Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assembla federale

Assamblea federala

III/2020

2297-0681

Résumé des délibérations

Première partie

Session d'automne 2019

19e session de la 50e législature
du lundi 9 au vendredi 27 septembre 2019

Séances du Conseil national:
9, 10, 11 (II), 12, 16, 17, 18 (II), 19, 23, 24, 25 (II), 26 (II) et 27 septembre (17 séances)

Séances du Conseil des Etats:
9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 19, 23, 24, 25 (II), 26 (II) et 27 septembre (15 séances)

Séance de l'Assemblée fédérale (Chambres réunies):
25 septembre

Le résumé des délibérations est publié après chaque session. Il renseigne sur l'état des affaires en cours de traitement dans les conseils législatifs ou liquidées pendant la session. Ce périodique comprend deux parties. La première contient un aperçu général de tous les objets ainsi que des informations détaillées sur les objets du Conseil fédéral. La deuxième partie contient une liste alphabétique des interventions parlementaires, des informations détaillées sur ces interventions (texte, proposition du Conseil fédéral et décision) ainsi qu'une liste des questions avec mention de leur liquidation.

Table des matières

Aperçu général	3
Objets du Parlement	83
Objets du Conseil fédéral	84
Initiatives des cantons	97
Initiatives parlementaires	108
Pétitions	168
Initiatives populaires pendantes	174
Initiatives populaires annoncées	175
Commissions parlementaires	176
Dates des sessions 2019	179
Dates des sessions 2020	180

Abréviations

CE	Conseil des Etats
CN	Conseil national
Ip.	Interpellation
Ip.u.	Interpellation urgente
Mo.	Motion
Po.	Postulat
Q	Question
QU	Question urgente

Groupes

BD	Groupe BD
CEg	Groupe PDC/PEV/PVL
G	Groupe écologiste
RL	Groupe libéral- radical
S	Groupe socialiste
V	Groupe de l'Union démocratique du Centre
PBD	Groupe du Parti bourgeois démocrate

Commissions

CAJ	Commission des affaires juridiques
CCP	Commission des constructions publiques
CdF	Commission des finances
CdG	Commission de gestion
CEATE	Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie
CER	Commission de l'économie et des redevances
CIP	Commission des institutions politiques
CPE	Commission de politique extérieure
CPS	Commission de la politique de sécurité
CSEC	Commission de la science, de l'éducation et de la culture
CSSS	Commission de la sécurité sociale et de la santé publique
CTT	Commission des transports et des télécommunications

Délégations et commissions communes

AELE/PE	Délégation AELE / Parlement européen
APF	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
CGra	Commission des grâces
CJ	Commission judiciaire
CRed	Commission de rédaction
DA	Délégation administrative
DélCdG	Délégation des commissions de gestion
DF	Délégation des finances
DCE	Délégation auprès du Conseil de l'Europe
DSN	Délégation de surveillance des NLFA
OSCE	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE
OTAN	Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (membre associé)
RehaKo	Commission de réhabilitation
UIP	Délégation auprès de l'Union interparlementaire

Présentation du titre des objets

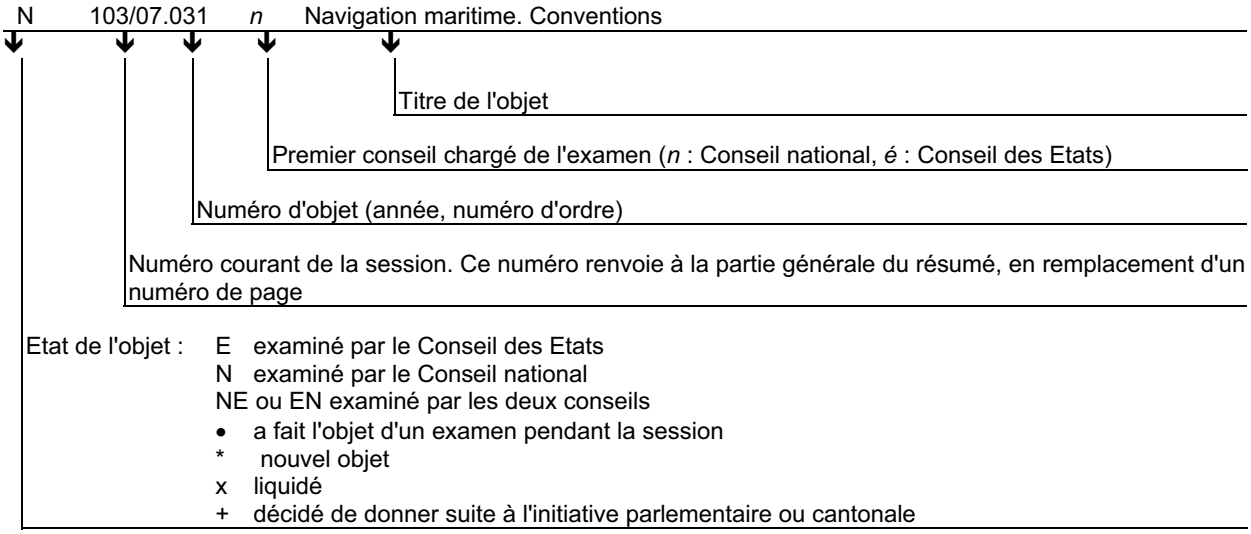

Les informations qui se trouvent dans le *Résumé des délibérations* sont également disponibles sur Internet (www.parlament.ch.), dans la banque de données "Curia Vista".
Les textes des interventions qui étaient imprimés dans la deuxième partie jusqu'à la session d'hiver 2006 y figurent au

Editeur : Services du Parlement
3003 Berne
Tél. 058/322 97 31
Fax 058/322 96 20

Aperçu général

Objets du parlement

Divers

1/20.004 ***én***
Rapport annuel 2019 des CdG et de le la DélCdG

Chambres réunies

•**x** **2/19.209** ***cr***
Tribunal fédéral. Election de quatre juges ordinaires

•**x** **3/19.211** ***cr***
Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Election d'un membre

4/19.213 ***cr***
Tribunal pénal fédéral. Présidence et vice-présidence 2020-2021

•**x** **5/19.214** ***cr***
Procureur général. Election pour la période de fonction 2020-2023

6/19.215 ***cr***
Tribunal fédéral. Election de deux juges suppléants

7/19.216 ***cr***
Tribunal militaire de cassation. Renouvellement intégral 2020-2023

8/19.217 ***cr***
Tribunal pénal fédéral. Election d'un juge suppléant auprès de la Cour d'appel

* **9/19.218** ***cr***
Tribunal administratif fédéral. Election d'un membre

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

EN **10/18.067** ***é***
Réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE

•**EN** **11/18.094** ***é***
Crédit-cadre 2020-2023 pour trois Centres de Genève

•**x** **12/19.019** ***n***
Renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte 2020-2023. Mesures

•**N** **13/19.028** ***n***
Cour pénale internationale. Amendement du Statut de Rome

•**N** **14/19.029** ***n***
Traités internationaux conclus en 2018. Rapport

Département de l'intérieur

EN **15/11.030** ***é***
6e révision de l'AI. Deuxième volet

•**x** **16/14.098** ***n***
LPC. Montants maximaux pris en compte au titre du loyer

•**EN** **17/15.075** ***é***
Loi sur les produits du tabac

•**NE** **18/17.022** ***n***
LAI. Modification (Développement continu de l'AI)

N **19/18.037** ***n***
Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 11.3811 (Darbellay)

NE **20/18.047** ***n***
LAMal. Admission des fournisseurs de prestations

•**x*** **21/18.052** ***é***
Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille. Initiative populaire

22/18.079 ***n***
Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers). Initiative populaire

•**x** **23/18.091** ***n***
Loi sur les allocations familiales. Modification

24/18.092 ***é***
Loi sur les allocations pour perte de gain. Allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital

25/18.093 ***é***
Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion13.4184 (Graber Konrad)

26/19.021 ***n***
Loi sur les stupéfiants. Modification

•**N** **27/19.027** ***n***
Amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches. Loi fédérale

28/19.030 ***n***
Loi sur les épizooties. Modification

* **29/19.046** ***n***
Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet)

* **30/19.047** ***n***
Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains. Approbation et mise en oeuvre (modification de la loi sur la transplantation et de la loi relative à la recherche sur l'être humain)

* **31/19.050** ***é***
Stabilisation de l'AVS (AVS 21)

Département de justice et police

EN **32/13.094** ***é***
CO. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur

NE **33/16.077** ***n***
CO. Droit de la société anonyme

•***N** **34/17.059** ***n***
E Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres lois fédérales

E **35/17.060** ***é***
Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement. Initiative populaire

•**x** **36/17.069** ***n***
Loi sur le droit d'auteur. Modification

37/18.043 ***é***
Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions

•**x** **38/18.049** ***n***
Loi sur les services d'identification électronique

N **39/18.051** ***n***
Loi sur le Tribunal fédéral. Modification

EN **40/18.068** ***é***
Loi sur l'asile. Modification (Crédit-cadre migration; deuxième contribution suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE)

•**E** **41/18.069** ***é***
CC. Modification (Droit des successions)

42/18.070 ***é***
Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence). Initiative populaire

43/18.071 ***é***
Terrorisme et crime organisé. Convention du Conseil de l'Europe

44/18.076 ***n***
Loi sur le droit international privé. Chapitre 12: Arbitrage international

•**x** **45/19.017** ***é***
Arrangement entre la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part, concernant la participation de ces États à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle. Approbation

•**E** **46/19.023** ***é***
Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage. Initiative populaire et contre-projet indirect

•**N** **47/19.026** ***n***
Pour une immigration modérée (initiative de limitation). Initiative populaire

•**x** **48/19.031** ***én***
Constitutions des cantons d'Uri, Bâle-Campagne et d'Argovie. Garantie

49/19.032 ***é***
Mesures policières de lutte contre le terrorisme. Loi

* **50/19.043** ***é***
Lutte contre l'usage abusif de la faillite. Loi

* **51/19.048** ***n***
Code de procédure pénale. Modification

* **52/19.049** ***n***
Développement de l'acquis de Schengen/Dublin. Crédit d'engagement

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

EN **53/17.028** ***é***
Loi sur la sécurité de l'information

•**NE** **54/18.085** ***n***
Loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Révision totale

•**x** **55/18.088** ***n***
Système national d'échange de données sécurisé. Crédit d'engagement

•**x** **56/19.022** ***n***
Message sur l'armée 2019

•***E** **57/19.039** ***é***
Acquisition de nouveaux avions de combat. Arrêté fédéral

•**x** **58/19.040** ***n***
Mise en oeuvre du développement de l'armée. Rapport selon la loi militaire, art. 149b, al. 1

Département des finances

NE **59/11.047** ***n***
Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)

•**x** **60/11.057** ***n***
Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale

E **61/14.054** ***é***
Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511

EN **62/15.049** ***é***
Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

EN **63/15.073** ***é***
Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)

EN **64/16.076** ***é***
Loi sur le traitement fiscal des sanctions financières

•**NE** **65/17.043** ***n***
Loi sur le contrat d'assurance. Modification

N **66/17.056** ***n***
Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 14.3299

•**E** **67/18.034** ***é***
Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)

•**x** **68/18.050** ***n***
Prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers

69/18.061 ***n***
Double imposition. Convention entre la Suisse et l'Arabie saoudite

•**N** **70/19.033** ***n***
Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec d'autres États partenaires à partir de 2020/2021

•**N** **71/19.034** ***n***
Message sur les immeubles du DFF 2019

* **72/19.041** ***én***
Budget 2020 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2021-2023

* **73/19.044** ***n***
Loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Modification

* **74/19.045** ***é***
Loi relative à la vignette autoroutière. Modification

* **75/19.052** ***n***
Double imposition. Convention avec l'Irlande

* **76/19.053** ***n***
Double imposition. Convention avec la Corée

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

77/18.060 ***n***
Loi sur le contrôle des biens. Modification

N **78/18.096** ***n***
Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactiques. Initiative populaire

•x **79/19.016** ***n***
Promotion économique 2020-2023

•E **80/19.020** ***é***
Loi sur le service civil. Modification

•x **81/19.024** ***é***
Participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants. Loi

N **82/19.025** ***n***
Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse. Initiative populaire

•N **83/19.035** ***n***
Loi sur l'assurance-chômage. Modification

•N **84/19.036** ***n***
Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie. Approbation

85/19.037 ***n***
Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables. Initiative populaire et contre-projet indirect

86/19.038 ***n***
Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre. Initiative populaire

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

E **87/17.044** ***é***
Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnisations fondées sur les droits de voisinage. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 08.3240

•x **88/17.052** ***é***
Loi sur la chasse. Modification

•NE **89/17.071** ***n***
Révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020

N **90/18.057** ***n***
Loi sur l'expropriation. Modification

•x **91/18.065** ***n***
Trafic d'agglomération. Crédits d'engagement à partir de 2019

92/18.077 ***n***
Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase

•x **93/18.095** ***n***
Loi sur la protection de l'environnement. Interdiction de mise sur le marché de bois récolté illégalement

•N **94/18.097** ***n***
Réalisation de la 2e étape de la 3e correction du Rhône. Crédit d'ensemble

Chancellerie fédérale

•x **95/19.006** ***én***
Motions et postulats des conseils législatifs 2018. Rapport

Initiatives des cantons

96/16.318 ***é***
Argovie. Abolition de la pénalisation du mariage

\+ **97/15.301** ***é***
Bâle-Campagne. Nouvelle augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et répartition adéquate des ressources entre les régions

98/18.324 ***é***
Bâle-Campagne. Pour une structure tarifaire adéquate et un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques

99/19.307 ***é***
Bâle-Campagne. Assurance suisse contre les tremblements de terre

100/18.301 ***é***
Bâle-Ville. Supprimer l'imposition de la valeur locative (art. 7 LHID et art. 21 al. 1 let. b LIFD)

101/18.304 ***é***
Bâle-Ville. Ilot de cherté. Pour des prix d'achat raisonnables

102/18.314 ***é***
Bâle-Ville. Maintien du service public. Contre la fermeture d'offices de poste de quartier

103/18.322 ***é***
Bâle-Ville. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques

104/08.316 ***é***
Berne. Interdiction des jeux vidéo violents

105/10.322 ***n***
Berne. Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades

\+ **106/16.317** ***é***
Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires

107/18.317 ***é***
Berne. Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie

108/09.332 ***é***
Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents

•x **109/17.301** ***é***
Fribourg. Gestion des volumes de production laitière

110/18.320 ***é***
Fribourg. Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie

111/12.306 ***n***
Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires

\+ **112/14.311** ***é***
Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol

•x **113/17.310** *é*
Genève. La gestion des volumes et le prix du lait doivent être réorganisés et redéfinis avec force obligatoire

114/18.302 *é*
Genève. L'abolition de l'imposition de la valeur locative en Suisse

115/18.311 *é*
Genève. Pour un moratoire fédéral sur l'importation, l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste en Suisse

116/18.312 *é*
Genève. Pour le maintien de l'emploi et d'un vrai service universel à la Poste

117/18.319 *é*
Genève. En finir avec l'utilisation du glyphosate en Suisse

118/18.321 *é*
Genève. La détention administrative d'enfants doit cesser!

119/19.304 *é*
Genève. Urgence climatique. Prélevons une taxe incitative sur le trafic aérien

120/19.306 *é*
Genève. Pour le maintien à Genève de l'actualité télévisuelle

121/19.308 *é*
Genève. Pour une prise en charge des frais médicaux lors de grossesses interrompues avant la treizième semaine

122/19.309 *é*
Genève. Stop à l'augmentation des primes d'assurance-maladie en 2020

* **123/19.312** *é*
Genève. Pour le développement d'un système de vote électronique en mains publiques au niveau national ou intercantonal

* **124/19.313** *é*
Genève. Traité de libre-échange avec le Mercosur. Genève doit s'engager pour un référendum

EN **125/17.318** *é*
Grisons. Renforcement du Corps des gardes-frontière

•x **126/16.309** *é*
Jura. Crise laitière et gestion des volumes

\+ **127/17.314** *é*
Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale

128/17.320 *é*
Jura. Primes LAMal impayées. Pour une obligation d'affiliation à l'assureur-maladie désigné par le canton lors du paiement des actes de défaut de biens par ce dernier

129/18.308 *é*
Jura. Glyphosate et principe de précaution

130/18.325 *é*
Jura. Exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie

131/19.302 *é*
Jura. Sortir les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur dans l'intérêt de l'agriculture jurassienne

* **132/19.310** *é*
Lucerne. Pour une taxe CO2 sur les billets d'avion

133/18.315 *é*
Soleure. Desserte postale

134/08.334 *é*
St-Gall. Révision du Code pénal

135/09.313 *é*
St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias

\+ **136/16.307** *n*
St-Gall. Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales

137/18.300 *é*
St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat

138/18.305 *é*
St-Gall. Les primes ne doivent pas servir à financer les commissions versées aux intermédiaires

139/18.309 *é*
St-Gall. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques

140/19.300 *é*
St-Gall. Pas de prescription pour les crimes les plus graves

141/19.305 *é*
St-Gall. Taxe sur les billets d'avion d'un montant égal à celui d'une taxe sur le CO2 prélevée sur le kérosène

142/09.314 *é*
Tessin. Révision de l'article 135 CP

\+ **143/14.301** *é*
Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse

\+ **144/15.320** *é*
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1)

\+ **145/15.321** *é*
Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2)

\+ **146/16.306** *n*
Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national

\+ **147/17.304** *é*
Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant!

148/18.306 *é*
Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution

149/18.326 *é*
Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux

150/19.301 ***é***
Tessin. Durcissement des peines prévues au Livre 2, Titre 5, du Code pénal

+ **151/16.312** ***é***
Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie

152/18.316 ***é***
Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat

153/18.318 ***é***
Thurgovie. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques

154/19.303 ***é***
Thurgovie. Coûts d'intégration

155/11.312 ***é***
Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police

156/13.308 ***é***
Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire

157/18.323 ***n***
Vaud. Modifier les dispositions légales permettant d'instaurer un contrôle institutionnel des entreprises et entités privées

EN **158/18.307** ***é***
Valais. Renforcement du Corps des gardes-frontière

159/18.310 ***é***
Valais. Energie hydraulique. Pour un assouplissement de la loi fédérale sur la protection des eaux

***** **160/19.314** ***é***
Valais. Pour une taxe environnementale sur les billets d'avion

161/10.302 ***é***
Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents

***** **162/19.311** ***é***
Zoug. Exercer un mandat politique en cas de maternité. Modification de la législation fédérale

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

NE **163/13.419** ***n***
Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

164/13.473 ***n***
Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie

•x **165/11.404** ***n***
Groupe G. Création d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale

NE **166/13.420** ***n***
Groupe G. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

167/19.404 ***n***
Groupe G. Frein au CO2

NE **168/13.418** ***n***
Groupe GL. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

+** **169/13.468** ***n
Groupe GL. Mariage civil pour tous

NE **170/09.503** ***n***
Groupe RL. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois

NE **171/13.421** ***n***
Groupe S. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

172/18.466 ***n***
Groupe V. Approbation du droit non contraignant par l'Assemblée fédérale

***** **173/19.479** ***n***
Groupe V. Nécessité de réformer la surveillance du Ministère public de la Confédération

Initiatives des commissions

174/18.469 ***n***
CdF-CN. Renforcer les compétences de contrôle et de surveillance dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct

+ **175/17.442** ***n***
CSSS-CN. Pour une gestion cantonale de l'admission et un renforcement de l'autonomie contractuelle

+ **176/18.402** ***n***
CSSS-CN. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes

+ **177/19.401** ***n***
CSSS-CN. Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins

NE **178/13.467** ***n***
CEATE-CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité

+ **179/17.494** ***n***
CER-CN. Suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les papiers monétaires suisses

•x **180/18.463** ***n***
CIP-CN. Anciens conseillers fédéraux. Délai d'attente

+** **181/19.431** ***n
CIP-CN. Versement du défraiement pour nuitées uniquement aux députés ayant effectivement passé une nuit hors du domicile

182/19.432 ***n***
CIP-CN. Garantie du soutien aux commissions et aux membres des conseils

+ **183/13.466** ***n***
CAJ-CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites

184/19.433 ***n***
CAJ-CN. Etendre au harcèlement obsessionnel ("stalking") le champ d'application des dispositions du CP relatives aux délits

Initiatives des députés

+ **185/03.424** ***n***
Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP

186/19.429 ***n***
Addor. Exonération de la taxe militaire pour les gardes suisses

187/19.454 ***n***
Addor. Pour des élèves tête nue dans les écoles publiques

188/19.455 ***n***
Addor. Une crèche de Noël au Palais fédéral

+ **189/17.412** ***n***
Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance

190/18.470 ***n***
Aebischer Matthias. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias

•+ **191/14.422** ***n***
Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral

192/18.453 ***n***
Amaudruz. Violence à l'égard des femmes et des agents de police cantonale ou communale en fonction. Circonstances aggravantes

193/18.454 ***n***
Amaudruz. Personnes particulièrement protégées par la loi. Les femmes et les agents en fonction

194/18.434 ***n***
(Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopiégeage en ligne

•x **195/15.486** ***n***
Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020

196/19.415 ***n***
Arslan. Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active

+ **197/16.498** ***n***
Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller

198/19.464 ***n***
Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne

199/19.421 ***n***
Bäumle. Les commissions ne doivent plus pouvoir enterrer les contre-projets indirects

200/19.446 ***n***
Bäumle. Développer l'économie circulaire en Suisse. Trier et recycler les déchets au lieu de les accumuler

201/18.459 ***n***
Bendahan. Inclure tous les éléments faisant partie intégrante de l'objet dans la garantie pour les défauts

202/19.424 ***n***
Bendahan. Introduire une taxation du chiffre d'affaires effectué en Suisse par les géants d'Internet lorsque les bénéfices réalisés en Suisse n'y sont manifestement pas imposés

203/19.426 ***n***
Bendahan. Imposer à 70 pour cent la part du revenu qui dépasse 10 millions de francs suisses

•x **204/12.414** ***n***
(Bortoluzzi) de Courten. Les paramètres techniques n'ont pas leur place dans la LPP

+ **205/15.479** ***n***
Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène

+ **206/17.438** ***n***
Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité

207/19.409 ***n***
Bregy. Droit de recours des organisations. David contre Goliath

•x **208/18.424** ***n***
Buffat. Tolérance zéro pour les dealers

* **209/19.480** ***n***
Buffat. Tolérance zéro pour les dealers

210/17.452 ***n***
Burgherr. Renforcer la responsabilité individuelle dans le système de santé

•x **211/18.432** ***n***
Burgherr. Obligation de traiter les interventions parlementaires

+ **212/16.484** ***n***
Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail

•*N **213/17.405** ***n***
Burkart. Reconduire les allègements fiscaux de durée limitée accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants

+ **214/15.499** ***n***
Buttet. Importation de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement

•x **215/15.433** ***n***
(Caroni) Moret Isabelle. Mandats des lobbyistes ayant accès au Palais du Parlement. Pour plus de transparence

216/19.428 ***n***
Cattaneo. Impôt anticipé. Mettre un terme au "stationnement" de l'argent des épargnants, des PME et du marché des capitaux dans les caisses fédérales

217/17.408 ***n***
Chiesa. Pour un partenariat social moderne

218/17.520 ***n***
(Chiesa) Marchesi. Impôt fédéral direct. Adapter la déduction des primes de l'assurance-maladie à la réalité

+ **219/18.406** ***n***
Chiesa. Nationalités des parlementaires. Transparence

220/19.439 ***n***
Chiesa. Réduction du taux applicable aux bénéfices des sociétés de personnes et des personnes morales qui réinvestissent dans l'entreprise

221/17.522 ***n***
(Derder) Feller. Adapter l'impôt sur la fortune et supprimer l'imposition de l'outil de travail

222/19.436 ***n***
(Derder) Wasserfallen Christian. Autoriser Innosuisse à soutenir des projets d'innovation dans les entreprises (sans passer par un établissement de recherche)

223/16.442 ***n***
Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail

+ **224/17.410** ***n***
Dobler. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises privées, il convient de régler leur restitution en cas de faillite

+ **225/15.455** ***n***
Egloff. Empêcher les sous-locations abusives

+ **226/16.451** ***n***
Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité

+ **227/17.493** ***n***
Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante

228/17.526 ***n***
(Egloff) Walliser. Rendre possible la densification de l'urbanisation en fixant des priorités dans l'inventaire ISOS

+ **229/16.459** ***n***
Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique

230/17.406 ***n***
Feller. Pour un partenariat social moderne

+ **231/17.448** ***n***
Feller. Elévation du seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles de ne pas être assujetties à la TVA

232/17.461 ***n***
Feller. Mentionner dans la loi les tâches du Haras national suisse

233/17.491 ***n***
Feller. Modernisation des modalités de calcul du rendement admissible en droit du bail

234/18.472 ***n***
Feller. Créer la base constitutionnelle nécessaire à un élargissement des formes de soutien à la presse écrite

NE **235/13.422** ***n***
Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation

***** **236/19.492** ***n***
Fiala. Système de milice sous pression. Trouver des solutions viables

237/18.437 ***n***
(Flückiger Sylvia) Herzog Verena. Renforcer les soins palliatifs. Alléger la charge pesant sur les structures hospitalières en mettant les maisons de soins palliatifs sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance

+ **238/15.485** ***n***
Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux

239/19.457 ***n***
(Frehner) Walliser. Adapter l'entretien après le divorce au contexte actuel

***** **240/19.487** ***n***
(Frehner) Glarner. Simplifier la procédure d'asile. Dépôt de requêtes à la frontière dans le respect de l'interdiction du refoulement

•x **241/17.458** ***n***
Friedl Claudia. Créer des places de stage pour des jeunes provenant de pays en voie de démocratisation

242/19.472 ***n***
Friedl Claudia. Equilibre des sexes dans les représentations parlementaires

•x **243/18.452** ***n***
Genecand. Banque d'importance systémique. Augmenter les fonds propres à 10 pour cent pour garantir une meilleure couverture des risques

+ **244/16.504** ***n***
Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang

245/19.443 ***n***
Girod. Promouvoir les énergies renouvelables de manière uniforme. Accorder une rétribution unique également pour le biogaz, la petite hydraulique, l'éolien et la géothermie

246/19.450 ***n***
Girod. Développer l'économie circulaire en Suisse. Inscrire l'utilisation efficace des ressources dans la loi sur la protection de l'environnement

247/18.433 ***n***
Glarner. Peine réellement à vie pour les auteurs de crimes particulièrement graves, car les victimes et leurs proches sont aussi affectés à vie

248/19.437 ***n***
Glarner. Sessions spéciales. Pas de rémunération pour les sessions ayant pour but de traiter les objets qui n'ont pas pu être examinés lors des sessions ordinaires

249/19.451 ***n***
Gmür Alois. Développer l'économie circulaire en Suisse. Trier et recycler les déchets au lieu de les accumuler

250/19.470 ***n***
Gmür Alois. Instauration d'une consigne sur les boissons en canettes et en bouteilles

251/19.427 ***n***
(Golay) Amaudruz. Aux cantons de recouvrer les primes d'assurance-maladie impayées

+ **252/14.453** ***n***
Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité

•x **253/18.491** ***n***
Graf Maya. Compléter la loi fédérale sur la protection des animaux en vue d'interdire l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères

+ **254/16.432** ***n***
Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels

255/18.431 ***n***
Grin. Loi sur la circulation routière. Revenir à des sanctions en proportion avec les délits, afin d'éviter des conséquences dramatiques tant professionnelles que familiales

256/18.455 ***n***
Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties

257/18.474 ***n***
Grossen Jürg. Inscription dans la Constitution d'un article sur les prestations de base en matière de médias

258/18.482 ***n***
Grossen Jürg. Egalité de traitement entre PME et grandes entreprises. Introduire une imposition neutre par rapport à la forme juridique

259/19.412 ***n***
Grossen Jürg. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail

260/19.460 ***n***
Grossen Jürg. Enfin une incitation à assurer une représentation équilibrée des sexes sur les listes électorales

* **261/19.488** ***n***
Grossen Jürg. Tarification de la mobilité. Récompenser les comportements responsables

262/19.449 ***n***
(Grunder) Hess Lorenz. Développer l'économie circulaire en Suisse. Créer une plateforme consacrée à l'efficacité des ressources

263/19.405 ***n***
Grüter. Halte à la perception abusive de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants

* **264/19.484** ***n***
Grüter. Sécurité du droit pour les entreprises exportatrices

265/17.407 ***n***
Gschwind. Pour un partenariat social moderne

266/16.496 ***n***
(Guhl) Siegenthaler. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP

267/17.482 ***n***
(Guhl) Hess Lorenz. Système de santé. Transmission systématique d'une copie de la facture au patient

268/18.471 ***n***
(Guhl) Landolt. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias

269/19.410 ***n***
Gutjahr. Abolir le monopole partiel de la CNA

270/19.467 ***n***
(Hadorn) Seiler Graf. Ecologisation du trafic aérien. Une contribution nécessaire pour sauver le climat, le secteur et la mobilité internationale

•x **271/07.486** ***n***
Heim. Organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients

272/19.465 ***n***
(Heim) Barrile. Assurer l'approvisionnement de la population en médicaments et en vaccins en créant une pharmacie populaire

273/17.483 ***n***
Herzog Verena. Allocations familiales ajustées au pouvoir d'achat

274/16.405 ***n***
Hess Erich. Mise en réseau de tous les registres des poursuites

275/17.479 ***n***
Hess Erich. Imposer la TVA à partir d'un chiffre d'affaires de 150 000 francs

276/18.447 ***n***
Hess Erich. Dépassement par la droite sur les autoroutes. Amendes d'ordre uniquement

•N **277/09.528** ***n***
Humbel. Financement moniste des prestations de soins

•x **278/15.419** ***n***
Humbel. Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins

\+ **279/16.419** ***n***
Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix

\+ **280/12.502** ***n***
Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables

281/18.421 ***n***
Jans. Inscrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site

•x **282/18.456** ***n***
Jans. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée

283/19.430 ***n***
Jans. Pesticides aux effets nuisibles avérés. Protection systématique de l'eau souterraine, potable, de rivière et de lac

284/19.448 ***n***
Jans. Développer l'économie circulaire en Suisse afin d'améliorer le rendement des installations de traitement des déchets et la valorisation des déchets

* **285/19.483** ***n***
Jans. Contre la réduction des prestations complémentaires des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux

*+ **286/15.451** ***n***
Joder. Renforcer les Commissions de gestion

\+ **287/12.495** ***n***
Jositsch. Détention provisoire en cas de risque de récidive qualifié

\+ **288/12.497** ***n***
Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir

289/19.403 ***n***
Kälin. Prévoir que les futurs projets de loi devront être assortis d'un bilan carbone

290/19.440 ***n***
Kälin. Listes électorales paritaires

\+ **291/13.411** ***n***
Kessler. Remboursement des médicaments onéreux. Empêcher une sélection des risques

\+ **292/15.434** ***n***
(Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère

+ **293/16.500** ***n***
Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation

294/19.469 ***n***
Knecht. Ne pas rétablir systématiquement l'écoulement à l'air libre des cours d'eau

•x **295/18.451** ***n***
Landolt. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée

+ **296/12.419** ***n***
Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs

+ **297/16.438** ***n***
(Leutenegger Oberholzer) Piller Carrard. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs

298/12.409 ***n***
Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches

+ **299/17.453** ***n***
Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie

300/19.416 ***n***
Lüscher. Pour une meilleure appréciation des circonstances prises en compte par les conducteurs de véhicules du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane lors de courses d'urgence

* **301/19.485** ***n***
Lüscher. Dépolitisation de l'élection du Procureur général de la Confédération

N **302/11.482** ***n***
Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale

+ **303/15.409** ***n***
Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise

304/19.444 ***n***
Marti Min Li. Sanctions en cas d'inégalités salariales

•x **305/17.516** ***n***
Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public

306/18.490 ***n***
Masshardt. Règles applicables aux voyages organisés par des lobbies. Pour plus de transparence

307/18.492 ***n***
Masshardt. Voyages organisés par des lobbies. Pour plus de transparence

308/19.461 ***n***
Masshardt. Mieux concilier vies professionnelle et familiale. Droit à une réduction, pour les pères et les mères, du taux d'occupation après la naissance ou l'adoption

•x **309/18.465** ***n***
Matter Thomas. Financement de l'AVS par la Banque nationale suisse

310/19.434 ***n***
Matter Thomas. Exclure les réfugiés dits écologiques ou climatiques de la notion de réfugié figurant dans la loi sur l'asile

311/18.461 ***n***
(Mazzone) Prelicz-Huber. Article 116 LEtr. En finir avec le délit de solidarité

•x **312/18.462** ***n***
Mazzone. Réhabilitation des objecteurs de conscience

+ **313/11.411** ***n***
Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche

+ **314/11.412** ***n***
Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos

315/18.475 ***n***
(Merlini) Markwalder. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure

316/19.462 ***n***
Meyer Mattea. Protéger les parlementaires contre la corruption. Pas de mandats exagérément rétribués

* **317/19.493** ***n***
Müller Leo. Appel d'offres portant sur des installations photovoltaïques commerciales et agricoles

+ **318/16.417** ***n***
Müller-Altermatt. Allocations de formation professionnelle. Leur versement doit débuter en même temps que la formation

319/19.445 ***n***
Müller-Altermatt. Développer l'économie circulaire en Suisse et tenir compte des conséquences environnementales à l'étranger

320/16.493 ***n***
Nantermod. Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons

321/17.514 ***n***
Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 269 CO aux cas de pénurie

322/17.515 ***n***
Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 270 CO aux cas de pénurie

323/18.429 ***n***
Nantermod. Participation aux coûts. Permettre un compte d'épargne-santé

324/18.443 ***n***
Nantermod. Renforcer le don d'organes grâce à la carte d'assuré

•x **325/18.483** ***n***
Nantermod. LAMal. Supprimer la protection tarifaire, pour une meilleure concurrence

326/18.484 ***n***
Nantermod. Une franchise de référence à 1500 francs pour réduire les primes de l'AOS

327/18.485 ***n***
Nantermod. Maladies chroniques. Des programmes de suivi des traitements et des avantages pour le patient

328/18.486 ***n***
Nantermod. Rendons les franchises élevées accessibles à tous

329/18.487 ***n***
Nantermod. LAMal. Plus de transparence des prix, pour une meilleure concurrence

330/18.488 ***n***
Nantermod. LAMal. Des indicateurs de qualité, pour une meilleure concurrence

N **331/12.491** ***n***
Neirynck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS

***** **332/19.477** ***n***
Nicolet. Accords commerciaux. Renforcer le rôle démocratique du Parlement

+ **333/16.461** ***n***
Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation in integrum, adapter la loi sur le Tribunal fédéral

334/17.454 ***n***
(Pantani) Quadri. Modification de la loi sur la surveillance des marchés financiers

335/19.438 ***n***
(Pantani) Quadri. Nullité du transfert d'un manteau d'actions

•x **336/18.448** ***n***
Pfister Gerhard. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée

337/19.459 ***n***
Piller Carrard. Améliorer le système d'avance des pensions alimentaires

+ **338/12.463** ***n***
(Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi

+ **339/12.492** ***n***
(Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes

+** **340/13.426** ***n
(Poggia) Golay. Renouvellement tacite des contrats de services. Améliorer l'information et la protection des consommateurs et des consommatrices

+ **341/13.441** ***n***
(Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal

+ **342/16.470** ***n***
Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché

+ **343/16.488** ***n***
Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse

***** **344/19.482** ***n***
Regazzi. Exempter les PME du paiement de l'impôt sur les médias

***** **345/19.486** ***n***
Regazzi. Lutter enfin efficacement contre la pédocriminalité sur Internet

346/13.438 ***n***
Reimann Lukas. Créer un cadre légal pour la vente de snus

***** **347/19.481** ***n***
(Reimann Maximilian) Matter Thomas. Affecter le produit des intérêts négatifs de la Banque nationale suisse à la prévoyance vieillesse

348/18.476 ***n***
Reynard. Liens d'intérêts des parlementaires. Pour une déclaration transparente

349/18.481 ***n***
Reynard. Aide à l'investissement pour les grandes installations photovoltaïques sur les toits agricoles et les infrastructures

350/19.406 ***n***
Reynard. Prolonger la durée de protection contre le licenciement des femmes au retour de leur congé maternité

351/19.452 ***n***
Reynard. Etablir une liste noire des entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale entre femmes et hommes

352/19.453 ***n***
Reynard. Egalité salariale entre femmes et hommes. Pour que la loi soit efficace pour la majorité des salariées et des salariés

+ **353/13.430** ***n***
Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine

+ **354/13.463** ***n***
Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes

+ **355/16.460** ***n***
Rickli Natalie. Suppression de l'aide transitoire prévue pour les membres des Chambres fédérales

356/16.483 ***n***
(Rickli Natalie) Geissbühler. Viol. Durcir les peines

357/18.467 ***n***
(Rickli Natalie) Rutz Gregor. Les mariages d'enfants ou de mineurs ne doivent pas être reconnus en Suisse

N** **358/13.478** ***n
Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant

359/16.501 ***n***
Romano. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP

+ **360/16.448** ***n***
Rösti. Garantir l'auto-approvisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité

•N **361/16.452** ***n***
Rösti. Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact

•x **362/18.457** ***n***
Rösti. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée

+ **363/17.423** ***n***
Rutz Gregor. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles

364/17.525 ***n***
Rutz Gregor. Rendre possible la densification de l'urbanisation en excluant les contradictions et les conflits entre objectifs dus à l'inventaire ISOS

365/18.405 ***n***
Rutz Gregor. De la parole à l'acte. Supprimer la redevance de radio-télévision pour les entreprises

* **366/19.478** ***n***
Rutz Gregor. Instaurer la culture de l'aveu pour améliorer la sécurité collective

•x **367/18.450** ***n***
Rytz Regula. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée

368/19.473 ***n***
Rytz Regula. Déclarer les revenus provenant des mandats et activités non soumis à l'obligation de signaler les intérêts, sur le modèle de ce qui se fait à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

* **369/19.491** ***n***
Rytz Regula. Renforcer la confiance dans l'administration et le Parlement en documentant l'"empreinte législative"

* **370/19.489** ***n***
(Schenker Silvia) Feri Yvonne. Garantie des buts sociaux

371/17.518 ***n***
(Schilliger) Schneeberger. Pour une concurrence à armes égales

372/19.456 ***n***
Schneeberger. Les prestations versées à des fins de prévention sont une tâche importante des fondations patronales de bienfaisance

373/18.445 ***n***
(Semadeni) Munz. Référendum facultatif pour le soutien des Jeux olympiques par la Confédération

•x **374/18.419** ***n***
Sommaruga Carlo. Loi sur les travailleurs détachés. Que les entreprises choisissant la sous-traitance vers l'étranger assument réellement les conséquences de la violation de la loi par les sous-traitants

375/19.422 ***n***
(Sommaruga Carlo) Piller Carrard. Pour la promotion de par la législation suisse du système d'étiquetage du type Nutri-Score pour les denrées alimentaires transformées

376/19.423 ***n***
(Sommaruga Carlo) Jans. Travailleurs détachés. Etendre le champ d'application de la responsabilité solidaire au secteur tertiaire

377/19.425 ***n***
(Sommaruga Carlo) Reynard. Financement de mesures de (ré)insertion professionnelle pour les 50 ans et plus et l'accès des jeunes à leur premier emploi

378/19.474 ***n***
(Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Approbation par l'Assemblée fédérale

•x **379/16.474** ***n***
Stamm. Loi fédérale sur l'impôt anticipé. Procédure mixte

380/17.523 ***n***
(Stamm) Walliser. Autoriser le double nom en cas de mariage

381/18.435 ***n***
(Stamm) Schwander. Augmenter de manière significative la durée maximale des peines privatives de liberté

382/18.460 ***n***
(Stamm) Geissbühler. Aider sur place

383/19.435 ***n***
Stamm. Affecter à l'AVS le produit des amendes provenant des contrôles effectués à partir de radars fixes

384/19.468 ***n***
Stamm. Alléger la charge fiscale pesant sur les rentes AVS des personnes à bas revenu

* **385/19.494** ***n***
Stamm. Réduction de la charge que représentent les primes de l'assurance-maladie

N **386/12.453** ***n***
(Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile

387/19.447 ***n***
(Thorens Goumaz) Klopfenstein Broggini. Renforcer l'économie circulaire suisse en privilégiant la revalorisation matérielle des déchets

388/19.407 ***n***
Töngi. Membres de l'Assemblée fédérale. Renoncer aux voyages en avion au profit des voyages en train

389/19.408 ***n***
Töngi. Employés de la Confédération. Renoncer aux voyages en avion au profit des voyages en train

390/19.417 ***n***
Töngi. Perception d'une redevance sur les plateformes numériques destinée à aider les médias

391/19.418 ***n***
Töngi. Pour un modèle destiné à aider les médias électroniques

\+ **392/16.428** ***n***
Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme

\+ **393/16.429** ***n***
Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil

\+ **394/16.458** ***n***
Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles

395/18.489 ***n***
Vogt. Loi sur l'infrastructure des marchés financiers. Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes dans les offres publiques d'achat

396/19.411 ***n***
Wasserfallen Christian. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail

397/19.441 ***n***
Wasserfallen Flavia. Harcèlement sexuel au travail. Consultation externe

398/19.442 ***n***
Wasserfallen Flavia. Augmenter l'indemnité maximale due à la victime en cas de harcèlement sexuel au travail

399/19.463 ***n***
Wehrli. Réaliser un programme Jeunesse et Alimentation

400/17.480 ***n***
(Weibel) Bäumle. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins

401/18.446 ***n***
Wermuth. Plus de démocratie. Référendum constructif

402/18.478 ***n***
Wermuth. Vérifiabilité des procédures de naturalisation. Procès-verbal obligatoire

403/19.466 ***n***
Wermuth. Agir maintenant en faveur de l'accueil extrafamilial pour enfants

* **404/19.495** ***n***
Wobmann. Pas de charges supplémentaires pour les usagers de la route tant que les heures d'embouteillage ne diminuent pas

405/18.468 ***n***
(Zanetti Claudio) Grüter. Vote électronique. Suspendre les travaux

406/19.458 ***n***
Zanetti Claudio. Pour la possibilité de créer des sociétés suisses régies par le droit américain

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

\+ **407/14.401** ***é***
CdG-CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP)

•x **408/18.441** ***é***
CSSS-CE. Contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité

* **409/19.476** ***én***
CSSS-CE. Garantir aux anciens enfants placés de force et aux personnes placées par décision administrative le droit aux prestations complémentaires

\+ **410/17.400** ***é***
CER-CE. Imposition du logement. Changement de système

411/19.402 ***é***
CER-CE. Analyse d'impact de la réglementation indépendante

* **412/19.475** ***é***
CER-CE. Réduire le risque de l'utilisation de pesticides

\+ **413/17.443** ***é***
CIP-CE. Entreprises et établissements fédéraux ou liés à la Confédération. Pour des rétributions appropriées

\+ **414/19.400** ***é***
CIP-CE. Plus de transparence dans le financement de la vie politique

415/17.498 ***é***
CAJ-CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement"

Initiatives des députés

\+ **416/12.450** ***é***
Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héritiers inconnus et sommation publique

•x **417/14.449** ***é***
Altherr. Prix à l'importation surfaits. Supprimer l'obligation de s'approvisionner en Suisse

EN **418/15.438** ***é***
Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral

•x **419/19.419** ***é***
Comte. Campagnes de votations. Préciser le droit d'expression des cantons dans la loi

•x **420/19.420** ***é***
Comte. Droit d'initiative des cantons. Améliorer la procédure

421/19.471 ***é***
Comte. Victimes de mesures de coercition. Prolongation du délai

\+ **422/17.409** ***é***
Dittli. Préciser la notion d'abus dans la surveillance des assurances

•x **423/12.402** ***é***
Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage

•E **424/16.411** ***é***
Eder. Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la protection de la personnalité

\+ **425/18.479** ***é***
Engler. Soutenir la transformation numérique de la presse

426/18.423 ***é***
Fournier. Pas d'ingérence étrangère dans la politique suisse!

\+ **427/16.414** ***é***
Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés

428/18.430 ***é***
(Hêche) Levrat. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers

\+ **429/16.408** ***é***
Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers

•x **430/16.423** ***é***
Keller-Sutter. Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail

431/18.473 ***é***
(Lombardi) Rieder. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias

+ **432/14.470** ***é***
Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations

+ **433/18.428** ***é***
Minder. Interdire le versement d'indemnité de départ aux cadres dirigeants des entreprises de la Confédération et des entreprises liées à la Confédération

434/18.436 ***é***
Minder. Actes de l'Assemblée fédérale. Respecter l'unité de la matière

* **435/19.490** ***é***
Minder. Faire la navette depuis Lima ou Tokyo pour des séances de commission? Obligation pour les parlementaires fédéraux de résider en Suisse

436/18.427 ***é***
Müller Damian. Oui au vote électronique, mais la sécurité doit primer la vitesse

+ **437/16.403** ***é***
Müller Philipp. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire

+ **438/17.456** ***é***
Noser. Réduire sensiblement la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par les start-up et les entreprises familiales

•x **439/18.442** ***é***
Rieder. Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral. Davantage de postes à plein temps

440/18.458 ***é***
Rieder. Motions. Procédure d'élimination des divergences

441/19.414 ***é***
Rieder. Interdiction faite aux membres de commissions parlementaires d'accepter des mandats rémunérés

442/18.480 ***é***
Savary. Pour un soutien indirect renforcé à la presse

+ **443/19.413** ***é***
Wicki. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail

Interventions personnelles

Conseil national

Motions adoptées par le Conseil des Etats

•x **17.4211** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Une ordonnance sur l'indication des prix répondant mieux aux besoins des consommateurs(Lombardi)

E **18.3021** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Protéger l'économie suisse en contrôlant les investissements(Rieder)

•x **18.4276** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Faciliter l'échange d'informations en créant des interfaces électroniques au sein de l'administration fédérale(Vonlanthen)

•x **18.4280** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Faire coïncider le début de l'école de recrues avec la fin de l'apprentissage(Ettlin Erich)

•x **18.4411** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Des agents de vigilance pour renforcer la lutte contre les fraudes dans le domaine des désignations protégées des produits agricoles(Savary)

E **19.3004** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Sécurité de l'approvisionnement en électricité à long terme. Garantie et clarification des responsabilités(CEATE-CE)

E **19.3043** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Accroître le dynamisme de la place économique suisse(Germann)
Voir objet 19.3033 Mo. Groupe V

E **19.3228** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Pour un brevet suisse en phase avec notre époque(Hefti)

E **19.3233** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Supprimer en matière de retraite la discrimination faite aux femmes employées par la Confédération ou des entreprises liées à elle ou subventionnées par elle. Flexibiliser l'âge de la retraite pour pouvoir la prendre jusqu'à 67 ans(Schmid Martin)

E **19.3237** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Poursuivre la réduction de la pollution sonore routière afin de protéger les personnes exposées(Hêche)

E **19.3239** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Application du principe de la préférence nationale (mise en oeuvre de l'initiative "contre l'immigration de masse"). Ne pas exclure les personnes à l'AI qui sont à la recherche d'un emploi(Bruderer Wyss)

E **19.3410** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. 55 ans de propriété par étages. Une mise à jour s'impose(Caroni)

•x **19.3415** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Inscrire les tâches du Haras national suisse dans une ordonnance(CER-CE)

E **19.3416** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Négociations complémentaires au sujet de l'accord institutionnel avec l'UE(CER-CE)

E **19.3419** ***é*** Mo.
Conseil des Etats. Assurance obligatoire des soins. Prise en compte de l'accroissement du volume des prestations dans les négociations tarifaires(CSSS-CE)

Interventions des groupes

18.3009 ***n*** Mo.
Groupe BD. Maintenir le journalisme d'agence pour le bien de la démocratie suisse

18.3051 ***n*** Mo.
Groupe BD. Transports publics. Mettre en place un système de subventions transparent et uniforme pour répondre à la débâcle de l'entreprise Car postal

18.3100 ***n*** Mo.
Groupe BD. Augmentation de l'efficience de la SSR

18.3395 ***n*** Mo.
Groupe BD. Exportations d'armes et politique suisse de l'asile et des migrations

19.3264 ***n*** Mo.
Groupe BD. Renforcer l'efficacité énergétique des bâtiments

19.3426 ***n*** Mo.
Groupe BD. Eviter que les chômeurs de plus de 55 ans n'arrivent en fin de droits

19.3445 ***n*** Mo.
Groupe BD. Indemniser équitablement le conjoint ou le partenaire enregistré d'un exploitant agricole en cas de divorce

19.3446 ***n*** Mo.
Groupe BD. Etendre l'allocation de maternité à la conjointe ou à la partenaire enregistrée d'un exploitant agricole

19.3712 ***n*** Po.
Groupe BD. LPP. Garantir les prestations de vieillesse en abaissant l'âge de constitution de l'épargne

* **19.4038** ***n*** Po.
Groupe BD. Avantages du modèle de prévoyance-temps

* **19.4053** ***n*** Mo.
Groupe BD. Introduction d'un ratio entre le nombre d'infirmiers et le nombre de patients. Une nécessité qualitative et économique

* **19.4055** ***n*** Mo.
Groupe BD. Garantie de la qualité des soins. Surveiller les indicateurs de qualité également dans le domaine des soins ambulatoires

18.3517 ***n*** Mo.
Groupe C. Programme d'incitations financières visant à renforcer les compétences numériques dans les écoles

18.3565 ***n*** Po.
Groupe C. Couverture des dommages causés par les cyberattaques. Prévoir une limite par événement à partir de laquelle la Confédération prendrait financièrement le relais

18.4112 ***n*** Ip.
Groupe C. Participation du Parlement aux décisions portant sur du droit souple. Absence de ligne claire du Conseil fédéral

19.3131 ***n*** Mo.
Groupe C. Redevance de radio-télévision due par les communautés de travail. Combler la lacune législative

•x **19.3167** ***n*** Mo.
Groupe C. Création d'une base légale garantissant que le Parlement, le peuple et les cantons seront consultés et pourront se prononcer lors de la mise en oeuvre de l'accord institutionnel
Voir objet 19.3170 Mo. Lombardi

19.3435 ***n*** Po.
Groupe C. Votations populaires. Le Conseil fédéral doit informer le peuple correctement

19.3768 ***n*** Mo.
Groupe C. Textes de loi nouveaux ou modifiés. Examen systématique de leurs effets sur les familles

•x* **19.3994** ***n*** Ip.u.
Groupe C. Titre suit

* **19.4239** ***n*** Ip.
Groupe C. Stagnation économique. Les politiques doivent entrer en jeu

* **19.4240** ***n*** Mo.
Groupe C. Anticiper dès le programme de la législature 2019-2023 les difficultés économiques et sociales qu'engendrera inévitablement la future politique monétaire et de taux d'intérêt

* **19.4355** ***n*** Po.
Groupe C. Déchets plastiques. Les réutiliser au lieu de les exporter, et surtout éviter d'en produire

•x **17.3757** ***n*** Mo.
Groupe G. Interdiction de l'herbicide glyphosate au moins jusqu'en 2022

17.4016 ***n*** Mo.
Groupe G. Réchauffement climatique. Pour un financement des mesures d'adaptation qui soit fondé sur le principe du pollueur-payeur

17.4218 ***n*** Mo.
Groupe G. Paradise Papers. Il est urgent d'assécher le terreau qui nourrit les paradis fiscaux en prélevant un impôt sur les transferts de fonds effectués à partir ou à destination des paradis fiscaux

18.3010 ***n*** Mo.
Groupe G. Non à une lex Beznau

18.3101 ***n*** Mo.
Groupe G. Fermeture de la centrale nucléaire de Beznau

18.3114 ***n*** Mo.
Groupe G. Stratégie pour assurer l'avenir de l'agence de presse ATS

18.3115 ***n*** Mo.
Groupe G. Premier pas vers la réduction de la publicité à la SSR

18.3414 ***n*** Po.
Groupe G. Etablir un rapport sur les moyens d'assurer en Suisse l'égalité en droit des communautés religieuses

18.3698 ***n*** Ip.
Groupe G. Présence du président de la Confédération à une manifestation sportive internationale

18.4233 ***n*** Mo.
Groupe G. Renoncer à mettre en vigueur la lex Beznau

19.3030 ***n*** Mo.
Groupe G. Information sur les publicités en lien avec le transport aérien: "Attention, ce produit nuit gravement au climat"

19.3504 ***n*** Mo.
Groupe G. Urgence biodiversité. Renforcer le plan d'action Biodiversité Suisse dès maintenant

19.3543 ***n*** Ip.
Groupe G. Nouvelle répartition des tâches. Ne pas faire des économies sur la réduction des primes

19.3544 ***n*** Ip.
Groupe G. Face à l'urgence climatique, que propose le Conseil fédéral pour empêcher une hausse de température de 1,5 degré?

•x* **19.3993** ***n*** Ip.u.
Groupe G. Titre suit

17.4042 ***n*** Mo.
Groupe GL. Science et régions de montagne à l'unisson

18.3161 ***n*** Mo.
Groupe GL. Privatiser Postfinance et lever l'interdiction d'accorder crédits et hypothèques afin de permettre aux prestataires de services financiers de lutter à armes égales

18.3293 ***n*** Mo.
Groupe GL. Médecins exerçant dans les hôpitaux. Mettre un terme aux incitations salariales liées à des objectifs quantitatifs

18.3294 ***n*** Mo.
Groupe GL. Promouvoir la coordination et réduire les capacités excédentaires en définissant un maximum de six régions de santé

18.3295 ***n*** Mo.
Groupe GL. Financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations avec hospitalisation

18.3296 ***n*** Mo.
Groupe GL. Système de santé. Eviter des prestations inutiles en chargeant un organe indépendant de contrôler les factures

19.3546 ***n*** Ip.
Groupe GL. Voir dans la protection du climat un moteur de prospérité économique et sociale

18.3088 ***n*** Po.
Groupe RL. Un taux d'imposition bas pour des caisses pleines. Elaboration d'une stratégie fiscale à long terme dans l'intérêt de la Suisse

18.3783 ***n*** Po.
Groupe RL. Accroître l'efficacité de la Confédération au moyen de l'automatisation intelligente des processus au sein de l'administration

18.4180 ***n*** Mo.
Groupe RL. Compte épargne-soins. Instrument financier du XXIe siècle

18.4181 ***n*** Mo.
Groupe RL. Davantage de concurrence d'un point de vue qualitatif et quantitatif dans le secteur hospitalier grâce à une liberté de choix pour les patients

•x **19.3686** ***n*** Ip.
Groupe RL. Déclaration de Tallinn relative à la cyberadministration. Où en est la Suisse et que reste-t-il à faire?

* **19.4003** ***n*** Ip.
Groupe RL. Accord avec le Royaume-Uni en matière de recherche. Stratégie offensive

* **19.4004** ***n*** Mo.
Groupe RL. Entreprises proches de la Confédération. Clarifier les responsabilités

* **19.4049** ***n*** Ip.
Groupe RL. Single European Sky. A quand un trafic aérien plus écologique et plus performant?

* **19.4050** ***n*** Mo.
Groupe RL. Autoriser l'édition génomique, technologie qui profite à la protection de l'environnement

* **19.4051** ***n*** Po.
Groupe RL. Analyse du potentiel que recèlent les installations de chauffage et de refroidissement à distance

* **19.4052** ***n*** Po.
Groupe RL. Assurer la mobilité de demain

•x **17.3690** ***n*** Mo.
Groupe S. Drame des réfugiés en Méditerranée. Mettre en place des corridors légaux et sécurisés pour les migrants et les personnes en fuite

18.3025 ***n*** Mo.
Groupe S. ATS. Sauver et renforcer ce pilier du paysage médiatique suisse

18.3440 ***n*** Mo.
Groupe S. Plafonner les primes de l'assurance obligatoire des soins à 10 pour cent du budget des ménages

18.3441 ***n*** Mo.
Groupe S. Séparation claire des intérêts. Stop au lobbying de certains parlementaires en faveur des assurances-maladie

18.3442 ***n*** Mo.
Groupe S. Limiter les rémunérations des organes dirigeants des caisses-maladie

18.3747 ***n*** Ip.
Groupe S. L'Agenda 2030, cadre de référence pour la politique intérieure et extérieure de la Suisse

19.3022 ***n*** Ip.
Groupe S. Protection du climat. C'est maintenant qu'il faut agir

19.3023 ***n*** Ip.
Groupe S. Réductions individuelles des primes. L'arrêt du Tribunal fédéral montre la voie à suivre

19.3040 ***n*** Mo.
Groupe S. Mise en oeuvre des recommandations de l'évaluation de la LAVI. Renforcer les droits des victimes

* **19.3989** ***n*** Mo.
Groupe S. Moratoire sur l'augmentation des primes de l'assurance-maladie

•x* **19.3990** ***n*** Ip.u.
Groupe S. Augmentation des primes: pourquoi une telle cacophonie autour de la communication des primes?

•x **17.3680** ***n*** Ip.
Groupe V. Engagement de la Suisse aux frontières extérieures de l'UE

•x **17.3681** ***n*** Mo.
Groupe V. Halte à l'expansion de l'islam radical en Suisse!

•x **17.3682** ***n*** Ip.
Groupe V. Le marché du travail est-il prêt à absorber les personnes admises à titre provisoire?

18.3094 ***n*** Ip.
Groupe V. Coût réel des accords Schengen/Dublin

18.3095 ***n*** Ip.
Groupe V. Accord-cadre entre la Suisse et l'UE. Conséquences financières, réglementaires et politiques

18.3096 ***n*** Ip.
Groupe V. A quel point l'accord sur la suppression des entraves techniques au commerce est-il véritablement pertinent pour l'économie?

18.3418 ***n*** Ip.
Groupe V. Qu'advient-il des surcapacités actuelles dans le domaine de l'hébergement et de la prise en charge des requérants d'asile?

18.3421 ***n*** Mo.
Groupe V. Pour une pratique cohérente vis-à-vis des immigrants illégaux (sans-papiers)

18.3538 ***n*** Mo.
Groupe V. Escroquerie et irresponsabilité à la Poste. Remboursement des bonus et des salaires

•x **18.3755** ***n*** Mo.
Groupe V. Affecter les milliards de l'aide au développement à l'assainissement de l'AVS

•x **18.3756** ***n*** Mo.
Groupe V. Affecter le milliard de cohésion à l'assainissement de l'AVS

18.3757 ***n*** Mo.
Groupe V. Affecter les milliards de l'asile à l'assainissement de l'AVS

18.4123 ***n*** Mo.
Groupe V. Renoncer à la candidature au Conseil de sécurité de l'ONU

18.4124 ***n*** Mo.
Groupe V. Moratoire immédiat sur une extension du réseau EAR

18.4125 ***n*** Ip.
Groupe V. Comment le Conseil fédéral s'est-il préparé au possible ralentissement de l'économie suisse, et quelles conséquences celui-ci aurait-il sur le marché de l'emploi?

18.4126 ***n*** Ip.
Groupe V. Rendre l'agriculture plus efficace en simplifiant la réglementation

18.4141 ***n*** Mo.
Groupe V. Pacte mondial de l'ONU sur les réfugiés. Retrait de la Suisse

19.3026 ***n*** Ip.
Groupe V. Mandat donné par le Parlement au Conseil fédéral de ne conclure avec l'UE aucun accord qui limite la souveraineté de la Suisse ou qui prévoie la reprise de normes européennes

19.3032 ***n*** Mo.
Groupe V. Non au versement par la Suisse des indemnités de chômage des frontaliers de l'UE!

•N **19.3033** ***n*** Mo.
Groupe V. Accroître le dynamisme de la place économique suisse
Voir objet 19.3043 Mo. Germann

19.3034 ***n*** Mo.
Groupe V. Détention pour motif de sûreté des personnes de retour du djihad

19.3035 ***n*** Mo.
Groupe V. Assurance-maladie "light" pour les personnes dont le statut de séjour est précaire

•N **19.3427** ***n*** Mo.
Groupe V. Armée. Revenir sur la création inutile d'un commandement du Soutien

19.3542 ***n*** Ip.
Groupe V. Accord institutionnel avec l'UE. Le Conseil fédéral remet à nouveau sa décision, plutôt que de dire franchement non

19.3717 ***n*** Mo.
Groupe V. La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays. Renvoyer l'accord institutionnel à l'UE

* **19.3995** ***n*** Ip.
Groupe V. Violence à l'encontre des femmes. Mettre un terme à une tolérance mal placée

* **19.4005** ***n*** Mo.
Groupe V. Halte à l'expansion de l'islam radical en Suisse!

* **19.4006** ***n*** Ip.
Groupe V. Quelle charge les nombreux immigrés européens représentent-ils, en particulier dans la perspective de la récession qui s'annonce?

* **19.4007** ***n*** Ip.
Groupe V. L'immigration de masse met en péril nos assurances sociales

* **19.4008** ***n*** Ip.
Groupe V. Liste mise à jour de tous les paiements et contributions de la Suisse à l'UE

Interventions des commissions

•N **19.3413** ***n*** Mo.
CdF-CN. Mesure de l'efficacité dans le domaine FRI

* **19.3974** ***n*** Po.
CdF-CN. Dissocier l'évolution salariale de l'évaluation des prestations

* **19.3975** ***n*** Mo.
CdF-CN. Améliorer l'égalité fiscale en ce qui concerne le flux de marchandises du petit trafic frontalier
Voir objet 17.3360 Po. CdF-CN

•x **19.3011** ***n*** Po.
CdG-CN. Recherche d'une méthode pour l'évaluation des impacts des accords de libre-échange sur le développement durable

•N **19.3418** ***n*** Mo.
CSEC-CN. Mesures pour réduire la sélectivité sociale

* **19.3959** ***n*** Mo.
CSEC-CN. Pour un meilleur contrôle de la prolifération des chats errants

•*N **19.3955** ***n*** Mo.
CSSS-CN. Un dossier électronique du patient pour tous les professionnels de la santé impliqués dans le processus de traitement
Voir objet 18.2005 Pét. Session des jeunes 2017

* **19.3970** ***n*** Mo.
CSSS-CN. Prise en considération des soins de longue durée dans un financement uniforme des prestations ambulatoires et hospitalières
Voir objet 09.528 Iv.pa. Humbel

•x **18.3712** ***n*** Mo.
CEATE-CN. Réduire la pollution plastique dans les eaux et les sols
Voir objet 19.2008 Pét. fair fish

•x **19.3007** ***n*** Po.
CEATE-CN. Intégration du Fonds vert pour le climat dans le crédit-cadre pour la protection de l'environnement mondial
Voir objet 18.074 OCF

* **19.3968** ***n*** Mo.
CEATE-CN. Agir efficacement contre la disparition des insectes

•x **17.3006** ***n*** Mo.
CPS-CN. Modification de la loi sur le service civil

* **19.3969** ***n*** Mo.
CPS-CN. Les entreprises ont besoin de sécurité juridique, la Suisse de sécurité

•N **19.3531** ***n*** Mo.
CTT-CN. Ne pas interdire les langues nationales pour les vols à vue non commerciaux

•x **19.3532** ***n*** Po.
CTT-CN. Développement à plus long terme de l'accès aux prestations du service postal universel

•N **19.3008** ***n*** Mo.
CIP-CN. Centre de compétence pour le fédéralisme. Participation au financement de base
Voir objet 18.3238 Mo. Vonlanthen

* **19.3960** ***n*** Mo.
CIP-CN. Base légale pour la communication de données aux institutions d'assurance-maladie privées

* **19.3961** ***n*** Mo.
CIP-CN. Inclure les mesures de gestion des cas dans les tâches des organes chargés d'appliquer la loi fédérale sur l'assurance-accidents

* **19.3962** ***n*** Mo.
CIP-CN. Allègement des prescriptions de forme pour la communication de données personnelles dans l'assurance prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité et dans l'assurance-accidents

* **19.3963** ***n*** Mo.
CIP-CN. Inclure les mesures de gestion des cas dans les tâches des organes compétents en matière d'assurance-maladie

* **19.3964** ***n*** Mo.
CIP-CN. Base légale pour la communication de données aux institutions d'assurance-accidents privées

* **19.3965** ***n*** Mo.
CIP-CN. Base légale pour le traitement et la communication de données personnelles par les exploitants d'aéroport

•x* **19.3956** ***n*** Po.
CAJ-CN. Rémunération des droits d'auteur. Situation juridique et pratique de SUISA
Voir objet 17.069 OCF

* **19.3971** ***n*** Mo.
CAJ-CN. Justice pour les enfants placés
Voir objet 19.3973 Mo. CAJ-CE

Interventions des députés

•N **17.3740** ***n*** Mo.
Addor. Une sanction pénale contre les auteurs de poursuites malveillantes

17.4032 ***n*** Mo.
Addor. Pas de condamnation en appel d'un accusé acquitté en première instance sans une nouvelle administration des preuves

17.4257 ***n*** Mo.
Addor. Un recours contre les rejets de réquisitions de preuves en cours d'instruction pénale

18.3338 ***n*** Mo.
Addor. Les parcs éoliens ne sont pas tous d'importance nationale

18.3341 ***n*** Mo.
Addor. Rétablir la cohérence dans la politique répressive en matière de stupéfiants

18.3558 ***n*** Po.
Addor. Mettre vraiment en oeuvre l'initiative pour l'internement à vie des délinquants dangereux

18.3579 ***n*** Mo.
Addor. Un deuxième tube pour le Lötschberg avec le milliard prévu à l'origine pour les Jeux olympiques 2026

18.4021 ***n*** Ip.
Addor. La procréation médicalement assistée, un luxe réservé aux riches?

18.4022 ***n*** Mo.
Addor. Augmenter la vitesse autorisée sur les tronçons autoroutiers qui le permettent

19.3163 ***n*** Po.
Addor. BNS. Revoir la répartition des bénéfices selon la réalité des chiffres

19.3301 ***n*** Mo.
Addor. Déchéance systématique de la nationalité pour les "voyageurs" du djihad doubles nationaux!

19.3305 ***n*** Mo.
Addor. Déchéance de la nationalité suisse. Pas seulement pour les djihadistes doubles nationaux

19.3306 ***n*** Mo.
Addor. Pas de droit au retour pour les "voyageurs" du djihad!

19.3308 ***n*** Po.
Addor. Inverser la tendance à l'augmentation du nombre des médecins étrangers

19.3309 ***n*** Mo.
Addor. Pour une redevance radio-télévision respectueuse du principe de l'équivalence

19.3310 ***n*** Mo.
Addor. Des incitations fiscales pour une vraie politique nataliste en Suisse

19.3356 ***n*** Mo.
Addor. Rémunération du défenseur d'office et du conseil juridique gratuit dans les causes de longue durée

19.3433 ***n*** Mo.
Addor. Pour une procédure de comparution immédiate en Suisse

•x **19.3450** ***n*** Ip.
Addor. Imposition de la famille. Et la solution du quotient familial?

19.3451 ***n*** Mo.
Addor. Revotons sur l'initiative populaire "Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage"!

19.3466 ***n*** Mo.
Addor. Renforçons la démocratie directe. In dubio pro populo!

•x **19.3495** ***n*** Ip.
Addor. Moratoire pour l'élévation de l'âge de la retraite des catégories particulières de personnel

•x **19.3556** ***n*** Ip.
Addor. Dieselgate. Préjudice pour la Confédération et mesures prises

•x **19.3557** ***n*** Ip.
Addor. Des financements publics suisses pour le Concours Eurovision de la chanson?

19.3566 ***n*** Mo.
Addor. Interdire aux producteurs et aux distributeurs d'énergie au bénéfice de concessions ou de monopoles ou en mains publiques d'intervenir sur le marché de l'installation

•x **19.3661** ***n*** Ip.
Addor. Modifier le système des cotisations LPP pour favoriser l'accès des seniors au marché du travail?

19.3662 ***n*** Mo.
Addor. Des prestations d'aide au placement aussi pour les chômeurs seniors en fin de droits

•x **19.3881** ***n*** Ip.
Addor. Affaires compensatoires. Saper sans raison une chance de développement industriel et technologique en Suisse?

* **19.4164** ***n*** Mo.
Addor. La procréation médicalement assistée ne doit pas être un luxe réservé aux riches

* **19.4244** ***n*** Po.
Addor. Moins de bureaucratie pour les cadres de milice de notre armée!

* **19.4300** ***n*** Mo.
Addor. Du vin suisse dans nos bistrots!

* **19.4303** ***n*** Ip.
Addor. Revoir les contingents d'importation de vins?

17.4152 ***n*** Mo.
Aebi Andreas. Bien-être des animaux

17.4320 ***n*** Mo.
Aebi Andreas. Verser aussi des contributions au bien-être des animaux pour les jeunes moutons

19.3272 ***n*** Mo.
Aebi Andreas. Initiative d'exportation. Le secteur agricole ne peut pas faire cavalier seul

* **19.4065** ***n*** Ip.
Aebi Andreas. Déclaration obligatoire des modes de production de denrées alimentaires étrangères. Etat d'avancement du rapport

* **19.4066** ***n*** Ip.
Aebi Andreas. Les objectifs environnementaux sont-ils appliqués à tous les secteurs concernés?

* **19.4225** ***n*** Mo.
Aebi Andreas. Moratoire sur les OGM. Prolongation

18.3903 ***n*** Po.
Aebischer Matthias. Aide directe aux médias. Examiner les possibilités de financement, par exemple au moyen d'un système de bons

* **19.4113** ***n*** Po.
Aebischer Matthias. Adaptation des amendes pour les conducteurs de véhicules prioritaires effectuant des interventions d'urgence

* **19.4153** ***n*** Po.
Aebischer Matthias. Promouvoir la formation continue dans les PME

* **19.4331** ***n*** Mo.
Aebischer Matthias. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
Voir objet 19.4329 Mo. Amstutz
Voir objet 19.4330 Mo. Burkart
Voir objet 19.4332 Mo. Candinas

•x **17.3796** ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. La Suisse soutient-elle l'Algérie sans contrepartie?

•x **17.3797** ***n*** Mo.
Aeschi Thomas. Créer rapidement en Afrique des centres d'accueil pour les migrants économiques en situation irrégulière

•x **17.3798** ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Le Conseil fédéral est-il prêt à prendre le risque d'un attentat terroriste parce qu'un contrôle systématique aux frontières pourrait avoir un "fort impact négatif sur le trafic touristique et l'économie"?

•x **17.3799** ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Mise en oeuvre précipitée par la FINMA des recommandations du Groupe d'action financière

•x **17.3832** ***n*** Mo.
Aeschi Thomas. Refuser aux Algériens l'octroi de visas d'entrée tant que l'Algérie ne reprend pas ses propres ressortissants

17.4321 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Examens de conducteur et permis de conduire. Optimisation des processus

18.3674 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Mesures d'accompagnement. A quoi bon tous ces contrôles?

18.3841 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Pacte de l'ONU sur les migrations. Quelles exigences le Conseil fédéral mettra-t-il en oeuvre?

18.3877 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. La Suisse verse une contribution de cohésion d'un milliard de francs alors que des tricheurs soulagent les caisses de l'Union européenne de quelque 150 milliards d'euros?

•x **18.3882** ***n*** Mo.
Aeschi Thomas. Prévoir une liste de mesures d'urgence pour assurer la défense des intérêts nationaux de la Suisse face à l'UE

18.4296 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Manque de transparence dans la procédure de consultation relative à l'accord-cadre avec l'UE

18.4321 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Enterrer l'accord Suisse-UE du 7 décembre 2018, pour négocier un accord de libre-échange moderne complété par des accords de reconnaissance mutuelle, mais libre de contraintes institutionnelles

19.3212 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Faire la lumière sur les comités mixtes Suisse-UE

19.3213 ***n*** Ip.
Aeschi Thomas. Office fédéral de la justice. Analyse du droit non contraignant compris dans l'accord-cadre institutionnel

* **19.4074** ***n*** Mo.
Aeschi Thomas. Etats non coopératifs. Suspendre immédiatement l'aide au développement

* **19.4263** ***n*** Mo.
Amaudruz. Pains et produits de boulangerie d'origine étrangère. Déclaration claire également pour les produits vendus en vrac

17.4150 ***n*** Mo.
(Amherd) Roduit. Consommation de tabac. Protection des enfants et des jeunes

•x **17.3752** ***n*** Ip.
Ammann. CFF. Réductions de personnel à grande échelle. Conséquences pour le personnel et le service public

17.4018 ***n*** Ip.
Ammann. Personnel des CFF. Coût des sondages et motivation des employés via des mesures de développement

17.4280 ***n*** Po.
(Ammann) Müller-Altermatt. CFF et fermeture de guichets ferroviaires. Rendre transparent le démantèlement du service public

18.3667 ***n*** Po.
(Ammann) Müller-Altermatt. Intégration scolaire des enfants atteints d'un handicap mental

18.3843 ***n*** Ip.
Ammann. Cabotage dans le transport routier domestique. Ne pas assouplir le régime et procéder à des contrôles stricts assortis d'amendes appropriées

18.3978 ***n*** Ip.
Ammann. Soutien par la Suisse officielle du projet ferroviaire du siècle Tren Bioceanico. Déclaration d'intention de la Suisse et de la Bolivie

18.4116 ***n*** Ip.
Ammann. Intégration scolaire des enfants atteints d'un handicap mental

18.4163 ***n*** Ip.
Ammann. Pour des entreprises de transport concessionnaires fortes. Définir des règles claires en matière d'externalisation

18.4400 ***n*** Ip.
Ammann. Nouvelle loi sur les armes. Qu'est-ce qui change vraiment pour les tireurs?

19.3321 ***n*** Ip.
Ammann. Le lancement en Suisse de la nouvelle technologie de téléphonie mobile qu'est la 5G requiert de la Confédération qu'elle informe dûment la population

19.3322 ***n*** Mo.
(Ammann) Müller-Altermatt. Travail volontaire. Exonérer les indemnités jusqu'à la limite annuelle fixée pour l'AVS

19.3643 ***n*** Po.
(Ammann) Müller-Altermatt. Trains de nuit. Rendre ce moyen de transport plus attrayant et développer l'offre

19.3716 ***n*** Ip.
Ammann. Remédier à la pénurie de personnel qualifié dans l'exploitation ferroviaire et le transport ferroviaire

* **19.4362** ***n*** Ip.
Ammann. Nouveaux tarifs de l'Union postale universelle. Quelles conséquences pour la Suisse?

17.4060 ***n*** Ip.
Amstutz. Application rigoureuse des dispositions sur le cabotage

18.3912 ***n*** Ip.
Amstutz. A quand un exposé complet du coût du domaine de l'asile?

18.4265 ***n*** Ip.
Amstutz. Swiss Travel Pass. Un pont en or pour les titulaires d'un passeport étranger, seuls les Suisses restent sur le carreau

18.4266 ***n*** Ip.
Amstutz. Requérants d'asile vecteurs de tuberculose. Combien de temps le Conseil fédéral va-t-il encore fermer les yeux?

19.3383 ***n*** Ip.
Amstutz. Quand le Conseil fédéral prendra-t-il enfin au sérieux la contamination tuberculeuse par les requérants d'asile?

* **19.4329** ***n*** Mo.
(Amstutz) Hurter Thomas. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
Voir objet 19.4330 Mo. Burkart
Voir objet 19.4331 Mo. Aebischer Matthias
Voir objet 19.4332 Mo. Candinas

18.3357 ***n*** Ip.
Arnold. Eclaircissements sur ce qui s'est passé au Nigeria

•x **17.3804** ***n*** Ip.
Arslan. Reconnaissance de diplômes étrangers dans le contexte de la pénurie de personnel qualifié

17.4115 ***n*** Ip.
Arslan. Réfugiés transitant par la gare badoise de Bâle

18.3105 ***n*** Ip.
Arslan. Mise en oeuvre de l'égalité salariale. S'inspirer du modèle islandais

18.3203 ***n*** Ip.
Arslan. Accès à l'eau. Un droit humain

18.3356 ***n*** Po.
Arslan. Prévenir toute discrimination lors des contrôles de personnes effectués par la police

18.3669 ***n*** Ip.
Arslan. Filtre contre les appels indésirables

18.3681 ***n*** Ip.
Arslan. Pour une politique extérieure en matière de santé cohérente

18.3953 ***n*** Ip.
Arslan. Partis représentés au Parlement et groupes parlementaires. Pourquoi le Conseil fédéral ne les traite-t-il pas tous de la même manière?

18.4065 ***n*** Ip.
Arslan. Vie nocturne dans les villes suisses et protection contre le bruit dans l'espace public

18.4294 ***n*** Mo.
Arslan. Instauration d'un registre suisse des implants

18.4390 ***n*** Ip.
Arslan. Perte des allocations de maternité pour cause de participation à une séance parlementaire

18.4397 ***n*** Ip.
Arslan. Inégalités sociales dans le domaine de l'éducation

18.4398 ***n*** Po.
Arslan. Concilier le droit commercial de l'OMC et les prescriptions des traités internationaux sur le développement durable

19.3068 ***n*** Po.
Arslan. Changement climatique dans les régions en développement. Pour l'égalité entre hommes et femmes

19.3368 ***n*** Po.
Arslan. Déduction pour les pendulaires qui ne recourent pas à un moyen de transport utilisant des énergies fossiles

19.3378 ***n*** Po.
Arslan. Pour protéger le climat, comment la Suisse peut-elle atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2030?

19.3389 ***n*** Ip.
Arslan. Arabie saoudite. Le Conseil fédéral fait-il fi du respect des droits de l'homme prévu par la Constitution?

19.3512 ***n*** Ip.
Arslan. CFF. Mettre fin à la réduction drastique des prestations et aux discriminations envers les aînés

19.3526 ***n*** Ip.
Arslan. Turquie. Mettre un terme à la persécution ciblée des Alevis et à la répression dont ils font l'objet

19.3585 ***n*** Ip.
Arslan. L'ampleur des violences sexuelles envers les femmes est choquante. Il est temps d'agir!

19.3615 ***n*** Ip.
Arslan. Pour l'égalité des migrantes

19.3874 ***n*** Ip.
Arslan. Protection civile et operations d'aide humanitaire européennes. Décision de la Commission européenne d'exclure les organisations d'entraide suisse

19.3920 ***n*** Mo.
Arslan. Réduction des primes de l'assurance-maladie. Contributions équitables des cantons

•x **19.3934** ***n*** Ip.
Arslan. Ordonnance sur les services de télécommunication. Faire en sorte qu'une distinction soit opérée entre appels publicitaires et appels à des fins de recherche

* **19.4026** ***n*** Ip.
Arslan. Destitution par le gouvernement turc de maires kurdes démocratiquement élus

* **19.4057** ***n*** Ip.
Arslan. Impliquer les femmes dans la prévention de l'extrémisme violent

* **19.4279** ***n*** Mo.
Arslan. Nécessité de rembourser le recours à des interprètes dans les cabinets médicaux et en ambulatoire

* **19.4369** ***n*** Po.
Arslan. Mieux protéger les victimes dans les cas à haut risque de violence domestique. Examiner des mesures plus efficaces

* **19.4370** ***n*** Ip.
Arslan. Création d'une conférence interorganismes d'évaluation des risques et de planification de la sécurité en matière de prévention de la violence à l'encontre de victimes particulièrement exposées

18.3905 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Conséquences du changement de système d'imposition de la valeur locative du logement habité par le propriétaire sur les prix immobiliers et les recettes fiscales

18.3921 ***n*** Mo.
Badran Jacqueline. Pour une participation de la BNS à la lutte contre le changement climatique et par là même à la stabilité du système financier

18.4003 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Légalité de Crowdhouse

18.4214 ***n*** Mo.
Badran Jacqueline. Immeubles de l'Administration fédérale des douanes. Pas de ventes déraisonnables entraînant des coûts élevés pour la Confédération

18.4218 ***n*** Mo.
Badran Jacqueline. Rétribution unique plus importante pour les installations photovoltaïques en façade (verticales)

18.4293 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Ampleur et effets des déductions fiscales pour l'assainissement énergétique des bâtiments

19.3339 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. A quel point la Suisse est-elle concernée par les affaires Cum Ex et Cum Cum?

19.3453 ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Protection de l'environnement, de la nature et du climat. Coûts engendrés par l'inaction

19.3808 ***n*** Mo.
Badran Jacqueline. Immeubles de la Confédération. Redonner consistance au droit de préemption accordé aux cantons et aux communes

19.3809 ***n*** Po.
Badran Jacqueline. Etablir un rapport sur les effets des prescriptions sur la présentation des comptes applicables à l'immobilier dans le cadre de la LPP

* **19.4170** ***n*** Ip.
Badran Jacqueline. Faut-il réexaminer l'efficacité des règles régissant les droits sportifs?

* **19.4033** ***n*** Mo.
(Barazzone) Maitre. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti
Voir objet 19.4037 Mo. Fluri

* **19.4078** ***n*** Mo.
(Barazzone) Regazzi. Suppression de l'impôt sur la fortune et introduction d'un impôt cantonal sur les gains en capital mobilier. Taux maximum de 10 pour cent

17.4105 ***n*** Ip.
Barrile. Régulation des produits du tabac et de leurs produits de substitution en fonction de leur dangerosité respective

17.4106 ***n*** Mo.
Barrile. Cigarettes électroniques et produits du tabac chauffés sans combustion. Promouvoir une recherche qui soit indépendante de l'industrie du tabac

17.4109 ***n*** Ip.
Barrile. La prophylaxie préexposition contre le VIH constitue aujourd'hui un volet important de la prévention

18.3643 ***n*** Mo.
Barrile. Article 64a alinéa 7 LAMal. Abolition des listes noires

18.3677 ***n*** Ip.
Barrile. Agir contre les prix excessifs des médicaments brevetés

18.4270 ***n*** Ip.
Barrile. Monument officiel commémorant les victimes suisses du nazisme. Position du Conseil fédéral

19.3270 ***n*** Mo.
Barrile. Interdire l'utilisation en public de symboles extrémistes, racistes et incitant à la haine

19.3318 ***n*** Po.
Barrile. Médicaments protégés par un brevet. Mesures visant à freiner la hausse des coûts

•x **19.3319** ***n*** Mo.
Barrile. Garantir l'approvisionnement en médicaments dans l'intérêt public. Corriger une incohérence de la législation

* **19.4290** ***n*** Mo.
Barrile. Garantir les prestations médicales à tous les enfants

18.4304 ***n*** Mo.
(Bauer) Feller. Enquêtes de la Comco. La présomption d'innocence doit prévaloir

18.3362 ***n*** Ip.
Bäumle. Affaiblissement des critères de mise hors service des centrales nucléaires. Une lex Beznau?

18.3363 ***n*** Ip.
Bäumle. Mise à l'arrêt de la centrale nucléaire de Beznau pour violation des critères de mise hors service en vigueur?

18.4055 ***n*** Ip.
Bäumle. Utilisation du réseau. Pour un traitement égal de toutes les technologies de stockage, sans discrimination des agents de stockage

•x **19.3509** ***n*** Po.
Bäumle. Installations solaires. Créer un guichet unique pour réduire la bureaucratie

19.3816 ***n*** Ip.
Bäumle. Les moteurs à essence à injection directe sont-ils encore plus dangereux que ceux au diesel?

•x **19.3922** ***n*** Ip.
Bäumle. La Suisse veut-elle contribuer à l'élaboration de matériaux de construction respectueux du climat à l'échelle mondiale?

* **19.4145** ***n*** Mo.
Bäumle. Plan d'action Protection du climat. Exemplarité de la Confédération

•x **17.3795** ***n*** Po.
Béglé. Promouvoir l'"outsourcing" numérique pour lutter efficacement contre la pauvreté dans le monde tout en renforçant la place économique suisse

•x **17.3847** ***n*** Mo.
Béglé. Internet des objets. Façonner les conditions-cadres pour un écosystème national et international

•x **17.3895** ***n*** Mo.
Béglé. Promouvoir une société du numérique au service de l'humain et non l'inverse

•x **17.3896** ***n*** Ip.
Béglé. Comment créer une plate-forme numérique multimodale de transports publics?

17.4242 ***n*** Po.
Béglé. Créer un statut de chercheur parrain afin que des chercheurs seniors continuent à avoir accès à des fonds de recherche scientifique

17.4243 ***n*** Ip.
Béglé. Armée suisse. Envisager une collaboration avec l'étranger en matière de cyberdéfense

17.4271 ***n*** Ip.
Béglé. Créer un label suisse "nouvelle entreprise innovante" qui encouragerait tous les investisseurs basés en Suisse à soutenir nos start-up

17.4272 ***n*** Po.
Béglé. Etablir quelles mesures thérapeutiques simples renforcent l'efficacité de la médecine de pointe pour améliorer la santé et abaisser les coûts

18.3367 ***n*** Ip.
Béglé. La science, atout diplomatique de la Suisse

18.3368 ***n*** Po.
Béglé. Dossier électronique du patient. Meilleure santé à moindre coût

18.3590 ***n*** Po.
Béglé. Web 3.0 - Quelle place pour la Suisse dans un web décentralisé?

18.3617 ***n*** Mo.
Béglé. Créer une identité numérique 3.0. Pour une Suisse leader du secteur "blockchain" et une sécurité inédite des données personnelles

18.3659 ***n*** Ip.
Béglé. Drogue. Comment mieux lutter contre le deal de rue?

18.3660 ***n*** Ip.
Béglé. Comment mieux soutenir l'engagement de la Suisse en faveur de la paix? Comment prévenir, limiter et punir les excès de violence sur le terrain?

18.3702 ***n*** Mo.
Béglé. Smart data. Faire de la Suisse la championne d'une digitalisation durable et à forte valeur ajoutée

18.3703 ***n*** Ip.
Béglé. Créer un permis "Technologie" pour travailleurs ultraspécialisés

18.3724 ***n*** Ip.
Béglé. Accompagner des pays amis dans leur transition démocratique

18.3970 ***n*** Ip.
Béglé. Permis de travail pour travailleurs spécialisés ressortissants de pays tiers. Fluidifier les procédures

18.4025 ***n*** Ip.
Béglé. Etendre les incitations à diminuer les émissions de CO2 à toutes les entreprises, sur base volontaire

18.4026 ***n*** Ip.
Béglé. Faire du médecin de famille le pilote de la prise en charge. Pour une vision globale du patient, une qualité augmentée des soins et une baisse des coûts

18.4361 ***n*** Ip.
Béglé. ADN de l'humanitaire ou partenariats pour mieux venir en aide aux victimes des conflits?

18.4388 ***n*** Ip.
Béglé. Soft law. Une interprétation dynamique

•x **19.3299** ***n*** Po.
Béglé. Smart ZIZA. Pour une conception optimisée des zones industrielles et artisanales

19.3332 ***n*** Ip.
Béglé. Comment stimuler l'esprit pionnier suisse?

19.3360 ***n*** Ip.
Béglé. Quid des djihadistes du Moyen-Orient? Encourager la création d'un tribunal international et de prisons sur place

19.3461 ***n*** Ip.
Béglé. Avancer seul ou à plusieurs dans le domaine de la cybersécurité?

•x **19.3471** ***n*** Ip.
Béglé. Oui à la suppression de la valeur locative. Non à un parc immobilier précarisé

19.3850 ***n*** Po.
Béglé. Comment assurer une contribution efficace du secteur privé à des projets de développement et promouvoir les nouvelles technologies?

•x **19.3860** ***n*** Po.
Béglé. Ne pas attendre une épidémie grave. Créer un fonds pour stimuler la recherche et le développement de nouveaux agents antimicrobiens

19.3878 ***n*** Po.
Béglé. La 5G ne doit pas menacer la neutralité du Net

* **19.4223** ***n*** Ip.
Béglé. Comment mieux combiner la préservation des forêts primaires et celle des peuples autochtones?

* **19.4266** ***n*** Mo.
Béglé. Lutte contre l'antibiorésistance. Organiser une conférence ministérielle internationale en Suisse pour créer des conditions générales favorables à la recherche

* **19.4335** ***n*** Ip.
Béglé. Développement durable. Et l'eau?

•x **17.3902** ***n*** Ip.
Bendahan. Baisse de la TVA. Quelle analyse fera-t-on de son impact sur les prix pour les consommateurs?

17.4238 ***n*** Mo.
Bendahan. Mesure du pouvoir d'achat des ménages

18.3570 ***n*** Mo.
Bendahan. Jeux vidéo. Prévenir les abus des micro-transactions apparentées aux jeux d'argent

18.3573 ***n*** Po.
Bendahan. Examiner les possibilités d'introduction d'un système de licence globale en Suisse pour certains biens et services

18.4032 ***n*** Po.
Bendahan. Positionner la Suisse comme leader dans le domaine de l'intelligence artificielle et du "machine learning"

18.4034 ***n*** Mo.
Bendahan. Renforcer la qualité de la réinsertion professionnelle

18.4035 ***n*** Mo.
Bendahan. Inciter les employeurs à remettre des personnes qualifiées sur le marché de l'emploi

18.4037 ***n*** Mo.
Bendahan. Pour un centre de compétences dans le domaine de l'intelligence artificielle au sein de l'administration fédérale

18.4338 ***n*** Mo.
Bendahan. Donner les mêmes moyens de surveillance contre les personnes soupçonnées de fraude fiscale que contre celles bénéficiant de prestations des assurances sociales

18.4364 ***n*** Mo.
Bendahan. Pour plus de transparence dans la formation des prix

19.3490 ***n*** Mo.
Bendahan. Pas de répercussion négative sur les consommateurs ou sur les employés de l'automatisation des transactions

19.3828 ***n*** Mo.
Bendahan. Introduire une autorité de médiation permettant aux victimes des défaillances des services clients de faire respecter leurs droits sans effort disproportionné

19.3829 ***n*** Po.
Bendahan. Pour une meilleure transparence des services clients

19.3830 ***n*** Mo.
Bendahan. Pour un droit des consommateurs à avoir accès à une personne réelle ayant compétence pour agir lors d'un contact avec une grande entreprise fournissant un service clients

19.3832 ***n*** Po.
Bendahan. Les locataires ne doivent pas payer le surcoût énergétique des bâtiments qui n'auront pas encore été assainis en 2035

19.3833 ***n*** Po.
Bendahan. Créer de bonnes incitations au système de franchises de l'assurance-maladie obligatoire pour une meilleure santé publique et une plus grande efficience

* **19.4027** ***n*** Po.
Bendahan. Encourager la production de bières artisanales, à cent pour cent locale et respectueuse de l'environnement

* **19.4217** ***n*** Po.
Bendahan. Affecter une part du fonds Forta pour des alternatives à la voiture individuelle pour atteindre des points clés du réseau de transports publics

* **19.4218** ***n*** Mo.
Bendahan. Mettre fin aux aberrations écologiques et économiques de la tarification des trajets en avion

* **19.4219** ***n*** Po.
Bendahan. Autoriser et soutenir des projets pilotes agrivoltaïques

17.4167 ***n*** Mo.
Bertschy. Coordonner l'aide sociale dans une loi-cadre succincte ou dans un concordat
Voir objet 17.4166 Mo. Streiff

17.4186 ***n*** Ip.
Bertschy. La sécurité alimentaire comme défi écologique. Quelles mesures prend le Conseil fédéral?

19.3584 ***n*** Ip.
Bertschy. Violences sexuelles envers les femmes. Pourquoi la Confédération ne dispose-t-elle pas de chiffres fiables?

19.3849 ***n*** Mo.
Bertschy. Assurer l'égalité des chances dans la vie professionnelle par un congé de 14 semaines pour chaque parent

* **19.4343** ***n*** Po.
Bertschy. Accueil extrafamilial des enfants. Affecter les aides financières de la Confédération à la réduction des tarifs en faveur des parents qui travaillent

* **19.4344** ***n*** Ip.
Bertschy. Aides financières de l'Etat. Mettre fin aux dysfonctionnements de l'économie et à la destruction de l'environnement

18.3773 ***n*** Mo.
(Bigler) Vitali. Gérer la productivité de l'administration fédérale

18.3792 ***n*** Mo.
(Bigler) Wasserfallen Christian. L'OFEV doit mettre en oeuvre les recommandations du Contrôle fédéral des finances

•x **19.3599** ***n*** Ip.
Bigler. Exemption des fondations d'utilité publique du champ d'application de la LEAR. Pourquoi le Conseil fédéral revient-il sur son opinion?

•x **19.3804** ***n*** Ip.
Bigler. Systèmes d'étiquetage nutritionnel. Eviter les nouvelles entraves au commerce

* **19.4010** ***n*** Ip.
Bigler. Qui est responsable de la politique extérieure de la Suisse auprès de l'ONU en général et de l'Organisation mondiale de la santé en particulier?

* **19.4102** ***n*** Ip.
Bigler. Le conseil d'administration de Compenswiss est-il conscient de ses responsabilités?

* **19.4197** ***n*** Ip.
Bigler. La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse outrepasse et enfreint gravement son mandat

* **19.4316** ***n*** Mo.
(Bigler) Feller. Garantir la sécurité du droit pour les fondations et les associations d'utilité publique

17.4244 ***n*** Mo.
Birrer-Heimo. Entreprises du secteur des matières premières. Soumettre le négoce pour compte propre à la loi sur le blanchiment d'argent

18.4040 ***n*** Mo.
Birrer-Heimo. Respecter la protection des eaux

18.4399 ***n*** Po.
Birrer-Heimo. Assurer l'acceptation de l'argent liquide à long terme

19.3367 ***n*** Po.
Birrer-Heimo. Faire la lumière sur les rabais fiscaux et leurs conséquences

•x **19.3831** ***n*** Ip.
Birrer-Heimo. Arrêt du Tribunal fédéral sur la facturation des frais de séjour hospitalier. Mise en oeuvre du remboursement aux assurés

•x **19.3852** ***n*** Ip.
Birrer-Heimo. Cryptomonnaie Libra

* **19.4337** ***n*** Ip.
Birrer-Heimo. Amendes records contre UBS. Quelles conséquences pour la Suisse?

18.3221 ***n*** Mo.
Borloz. Possibilité pour les cantons d'instaurer une réserve climatique

18.4154 ***n*** Po.
Borloz. La liaison ferroviaire entre la Suisse romande et Berne mérite d'être plus rapide entre Lausanne et Fribourg

18.4155 ***n*** Po.
Borloz. 200 000 personnes méritent de pouvoir utiliser une installation existante pour rejoindre rapidement la ville fédérale en train

•x **19.3534** ***n*** Ip.
Borloz. 5G. Un groupe de travail planche sur l'impact des ondes éléctromagnétiques en Suisse, l'indépendance des membres est au moins aussi importante que leurs compétences

* **19.4133** ***n*** Ip.
Borloz. Transports spéciaux de marchandises par camions. L'état préoccupant des ponts de nos autoroutes devrait-il perdurer?

* **19.4150** ***n*** Ip.
Borloz. Plan d'action national Produits phytosanitaires. Information de la population

* **19.4160** ***n*** Ip.
Borloz. De l'abonnement Voie 7 à l'abonnement Seven 25. Une réelle amélioration?

17.4075 ***n*** Mo.
Bourgeois. Renforcer les plus-values de la production suisse de bétail bovin par un encouragement de la garde au pâturage en Suisse

•N **19.3047** ***n*** Mo.
Bourgeois. Déclaration des émissions de CO2 lors de l'achat d'un billet d'avion

19.3048 ***n*** Mo.
Bourgeois. Assurer la transparence au sujet des denrées alimentaires importées sur de longues distances par des moyens de transport générant d'importantes émissions d'équivalents CO2

•x **19.3638** ***n*** Ip.
Bourgeois. Initiative populaire "Eau propre". Non-respect des décisions du Conseil fédéral

•x **19.3639** ***n*** Po.
Bourgeois. Séquestration du carbone par le sol

19.3653 ***n*** Mo.
Bourgeois. Transparence et coordination dans l'exploitation et le développement des réseaux de distribution et de transport d'électricité

•N **19.3667** ***n*** Mo.
Bourgeois. Améliorer la coordination de la lutte contre le dopage

19.3924 ***n*** Mo.
Bourgeois. Meilleure exploitation du potentiel de rénovation grâce à la révision du droit du bail

* **19.3987** ***n*** Mo.
Bourgeois. Synergies à renforcer entre les EPF et Agroscope

* **19.3988** ***n*** Po.
Bourgeois. Digitalisation dans le domaine agricole. Rôle de la Confédération

* **19.4097** ***n*** Mo.
Bourgeois. Simplifier les responsabilités des détenteurs de chiens de protection des troupeaux

* **19.4098** ***n*** Po.
Bourgeois. Utilisation des produits phytosanitaires. Exiger une formation minimale

* **19.4100** ***n*** Mo.
Bourgeois. Lutter efficacement contre l'abandon de déchets

* **19.4213** ***n*** Po.
Bourgeois. Sanctions au lieu d'exécution des travaux

* **19.4243** ***n*** Mo.
Bourgeois. Renforcement du photovoltaïque

18.3775 ***n*** Mo.
Brand. LAMal. Eviter le report sur les primes et les impôts des factures erronées

18.4256 ***n*** Mo.
Brand. Régions de primes. Affectation des communes après fusion

19.3242 ***n*** Mo.
(Brand) de Courten. Assurance-maladie. Enfin instaurer la transparence dans le domaine ambulatoire

•x **19.3463** ***n*** Ip.
Brand. Grands emballages de médicaments. Clause générale garantissant un emploi raisonnable

* **19.4188** ***n*** Ip.
Brand. Prix des médicaments excessivement élevé. Prendre rapidement des mesures pour soulager la population

19.3287 ***n*** Mo.
Bregy. Taxes d'incitation. Utilisation conforme à leur affectation

19.3464 ***n*** Mo.
Bregy. Egalité de traitement des couples dont les deux conjoints perçoivent un revenu, dont l'un sous la forme d'une rente

19.3613 ***n*** Mo.
Bregy. Héliports hospitaliers. Revenir sur un projet de réglementation inutile

19.3644 ***n*** Po.
Bregy. Inscrire les itinéraires cyclables touristiques dans une loi relative aux voies cyclables

19.3781 ***n*** Po.
Bregy. Chargement des voitures sur le train entièrement financé par la Confédération

* **19.4189** ***n*** Po.
Bregy. Tunnel de base du Lötschberg. Nouvel examen de l'aménagement complet?

•x **19.3647** ***n*** Ip.
Brélaz. Les limites aux achats d'actifs par la Banque nationale?

•x **19.3777** ***n*** Ip.
Brélaz. Les limites de la politique monétaire ultra-accommodante de la Banque nationale

18.4253 ***n*** Mo.
Brunner Hansjörg. Créer l'organe indépendant de contrôle des coûts réglementaires voulu par le législateur

19.3376 ***n*** Mo.
Büchel Roland. Agir de manière conséquente face au retour de djihadistes et face à la promotion du terrorisme

18.3347 ***n*** Po.
Buffat. Valoriser le travail de milice, également au Parlement

18.4355 ***n*** Po.
Buffat. Protégeons le Chasseron

19.3243 ***n*** Mo.
Buffat. Annulation automatique d'une poursuite payée

19.3561 ***n*** Mo.
Buffat. Exiger de meilleures connaissances linguistiques lors de la naturalisation et de l'octroi d'autorisations d'établissement

•N **17.3952** ***n*** Mo.
Bühler. Autoriser la signalisation bilingue sur les autoroutes

19.3499 ***n*** Mo.
Bühler. Meilleur service public. Réduire ou supprimer le dividende de la Poste

•x **19.3774** ***n*** Ip.
Bühler. Augmentation artificielle des émissions de CO2 des voitures de tourisme en raison d'une nouvelle procédure de mesure

* **19.4116** ***n*** Ip.
Bühler. Pollution de l'environnement à cause d'entraves à la circulation?

17.4226 ***n*** Mo.
Bulliard. Critères de promotion de la nouvelle politique régionale. Révision du principe de "base d'exportation"

18.3632 ***n*** Mo.
Bulliard. Renforcer l'apprentissage de langues nationales durant la formation professionnelle

19.3353 ***n*** Ip.
Bulliard. Mesures permettant aux régions de montagne de s'adapter au changement climatique

19.3358 ***n*** Ip.
Bulliard. Examen préalable des publicités par Swissmedic

•x **19.3588** ***n*** Ip.
Bulliard. Violences sexuelles à l'encontre des femmes. Il faut améliorer la prévention

19.3806 ***n*** Mo.
Bulliard. Encourager le bénévolat dans le sport par une déduction fiscale

19.3900 ***n*** Po.
Bulliard. Imposition des pensions alimentaires. Etablir les conséquences fiscales d'un régime d'imposition plus juste

19.3902 ***n*** Po.
Bulliard. Fonds pour des mesures d'adaptation au changement climatique

* **19.4349** ***n*** Mo.
Bulliard. Mettre en place un plan d'action national efficace pour enfin protéger les enfants contre la progression rapide de la violence pédosexuelle sur Internet

•x **17.3823** ***n*** Mo.
Burgherr. Ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers. Prolonger l'intervalle de contrôle

•x **17.3825** ***n*** Ip.
Burgherr. Evaluer les coûts économiques des passages à niveau

17.4261 ***n*** Mo.
Burgherr. Renforcer la compétitivité de la Suisse

17.4322 ***n*** Mo.
Burgherr. Réduire le nombre de passages à niveau inefficaces

18.3345 ***n*** Mo.
Burgherr. Lutter contre l'inefficacité au sein de l'administration fédérale

18.3587 ***n*** Ip.
Burgherr. Coût de l'aide sociale dans le domaine de l'asile à partir de 2020. Pics pour les cantons et les communes

18.3908 ***n*** Ip.
Burgherr. Comment le Conseil fédéral réagit-il aux tours de passe-passe des autorités allemandes en matière de politique de l'asile?

18.4071 ***n*** Po.
Burgherr. Politique d'asile plus humaine, plus efficace et moins coûteuse grâce à une stratégie d'"aide sur place"

18.4115 ***n*** Mo.
Burgherr. Réduire les frais engagés par la Confédération

18.4298 ***n*** Po.
Burgherr. La Confédération ne devrait pas faire concurrence aux entreprises et aux start-up

19.3387 ***n*** Ip.
Burgherr. Coûts croissants de l'asile

19.3388 ***n*** Mo.
Burgherr. Contre les oppositions abusives en matière de construction

19.3392 ***n*** Mo.
Burgherr. Transformation des bâtiments agricoles. Accroître la marge de manoeuvre

19.3886 ***n*** Po.
Burgherr. Renforcer le droit de la concurrence dans le système de santé

19.3887 ***n*** Po.
Burgherr. Rendre obligatoires les appels d'offres pour les prestations d'intérêt général dans le système de santé

19.3888 ***n*** Ip.
Burgherr. Coûts engendrés par les délinquants violents issus de l'immigration

19.3889 ***n*** Ip.
Burgherr. Les taux d'intérêts faibles faussent le budget de l'Etat

* **19.4361** ***n*** Mo.
Burgherr. Mettre à profit la baisse des charges d'intérêt de la dette pour aider les générations futures

•x **17.3982** ***n*** Po.
Burkart. Mobilité du dernier kilomètre

19.3501 ***n*** Mo.
Burkart. Assainissement du bruit routier. Solution de financement à long terme à partir de 2023

•x **19.3581** ***n*** Ip.
Burkart. Favoriser les pneus silencieux

* **19.4330** ***n*** Mo.
(Burkart) Fluri. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
Voir objet 19.4329 Mo. Amstutz
Voir objet 19.4331 Mo. Aebischer Matthias
Voir objet 19.4332 Mo. Candinas

•x **17.3719** ***n*** Po.
(Buttet) Roduit. Consommation de boissons énergisantes chez les jeunes. Quelles conséquences sur leur santé?

17.4247 ***n*** Ip.
Candinas. Lignes d'autocars longue distance. A quand une décision politique de principe?

17.4248 ***n*** Ip.
Candinas. La politique régionale n'a-t-elle plus d'effets dans les villages de montagne structurellement faibles?

17.4249 ***n*** Po.
Candinas. Transformer les régions de montagne en plates-formes spécialisées dans le stockage des données et dans les technologies numériques

18.3360 ***n*** Ip.
Candinas. Vérifier, surveiller et restreindre le commerce en ligne?

18.3704 ***n*** Mo.
Candinas. Autoriser la création de logements supplémentaires lors de l'agrandissement de logements créés sous l'ancien droit

18.4056 ***n*** Mo.
Candinas. Soulager les familles et les entreprises. Des allocations de formation professionnelle pour tous les jeunes de moins de 18 ans

18.4069 ***n*** Ip.
Candinas. Assurance-maladie. Réduction des primes pour les titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée

18.4198 ***n*** Ip.
Candinas. Inspection fédérale des installations à courant fort. Emoluments inéquitables

18.4358 ***n*** Mo.
Candinas. Langue des documents remis dans le cadre des procédures cantonales

19.3044 ***n*** Ip.
Candinas. Appartient-il au SECO de concurrencer les entreprises privées?

19.3530 ***n*** Mo.
Candinas. Atténuer les effets négatifs de la loi sur les résidences secondaires

•x **19.3866** ***n*** Ip.
Candinas. Un cybercommandement pour l'armée suisse?

19.3867 ***n*** Ip.
Candinas. Arrêts de bus dans les cantons et les communes. Mise en oeuvre de la loi sur l'égalité pour les handicapés

* **19.4332** ***n*** Mo.
Candinas. Low Flight Network. Achever le réseau, créer les bases légales et assurer le financement, afin de permettre le sauvetage aérien même par mauvais temps
Voir objet 19.4329 Mo. Amstutz
Voir objet 19.4330 Mo. Burkart
Voir objet 19.4331 Mo. Aebischer Matthias

* **19.4338** ***n*** Mo.
Candinas. Introduire un extrait complet à l'échelle nationale du registre des poursuites

* **19.4339** ***n*** Mo.
Candinas. Protection des aéroports nationaux contre les drones

* **19.4340** ***n*** Ip.
Candinas. Les adjudications "in-state" sont-elles licites pour des prestations également proposées sur le marché?

17.4172 ***n*** Mo.
(Carobbio Guscetti) Munz. Des mesures plus radicales contre le smog

18.3122 ***n*** Po.
(Carobbio Guscetti) Reynard. Plan concret pour l'égalité entre femmes et hommes

18.3126 ***n*** Ip.
(Carobbio Guscetti) Gysi Barbara. Rendre obligatoire l'assurance perte de gain en cas de maladie pour améliorer la protection sociale

18.3553 ***n*** Mo.
Cattaneo. Progrès et innovation au service du tournant numérique dans l'administration fédérale

18.4409 ***n*** Mo.
Cattaneo. Plus de sécurité pour les cyclistes. Fixer dans la loi la distance latérale de dépassement

19.3851 ***n*** Po.
Cattaneo. Manque d'effectifs de la protection civile. Il faut trouver une solution à ce problème préoccupant

18.3048 ***n*** Ip.
Chevalley. Euratom devient-il le lobby de la branche nucléaire aux frais du contribuable suisse qui a choisi de sortir du nucléaire?

18.3524 ***n*** Po.
Chevalley. Etude de la contamination des citoyens et des animaux de notre pays par le glyphosate

18.3721 ***n*** Ip.
Chevalley. Halte à la tromperie des sacs oxodégradables

18.4007 ***n*** Po.
Chevalley. Etendre la disponibilité des pièces de rechange pour prolonger la durée de vie des objets

19.3263 ***n*** Mo.
Chevalley. Interdiction d'importation et de transit de trophées de chasse issus d'animaux figurant dans les annexes I à III de la CITES

19.3641 ***n*** Mo.
Chevalley. Une étiquette CO2 pour les denrées alimentaires non transformées

19.3730 ***n*** Po.
Chevalley. Des procédures plus efficientes et plus courtes pour la réalisation des installations de production d'énergies renouvelables

•x **19.3775** ***n*** Ip.
Chevalley. Un mégot de cigarette contient 12 000 microplastiques. Que fait le Conseil fédéral?

•x **19.3843** ***n*** Ip.
Chevalley. Quel intérêt d'autoriser l'importation d'animaux prélevés dans le milieu sauvage?

* **19.4017** ***n*** Ip.
Chevalley. Expérimentation animale. Pour une meilleure coordination au niveau national et une meilleure efficacité quant à l'utilisation de l'argent public

* **19.4063** ***n*** Ip.
Chevalley. Meurtres de femmes. Eviter plutôt que constater

* **19.4101** ***n*** Ip.
Chevalley. Perturbateurs endocriniens. Quelles connaissances pour quelle stratégie?

* **19.4126** ***n*** Ip.
Chevalley. Des biocides dans nos peintures et dans nos rivières

* **19.4146** ***n*** Ip.
Chevalley. Eoliennes et oiseaux peuvent cohabiter

* **19.4182** ***n*** Mo.
Chevalley. A quand une interdiction des plastiques "oxo"?

* **19.4183** ***n*** Po.
Chevalley. Moins de déchets en incinération, plus de recyclage

17.4235 ***n*** Mo.
Chiesa. Impôt à la source et déductions sociales

19.3052 ***n*** Mo.
(Chiesa) Marchesi. Preuve des connaissances linguistiques des personnes exerçant une profession médicale (médecins, médecins-dentistes, chiropraticiens, pharmaciens, vétérinaires)

19.3109 ***n*** Mo.
(Chiesa) Marchesi. Médecine du trafic. Promouvoir et stimuler la formation

•x **19.3673** ***n*** Po.
Chiesa. Projet d'efficacité, projet f4. Quels résultats?

•x **19.3839** ***n*** Ip.
Chiesa. Réserves des caisses-maladie. Une polémique attisée publiquement?

* **19.3985** ***n*** Mo.
(Chiesa) Marchesi. Saint-Gothard. Péage pour les voitures étrangères

* **19.4001** ***n*** Ip.
Chiesa. Diplomatie européenne au vitriol

* **19.4143** ***n*** Ip.
Chiesa. Primes de l'assurance-maladie. Pourquoi permet-on qu'elles soient plus élevées au Tessin qu'ailleurs?

* **19.4185** ***n*** Ip.
Chiesa. Silence assourdissant de Swiss International Air Lines. La compagnie se déchargerait-elle de ses responsabilités?

18.3583 ***n*** Po.
Crottaz. Terrains de sport synthétiques. Risque pour la santé des sportifs

19.3608 ***n*** Mo.
Crottaz. Réintroduction de l'utilisation de l'amiante. Les risques pour la santé sont trop importants pour la justifier par des raisons purement esthétiques et économiques

•x **19.3799** ***n*** Ip.
Crottaz. Bracelets "Do not resuscitate" pour respecter la volonté des patientes et des patients

19.3800 ***n*** Mo.
Crottaz. La Suisse doit signer la Convention internationale de Hong Kong pour un recyclage sûr et écologiquement rationnel de ses navires en fin de vie

19.3801 ***n*** Ip.
Crottaz. Pour une stratégie en matière de médicaments chers

19.3802 ***n*** Ip.
Crottaz. Mucoviscidose. A quand un traitement pour tous les patients éligibles, avant la détérioration de la fonction pulmonaire?

19.3803 ***n*** Mo.
Crottaz. Pour une protection des cotisations au deuxième pilier après la naissance d'un enfant

* **19.4046** ***n*** Ip.
Crottaz. Une société privée finlandaise pour sécuriser les bureaux de la Direction du développement et de la coopération à Kaboul

* **19.4211** ***n*** Ip.
Crottaz. Stop au gaspillage. L'OFSP va-t-il faire pression sur l'industrie pharmaceutique pour des dosages adaptés aux pathologies?

* **19.4267** ***n*** Ip.
de Buman. L'application du droit fédéral ne devrait pas être un casino

17.4020 ***n*** Po.
de Courten. Préciser l'article 105b de l'ordonnance sur les douanes

17.4037 ***n*** Ip.
de Courten. Concordat contre le hooliganisme. Bilan (intermédiaire) du Conseil fédéral

* **19.4058** ***n*** Ip.
de Courten. Prise en charge par l'assurance-maladie des prestations des podologues. Quand le Conseil fédéral entend-il mettre en oeuvre les décisions du Parlement?

* **19.4077** ***n*** Po.
de Courten. Remboursement de la dette de l'AI grâce aux taux d'intérêt négatifs. Des instruments financiers conformes au marché pour la gestion du patrimoine des assurances sociales

* **19.4109** ***n*** Ip.
de Courten. Valeurs mesurées et séries de données relatives à la concentration de CO2 en Suisse

18.3435 ***n*** Ip.
de la Reussille. Bains de sang à Gaza

18.4237 ***n*** Po.
de la Reussille. Plus de transparence au sujet du portefeuille de Compenswiss

19.3258 ***n*** Mo.
de la Reussille. TVA sur les produits phytosanitaires

•x **19.3439** ***n*** Ip.
de la Reussille. Ferme opposition de la Suisse à l'extension de la loi Helms-Burton

19.3440 ***n*** Po.
de la Reussille. Gestion des CFF. Un salaire indécent pour le directeur général, des mesures d'économies pour les salariés

* **19.3979** ***n*** Ip.
de la Reussille. Engagement de mercenaires en Afghanistan

* **19.3980** ***n*** Ip.
de la Reussille. Suspension de l'aide suisse à l'UNRWA

* **19.3981** ***n*** Ip.
de la Reussille. Catastrophe environnementale en Amazonie et accord avec les pays du Mercosur

* **19.4030** ***n*** Ip.
de la Reussille. La Poste Suisse aux ordres d'un pays étranger?

•x **17.3873** ***n*** Ip.
Derder. Un nouveau mode de financement pour les EPF afin d'éviter le "stop and go" budgétaire

•x **17.3939** ***n*** Ip.
Derder. Capital-risque. La Suisse peut-elle s'inspirer du modèle israélien et mettre en place des mesures encourageant l'investissement?

•x **17.3944** ***n*** Mo.
Derder. Circulation routière. Pour un usage libre du domaine public

17.4285 ***n*** Ip.
Derder. Définir des rôles clairs pour les acteurs de la cyberdéfense et de la cybersécurité de la Suisse

17.4286 ***n*** Mo.
Derder. Encourager l'investissement des caisses de pension dans les sociétés non cotées en Suisse

17.4287 ***n*** Mo.
Derder. Mettre en place des conditions-cadres attractives pour créer un fonds de capital-risque en Suisse sur le modèle du fonds Yozma en Israël

17.4290 ***n*** Ip.
Derder. Quelles mesures pour encourager l'investissement dans les PME innovantes en Suisse?

17.4291 ***n*** Mo.
Derder. Supprimer l'imposition de l'outil de travail

18.3064 ***n*** Mo.
Derder. Médias. Pour une offre complète du service public

18.3623 ***n*** Mo.
Derder. Renforcer la visibilité internationale de l'écosystème suisse de start-up

18.4402 ***n*** Ip.
Derder. Chargé de prendre des mesures fiscales pour les start-up, le Conseil fédéral doit commencer par définir cette catégorie d'entreprises fondées sur la science

19.3266 ***n*** Ip.
Derder. Optimiser le pilotage de la promotion économique internationale de la Suisse

19.3865 ***n*** Ip.
Derder. Genève internationale. Comment la Suisse peut-elle soutenir le développement numérique des organisations internationales et ONG tout en protégeant les données de victimes de guerres?

19.3882 ***n*** Mo.
(Derder) Nantermod. Autorisation de séjour pour les Etats tiers. Adapter le système aux besoins des secteurs de pointe

19.3884 ***n*** Mo.
Derder. Une stratégie pour la souveraineté numérique suisse

* **19.4306** ***n*** Ip.
(Derder) Bourgeois. Encourager le développement d'un pôle d'excellence dans le domaine "food and nutrition" (agriculture de précision, alimentation durable, nutrition de précision, recyclage et réduction des déchets)

•x **17.3909** ***n*** Ip.
Dettling. D'onéreux centres fédéraux pour requérants d'asile gardés en réserve?

18.4039 ***n*** Mo.
Dettling. Accorder la même importance aux terres agricoles qu'aux forêts
Voir objet 18.3869 Mo. Ettlin Erich

19.3017 ***n*** Mo.
Dettling. Renoncer à construire le centre fédéral pour requérants d'asile à Wintersried

18.3812 ***n*** Po.
Dobler. Car postal Suisse SA est une société du groupe La Poste Suisse. Cette affiliation est-elle adéquate?

18.3996 ***n*** Mo.
Dobler. Médicaments non soumis à ordonnance. Autoriser les commandes par télépharmacie

19.3448 ***n*** Mo.
Dobler. Mainlevée provisoire. Prendre en compte l'évolution des pratiques commerciales (numérisation)

•x **19.3500** ***n*** Ip.
Dobler. Programme européen Copernicus. Et maintenant?

•x **19.3636** ***n*** Ip.
Dobler. Projet Barto. La Confédération finance-t-elle la concurrence avec des moyens inégaux?

•x **19.3637** ***n*** Ip.
Dobler. Le Conseil fédéral peut-il imaginer refondre le système d'imposition et de subventionnement de la culture du tabac?

19.3759 ***n*** Po.
Dobler. Loi sur le crédit à la consommation. Exigences de forme compatibles avec la numérisation

* **19.4072** ***n*** Mo.
Dobler. Pour l'instauration d'une autorité dépositaire cantonale, seul moyen de retrouver un mandat pour cause d'inaptitude

* **19.4248** ***n*** Ip.
Dobler. Entreprises suisses et entreprises étrangères de vente par correspondance. Harmonisation des tarifs postaux

* **19.4336** ***n*** Ip.
Dobler. A quand les parcomètres numériques?

* **19.4366** ***n*** Po.
Dobler. Poursuivre pénalement la consommation de produits dopants

19.3430 ***n*** Ip.
Egger Mike. Votations sur les accords bilatéraux et sur Schengen. Les citoyens ont-ils été trompés?

19.3444 ***n*** Mo.
Egger Mike. Asile. Compensation des dépenses occasionnées par l'aide d'urgence versée aux personnes déboutées

* **19.3998** ***n*** Mo.
Egger Mike. Favoriser l'intégration des réfugiés reconnus au sein des communes

* **19.3999** ***n*** Mo.
Egger Mike. Plateformes de communication en matière d'usage abusif des assurances sociales

* **19.4020** ***n*** Ip.
Egger Mike. Soutien de la diversité pour les médias électroniques

* **19.4075** ***n*** Ip.
Egger Mike. Des mesures efficaces pour réduire les coûts de la santé
Voir objet 19.4076 Ip. Marti Samira

* **19.4353** ***n*** Ip.
Egger Mike. Dublin IV. Le libre choix du lieu de domicile octroyé de fait aux demandeurs d'asile remet en cause leur intégration

•x **17.3660** ***n*** Mo.
Egger Thomas. Projet modèle pour le service universel

•x **17.3685** ***n*** Mo.
Egger Thomas. Créer une base légale pour les sites naturels inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco

18.3042 ***n*** Mo.
Egger Thomas. Pilotage des objectifs stratégiques de la Poste, des CFF et de Swisscom par l'Assemblée fédérale

18.3463 ***n*** Ip.
Egger Thomas. Des villes intelligentes aux villages intelligents

18.3464 ***n*** Po.
Egger Thomas. Effets à long terme de la révision de la RPT et du Projet fiscal 17

18.4286 ***n*** Mo.
(Egger Thomas) Candinas. Emplacement de la boîte aux lettres à la limite de la propriété

19.3085 ***n*** Mo.
(Egger Thomas) Gmür Alois. Utilisation des excédents non budgétés de la Confédération

•x **19.3437** ***n*** Ip.
Egger Thomas. Il ne faut pas limiter l'agriculture pratiquée à titre accessoire par des exigences plus strictes en matière de formation

19.3494 ***n*** Mo.
(Egger Thomas) Candinas. Renforcer la recherche en faveur d'une économie alpestre moderne

•x **19.3628** ***n*** Ip.
Egger Thomas. Promouvoir les formes de travail intelligentes. Initiative Work Smart et coopérative Village Office

•N **19.3731** ***n*** Mo.
Egger Thomas. Plan d'action pour les régions de montagne

19.3732 ***n*** Mo.
(Egger Thomas) Candinas. Aide au logement dans les régions de montagne et les espaces ruraux

•x **19.3626** ***n*** Ip.
Eichenberger. Augmenter la part des femmes dans l'armée en général et aux postes de cadre en particulier!

17.4028 ***n*** Ip.
Estermann. Santé 2020. Prévention et vieillesse

17.4217 ***n*** Ip.
Estermann. Mesures contre les essais de médicaments menés sans autorisation

18.3449 ***n*** Ip.
Estermann. Suffisamment de sommeil pour tous!

18.3456 ***n*** Ip.
Estermann. Du mercure toxique au quotidien?

18.3457 ***n*** Ip.
Estermann. Garantir une lumière saine pour la population suisse

18.3484 ***n*** Ip.
Estermann. Coûts exorbitants des criminels placés en établissements forensiques

18.3574 ***n*** Ip.
Estermann. Quelle doit être la "visibilité" de la Suisse en ce qui concerne la promotion de la paix?

18.3654 ***n*** Mo.
Estermann. Réduire modérément le nombre d'internements forcés ordonnés à la légère

18.3855 ***n*** Mo.
Estermann. Pour une meilleure prise en compte de la santé dans le secteur de la téléphonie mobile (2)

18.3856 ***n*** Mo.
Estermann. Pour une meilleure prise en compte de la santé dans le secteur de la téléphonie mobile (1)

18.4043 ***n*** Mo.
Estermann. Achat d'ampoules. Le client doit à nouveau pouvoir choisir!

18.4302 ***n*** Mo.
Estermann. Prescription hors étiquette de médicaments. Instaurer le principe du double contrôle

19.3315 ***n*** Mo.
Estermann. Assurance-maladie "light". Une option meilleur marché?

•x **19.3316** ***n*** Mo.
Estermann. Egalité entre hommes et femmes et promotion appropriée des femmes dans l'armée

19.3394 ***n*** Ip.
Estermann. Système de santé suisse. Comparaison avec l'Allemagne

19.3395 ***n*** Ip.
Estermann. Risques et opportunités liés au "Lehrplan 21"

* **19.4305** ***n*** Mo.
Estermann. Réduire drastiquement la remise d'antidépresseurs en Suisse

17.4071 ***n*** Mo.
Eymann. Institutionnaliser la coopération avec les cantons en matière de lutte contre les mariages forcés

18.3066 ***n*** Ip.
Eymann. Menace sur l'organisation de camps de sports d'hiver

18.3835 ***n*** Mo.
Eymann. Création d'un programme national de recherche sur la maladie d'Alzheimer

18.4203 ***n*** Mo.
Eymann. Création d'une infrastructure de données moderne contenant des données de patients structurées en vue d'encourager la recherche sur l'être humain

•x **19.3827** ***n*** Ip.
Eymann. Eliminer les nouveaux obstacles à l'intégration professionnelle des bénéficiaires de l'aide sociale. Etablir une règle simple et pragmatique pour la couverture de l'assurance-accidents

19.3857 ***n*** Mo.
Eymann. Pour une force opérationnelle contre la résistance aux antibiotiques

* **19.4200** ***n*** Mo.
Eymann. Maintien du financement de départ prévu pour 2017-2020 qui vise à augmenter le nombre de places de formation en médecine humaine

* **19.4202** ***n*** Mo.
Eymann. Mesures destinées à réduire les 80 pour cent de déperdition énergétique dans le secteur des bâtiments

* **19.4326** ***n*** Mo.
Eymann. Lutte contre l'antibiorésistance. Organiser une conférence ministérielle internationale en Suisse pour créer des conditions générales favorables à la recherche
Voir objet 19.4327 Mo. Heim
Voir objet 19.4328 Mo. Reimann Lukas

18.3518 ***n*** Mo.
Fässler Daniel. Définir plus judicieusement la puissance des (petites) centrales hydrauliques

18.3744 ***n*** Mo.
(Fässler Daniel) Rechsteiner Thomas. Libérer les autorités du registre du commerce du paiement d'émoluments pour les publications officielles faites dans la FOSC

18.3963 ***n*** Mo.
(Fässler Daniel) Bregy. Bois suisse. Avenir de l'approvisionnement, de la transformation et de l'utilisation

•x **17.3692** ***n*** Mo.
Fehlmann Rielle. Levée de l'interdiction de vente d'alcool sur les aires d'autoroutes. Pas de libéralisation sans conditions!

•x **17.3754** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Pratiques contestables du SEM dans les cas de renvois vers l'Italie

18.3799 ***n*** Po.
Fehlmann Rielle. Sous-estimation de la consommation de tabac en Suisse. C'est le moment d'y remédier!

18.4086 ***n*** Mo.
Fehlmann Rielle. Politique de réduction des risques en prison. Les disparités entre cantons perdurent

19.3284 ***n*** Mo.
Fehlmann Rielle. Remboursement des substituts nicotiniques par les caisses-maladie. Pourquoi attendre encore?

19.3285 ***n*** Mo.
Fehlmann Rielle. Prix des médicaments. Exemple de la saga Lucentis versus Avastin. Quand la Suisse prendra-t-elle enfin des mesures?

•x **19.3481** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Convention d'Istanbul. Des actes concrets!

19.3482 ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Plurilinguisme au sein de l'administration fédérale. Immobilisme, voire recul préoccupant

19.3554 ***n*** Po.
Fehlmann Rielle. Publicité et obésité. Quelle est l'efficacité des mesures d'autorégulation?

19.3671 ***n*** Mo.
Fehlmann Rielle. Pour une affectation des excédents de la Confédération au fonds de compensation AVS

19.3910 ***n*** Po.
Fehlmann Rielle. Santé des femmes. Pour une meilleure prise en compte de leurs spécificités

•x **19.3911** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Concordat intercantonal sur les jeux d'argent. Quelle surveillance de la Confédération?

* **19.4168** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Comment mieux protéger nos recrues à l'armée?

* **19.4169** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Principe de précaution. Quelle application par le Conseil fédéral dans les domaines de l'alimentation, des cosmétiques et des objets usuels?

* **19.4307** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. L'ambulatoire avant le stationnaire. Un principe nié dans les faits!

* **19.4308** ***n*** Ip.
Fehlmann Rielle. Projet d'adaptation des sites de production SSR. Quelles conséquences sur la diversité et la couverture médiatique en Suisse alémanique et en Suisse romande?

•x **17.3672** ***n*** Ip.
Feller. Pourquoi la Poste réduit-elle une nouvelle fois ses prestations au détriment de la presse?

•x **17.3700** ***n*** Ip.
Feller. Les directives du SECO et les pratiques des caisses de chômage en matière d'indemnité en cas d'insolvabilité sont-elles vraiment conformes au droit en vigueur?

•N **17.3760** ***n*** Mo.
Feller. Conférer aux créanciers ordinaires une action directe en responsabilité contre les dirigeants d'une société qui leur causent un dommage

17.4054 ***n*** Ip.
Feller. Pourquoi le Conseil fédéral impose-t-il le kilogramme comme unité de mesure du vin?

17.4055 ***n*** Mo.
Feller. Lutte contre le travail au noir. L'indemnité en cas d'insolvabilité ne doit être versée que si les cotisations à l'assurance-chômage ont été payées

17.4056 ***n*** Mo.
Feller. Assurance-chômage. Versement de l'indemnité en cas d'insolvabilité uniquement si l'existence d'une créance de salaire envers l'employeur insolvable est prouvée

17.4067 ***n*** Ip.
Feller. Le Conseil fédéral est-il certain que toutes les rentes AVS et AI sont calculées avec exactitude dans tous les cas de figure?

17.4307 ***n*** Mo.
Feller. Renforcer la représentativité du comité d'évaluation de l'ISOS

18.3013 ***n*** Ip.
Feller. La Poste respecte-t-elle l'égalité de traitement entre Amazon et les autres plates-formes d'e-commerce?

18.3015 ***n*** Ip.
Feller. De quel chapeau le président de la Confédération Alain Berset a-t-il sorti les statistiques sur les revenus des médecins?

18.3209 ***n*** Ip.
Feller. La Poste respecte-t-elle ses obligations légales dans le domaine des tarifs d'acheminement des quotidiens et des périodiques?

18.3215 ***n*** Ip.
Feller. Affaire Car postal. Un scandale de gouvernance va-t-il s'ajouter au scandale financier?

18.3539 ***n*** Ip.
Feller. Quelles conclusions tirer du rapport supplémentaire 2016-2018 concernant la responsabilité du conseil d'administration de la Poste dans l'affaire Car postal?

18.3723 ***n*** Ip.
Feller. Par qui et comment la filiale Publibike de Car postal, elle-même société de la Poste, est-elle financée?

18.3895 ***n*** Po.
Feller. Evaluer les règles actuelles concernant le rôle de la Confédération en sa qualité d'actionnaire unique de la Poste

18.4108 ***n*** Ip.
Feller. Qui contrôle que la Poste respecte le cadre légal applicable aux tarifs de distribution des colis, en général et dans le cas du contrat conclu avec Amazon?

18.4164 ***n*** Ip.
Feller. Financement de Publibike par Car postal et La Poste Suisse SA

19.3425 ***n*** Mo.
Feller. Autoriser les véhicules automobiles de plus de 3,5 tonnes affectés au transport de fonds à circuler de nuit

•x **19.3645** ***n*** Ip.
Feller. Comment assurer l'approvisionnement en médicaments dans notre pays?

* **19.4067** ***n*** Mo.
Feller. Adapter Via sicura pour que les services d'urgence puissent accomplir leur travail dans les conditions requises par leur mission, y compris lorsque la vitesse est limitée à 30 kilomètres à l'heure
Voir objet 19.4068 Mo. Rochat Fernandez

•x **17.3661** ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Limitation de la publicité concernant les préparations pour nourrissons et les préparations de suite

•x **17.3838** ***n*** Po.
Feri Yvonne. Assurances sociales. Adapter la législation afin d'assurer l'égalité pour les différents partenariats

17.4000 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Image que les enfants et les jeunes ont de leur corps. Recommandations pour une meilleure santé et un meilleur développement psychiques et physiques

18.3120 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Mise en oeuvre du principe constitutionnel d'égalité entre femmes et hommes

18.3121 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Nécessité des mesures de protection pour les enfants étrangers

18.3880 ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Monitoring de la pauvreté

18.4228 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Garantir à tous l'accès à la contraception

19.3119 ***n*** Po.
Feri Yvonne. Mieux protéger les enfants en optimisant la collecte des données disponibles sur les atteintes à leur bien-être

19.3241 ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Poursuivre d'office les menaces contre les enfants

•x **19.3443** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Situation actuelle et avenir du Centre suisse de compétence pour les droits humains

•x **19.3674** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Dangers de l'échange direct de lait maternel

•x **19.3675** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Modalités de la coopération au développement dans le secteur privé en Suisse

•x **19.3676** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Prévenir et combattre la pauvreté des personnes handicapées

19.3677 ***n*** Mo.
Feri Yvonne. Des bourses pour faire reculer la pauvreté

•x **19.3678** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Diminuer la pauvreté de moitié

* **19.4016** ***n*** Po.
Feri Yvonne. Violence sexuelle à l'égard des enfants sur Internet. Que fait l'Office fédéral de la police?

* **19.4060** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Exportation d'armes. Analyse des risques tenant compte des aspects liés au sexe

* **19.4210** ***n*** Ip.
Feri Yvonne. Accès aux traitements ferriques. Discrimination de la femme

18.4119 ***n*** Mo.
Fiala. Réduire la souffrance des animaux grâce à l'obligation de castration des chats libres de leurs déplacements

18.4169 ***n*** Ip.
Fiala. L'attribution d'une identité numérique doit rester une prérogative de l'Etat

•x **19.3431** ***n*** Ip.
Fiala. Quels sont les avantages économiques et les conséquences sanitaires de la 5G?

•x **19.3693** ***n*** Ip.
Fiala. La numérisation, un grand défi

•N **19.3694** ***n*** Mo.
Fiala. Conservation électronique des actes de défaut de biens

17.4196 ***n*** Mo.
Flach. Détecter l'extrémisme à un stade précoce et le combattre au moyen d'une ligne téléphonique fédérale

17.4197 ***n*** Po.
Flach. De la matière grise à la place du béton! Augmenter l'efficacité du trafic en combinant l'aménagement de l'infrastructure avec la réduction des pics d'affluence

18.3300 ***n*** Mo.
Flach. Garantir des enquêtes pénales indépendantes en cas de fraude aux subventions

18.3349 ***n*** Mo.
Flach. Garantir la neutralité du réseau

18.3684 ***n*** Mo.
Flach. La formation professionnelle doit viser la participation des personnes ayant un handicap et la reconnaissance de leur potentiel

18.4009 ***n*** Po.
Flach. Légaliser le cannabis et générer de la substance fiscale en faveur de l'AVS et de l'AI

18.4343 ***n*** Ip.
Flach. Risques climatiques égale risques financiers. La pratique de l'OFAS doit être adaptée

18.4344 ***n*** Mo.
Flach. Abolir le délit de blasphème. La norme pénale antiraciste et la protection contre l'atteinte à l'honneur et contre l'injure sont suffisantes

19.3267 ***n*** Ip.
Flach. La pratique du service SCPT est-elle conforme à la loi en ce qui concerne les obligations des fournisseurs de services de communication dérivés?

•**N** **19.3347** ***n*** Mo.
Flach. Pour un droit de la propriété par étages moderne et pragmatique

19.3485 ***n*** Po.
Flach. Epuiser les potentiels de protection du climat que recèle la navigation

19.3818 ***n*** Po.
Flach. Réduire, remplacer ou recycler les matières plastiques au lieu de les incinérer ou de les exporter par millions de tonnes

19.3819 ***n*** Mo.
Flach. Investissements des caisses de pension. Garantir la transparence sur les risques financiers liés au changement climatique

19.3893 ***n*** Mo.
Flach. Faire en sorte qu'il soit possible d'utiliser librement l'identité électronique suisse dans l'UE

•**x** **19.3894** ***n*** Po.
Flach. Mettre un terme à la prolifération incontrôlée de la réglementation dans le domaine de la construction

* **19.4315** ***n*** Ip.
Flach. Promotion de la biodiversité sur les sites de la Confédération

* **19.4317** ***n*** Mo.
Flach. Atténuer l'effet des interruptions de l'activité professionnelle en mettant en place un système flexible de rentes AVS anticipées

* **19.4319** ***n*** Mo.
Flach. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition postdébarquements

* **19.4320** ***n*** Mo.
Flach. Résumer les décisions de l'AI dans un langage simple pour qu'elles puissent être comprises par les personnes concernées

•**x** **17.3845** ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Banalisation de l'euthanasie

•**x** **17.3846** ***n*** Mo.
Flückiger Sylvia. Augmenter le nombre de places de stationnement gratuites proches des accès autoroutiers

17.4003 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Promotion du numérique ou activité de lobbying payée par la Confédération?

17.4004 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Nécessité d'une vue d'ensemble et, le cas échéant, d'une coordination

17.4198 ***n*** Po.
(Flückiger Sylvia) Aebi Andreas. Faire la lumière sur un protectionnisme européen qui nuit à la Suisse

18.3286 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. La RPC pour maintenir l'emploi en Suisse?

18.3288 ***n*** Mo.
(Flückiger Sylvia) Sollberger. Entreprises publiques. La Confédération face à ses responsabilités

18.3655 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Assurance-maladie des personnes en détention. Qui paie la facture?

18.3656 ***n*** Mo.
(Flückiger Sylvia) Sollberger. L'alimentation est une affaire privée

18.4114 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Tunnel de base du Saint-Gothard. L'Allemagne est le maillon faible de la NLFA

18.4137 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Commission fédérale pour la prévention du tabagisme. Contrôle des coûts et de la qualité

19.3488 ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Plus de transparence et de responsabilité dans l'assistance au suicide

* **19.4221** ***n*** Mo.
(Flückiger Sylvia) Wobmann. Plus de places de stationnement aux abords des gares et des accès autoroutiers

* **19.4222** ***n*** Ip.
Flückiger Sylvia. Garantir à long terme la durabilité économique en lien avec la biodiversité dans la forêt

18.3217 ***n*** Mo.
Fluri. Obligation de communiquer en vertu de la loi sur le cinéma. La volonté du législateur doit être entièrement respectée

18.3537 ***n*** Mo.
Fluri. Un emploi grâce à une formation

19.3223 ***n*** Mo.
Fluri. Séjour hors du lieu de domicile pendant la semaine. Domicile fiscal

* **19.4037** ***n*** Mo.
Fluri. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti

* **19.4208** ***n*** Ip.
Fluri. Investir dans la protection du paysage et les excédents d'énergie solaire au lieu de gaspiller des millions pour la petite hydraulique

* **19.4249** ***n*** Ip.
Fluri. Les régions de grandes cultures bientôt synonymes de problème pour l'approvisionnement en eau potable?

* **19.4250** ***n*** Ip.
Fluri. Les problèmes liés au chlorothalonil sont-ils imputables à la Confédération et aux cantons?

* **19.4298** ***n*** Ip.
Fluri. Plan d'action Biodiversité. Et maintenant?

18.3149 ***n*** Po.
(Frehner) de Courten. Spécifier les prestations d'intérêt général

18.3794 ***n*** Mo.
(Frehner) Herzog Verena. LAMal. Freiner la hausse des coûts. L'argent des primes ne doit pas servir à financer des opérations chirurgicales occasionnelles

18.3825 ***n*** Mo.
(Frehner) Reimann Lukas. Importations de véhicules neufs. Suppression des entraves commerciales, facteurs de renchérissement

•x **19.3606** ***n*** Ip.
Frehner. Le Conseil fédéral soutient-il l'éducation sexuelle précoce des enfants en s'alignant sur les standards de l'OMS?

* **19.4103** ***n*** Ip.
Frehner. Santé sexuelle Suisse. Utilisation abusive des subventions pour la lutte entre les sexes?

* **19.4114** ***n*** Mo.
(Frehner) Reimann Lukas. Transferts de joueurs de football. Une zone de non-droit

* **19.4154** ***n*** Ip.
Frehner. Nombre de séjours hospitaliers en réadaptation

19.3219 ***n*** Mo.
(Frei) Flach. Droit de la protection de l'enfant et de l'adulte. Fixation de normes de qualité pour les expertises

19.3487 ***n*** Po.
(Frei) Mettler. Dire non à la solitude. Pour un traitement politique de ce phénomène de société qu'est désormais l'isolement social

•x **19.3811** ***n*** Ip.
Frei. Statut et perspectives de la formation des parents

* **19.4251** ***n*** Ip.
(Frei) Flach. Dons de sperme anonymes et pères inconnus

•x **17.3742** ***n*** Ip.
(Fricker) Glättli. Autoriser les dons d'aliments pour réduire le gaspillage alimentaire

•x **17.3783** ***n*** Ip.
(Fricker) Glättli. Souveraineté numérique de l'administration fédérale

•x **17.3834** ***n*** Ip.
Fridez. Acquisition d'un nouvel avion de combat. En collaboration avec l'Autriche?

•x **18.3302** ***n*** Po.
Fridez. Centre de formation pour la promotion de la paix civile et militaire

18.3951 ***n*** Mo.
Fridez. Exportation de matériel de guerre. De la transparence, s'il vous plaît!

18.3952 ***n*** Mo.
Fridez. Exportations d'armes. Connaître le consommateur final éventuel en cas d'exportation d'éléments d'assemblage de matériel de guerre vers un pays tiers

18.3998 ***n*** Ip.
Fridez. Industrie d'armement suisse. Etat des lieux

18.3999 ***n*** Ip.
Fridez. Drones Hermes 900 HFE. Un projet mature ou des drones de papier?

18.4136 ***n*** Ip.
Fridez. Pratique des contrôles d'identité dans les bureaux de vote

18.4288 ***n*** Mo.
Fridez. Les exportations d'armes à destination de l'Arabie saoudite doivent cesser

18.4289 ***n*** Ip.
Fridez. Peut-on vraiment dire qu'un bien militaire a atteint la maturité d'acquisition lorsqu'il doit encore être développé pendant plusieurs années avant de pouvoir être certifié?

•x **19.3320** ***n*** Mo.
Fridez. Promotion militaire de la paix. Monter en puissance

19.3688 ***n*** Mo.
Fridez. Assurer l'accès à un dépistage médical minimum pour tous

19.3689 ***n*** Ip.
Fridez. Arrêt de la vente des billets de loterie dans les bureaux de poste

19.3722 ***n*** Mo.
Fridez. Donner la préférence aux alternatives efficaces plutôt qu'à la détention des mineurs dans le contexte des mesures administratives liées à la migration

* **19.3997** ***n*** Ip.
Fridez. Ukraine. Une aide humanitaire pour construire la paix

* **19.4173** ***n*** Ip.
Fridez. Quid de l'exportation des sprays au poivre?

17.3994 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Comment la Suisse peut-elle contribuer à la préservation des forêts primaires de Roumanie et de Pologne?

•x **17.4015** ***n*** Po.
Friedl Claudia. Financement international dans le domaine du climat. Modèles de financement novateurs fondés sur le principe du pollueur-payeur

17.4311 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Signer et ratifier rapidement le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

18.3072 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Le passé esclavagiste de la Suisse et de ses banques

18.3162 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. La Suisse assiste-t-elle passivement à la disparition des espèces?

18.3163 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Garantir la cohérence des politiques afin d'atteindre les objectifs de l'Agenda 2030

•x **18.3292** ***n*** Mo.
Friedl Claudia. Moyens financiers supplémentaires en faveur de la coopération internationale conformément au message 2017–2020

•x **18.3365** ***n*** Po.
Friedl Claudia. Lignes directrices sur la prévention des crises, la maîtrise des conflits et la promotion de la paix

18.3694 ***n*** Mo.
Friedl Claudia. Mettre fin à l'augmentation de la consommation néfaste d'huile de palme

18.3695 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Investissements des banques de développement dans les centrales à charbon. Attitude et contre-mesures de la Suisse

18.3791 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Accords de protection des investissements. Le nombre d'accords dénoncés est supérieur à celui des nouveaux accords négociés

18.3929 ***n*** Mo.
Friedl Claudia. Contrer le réchauffement climatique par des mesures préservant spécialement les cours d'eau

18.3939 ***n*** Mo.
Friedl Claudia. Mise en oeuvre de l'article 74 de la Constitution. Prélever une taxe climatique sur les billets d'avion

18.4244 ***n*** Mo.
Friedl Claudia. Développer la coopération au développement pour favoriser l'exploitation minière de l'or dans le respect du développement durable

18.4245 ***n*** Mo.
Friedl Claudia. Verser dans les trois mois la rétribution unique destinée aux petites installations photovoltaïques

18.4246 ***n*** Mo.
Friedl Claudia. Prendre les mesures institutionnelles permettant de s'assurer du respect des normes de durabilité incluses dans les accords commerciaux

19.3343 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Les petites centrales hydrauliques bénéficient d'un soutien trop important

19.3344 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Les banques de développement investissent dans des technologies émettrices de CO2

19.3345 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Incidences des champs électromagnétiques sur les animaux et les plantes. Nécessité de mener des recherches

•x **19.3452** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Perte de biodiversité. Menace pour la survie de millions de personnes à travers le monde et pour les objectifs fixés dans l'Agenda 2030

•x **19.3642** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Renaturer les cours d'eau pour lutter contre la perte de biodiversité

•x **19.3691** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Investir dans le développement durable pour prévenir la perte de biodiversité

19.3692 ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Mise en oeuvre de l'Agenda 2030. Prendre en compte l'égalité des sexes

19.3897 ***n*** Mo.
Friedl Claudia. Agir sur les investissements des banques multilatérales de développement afin qu'ils contribuent aux objectifs de l'Accord de Paris sur le climat

* **19.4112** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Intégrer la biodiversité plutôt que la voir disparaître

* **19.4293** ***n*** Ip.
Friedl Claudia. Utilisation et homologation des produits phytosanitaires d'origine naturelle

18.3675 ***n*** Ip.
(Galladé) Flach. Les systèmes Air 2030 font-ils partie des systèmes d'armes autonomes?

17.4175 ***n*** Mo.
Geissbühler. Augmentation des coûts liés à l'assistance judiciaire

17.4267 ***n*** Mo.
Geissbühler. Transparence sur les causes de crimes violents, d'accidents et de consommation de stupéfiants

19.3124 ***n*** Mo.
Geissbühler. Bâtiments de la Confédération. Réduire la consommation d'énergie et les rejets de CO2

19.3758 ***n*** Mo.
Geissbühler. Le Conseil fédéral est chargé de créer les bases juridiques nécessaires pour que les criminels et les délinquants violents, étrangers et condamnés par un jugement entré en force purgent leur peine obligatoirement dans leur pays d'origine

•x **17.3780** ***n*** Ip.
Giezendanner. Adjudication des marchés Duro

•x **19.3541** ***n*** Po.
Girod. Une intervention, des coauteurs

19.3558 ***n*** Ip.
Girod. Récupération des appareils électroniques saisis dans les aéroports

19.3776 ***n*** Ip.
Girod. Quel avenir pour le système de mesure du bien-être de la population?

•x **17.3829** ***n*** Mo.
Glanzmann. Les émeutes ne sont pas des infractions mineures
Voir objet 17.3863 Mo. Rieder

•x **17.3830** ***n*** Mo.
Glanzmann. Interdiction de se rendre dans un pays donné pour les extrémistes potentiellement violents
Voir objet 17.3862 Mo. Rieder

18.3554 ***n*** Po.
Glanzmann. Aide au suicide en Suisse

19.3291 ***n*** Po.
Glanzmann. Dialogue sur les valeurs essentielles de notre société

19.3863 ***n*** Po.
Glanzmann. Accueil extrafamilial pour enfants. Aides financières étendues

17.4058 ***n*** Ip.
Glarner. Chiffres de l'asile fournis par le SEM et par le Cgfr. Clarification des divergences

18.3494 ***n*** Mo.
Glarner. Compensation du coût des embouteillages pour les entreprises par la réduction de l'impôt sur l'essence et le diesel proportionnellement à l'augmentation des heures d'embouteillage

18.3842 ***n*** Ip.
Glarner. Pacte de l'ONU sur les migrations. Participation démocratique et validité intraétatique

18.3907 ***n*** Ip.
Glarner. Lieu de séjour de certains "requérants d'asile" délinquants

18.3986 ***n*** Mo.
Glarner. Suppression des caisses de chômage privées

•x **17.3764** ***n*** Ip.
Glättli. Le Conseil fédéral est-il prêt à user de sa capacité d'influence pour empêcher ou même interdire de manière absolue dans la loi les investissements des caisses de pension dans les armes nucléaires?

•x **17.3773** ***n*** Ip.
Glättli. Procédure d'asile et mineurs non accompagnés. Mise en oeuvre correcte de la Convention relative aux droits de l'enfant

•x **17.3774** ***n*** Ip.
Glättli. Droit pour les personnes de confiance et les représentants légaux de consulter le dossier des mineurs non accompagnés

•x **17.3889** ***n*** Ip.
Glättli. Bâle-Ville. Etablissement de fiches par les organes de protection de l'Etat lors de manifestations publiques

•x **17.3922** ***n*** Ip.
Glättli. Le soutien que la Suisse apporte aux gardes-côtes libyens est-il contraire au droit international?

17.4294 ***n*** Ip.
Glättli. Accord de libre-échange avec la Turquie

17.4296 ***n*** Ip.
Glättli. Imposer de manière équitable les géants du Net en prélevant une taxe d'égalisation sur le chiffre d'affaires réalisé en ligne

18.3260 ***n*** Ip.
Glättli. Assouplissement envisagé de l'ordonnance sur le matériel de guerre. Considérations relatives à la politique extérieure et à la politique de neutralité

18.3327 ***n*** Mo.
Glättli. Interdire les microplastiques pour protéger nos eaux, les mers et les océans et notre santé

18.3331 ***n*** Ip.
Glättli. Conséquences de la suppression du contrôle obligatoire des champignons

18.3522 ***n*** Ip.
Glättli. Négociations en vue de l'accord-cadre avec l'UE. Le conseiller fédéral Cassis agit-il d'entente avec le Conseil fédéral ou en électron libre?

18.3697 ***n*** Ip.
Glättli. Respect du Protocole d'Istanbul pour que la Confédération puisse enquêter efficacement sur les cas de torture

18.4077 ***n*** Ip.
Glättli. La Suisse est-elle prête à revoir ses objectifs climatiques à la hausse dans le cadre de l'Accord de Paris?

18.4389 ***n*** Ip.
Glättli. Droits de l'homme en Turquie. Faire le point sur la protection des défenseurs des droits de l'homme, les efforts de médiation au niveau diplomatique et les exportations d'armes

19.3337 ***n*** Mo.
Glättli. Obligation d'annoncer l'exportation de biens servant à la production d'armes

19.3354 ***n*** Mo.
Glättli. Mettre fin, pour des motifs écologiques également, à la promotion des ventes de viande avec des deniers publics

19.3465 ***n*** Po.
Glättli. Augmenter la part des transports publics (répartition modale) grâce à une politique des prix appropriée

19.3527 ***n*** Ip.
Glättli. La Suisse ne peut rester inactive face aux violations insoutenables des droits de l'homme en Turquie

19.3529 ***n*** Ip.
Glättli. Contrôle de l'encadrement médical des renvois forcés. Renseignements erronés fournis par le SEM

19.3868 ***n*** Ip.
Glättli. Le Service de renseignement continue d'espionner illégalement des activités politiques licites. Quelles mesures de contrôle et quelles mesures disciplinaires la Confédération prendra-t-elle?

19.3898 ***n*** Ip.
Glättli. Requérants d'asile mineurs non accompagnés dans les centres fédéraux. Respecter la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

19.3899 ***n*** Ip.
Glättli. Respect obligatoire du protocole d'Istanbul pour que la Confédération puisse enquêter efficacement sur les cas de torture. Pourquoi le SEM ne suit-il pas les recommandations de la Confédération?

19.3901 ***n*** Mo.
Glättli. Mise en oeuvre de l'Accord de Paris sur le climat. Immatriculer uniquement les voitures à émissions zéro à partir de 2030

* **19.4334** ***n*** Ip.
Glättli. Examens médicaux menés dans le cadre de la médecine du travail. Protection des données

•x **17.3772** ***n*** Mo.
Glauser. Gestion de l'admission des médecins suisses ou étrangers. Les mêmes critères pour tous!

18.3183 ***n*** Mo.
(Glauser) Nicolet. Des prix agricoles aux prix à la consommation, des statistiques transparentes!

18.4219 ***n*** Mo.
(Glauser) Page. Loi sur l'assurance-chômage. Délai-cadre pour les proches aidants

18.3169 ***n*** Po.
Gmür-Schönenberger. Construction des routes. Vérification des standards et réduction du nombre de réglementations différentes

18.3191 ***n*** Mo.
(Gmür-Schönenberger) Bulliard. Investir les excédents financiers dans la formation
Voir objet 18.3189 Mo. Munz
Voir objet 18.3190 Mo. Wasserfallen Christian
Voir objet 18.3192 Mo. Kälin

18.3436 ***n*** Ip.
Gmür-Schönenberger. Contournement. Raccordement nord à Lucerne

17.4006 ***n*** Ip.
Golay. Les conditions d'application du service civil sont-elles encore acceptables, au regard du problème du recrutement?

17.4274 ***n*** Po.
Golay. Biens à double usage et matériel de guerre. La Suisse ne doit pas être plus stricte que l'Union européenne en matière de règlements et de pratiques

17.4281 ***n*** Mo.
(Golay) Addor. Sauvons le fort de Dailly, haut lieu de la défense suisse du XXe siècle, en l'inscrivant dans l'inventaire fédéral ISOS ou dans toute autre liste appropriée pour sa préservation!

18.3313 ***n*** Mo.
(Golay) Addor. Pour des prestations d'APG différenciées entre le service civil et le service militaire

18.3346 ***n*** Mo.
Golay. Protégeons encore mieux les animaux de compagnie! Offrons une déduction fiscale à leurs propriétaires pour les soins vétérinaires!

18.3552 ***n*** Po.
Golay. Créons une péréquation intercantonale en matière d'assurance obligatoire des soins (LAMal), pour renforcer la solidarité confédérale

18.4051 ***n*** Mo.
Golay. Cyberprotection et de cyberdéfense. Où en est-on vraiment?

19.3333 ***n*** Mo.
(Golay) Geissbühler. Loi sur la circulation routière. Moins d'entraves à l'action de la police!

19.3334 ***n*** Mo.
Golay. Médecins. Stop aux fraudes à l'assurance-maladie!

•x **19.3399** ***n*** Mo.
Golay. Pour la compensation des coupes budgétaires qui nuisent à la réforme et à la modernisation de l'armée

19.3537 ***n*** Ip.
Golay. Renoncer aux affaires compensatoires civiles. Un mauvais coup pour l'industrie

* **19.4325** ***n*** Mo.
(Golay) Quadri. Moratoire pour limiter le nombre de frontaliers pendant deux ans

•x **17.3703** ***n*** Po.
Graf Maya. Examen d'une interdiction d'utiliser des pesticides dans la région d'estivage

•x **17.3806** ***n*** Ip.
Graf Maya. Le "troisième pôle" est en danger. Que fait la Suisse pour protéger le plateau tibétain?

17.4310 ***n*** Ip.
(Graf Maya) Trede. Déclin dramatique des insectes volants en Allemagne. Quelles mesures la Suisse entend-elle prendre?

18.3110 ***n*** Po.
(Graf Maya) Prelicz-Huber. Répercussions de l'accord de libre-échange entre la Suisse et la Chine sur le respect des droits de l'homme et le respect des droits des minorités. Rapport

18.3316 ***n*** Ip.
Graf Maya. Etudier avant la fin des négociations l'impact que l'accord de libre-échange avec le Mercosur aura sur le développement durable

18.3317 ***n*** Ip.
Graf Maya. Etablissements médicosociaux. Contrôles de qualité indépendants

18.3318 ***n*** Mo.
(Graf Maya) Baumann. Produits phytosanitaires chimiques de synthèse. Interdire leur utilisation non professionnelle

18.3319 ***n*** Ip.
Graf Maya. Pas de "coupe rase" à Agroscope

18.4060 ***n*** Po.
(Graf Maya) Schlatter. Gestion forestière et changement rapide du climat. Mesures à prendre

18.4061 ***n*** Mo.
(Graf Maya) Weichelt. Les pauses d'allaitement rémunérées doivent être financées par le régime des allocations pour perte de gain

18.4381 ***n*** Mo.
(Graf Maya) Michaud Gigon. Mieux déclarer les produits alimentaires transformés pour ce qui concerne la provenance des matières premières

18.4382 ***n*** Mo.
(Graf Maya) Badertscher. Plan d'action pour l'encouragement du commerce équitable

18.4383 ***n*** Ip.
(Graf Maya) Trede. Absence d'une base de données recensant les dispositifs médicaux implantables

19.3101 ***n*** Ip.
Graf Maya. Pesticides dispersés par le vent. Que sait-on à ce sujet?

•x **19.3385** ***n*** Po.
Graf Maya. Comment l'objectif sectoriel de l'agriculture et de la filière alimentaire concernant le climat est-il concrètement mis en oeuvre pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat?

19.3386 ***n*** Ip.
Graf Maya. Qui assume les coûts induits par les dommages causés par les néonicotinoïdes aux colonies d'abeilles, conformément au principe de causalité?

19.3516 ***n*** Ip.
Graf Maya. Quand la Confédération limitera-t-elle enfin la vente des pesticides pour un usage non professionnel?

•x **19.3517** ***n*** Ip.
Graf Maya. Comment l'utilisation d'insecticides dans les forêts suisses se concilie-t-elle avec la sylviculture proche de la nature et le produit naturel qu'est le bois suisse?

•x **19.3518** ***n*** Ip.
Graf Maya. L'agriculture biologique et la consommation de produits bio sont en plein essor. Où en est la Suisse en matière de plan d'action pour l'agriculture biologique?

•x **19.3618** ***n*** Po.
Graf Maya. Stop aux féminicides dans le contexte domestique en Suisse. Rapport sur les causes et liste de mesures

19.3853 ***n*** Ip.
Graf Maya. Echanges économiques et dialogue sur les droits de l'homme entre la Suisse et la Chine. Un déséquilibre flagrant?

19.3854 ***n*** Ip.
(Graf Maya) Trede. Bruit nocturne autour de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et problèmes de santé

•x **19.3855** ***n*** Po.
Graf Maya. Signature, il y a dix ans, du rapport sur l'agriculture mondiale de l'EISTAD. Bilan et perspective en lien avec la mise en oeuvre des objectifs de développement durable de l'Agenda 2030 de l'ONU

19.3856 ***n*** Ip.
(Graf Maya) Trede. Risques pour la santé induits par le réchauffement climatique. Y aura-t-il une suite au plan d'action 2014-2019?

•N **19.3861** ***n*** Mo.
Graf Maya. Pour une approche systémique de la recherche sur la propagation de l'antibiorésistance dans le cadre de la stratégie One Health

* **19.4028** ***n*** Mo.
(Graf Maya) Porchet. Soins et accompagnement des personnes âgées. Lancer un programme national de recherche

* **19.4193** ***n*** Po.
(Graf Maya) Wettstein. Nouvelle loi-cadre nationale sur la santé

* **19.4194** ***n*** Mo.
(Graf Maya) Weichelt. Financement des soins aux personnes atteintes de démence

* **19.4195** ***n*** Mo.
(Graf Maya) Wettstein. Assurance-maladie. Prévenir la double assurance et les assurances multiples

* **19.4196** ***n*** Mo.
(Graf Maya) Prelicz-Huber. Renforcer la médecine pédiatrique en garantissant le début du traitement avant de s'entendre sur l'assurance qui prendra en charge les coûts

* **19.4287** ***n*** Ip.
Graf Maya. Liberté économique et droits de propriété en opposition avec les bonnes pratiques agricoles

* **19.4288** ***n*** Ip.
Graf Maya. La procédure d'autorisation des pesticides est-elle conçue de manière à ce que l'autorisation de principes actifs soit automatiquement réexaminée lorsque de nouvelles informations issues de la recherche et de la pratique sont disponibles?

* **19.4289** ***n*** Mo.
(Graf Maya) Schlatter. Davantage de fonds et de mesures en faveur des forêts suisses pour faire face aux effets du réchauffement climatique

* **19.4367** ***n*** Mo.
(Graf Maya) Klopfenstein Broggini. Le Conseil fédéral est chargé de faire en sorte que l'interdiction des vols de nuit soit appliquée dans tous les aéroports de Suisse de la même manière qu'à l'aéroport de Zurich

18.3819 ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Inciter les assurés à ouvrir un dossier électronique du patient

18.4332 ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Danger posé par la résistance aux antibiotiques. Utiliser le potentiel de la médecine complémentaire

19.3160 ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Cadre juridique uniforme pour la publication et l'utilisation des données et services de l'administration fédérale qui ne se rapportent pas à des personnes (loi sur le libre accès aux données publiques)

19.3214 ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Difficultés d'approvisionnement en médicaments. Garantir une gestion professionnelle

•x **19.3666** ***n*** Ip.
Graf-Litscher. Stratégie de l'OMS pour la médecine traditionnelle, complémentaire et intégrative. Quelle contribution de la Suisse progressiste?

•x **19.3905** ***n*** Ip.
Graf-Litscher. Coopération suisse au développement. Libre accès aux données publiques

* **19.4014** ***n*** Ip.
Graf-Litscher. Créer un organe chargé d'accompagner sur le plan stratégique les transformations découlant de la révolution numérique dans le domaine de la santé

* **19.4073** ***n*** Mo.
Graf-Litscher. Encouragement de la recherche en matière de téléphonie mobile et de rayonnement

* **19.4136** ***n*** Ip.
Graf-Litscher. Le dossier électronique du patient peut-il être utilisé à des fins de recherche scientifique?

•N **17.3888** ***n*** Mo.
Grin. Fermeture de bureaux de poste dans certains lieux centraux

18.3275 ***n*** Po.
Grin. Formation duale, orientation des apprentis. Des lacunes à l'horizon?

18.3616 ***n*** Mo.
Grin. Futur accord avec les Etats du Mercosur sans les produits agricoles

19.3398 ***n*** Po.
Grin. Imposition de la valeur locative. Une réforme équilibrée serait-elle possible?

•x **19.3595** ***n*** Ip.
Grin. Les cormorans, une plaie pour les pêcheurs professionnels

•x **19.3770** ***n*** Ip.
Grin. Le système pyrolyse, l'avenir pour l'élimination des plastiques et d'autres déchets

•x **19.3883** ***n*** Mo.
Grin. Cotisations pour le deuxième pilier. Rétablir une solidarité entre les tranches d'âge

19.3947 ***n*** Mo.
Grin. Etats généraux sur la violence des jeunes

19.3948 ***n*** Po.
Grin. Un rapport sur le projet "L'école à la ferme", qui est le parent pauvre de la formation!

* **19.4375** ***n*** Po.
Grin. Pour une imposition équilibrée des couples et de la famille, passer par le quotient familial?

•N **17.3998** ***n*** Mo.
Grossen Jürg. La protection du climat doit enfin s'appliquer aussi au transport aérien

•x **17.4012** ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Valeur cible pour les émissions de CO2 des voitures de tourisme. Appliquer la volonté populaire

•x **17.4013** ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Non aux supercrédits, ces mesures qui servent d'alibi à l'importation d'usines roulantes à CO2

17.4014 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Emissions de CO2. La valeur cible pour les voitures de tourisme est-elle d'ores et déjà abandonnée?

18.3324 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Adapter l'aide à l'exécution concernant la prévention des émissions lumineuses

18.3332 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Véhicules électriques. Affecter les sanctions CO2 aux stations de recharge

18.3572 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Stratégie de convergence de Swisscom. Des risques pour la Confédération?

18.3662 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. PME. Pour un traitement équitable des conjoints et des partenaires de vie d'employeurs et de personnes occupant une position assimilable à celle de l'employeur

18.3663 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Assurance-qualité des certificats étrangers de réduction des émissions

18.3801 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Dépôt de munitions de Mitholz. Qui est responsable?

18.3803 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Dépôt de munitions de Mitholz. Protection de la population, qui prend la responsabilité du dommage?

18.3916 ***n*** Po.
Grossen Jürg. Garantir la qualité des certificats de réduction des émissions étrangers

18.3917 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Médias de service public. Comment pourrait-on faire en sorte que les payeurs de la redevance aient davantage voix au chapitre?

18.4075 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Sécurité des investissements pour les camions électriques

18.4261 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Mettre fin aux subventions pour les engins agricoles qui mettent en péril le climat

18.4384 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Dépôt de munitions de Mitholz. Déplacer le problème n'est pas le résoudre. Les générations futures n'ont pas à supporter les risques

•x **18.4385** ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Ancien dépôt de munitions de Mitholz. Gestion des risques insuffisante et information lacunaire du DDPS. Prendre les mesures qui s'imposent

18.4386 ***n*** Po.
Grossen Jürg. Imposition des revenus provenant des installations photovoltaïques

19.3251 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Trafic routier et protection du climat. Rôle de modèle de la Confédération, sur le papier et dans les faits

19.3253 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Innosuisse. Rendre plus efficaces les instruments de promotion à la disposition de la Confédération

19.3254 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Quel avenir pour les installations de méthanisation des engrais de ferme?

•x **19.3374** ***n*** Po.
Grossen Jürg. Impact des voitures de tourisme sur l'environnement. Enquêtes modernes et prospectives

19.3472 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Trafic routier. Trajectoire de réduction pour le CO2

19.3473 ***n*** Po.
Grossen Jürg. Risques et effets secondaires des produits utilisant des énergies fossiles

19.3771 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Introduire une taxe sur le transit alpin pour doter la politique de transfert suisse d'un outil supplémentaire

19.3823 ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Pour que les vols avec des jets privés et d'affaires ainsi que les vols charters contribuent aussi à la protection du climat

19.3824 ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Réseau électrique suisse. Pour une totale transparence

* **19.4162** ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Stratégie énergétique 2050. Libéraliser la production décentralisée d'électricité

* **19.4281** ***n*** Ip.
Grossen Jürg. Cessons d'enjoliver les choses! Quel est l'impact réel du trafic aérien sur le climat?

* **19.4282** ***n*** Mo.
Grossen Jürg. Ne plus contraindre les personnes bien intégrées dont la demande d'asile a été rejetée à interrompre leur apprentissage

19.3914 ***n*** Po.
(Grunder) Hess Lorenz. Trafic individuel. Mesures incitatives pour promouvoir la mobilité électrique et d'autres systèmes de propulsion pauvres en CO2

19.3916 ***n*** Mo.
(Grunder) Hess Lorenz. Des transports publics gratuits pour la jeunesse

19.3917 ***n*** Mo.
(Grunder) Hess Lorenz. Abandon par étapes des moteurs à combustion

19.3918 ***n*** Mo.
(Grunder) Hess Lorenz. Apposer une étiquette carbone sur les denrées alimentaires

•**N** **17.3702** ***n*** Mo.
Grüter. Les véritables coûts des mesures de protection contre le bruit

18.3068 ***n*** Mo.
Grüter. Intégrer les chômeurs en fin de droits dans la statistique du chômage

18.3788 ***n*** Mo.
Grüter. Permis de conduire et de circulation. Solution numérique

19.3718 ***n*** Mo.
Grüter. Envoi de lettres. Pour que les consommateurs suisses et les sociétés de vente par correspondance puissent lutter à armes égales

* **19.4081** ***n*** Mo.
Grüter. Pour le maintien des fréquences OUC jusqu'en 2025

18.3593 ***n*** Mo.
Gschwind. Lier les importations de chevaux à l'acquisition de chevaux suisses (demi-sang ou franches-montagnes)

18.3804 ***n*** Mo.
Gschwind. Pour que les chômeurs seniors retrouvent un emploi stable

18.4351 ***n*** Ip.
Gschwind. Pour mieux contrôler les importations d'antibiotiques en Suisse par les vétérinaires étrangers

•**x** **19.3535** ***n*** Ip.
Gschwind. Lancement de la 5G en Suisse. Charge supplémentaire pour les cantons. Quelle compensation de la part de la Confédération?

19.3652 ***n*** Po.
Gschwind. Elaborer une stratégie nationale pour enrayer et réparer le dépérissement des forêts

18.4387 ***n*** Mo.
Gugger. En 2019, Conseil fédéral et DDPS font de la cybersécurité une priorité absolue

•**x** **19.3262** ***n*** Po.
Gugger. Quand les enfants vont bien, c'est toute la Suisse qui va mieux

•**x** **19.3528** ***n*** Ip.
Gugger. La Chine attire-t-elle la Suisse dans son orbite?

•**x** **19.3876** ***n*** Ip.
Gugger. Droits de l'homme. Dialogue bilatéral avec la Chine et évolution de la situation en la matière dans ce pays

•**x** **19.3877** ***n*** Ip.
Gugger. Pêche du corégone dans le lac de Neuchâtel

* **19.4356** ***n*** Ip.
Gugger. Feu dans l'Amazonie, poumon vert de la planète

* **19.4357** ***n*** Ip.
Gugger. Médecins et patients, comprendre et être compris. Financement des interprètes communautaires dans le domaine ambulatoire

* **19.4358** ***n*** Ip.
Gugger. Trouble du jeu vidéo. Quelles mesures la Confédération prévoit-elle pour les enfants et les jeunes?

* **19.4359** ***n*** Ip.
Gugger. L'autorisation du chlorothalonil est-elle moins restrictive en Suisse qu'en Allemagne ou en Autriche?

* **19.4360** ***n*** Ip.
Gugger. Nous ne devons pas vendre la sphère privée des élèves

•**N** **17.3893** ***n*** Mo.
Guhl. La police doit savoir à qui le permis de conduire a été retiré

18.3246 ***n*** Mo.
(Guhl) Landolt. Faire cesser immédiatement les exportations d'armes vers la Turquie

18.3366 ***n*** Ip.
Guhl. Violation par la Turquie des droits de l'homme et du droit international public

18.3678 ***n*** Mo.
(Guhl) Hess Lorenz. Permettre les innovations dans le réseau électrique

18.4365 ***n*** Ip.
Guhl. Que s'est-il passé avec les olives d'Afrine, et que fait le Conseil fédéral pour éviter une nouvelle invasion turque en Syrie?

19.3400 ***n*** Mo.
Guhl. Un Parlement plus efficace grâce à une législature de cinq ans

•**N** **19.3755** ***n*** Mo.
Guhl. Intégrer de manière efficiente les énergies renouvelables dans les réseaux électriques

* **19.4209** ***n*** Ip.
Guhl. Le Conseil fédéral est-il prêt à mettre en oeuvre le mandat qui lui a été confié afin de réduire les risques liés à l'utilisation des pesticides?

* **19.4260** ***n*** Mo.
(Guhl) Hess Lorenz. Optimiser le soutien à l'énergie hydraulique par des contributions d'investissement

18.3171 ***n*** Po.
(Guldimann) Wermuth. Naturalisation facilitée pour les partenaires enregistrés de personnes de nationalité suisse domiciliées à l'étranger

18.3872 ***n*** Mo.
Gutjahr. Intégrer les impôts courants dans le calcul du minimum vital

18.3955 ***n*** Ip.
Gutjahr. Lourdeurs administratives induites par la loi sur les travailleurs détachés. Décharger rapidement et efficacement les entreprises

19.3760 ***n*** Ip.
Gutjahr. Commission fédérale pour les questions familiales. Examen des coûts et contrôle de qualité

•**x** **17.3808** ***n*** Po.
Gysi Barbara. Les soins et l'assistance forment un tout

•x **17.3917** ***n*** Ip.
Gysi Barbara. Sécurité des procédures liées au renvoi des requérants d'asile tibétains déboutés

17.4033 ***n*** Mo.
Gysi Barbara. Contribution de solidarité en faveur de la formation des travailleurs âgés

•x **18.3111** ***n*** Po.
Gysi Barbara. Evaluation du dialogue sur les droits de l'homme mené avec la Chine

18.3232 ***n*** Ip.
Gysi Barbara. Le nouveau démantèlement d'Agroscope compromet l'offre et inquiète le personnel

18.3428 ***n*** Ip.
Gysi Barbara. Retrait d'AXA du marché de l'assurance complète. La FINMA a-t-elle suffisamment défendu les intérêts des partenaires sociaux?

18.3853 ***n*** Ip.
Gysi Barbara. OFIT. Des externalisations discutables frappent les collaborateurs âgés de 50 ans ou plus employés de longue date

18.3885 ***n*** Ip.
Gysi Barbara. De l'autorité fiscale à l'autorité de sécurité. Conséquences de la réforme de l'AFD

19.3054 ***n*** Po.
Gysi Barbara. Accorder plus d'attention à l'encadrement des personnes dépendantes

19.3244 ***n*** Ip.
Gysi Barbara. Fondations collectives. Mieux gérer les risques, le manque de transparence et les conflits d'intérêts et créer le cadre nécessaire à cet effet

•x **19.3507** ***n*** Ip.
Gysi Barbara. Réaffectation du personnel de l'administration fédérale. Bilan

19.3640 ***n*** Mo.
Gysi Barbara. Mettre fin à la discrimination des femmes dans l'assurance d'indemnités journalières. Instaurer des primes uniformes pour les hommes et les femmes

•x **19.3930** ***n*** Ip.
Gysi Barbara. Politique de la santé. Evolution des coûts directement pris en charge par les assurés et meilleur relevé statistique

* **19.4228** ***n*** Mo.
Gysi Barbara. Communication des primes de l'assurance-maladie. Fixer des règles claires pour davantage de loyauté

•x **17.3778** ***n*** Mo.
Hadorn. Transparence des rapports de propriété au sein des entreprises de médias

17.4009 ***n*** Mo.
(Hadorn) Molina. Paradise Papers. Bases légales pour prévenir la corruption à l'étranger

17.4010 ***n*** Mo.
(Hadorn) Wasserfallen Flavia. Paradise Papers. Séparer la vérification des comptes et le conseil fiscal

18.3052 ***n*** Mo.
(Hadorn) Graf-Litscher. CFF Cargo. Prendre le temps de la réflexion, et respecter la volonté de la Confédération et du Parlement

18.3186 ***n*** Mo.
(Hadorn) Schneider Schüttel. Décider de l'avenir de l'Office fédéral du logement en prenant en considération fédéralisme, décentralisation et calcul équitable des coûts

18.3328 ***n*** Mo.
(Hadorn) Graf-Litscher. Loi sur le transport de voyageurs. Associer le Parlement aux décisions de libéralisation

18.3661 ***n*** Ip.
(Hadorn) Graf-Litscher. Concessions de trafic grandes lignes. Un exercice onéreux provoquant des dommages collatéraux?

18.3793 ***n*** Ip.
(Hadorn) Fehlmann Rielle. Consommation d'alcool. Quelles sont les conséquences d'une évaluation à la hausse des risques?

18.3971 ***n*** Ip.
(Hadorn) Graf-Litscher. Aménagement de l'autoroute A1 entre Luterbach et Niederbuchsiten/SO. Un tunnel est nécessaire sur au moins une partie du tronçon comme mesure d'accompagnement

18.3975 ***n*** Ip.
(Hadorn) Jans. Centrales nucléaires suisses également équipées de clapets coupe-feu obsolètes

19.3125 ***n*** Ip.
(Hadorn) Jans. Centrale nucléaire de Beznau. Ignorant une décision de l'IFSN, Axpo n'a toujours pas fait installer un système de refroidissement de secours du bassin de désactivation

19.3468 ***n*** Ip.
(Hadorn) Reynard. Déclarer la guerre aux insecticides très toxiques utilisés dans les forêts suisses

19.3925 ***n*** Ip.
(Hadorn) Masshardt. Interruption de l'apprentissage à cause de la loi sur l'asile?

19.3928 ***n*** Ip.
(Hadorn) Fridez. Déclaration internationale concernant la protection des civils contre les armes explosives utilisées dans des régions en guerre. Quelle est la contribution de la Suisse?

•x **19.3929** ***n*** Ip.
Hadorn. Soumettre les aérodromes régionaux au régime de la semaine de cinq jours et/ou de la pause de midi. Un moyen de soulager les finances et l'environnement?

* **19.4255** ***n*** Mo.
(Hadorn) Munz. Pour une réglementation uniforme du don du corps post mortem

* **19.4256** ***n*** Mo.
(Hadorn) Nordmann. Encouragement de l'énergie solaire (1). Ne demander un extrait du registre foncier qu'en cas de doute

* **19.4257** ***n*** Mo.
(Hadorn) Nordmann. Encouragement de l'énergie solaire (2). Mettre fin à la guerre des formulaires dans la procédure d'annonce selon la LAT

* **19.4258** ***n*** Mo.
(Hadorn) Nordmann. Encouragement de l'énergie solaire (3). Créer des interfaces entre les autorités

•x **17.3775** ***n*** Ip.
Hardegger. Staphylocoque doré. S'inspirer de la politique néerlandaise

•x **17.3776** ***n*** Mo.
Hardegger. Publicité pour des prestations médicales. Mettre un terme au contournement de l'interdiction

17.4005 ***n*** Ip.
(Hardegger) Marti Min Li. Achats d'immeubles locatifs par le biais du financement participatif. Rendement approprié

18.3113 ***n*** Mo.
(Hardegger) Meyer Mattea. Objectifs stratégiques des entreprises dont la Confédération est l'actionnaire principal. Prestations de base

18.3584 ***n*** Ip.
(Hardegger) Graf-Litscher. Concurrence dans l'adjudication de la concession de trafic grandes lignes

18.3585 ***n*** Ip.
Hardegger. Evaluation des technologies de la santé. Rendre obligatoire la collaboration entre la Confédération (OFSP) et le Swiss Medical Board

18.3796 ***n*** Ip.
(Hardegger) Schneider Schüttel. Véhicules plus larges, conditions de circulation plus dangereuses

18.3910 ***n*** Ip.
(Hardegger) Barrile. Médicaments et principes actifs provenant de pays industrialisés, en développement et émergents. Contrôle par Swissmedic

18.4146 ***n*** Mo.
(Hardegger) Schneider Schüttel. Déclassement des vélos électriques rapides

18.4147 ***n*** Ip.
(Hardegger) Munz. Groupe de travail sur la téléphonie mobile et le rayonnement. Mandat et composition

18.4148 ***n*** Mo.
(Hardegger) Munz. Téléphones mobiles et autres appareils wi-fi. Réduction des rayonnements électromagnétiques et de la consommation d'énergie

19.3089 ***n*** Ip.
(Hardegger) Munz. Téléphonie mobile. La 5G et les risques qu'elle présente pour la santé

19.3350 ***n*** Ip.
(Hardegger) Barrile. Antibiotiques. Les organismes résistants se faufilent à travers les filtres des stations d'épuration

19.3351 ***n*** Ip.
(Hardegger) Crottaz. Interventions médicales inutiles. Soutien de la Confédération aux sociétés de médecine qui élaborent des recommandations

19.3352 ***n*** Mo.
(Hardegger) Barrile. Changement d'assureur-maladie malgré des retards de paiement et un acte de défaut de biens

19.3474 ***n*** Mo.
(Hardegger) Nussbaumer. Augmentation du pourcentage d'immeubles loués assainis sur le plan énergétique

19.3475 ***n*** Po.
(Hardegger) Seiler Graf. Réalité des coûts générés par les aéroports et les aérodromes

•x **19.3476** ***n*** Ip.
Hardegger. Le refus de rembourser les grands emballages de médicaments augmente inutilement les coûts

19.3477 ***n*** Ip.
(Hardegger) Gysi Barbara. Garantie de l'indépendance des experts qui conseillent Swissmedic

19.3609 ***n*** Ip.
(Hardegger) Munz. Téléphonie mobile. Qui planifie et qui assume les risques?

19.3729 ***n*** Ip.
(Hardegger) Fridez. Formation privée en techniques utilisées par les services secrets au Tessin

* **19.4041** ***n*** Ip.
Hardegger. Journée mondiale de la sécurité des patients

* **19.4084** ***n*** Ip.
(Hardegger) Seiler Graf. Gestion des créneaux horaires dans le trafic aérien. Principe de la transparence et droit de participation

* **19.4236** ***n*** Mo.
(Hardegger) Nussbaumer. Investissements réalisés dans des bâtiments en vue d'utiliser des énergies renouvelables. Renoncer aux redevances injustifiées

* **19.4245** ***n*** Mo.
(Hardegger) Gysi Barbara. Adapter les émoluments et les exigences afin de promouvoir les essais cliniques sur les dispositifs médicaux non commerciaux

* **19.4246** ***n*** Ip.
(Hardegger) Munz. Antennes adaptatives et pics d'exposition. Il y a toujours des questions sans réponse

* **19.4247** ***n*** Mo.
(Hardegger) Barrile. Garantie de la qualité dans l'assurance-maladie. Mise en oeuvre obligatoire des connaissances scientifiques

17.4187 ***n*** Mo.
(Häsler) Töngi. Prévention du tabagisme. Mieux protéger les enfants et les jeunes

18.3188 ***n*** Ip.
(Häsler) Mazzone. Dépendance économique des établissements spécialisés dans l'expertise médicale

18.3218 ***n*** Po.
(Häsler) Arslan. Prendre des mesures efficaces pour éviter que les personnes de plus de 55 ans n'arrivent en fin de droits

18.3491 ***n*** Mo.
Hausammann. Faire de la station de recherche Agroscope un établissement fédéral de droit public indépendant et doté d'une personnalité juridique

19.3082 ***n*** Mo.
Hausammann. Améliorer les bases comparatives du système de connaissances des secteurs agricole et agroalimentaire suisses

19.3204 ***n*** Mo.
Hausammann. Pas d'augmentations de la taxe sur la valeur ajoutée sans établissement préalable de l'équité fiscale

17.4163 ***n*** Ip.
Heer. Résolutions adoptées par l'ONU à l'encontre d'Israël

17.4165 ***n*** Ip.
Heer. Liste grise établie par l'UE. Le Conseil fédéral est-il en léthargie?

18.3560 ***n*** Mo.
Heer. Soulager la classe moyenne en permettant la déduction fiscale des primes d'assurance-maladie

18.4325 ***n*** Ip.
Heer. Etat des lieux suite à la remise de probables contrefaçons à l'ambassade d'Egypte

18.4326 ***n*** Ip.
Heer. Collaboration de l'Office fédéral de la culture avec l'ambassade d'Egypte

18.4327 ***n*** Mo.
Heer. Les intérêts négatifs de la BNS doivent profiter à l'AVS

17.4301 ***n*** Mo.
(Heim) Feri Yvonne. Médecine pédiatrique. Evolution de la situation en matière d'offre et de financement

17.4302 ***n*** Po.
(Heim) Feri Yvonne. Instituer une commission fédérale pour lutter efficacement contre la pauvreté

18.3058 ***n*** Mo.
(Heim) Crottaz. Protection de la population. Garantir un approvisionnement sûr de la Suisse en vaccins

18.3393 ***n*** Ip.
(Heim) Gysi Barbara. Quelle solution pour les services d'aide et de soins à domicile et pour les EMS, mis en difficulté par les décisions du Tribunal administratif fédéral?

18.4117 ***n*** Mo.
(Heim) Crottaz. Utilise-t-on trop d'antibiotiques? Il faut éliminer les incitations pernicieuses

18.4226 ***n*** Mo.
(Heim) Gysi Barbara. Mettre fin aux bonus liés au volume de prestations et autres "kickbacks"

19.3221 ***n*** Mo.
(Heim) Barrile. Vaccins. Améliorer l'approvisionnement et simplifier l'autorisation de mise sur le marché

•x **19.3489** ***n*** Ip.
Heim. La nouvelle pratique de l'OFSP fait-elle augmenter les coûts de la santé?

19.3577 ***n*** Mo.
(Heim) Munz. Homo mensura. La recherche et la médecine sont-elles androcentrées?

•x **19.3841** ***n*** Ip.
Heim. Double assurance dans l'assurance-maladie. Que compte faire le Conseil fédéral?

19.3858 ***n*** Mo.
(Heim) Crottaz. Créer un centre national de compétences pour la recherche sur de nouveaux antibiotiques

* **19.4002** ***n*** Ip.
Heim. Failles dans le système de justice. Il faut penser d'abord à la sécurité des enfants!

* **19.4131** ***n*** Mo.
(Heim) Barrile. Garantir la sécurité de l'approvisionnement en vaccins

* **19.4212** ***n*** Ip.
(Heim) Gysi Barbara. A nouvelles thérapies, nouveaux modèles. Assurer la sécurité du droit et l'égalité de l'accès aux nouvelles thérapies extrêmement onéreuses, y compris hors étiquette

* **19.4238** ***n*** Ip.
(Heim) Barrile. Primes d'assurance-maladie. Eviter l'endettement causé par des frais de recouvrement exorbitants

* **19.4286** ***n*** Po.
(Heim) Crottaz. Garantir l'approvisionnement de la Suisse en antibiotiques et en autres médicaments importants

* **19.4291** ***n*** Po.
(Heim) Crottaz. Crise des antibiotiques. Créer des incitations financières pour la recherche et le développement de nouveaux antibiotiques

* **19.4327** ***n*** Mo.
(Heim) Crottaz. Lutte contre l'antibiorésistance. Organiser une conférence ministérielle internationale en Suisse pour créer des conditions générales favorables à la recherche
Voir objet 19.4326 Mo. Eymann
Voir objet 19.4328 Mo. Reimann Lukas

•x **17.3892** ***n*** Mo.
Herzog Verena. Diagnostics psychiatriques. Différencier les codes

17.4240 ***n*** Mo.
Herzog Verena. Adapter le taux maximal de THC

18.3696 ***n*** Mo.
Herzog Verena. Changement de sexe à l'état civil. Restons factuels

18.4053 ***n*** Mo.
Herzog Verena. Renforcer la protection des victimes en faisant mieux respecter les décisions judiciaires

18.4054 ***n*** Mo.
Herzog Verena. Collaboration interinstitutionnelle. Stop à l'inflation bureaucratique!

18.4134 ***n*** Mo.
Herzog Verena. Professionnaliser la procédure d'admission des implants

19.3327 ***n*** Mo.
Herzog Verena. Ne pas mettre en péril les salons des métiers régionaux

19.3906 ***n*** Mo.
Herzog Verena. Don d'organes. Passer du régime du consentement présumé à un système d'incitation

•x **19.3907** ***n*** Ip.
Herzog Verena. Le Conseil des EPF et l'accord institutionnel

* **19.4134** ***n*** Mo.
Herzog Verena. Renforcer la médecine pédiatrique grâce à la recherche sur l'offre de soins et la planification de mesures visant à garantir le traitement des enfants et des adolescents

* **19.4283** ***n*** Po.
Herzog Verena. Intégrer dans la formation des enseignants les résultats du projet Fokus sur les troubles de déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité

18.3261 ***n*** Mo.
Hess Erich. Relever à 130 kilomètres à l'heure la vitesse maximale autorisée sur les autoroutes

18.3836 ***n*** Mo.
Hess Erich. Renforcer la prévoyance vieillesse individuelle

18.3837 ***n*** Ip.
Hess Erich. Appartements dans la Maison de Watteville

18.4347 ***n*** Ip.
Hess Erich. Accord institutionnel Suisse-UE. Reprise automatique du droit de l'UE sans garanties et toute-puissance de la Cour de justice de l'UE

•x **19.3071** ***n*** Ip.
Hess Erich. Analyse des coûts et contrôle de qualité de la Commission consultative de la coopération internationale

19.3933 ***n*** Ip.
Hess Erich. Les city cards sont-elles illégales?

•x **19.3935** ***n*** Ip.
Hess Erich. Des formations continues pour journalistes organisées à l'étranger?

19.3936 ***n*** Ip.
Hess Erich. Proportion des étrangers à l'aide sociale

19.3937 ***n*** Mo.
Hess Erich. Reconnaître les Etats des Balkans comme Etats de provenance sûrs

19.3938 ***n*** Mo.
Hess Erich. Pour un pilier 3a accessible à tous

18.3777 ***n*** Mo.
Hess Lorenz. LAMal. Déduction pour manque de transparence sur le montant facturé par les fournisseurs de prestations qui n'envoient pas de copie de la facture au patient

19.3130 ***n*** Mo.
Hess Lorenz. Encourager la diffusion du dossier électronique du patient avec des formes particulières d'assurance

•x **19.3798** ***n*** Ip.
Hess Lorenz. Objectif de maîtrise des coûts dans l'assurance obligatoire des soins. Circulez, il n'y a rien à voir?

* **19.4352** ***n*** Ip.
Hess Lorenz. Freiner la hausse des coûts. Pourquoi le Conseil fédéral met-il la charrue avant les boeufs?

18.4012 ***n*** Mo.
(Hiltpold) Nantermod. Versement de l'AVS à l'étranger en dollars. Pourquoi pas en francs suisses ou dans la devise choisie par le bénéficiaire?

* **19.4214** ***n*** Ip.
(Hiltpold) de Montmollin. Mesures à prendre pour garantir l'avenir de la production de vins suisses?

* **19.4215** ***n*** Mo.
(Hiltpold) Bourgeois. Déclaration de l'origine et du lieu de transformation des pains et produits de boulangerie

18.3647 ***n*** Po.
Humbel. Instaurer des franchises trimestrielles pour réduire le comportement consumériste et rendre plus juste la participation aux coûts

18.3650 ***n*** Mo.
Humbel. Améliorer la sécurité des patients au moyen d'une documentation électronique et d'un échange électronique de données médicales

18.3976 ***n*** Mo.
Humbel. Mise en oeuvre de la stratégie MNT. Utiliser le dossier électronique du patient pour inciter à un comportement responsable en matière de santé

18.4210 ***n*** Mo.
Humbel. Systèmes d'apprentissage mis en place dans les hôpitaux pour éviter des erreurs. Protéger la confidentialité

19.3891 ***n*** Mo.
Humbel. Compensation des risques dans l'assurance-maladie. Prendre en compte tous les médicaments pour les groupes de coûts pharmaceutiques

19.3892 ***n*** Mo.
Humbel. Ne pas compromettre par la fiscalité la coordination des traitements par les médecins de famille

* **19.4167** ***n*** Mo.
Humbel. Réserver aux médecins les injections d'acide hyaluronique et de Botox

* **19.4174** ***n*** Po.
Humbel. Renforcer la médecine pédiatrique en mettant en place une stratégie nationale

18.3415 ***n*** Ip.
Hurter Thomas. Fermeture de neuf services externes chargés de la lutte contre la fraude douanière

* **19.4096** ***n*** Ip.
Hurter Thomas. La taxe sur le CO2 entraîne-t-elle une augmentation du tourisme à la pompe et du tourisme d'achat (faire le plein à l'étranger, rouler en Suisse)?

•x **17.3708** ***n*** Mo.
Imark. Contrôles du trafic. Arrêter de punir les groupes de conversation qui avertissent leurs amis

•N **17.3748** ***n*** Mo.
Imark. Procédure simplifiée pour la réaffectation de la bande d'arrêt d'urgence

18.3170 ***n*** Mo.
Imark. Rappel à l'ordre des requérants réfractaires

•x **18.3867** ***n*** Mo.
Imark. Enterrer l'Initiative de Genève

19.3681 ***n*** Ip.
Imark. Protection du climat à l'administration fédérale. Faites ce que je dis, mais ne faites pas ce que je fais?

19.3879 ***n*** Ip.
Imark. Pertes alimentaires. Le goût ne se voit pas

* **19.4147** ***n*** Ip.
Imark. Participations des villes et de la Confédération dans l'énergie nucléaire. Quid des responsabilités?

* **19.4309** ***n*** Ip.
Imark. Montagnes suisses. Noms et protection des marques

18.3321 ***n*** Ip.
Jans. Interruption immédiate de la restructuration d'Agroscope, qui ne repose sur aucune stratégie

18.3322 ***n*** Ip.
Jans. La Confédération protège-t-elle suffisamment la population bâloise?

18.3323 ***n*** Mo.
Jans. Stratégie énergétique 2050. Consentir un effort d'investissement accru

18.3648 ***n*** Mo.
Jans. Fonds pour la désaffectation des installations nucléaires et fonds de gestion des déchets radioactifs. Risques de financement

18.3974 ***n*** Mo.
Jans. Couper les crédits aux agents majeurs du réchauffement climatique

18.4295 ***n*** Mo.
Jans. Ne pas compromettre par un délai la réparation de l'injustice faite aux victimes de mesures de coercition

18.4297 ***n*** Mo.
Jans. Assurer la sécurité de l'approvisionnement grâce à l'énergie photovoltaïque

19.3259 ***n*** Mo.
Jans. Plan d'action pour une place financière durable

19.3779 ***n*** Po.
Jans. Lancer une offensive photovoltaïque à l'armée

•x **19.3780** ***n*** Ip.
Jans. Donner suite aux conclusions du dernier rapport sur le climat

•x **17.3790** ***n*** Po.
Jauslin. Création d'une norme pénale contre les passeurs

18.3152 ***n*** Mo.
Jauslin. Autoriser les hélicoptères ultralégers en Suisse

18.3588 ***n*** Mo.
Jauslin. Ne pas compromettre la législation suisse libérale en matière de modèles réduits d'aéronefs

18.3785 ***n*** Ip.
Jauslin. Libérer le trafic intérieur de l'obligation d'utiliser les aérodromes douaniers

18.3980 ***n*** Ip.
Jauslin. Maintien du S42 reliant la gare centrale de Zurich à Muri/AG

18.3982 ***n*** Ip.
Jauslin. Arrêt dans la région du Freiamt des trains IR3091 et 3094 (Gotthard-Weekender)

18.4179 ***n*** Ip.
Jauslin. L'intrication d'Electrosuisse et de l'Inspection fédérale des installations à courant fort est-elle encore adaptée aux réalités actuelles?

18.4348 ***n*** Ip.
Jauslin. Aérodrome de San Vittore. Ne pas mettre en péril son utilisation temporaire à cause du caractère bureaucratique de la pratique en matière d'octroi des autorisations

19.3286 ***n*** Mo.
Jauslin. Corriger le tir en matière de sécurité de l'aviation

19.3784 ***n*** Mo.
Jauslin. Assurer l'autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération grâce au photovoltaïque

17.4048 ***n*** Ip.
Kälin. Désindustrialisation de la Suisse. Nouvelle hécatombe d'emplois chez General Electric

17.4276 ***n*** Po.
Kälin. Etat des lieux vingt ans après le lancement du processus de Bologne

18.3065 ***n*** Po.
Kälin. Pour des redevances Billag perçues en fonction du revenu

18.3192 ***n*** Mo.
Kälin. Investir les excédents financiers dans la formation
Voir objet 18.3189 Mo. Munz
Voir objet 18.3190 Mo. Wasserfallen Christian
Voir objet 18.3191 Mo. Gmür-Schönenberger

18.3219 ***n*** Mo.
Kälin. Numérique. Promouvoir la formation continue des travailleurs d'un certain âge

18.3255 ***n*** Ip.
Kälin. Elus fédéraux absents pour cause de maternité, de paternité ou de longue maladie. Prévoir un système de suppléance

18.3256 ***n*** Ip.
Kälin. Le partage d'emploi pour des postes de cadres et des mandats politiques au sein d'exécutifs

18.3320 ***n*** Ip.
Kälin. Poulaillers d'engraissement. Quelles conséquences faut-il tirer de cette escroquerie?

18.3398 ***n*** Mo.
Kälin. Pour une interdiction des animaux sauvages inadaptés dans les cirques

18.3620 ***n*** Ip.
Kälin. Coûts de désaffectation des centrales nucléaires et de gestion des déchets radioactifs. Révision de l'ordonnance sur le fonds de désaffectation et sur le fonds de gestion

18.3914 ***n*** Mo.
Kälin. Pas de dérogation pour les centrales nucléaires qui rejettent leur eau de refroidissement dans nos cours d'eau

18.3989 ***n*** Po.
Kälin. Examiner la conformité des grands cheptels en Suisse avec la législation sur la protection des animaux

18.4172 ***n*** Mo.
Kälin. Interdiction de l'écornage des chèvres

18.4241 ***n*** Ip.
Kälin. Etude récente sur l'écornage des veaux

18.4242 ***n*** Ip.
Kälin. Le commerce de poissons d'ornement cache de la souffrance animale

18.4372 ***n*** Ip.
Kälin. Pourquoi les femmes enceintes ne sont-elles exemptées de la participation aux coûts qu'à partir de la treizième semaine de grossesse?

•N **19.3070** ***n*** Mo.
Kälin. Instaurer la gratuité des prestations pendant toute la durée de la grossesse

19.3215 ***n*** Ip.
Kälin. Aquaculture. Mieux protéger les poissons

19.3216 ***n*** Ip.
Kälin. Actualiser la fiche d'information concernant la révision partielle d'ordonnances dans le domaine de l'énergie nucléaire

19.3341 ***n*** Ip.
Kälin. Qu'entreprend le Conseil fédéral pour atteindre l'objectif de zéro émission nette d'ici 2030?

19.3428 ***n*** Mo.
Kälin. Nécessité d'améliorer la représentativité de l'organe consultatif du DEFR-DETEC "Transformation numérique"

19.3484 ***n*** Ip.
Kälin. Moins d'emballages en plastique

19.3617 ***n*** Ip.
Kälin. Stopper la discrimination des femmes dans les reportages sportifs et la promotion du sport

19.3646 ***n*** Ip.
Kälin. Violation du Pacte I de l'ONU par la Suisse

19.3778 ***n*** Ip.
Kälin. Don d'ovules dans des centres suisses de PMA

* **19.4233** ***n*** Ip.
Kälin. Exploiter les surfaces vertes le long des routes nationales pour promouvoir la diversité des espèces

* **19.4019** ***n*** Mo.
Keller Peter. S'assurer que la loi sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger ne fasse plus l'objet d'interprétations susceptibles de nuire à une sécurité juridique indispensable à l'économie suisse

* **19.4144** ***n*** Mo.
Keller Peter. Mieux protéger les forces de sécurité et les forces d'intervention. Punir plus sévèrement les curieux, les fauteurs de troubles et les auteurs d'actes de violence

18.4309 ***n*** Mo.
Keller-Inhelder. Produits provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements. Producteurs nationaux et étrangers sur un pied d'égalité

* **19.4094** ***n*** Ip.
Keller-Inhelder. Maladies hautement contagieuses. La Suisse est-elle prête?

* **19.4095** ***n*** Ip.
Keller-Inhelder. Maladies hautement contagieuses. Combien de patients infectés peuvent-ils être pris en charge simultanément?

17.4304 ***n*** Ip.
(Kiener Nellen) Meyer Mattea. Paradise Papers. Le billet de 1000 francs suisses favorise-t-il l'évasion fiscale?

17.4305 ***n*** Mo.
(Kiener Nellen) Meyer Mattea. Lutter de manière efficace contre la commission d'infractions fiscales par des contribuables ayant leur domicile ou leur siège en Suisse

17.4306 ***n*** Mo.
(Kiener Nellen) Wasserfallen Flavia. Les Paradise Papers, etc., montrent la nécessité d'instaurer une déclaration obligatoire de la mise en place de structures financières extraterritoriales

18.3269 ***n*** Ip.
(Kiener Nellen) Birrer-Heimo. Projet fiscal 17. La réévaluation des réserves latentes des sociétés arrivant en Suisse va-t-elle constituer une nouvelle niche fiscale susceptible de porter atteinte à la réputation de notre pays?

18.3625 ***n*** Ip.
(Kiener Nellen) Gysi Barbara. Assurance contre les accidents professionnels. Primes excessives pour les associations sportives et culturelles ainsi que pour les organisations d'utilité publique

19.3373 ***n*** Mo.
(Kiener Nellen) Seiler Graf. Allocations pour perte de gain. Mettre le service militaire et la maternité sur un pied d'égalité

* **19.4322** ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Le Palais fédéral est-il surveillé par le Service de renseignement de la Confédération?

* **19.4350** ***n*** Ip.
Kiener Nellen. Ne faudrait-il pas interdire le base jump et le vol en wingsuit dans toute la Suisse?

18.4066 ***n*** Mo.
(Knecht) Imark. Le projet Energy Challenge doit prendre fin

•x **19.3536** ***n*** Ip.
Knecht. Ligne du Rhin supérieur. Etat des travaux

19.3796 ***n*** Mo.
Knecht. Asile. La Confédération doit prendre en charge les coûts plus longtemps

19.3913 ***n*** Mo.
Knecht. Revitalisation des eaux. Garantir une véritable pesée des intérêts

18.3722 ***n*** Mo.
Köppel. Saisie statistique des motifs d'asile

•x **19.3664** ***n*** Ip.
Kutter. Donner un nouvel élan au programme Cité de l'énergie

•x **19.3665** ***n*** Po.
Kutter. Agglomérations. Défis particuliers

•x **19.3782** ***n*** Ip.
Kutter. Exportations et importations. Chiffres consolidés incluant le secteur des services

•x **19.3657** ***n*** Ip.
Landolt. Prix des médicaments utilisés hors étiquette

•x **17.3869** ***n*** Ip.
(Leutenegger Oberholzer) Jans. Quel avenir pour l'aide aux victimes?

•x **17.3870** ***n*** Ip.
(Leutenegger Oberholzer)
Hardegger. Développement du réseau de téléphonie mobile

17.4250 ***n*** Mo.
(Leutenegger Oberholzer) Badran
Jacqueline. Paradise Papers. La liste noire des paradis fiscaux non coopératifs établie par l'UE doit être revue

17.4251 ***n*** Mo.
(Leutenegger Oberholzer) Marra. Paradise Papers. Etablir un registre des ayants droit économiques des personnes morales et des trusts pour améliorer la transparence

17.4253 ***n*** Ip.
(Leutenegger Oberholzer) Marti Samira. Contrôles effectués dans le canton de Bâle-Campagne en vue de détecter les cas de travail dissimulé. Irrégularités

18.3098 ***n*** Mo.
(Leutenegger Oberholzer) Gysi Barbara. Explosion des revenus des médecins. Créer la transparence et mettre un terme aux excès

18.3343 ***n*** Ip.
(Leutenegger Oberholzer) Jans. Car postal Suisse SA et La Poste Suisse SA. Gouvernance, direction et surveillance

18.3582 ***n*** Ip.
(Leutenegger Oberholzer) Birrer-Heimo. Trafic des paiements en Suisse. Quels volumes?

18.3860 ***n*** Ip.
(Leutenegger Oberholzer) Meyer Mattea. Personnes morales présentant un caractère d'utilité publique. Pour une pratique d'exonération transparente

18.3947 ***n*** Po.
(Leutenegger Oberholzer) Feri Yvonne. Fiscalité et assurances sociales. Elaboration d'un rapport sur la situation des personnes vivant seules

•x **17.3820** ***n*** Ip.
Lohr. Les personnes handicapées veulent avoir voix au chapitre

•x **17.3824** ***n*** Ip.
Lohr. Assurance-maladie. Maintien des structures, offre excédentaire et coûts disproportionnés

18.3206 ***n*** Ip.
Lohr. Augmentation inacceptable des coûts à la charge de l'assurance obligatoire des soins. Préciser les conditions-cadres pour optimiser l'offre de soins

18.3207 ***n*** Ip.
Lohr. Augmentation inacceptable des coûts en raison de l'offre excédentaire dans l'assurance obligatoire des soins. La coordination par les cantons est-elle suffisante?

18.3779 ***n*** Mo.
Lohr. Eviter les offres de soins excédentaires ou inadaptées à la charge de l'AOS dans le domaine hospitalier

18.4175 ***n*** Ip.
Lohr. Une étude de l'OFSP lacunaire et sans base légale. Le Conseil fédéral mène une campagne contre les salaires des médecins

18.4199 ***n*** Mo.
Lohr. La stratégie d'implantation d'Agroscope doit reposer sur des critères clairs

•x **19.3670** ***n*** Po.
Lohr. Possibilités de reconnaissance juridique des langues des signes suisses et mesures concrètes de mise en oeuvre pour une pleine participation
Voir objet 19.3668 Po. Rytz Regula

19.3794 ***n*** Mo.
Lohr. Constituer un meilleur réservoir de personnel qualifié en Suisse en assurant une égalité de fait pour les personnes handicapées et entre hommes et femmes dans le degré tertiaire B

* **19.4070** ***n*** Mo.
Lohr. Santé des enfants. Une stratégie nationale

* **19.4161** ***n*** Ip.
Lohr. Promotion de la stratégie relative à la gestion du sang du patient

•x **17.3643** ***n*** Ip.
Maire Jacques-André. Direction des entreprises liées à la Confédération. Cherchez les latins ... et les femmes!

•x **17.3658** ***n*** Mo.
Maire Jacques-André. Pour plus de transparence dans les prix des produits bio

•x **17.3695** ***n*** Po.
Maire Jacques-André. Pour une régulation efficace de la concentration dans le domaine médiatique

17.4096 ***n*** Mo.
(Maire Jacques-André) Fehlmann Rielle. Facturation de la facture papier. Pour la fin d'une pratique commerciale abusive

18.3422 ***n*** Po.
(Maire Jacques-André) Gysi Barbara. Reconnaissance et bonifications pour des tâches bénévoles d'aide et de soutien à des tiers

•x **17.3813** ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Promouvoir la validation des acquis de l'expérience dans toutes les professions

•x **17.3814** ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Création d'une plate-forme pour les offres de formation continue

•x **17.3815** ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Amélioration des statistiques en matière de disparition d'enfants

17.4145 ***n*** Po.
Marchand-Balet. Prise en charge préhospitalière

17.4146 ***n*** Po.
Marchand-Balet. Bilan de compétences et projet de formation continue pour les travailleurs âgés

18.3249 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Service centralisé pour lutter contre le "cyberstalking"

18.3250 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Campagne nationale de sensibilisation au don de cellules souches du sang

18.3598 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Platesformes en ligne de location de logements (Airbnb). Guide explicatif à l'intention des communes

18.3599 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Modification de l'extension des conventions collectives de travail

18.3600 ***n*** Po.
Marchand-Balet. Adéquation des besoins des entreprises et des cursus CFC

18.3601 ***n*** Po.
Marchand-Balet. Adapter la législation en matière de drones

18.3603 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Inscription dans le Code civil de l'interdiction des châtiments corporels et d'autres formes de traitements dégradants à l'encontre des enfants

18.4017 ***n*** Po.
Marchand-Balet. Comment augmenter le nombre de places d'apprentissage dans les sociétés étrangères installées en Suisse?

18.4285 ***n*** Mo.
Marchand-Balet. Adapter les périmètres de façon plus fonctionnelle pour le cofinancement de projets d'agglomération

•x **17.3951** ***n*** Ip.
Markwalder. Le Ministère public de la Confédération a-t-il vraiment la volonté de lutter contre les crimes internationaux?

•x **19.3486** ***n*** Ip.
Markwalder. Comment faire en sorte que les "powercoders" fassent encore plus d'émules en Suisse et à l'étranger?

19.3630 ***n*** Mo.
Markwalder. Passage rapide à l'imposition individuelle en Suisse

17.4086 ***n*** Ip.
Marra. Presse écrite romande mise sous pression. Démocratie et diversité de l'information mises à mal?

18.3102 ***n*** Po.
Marra. Attention portée à l'égalité femmes-hommes dans nos écoles

18.3873 ***n*** Ip.
Marra. Pavillon suisse pour l'Aquarius
Voir objet 18.3874 Ip. Barazzone
Voir objet 18.3875 Ip. Fluri

19.3875 ***n*** Po.
Marra. Refonte des financements pour l'insertion dans le marché du travail

* **19.4149** ***n*** Mo.
Marra. Projet pilote pour les chômeurs de longue durée âgés

•x **19.3441** ***n*** Ip.
Marti Min Li. Assurance-maladie. Augmentation du nombre de poursuites en cas d'arriérés de primes?

19.3574 ***n*** Po.
Marti Min Li. Offensive pour un service public numérique

•x **19.3680** ***n*** Ip.
Marti Min Li. La statistique policière de la criminalité reflète-t-elle suffisamment la réalité?

* **19.4086** ***n*** Ip.
Marti Min Li. Médias. La diversité et la qualité des contenus culturels sont-elles menacées?

* **19.4110** ***n*** Mo.
Marti Min Li. Allocation de maternité pour les indépendantes. Allocation d'exploitation
Voir objet 19.4270 Mo. Maury Pasquier

* **19.4201** ***n*** Ip.
Marti Min Li. Assurance-maladie. Reconnaître un autre titre comme acte de défaut de biens?

19.3063 ***n*** Mo.
Marti Samira. Déclarer l'état d'urgence climatique

•x **19.3064** ***n*** Po.
Marti Samira. Etablir un rapport comparatif sur la santé des personnes LGB

19.3115 ***n*** Mo.
Marti Samira. Trafic aérien. Promouvoir l'innovation afin de réduire les émissions de CO2

19.3122 ***n*** Mo.
Marti Samira. Trafic aérien. Interdire les vols intérieurs

19.3555 ***n*** Ip.
Marti Samira. Renvois illégaux en Croatie. Que fait la Suisse?

•x **19.3591** ***n*** Ip.
Marti Samira. Le Conseil mondial de la biodiversité tire la sonnette d'alarme. Les flux financiers ne doivent pas accélérer plus longtemps l'extinction des espèces

•x **19.3658** ***n*** Ip.
Marti Samira. Comment améliorer la diversité dans le secteur financier?

•x **19.3659** ***n*** Ip.
Marti Samira. Le lancement par Swisscom de l'aspirateur à données Beem est-il conciliable avec la stratégie de propriétaire de la Confédération?

19.3660 ***n*** Mo.
Marti Samira. Inscrire les moyens de contraception dans le catalogue des prestations de l'assurance de base

* **19.4076** ***n*** Ip.
Marti Samira. Des mesures efficaces pour réduire les coûts de la santé
Voir objet 19.4075 Ip. Egger Mike

* **19.4132** ***n*** Po.
Marti Samira. Inégalité salariale entre les femmes et les hommes. Saisir l'écart global de revenu du travail et d'autres indicateurs

18.3061 ***n*** Mo.
Martullo. Instaurer le principe "one in, two out" dans la législation fédérale

* **19.4130** ***n*** Mo.
Martullo. Obligation d'annoncer les places vacantes en cas de dépassement du taux de chômage. Tenir compte des différences régionales

18.3103 ***n*** Po.
Masshardt. Fiscalité. Remplacer les déductions pour enfant par des bonifications pour enfant

18.3257 ***n*** Po.
Masshardt. Augmenter les places d'accueil extrafamilial par un financement partagé afin que les parents puissent mieux concilier vie familiale et vie professionnelle

18.3258 ***n*** Mo.
Masshardt. Faire mieux appliquer l'obligation d'archiver

18.3918 ***n*** Mo.
Masshardt. Stratégie climatique pour le marché financier suisse

19.3174 ***n*** Po.
Masshardt. Mesures pour garantir l'avenir du système de milice

19.3175 ***n*** Mo.
Masshardt. Licenciements abusifs ou injustifiés. Améliorer la protection des mères

19.3176 ***n*** Mo.
Masshardt. Pas de licenciement au cours de la période d'essai durant la grossesse et après l'accouchement

•x **19.3483** ***n*** Po.
Masshardt. Remplacer la date limite de consommation des denrées alimentaires par la date de péremption

19.3562 ***n*** Po.
Masshardt. Promotion des énergies renouvelables et efficacité énergétique. Un potentiel de création d'emplois

19.3563 ***n*** Mo.
Masshardt. Pour une protection concrète du climat. Gérer la mobilité dans l'administration fédérale

19.3564 ***n*** Mo.
Masshardt. Administration fédérale sans incidence climatique

•x **19.3795** ***n*** Ip.
Masshardt. Les cyclistes handicapés sont-ils doublement désavantagés?

19.3847 ***n*** Mo.
Masshardt. Enfin un vrai congé parental pour mieux concilier vie familiale et vie professionnelle

* **19.4241** ***n*** Po.
Masshardt. Meilleure protection des victimes d'infractions poursuivies sur plainte

* **19.4148** ***n*** Ip.
Matter Thomas. Attente aux passages à niveau CFF

•x **17.3802** ***n*** Ip.
Mazzone. Conditions de prise en charge des demandeurs d'asile préoccupantes en Bulgarie. N'est-il pas temps que la Suisse cesse les renvois Dublin vers ce pays?

•x **17.3803** ***n*** Ip.
Mazzone. Négoce et traitement de l'or au regard de la Convention de Minamata sur le mercure. La Suisse compte-t-elle résoudre ses contradictions?

•x **17.3872** ***n*** Ip.
Mazzone. Exportations et importations de pesticides dangereux. Des clarifications sont nécessaires

•x **17.3885** ***n*** Mo.
Mazzone. Fermer un tronçon d'autoroute aux véhicules motorisés au moins un dimanche dans l'année

•x **17.3904** ***n*** Ip.
Mazzone. Caisses de pension et urgence climatique. Divulgation des impacts des investissements sur le climat

•x **17.3933** ***n*** Ip.
Mazzone. Le Ministère public de la Confédération a-t-il vraiment la volonté d'agir dans les procédures concernant les crimes internationaux?

17.4094 ***n*** Mo.
(Mazzone) Weichelt. Mettre fin à l'exportation des pesticides interdits en Suisse. Les produits considérés dangereux ici ne le sont pas moins à l'étranger

17.4230 ***n*** Ip.
Mazzone. Recherches familiales d'ADN dans le cadre d'enquêtes pénales. Le Conseil fédéral entend-il y renoncer?

17.4236 ***n*** Ip.
(Mazzone) Glättli. Fioul lourd utilisé par la flotte marchande. Comment la Suisse s'engage-t-elle pour limiter les pollutions?

17.4264 ***n*** Ip.
(Mazzone) Trede. Risques liés aux produits phytosanitaires. Quelle est la pertinence des critères retenus?

17.4312 ***n*** Po.
(Mazzone) Klopfenstein Broggini. Doter les glaciers d'une personnalité juridique et aménager des voies de droit. Une opportunité pour notre pays?

18.3129 ***n*** Ip.
Mazzone. Santé en prison. Comment garantir l'administration des soins nécessaires aux personnes non assurées?

18.3130 ***n*** Ip.
Mazzone. Examen du dispositif helvétique de restitution d'avoirs illicites

18.3151 ***n*** Ip.
(Mazzone) Trede. Retrait du marché suisse de pesticides dangereux. Davantage de transparence est nécessaire

18.3187 ***n*** Ip.
Mazzone. A quand une limitation des acrylamides pour la santé des consommatrices et consommateurs?

18.3264 ***n*** Ip.
Mazzone. Eventuelle révision de l'ordonnance sur le matériel de guerre. Quelle consultation prévoit le Conseil fédéral?

18.3265 ***n*** Ip.
(Mazzone) Glättli. Rapatriements sous contrainte. Monitoring de toutes les situations de privation de liberté tombant sous le coup de la loi fédérale sur la Commission de prévention de la torture

18.3266 ***n*** Ip.
Mazzone. Agenda 2030. Un point de contact central disposant des ressources et compétences suffisantes

18.3267 ***n*** Po.
(Mazzone) Arslan. Personnes LGBTIQ* en détention. Connaître la situation en vue de l'améliorer

•x **18.3358** ***n*** Mo.
Mazzone. Armée secrète P-26. Lever le voile sur le rapport Cornu

18.3467 ***n*** Ip.
(Mazzone) Trede. Retrait du marché suisse de pesticides dangereux (bis). Davantage de transparence est nécessaire

18.3468 ***n*** Ip.
Mazzone. Erythrée. Quelles sont les sources permettant d'envisager certains renvois?

18.3469 ***n*** Ip.
Mazzone. Lutte contre le surendettement des ménages. La loi doit être respectée

18.3470 ***n*** Ip.
Mazzone. Opérations sur des enfants avec des variations du développement sexuel. Plus de transparence

18.3471 ***n*** Ip.
Mazzone. Erythrée. Un réexamen des admissions provisoires précipité

18.3638 ***n*** Ip.
Mazzone. Exportation d'isopropanol, précurseur du gaz sarin, en Syrie. Les conséquences ont-elles été évaluées et des conclusions seront-elles tirées?

18.3639 ***n*** Ip.
(Mazzone) Glättli. Non-reconnaissance des Roms en tant que minorité nationale. Des explications s'imposent

18.4062 ***n*** Mo.
(Mazzone) Porchet. Violences conjugales. Octroyer un permis de séjour pour protéger les victimes et respecter la Convention d'Istanbul

18.4064 ***n*** Ip.
Mazzone. Renforcement de l'influence des autorités chinoises et conséquences pour la communauté tibétaine en Suisse. Le Conseil fédéral réagit-il?

18.4072 ***n*** Ip.
(Mazzone) Glättli. Modification de la loi sur le blanchiment d'argent. De la clarté s'impose

18.4310 ***n*** Ip.
Mazzone. Suivi de l'utilisation des pesticides en Suisse. Des données claires et utilisables par les chercheurs sont indispensables

18.4311 ***n*** Mo.
(Mazzone) Prelicz-Huber. Droit à la vie de famille. Regroupement familial élargi et facilité pour les réfugiés

18.4314 ***n*** Mo.
(Mazzone) Töngi. Rendre accessibles les logements de coopératives d'habitation aux résidents extra-européens

18.4320 ***n*** Ip.
Mazzone. Partenariats privilégiés avec l'économie privée. Le Conseil fédéral s'assure-t-il que les choix stratégiques du CICR soient conformes à ses statuts et aux principes humanitaires?

18.4329 ***n*** Ip.
Mazzone. Transparence du commerce extérieur. Peu d'efforts pour une traçabilité accrue dans le domaine de l'or

18.4330 ***n*** Mo.
(Mazzone) Gysin Greta. Assurance-invalidité. L'intégration professionnelle doit être la priorité

18.4331 ***n*** Mo.
(Mazzone) Walder. Loi sur l'asile, autorisation d'exercer une activité lucrative de certaines catégories de personnes. Les cantons doivent pouvoir décider

19.3164 ***n*** Ip.
Mazzone. Rétablissement de la légalité des crédits à la consommation

19.3165 ***n*** Mo.
(Mazzone) Egger Kurt. Adopter un cadre législatif sur le démantèlement des navires pour assurer la responsabilité sociale et environnementale de la Suisse

19.3166 ***n*** Ip.
Mazzone. Que fait la Confédération de ses anciens cargos?

19.3181 ***n*** Ip.
Mazzone. Substances toxiques au contact de la peau des bébés. La prudence s'impose en matière de couches-culottes

19.3182 ***n*** Ip.
(Mazzone) Glättli. Renvois forcés. Appliquer les recommandations de la Commission nationale de prévention de la torture

19.3183 ***n*** Mo.
(Mazzone) Pasquier. Réduire l'impact de l'aviation sur le climat en mettant fin aux vols intérieurs

19.3348 ***n*** Ip.
Mazzone. Produits phytosanitaires. Le Conseil fédéral est-il prêt à consolider et à mettre à disposition les données pertinentes?

19.3521 ***n*** Po.
(Mazzone) Ryser. Un panorama exhaustif des stages en Suisse

19.3522 ***n*** Ip.
Mazzone. Les Pays-Bas enquêtent sur le "Dirty Diesel" des négociants suisses en matières premières

19.3523 ***n*** Mo.
(Mazzone) Michaud Gigon. Adopter les mesures nécessaires pour connaître l'origine réelle de l'or importé en Suisse et lutter contre l'or "sale"

* **19.4034** ***n*** Mo.
(Mazzone) Prelicz-Huber. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti
Voir objet 19.4037 Mo. Fluri

* **19.4231** ***n*** Ip.
Mazzone. Substances à risque dans les cosmétiques et les objets usuels. Quelle stratégie du Conseil fédéral?

* **19.4232** ***n*** Ip.
Mazzone. Transport du chlore. La sécurité de la population est-elle prioritaire?

* **19.4276** ***n*** Ip.
Mazzone. Suremballage et produits bios. Existe-t-il une volonté politique de préserver l'environnement?

* **19.4277** ***n*** Ip.
Mazzone. Avions de combat. Précisions nécessaires suite aux essais

* **19.4301** ***n*** Ip.
(Mazzone) Glättli. Interdiction du financement de matériel de guerre prohibé. La loi est-elle bien appliquée?

18.3108 ***n*** Mo.
(Merlini) Cattaneo. Harmonisation de la procédure en cas de violation des obligations d'annonce au sens de la LDét ou de l'OLCP

18.4029 ***n*** Ip.
(Merlini) Markwalder. Reconnaissance de l'équivalence boursière et OMC

19.3147 ***n*** Po.
(Merlini) Cattaneo. Plan B du Conseil fédéral, au cas où l'Italie refuserait définitivement de signer le nouvel accord sur l'imposition des frontaliers

•x **19.3498** ***n*** Ip.
Merlini. Réorganisation de l'Administration fédérale des douanes et nationalité

•x **19.3580** ***n*** Ip.
Merlini. Asile. Détention administrative de mineurs en vue du renvoi

•x **19.3687** ***n*** Ip.
Merlini. Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent. A renforcer d'urgence?

* **19.4166** ***n*** Mo.
Merlini. Coûts de la santé. Rétablir la transparence
Voir objet 19.4180 Mo. Lombardi

•x **18.3351** ***n*** Mo.
Meyer Mattea. Allouer des fonds supplémentaires à l'aide humanitaire

18.3353 ***n*** Po.
Meyer Mattea. Prévenir toute discrimination lors des contrôles de personnes effectués par le Corps des gardes-frontière

18.3900 ***n*** Ip.
Meyer Mattea. Corps des gardes-frontière. Pour une amélioration du traitement des personnes soupçonnées de dissimulation intracorporelle de stupéfiants

18.3981 ***n*** Ip.
Meyer Mattea. Décision du Comité de l'ONU contre la torture. Conséquences sur les futures procédures Dublin concernant des personnes particulièrement vulnérables

18.4290 ***n*** Ip.
Meyer Mattea. Dépenses excessives de l'armée suisse

19.3273 ***n*** Mo.
Meyer Mattea. Promouvoir le transport ferroviaire transfrontalier en Europe comme solution de remplacement au trafic aérien

19.3274 ***n*** Po.
Meyer Mattea. Investir les excédents comptables dans la protection du climat

19.3275 ***n*** Po.
Meyer Mattea. Réduction du temps consacré à l'activité rémunérée. Effets sur la réalisation des objectifs de l'accord de Paris

19.3479 ***n*** Mo.
Meyer Mattea. Faire cesser les noyades de migrants en Méditerranée

19.3586 ***n*** Ip.
Meyer Mattea. Violence sexuelle. Trop de femmes n'obtiennent pas justice

* **19.4099** ***n*** Ip.
Meyer Mattea. Appliquer à tous les enfants la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant

* **19.4186** ***n*** Po.
Meyer Mattea. Etude sur le financement des campagnes électorales et de votation

* **19.4187** ***n*** Mo.
Meyer Mattea. Créer un fonds de réinsertion pour les personnes exclues du marché du travail

18.3231 ***n*** Ip.
Molina. Conséquences du Projet fiscal 17 sur la situation en matière de droits de l'homme à l'échelle internationale

18.3455 ***n*** Ip.
Molina. La Suisse va-t-elle rater le train de l'entrepreneuriat social?

18.3507 ***n*** Mo.
Molina. Mise en oeuvre de la LSCPT conforme à la volonté du législateur

18.3564 ***n*** Ip.
Molina. Commémoration en souvenir des victimes de la grève générale

18.3566 ***n*** Mo.
Molina. Accord de libre-échange entre l'AELE et le Mercosur. Fixer des critères de durabilité contraignants

18.3845 ***n*** Mo.
Molina. Permettre les affectations transitoires sans bureaucratie

18.4073 ***n*** Po.
Molina. Procéder à un tour d'horizon sur l'entrepreneuriat social en Suisse

18.4200 ***n*** Ip.
Molina. Suppléments pour le lait transformé en fromage. Tromperie systématique?

18.4357 ***n*** Mo.
Molina. Le secteur de l'or en Suisse doit remplir son obligation de diligence en faveur de l'homme et de l'environnement

19.3095 ***n*** Mo.
Molina. Promouvoir l'utilisation des transports publics auprès des jeunes

19.3096 ***n*** Po.
Molina. Effets des accords de libre-échange sur le climat mondial

19.3097 ***n*** Po.
Molina. Le secteur des matières premières nuit au climat. Il faut renoncer à financer les industries minières et pétrolières

19.3192 ***n*** Ip.
Molina. Agir pour que les entreprises suisses appliquent mieux les principes directeurs de l'ONU

19.3491 ***n*** Po.
Molina. Investissements directs étrangers. Renforcer le contrôle des fusions

19.3492 ***n*** Mo.
Molina. Une stratégie de durabilité pour les liquidités de la Confédération

19.3493 ***n*** Mo.
Molina. Introduire le système de négociation de voie 1,5 dans les relations avec la Chine

•x **19.3605** ***n*** Ip.
Molina. Renforcement du droit international dans le cyberespace

* **19.3996** ***n*** Ip.
Molina. Importance du négoce à haute fréquence en Suisse

* **19.4047** ***n*** Mo.
Molina. Sponsoring par des grandes entreprises. Eviter tout dégât d'image pour la Suisse

* **19.4135** ***n*** Ip.
Molina. Relevé confidentiel des traces. Un moyen de renforcer les droits des victimes?

* **19.4137** ***n*** Ip.
Molina. Effets sur le climat de la technologie des chaînes de blocs

* **19.4142** ***n*** Mo.
Molina. Garantir le trafic des paiements. Ne pas menacer le rôle d'Etat hôte de la Suisse

* **19.4165** ***n*** Mo.
Molina. Obligation de déclarer l'origine de l'or

17.4237 ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Application de la préférence indigène aux privés qui engagent des personnes pour de petits temps partiels

17.4284 ***n*** Po.
Moret Isabelle. Révision complète du droit tarifaire dans la LAMal

19.3203 ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Frais administratifs des assurances-maladie. Quelle transparence?

19.3317 ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Assurance-maladie. Impact de la taille des effectifs des assurés sur les primes?

19.3424 ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Répartition de l'enveloppe financière pour les projets selon l'article 14 LEg. Corriger le déséquilibre géographique

19.3587 ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Violences sexuelles. Nouvelle définition du viol

19.3621 ***n*** Po.
Moret Isabelle. Accompagnement des femmes au titre de l'égalité entre femmes et hommes. Quel avenir pour les services de consultation?

19.3805 ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Systèmes d'étiquetage nutritionnel. Eviter la discrimination

* **19.4220** ***n*** Mo.
Moret Isabelle. Stop aux allégations mensongères sur les cosmétiques

* **19.4318** ***n*** Ip.
Moret Isabelle. Transparence de l'OFSP vis-à-vis des cantons dans le cadre de l'approbation des primes-maladie

•x **17.3949** ***n*** Ip.
Moser. Pesticides homologués malgré des effets secondaires inacceptables. Quels sont-ils et pourquoi sont-ils homologués?

•x **17.3950** ***n*** Mo.
Moser. Le plan d'action de réduction des produits phytosanitaires ne doit pas devenir une solution de façade

18.4052 ***n*** Mo.
Moser. Représentation efficace des intérêts des animaux dans les procédures pénales

18.4408 ***n*** Mo.
Moser. Sécurité alimentaire. Elimination de subventions pernicieuses, comme le recommande le Contrôle fédéral des finances

19.3029 ***n*** Ip.
Moser. Puissances nucléaires. Profiter de la dynamique actuelle pour leur rappeler leur obligation de se dénucléariser

19.3379 ***n*** Ip.
Moser. Combien de pesticides très toxiques pour l'être humain sont homologués en Suisse?

19.3380 ***n*** Ip.
Moser. Des pesticides perturbant la fonction sexuelle et la reproduction chez les êtres humains sont-ils homologués en Suisse?

19.3381 ***n*** Mo.
Moser. Détecter les véhicules diesels défectueux et manipulés, et éviter les interdictions cantonales de circuler liées aux poussières fines

* **19.4207** ***n*** Po.
Moser. Renforcer la médecine pédiatrique en comblant les lacunes de l'offre de soins

* **19.4314** ***n*** Mo.
Moser. Mieux protéger l'eau potable. Durcissement des autorisations

* **19.4321** ***n*** Mo.
Moser. Protection internationale du climat. La Suisse doit apporter sa contribution pour que la transition climatique soit réalisée au niveau mondial

18.3640 ***n*** Ip.
Müller Leo. Mise en oeuvre de l'article 121 de la Constitution sur le renvoi des criminels étrangers. Les cas de rigueur deviennent-ils la règle?

18.3920 ***n*** Mo.
Müller Leo. Transport de médicaments vétérinaires. Pas d'excès de zèle!

* **19.4024** ***n*** Ip.
Müller Leo. Protéger les petits épargnants des taux d'intérêt négatifs

* **19.4234** ***n*** Ip.
Müller Leo. Communication problématique sur la réalisation des objectifs environnementaux pour l'agriculture

* **19.4235** ***n*** Ip.
Müller Leo. Quelles sont toutes les substances qui se retrouvent dans les cours d'eau?

* **19.4264** ***n*** Mo.
Müller Leo. Remplacer les centrales nucléaires de Mühleberg, Beznau I et II sans émettre de CO2 grâce aux exploitations agricoles

* **19.4313** ***n*** Mo.
Müller Leo. Fixer des flux financiers durables

18.4250 ***n*** Mo.
(Müller Walter) Markwalder. Moderniser les mesures d'accompagnement

19.3603 ***n*** Mo.
(Müller Walter) Dobler. Réduction équitable de la taxe d'exemption de l'obligation de servir pour les personnes astreintes à la protection civile

•N **17.3938** ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Offices de poste et agences postales. Planification à moyen et à long terme

17.4299 ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Energie. Les programmes d'encouragement communaux doivent donner droit eux aussi aux contributions globales

18.3533 ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. Quid de la durabilité dans la Vision 2030 de la formation professionnelle?

18.3596 ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. Objectifs stratégiques de Swisscom à l'ère de l'externalisation et du numérique

18.3635 ***n*** Po.
Müller-Altermatt. Plan visant à garantir la qualification des travailleurs dans le domaine du numérique durant toute leur vie

18.3636 ***n*** Po.
Müller-Altermatt. Emplois et points d'accès aux services publics dans les régions périphériques

18.3958 ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Pour une seule et unique collecte de données par les pouvoirs publics

18.3979 ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Mieux protéger les travailleurs indépendants contre les risques sociaux

19.3206 ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. Médicaments vétérinaires. Sécurité du droit et de l'approvisionnement

•x **19.3503** ***n*** Po.
Müller-Altermatt. Moins de conflits en lien avec l'autorité parentale. Mesures en faveur de l'enfant, de la mère et du père

19.3513 ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Harmonisation et écologisation du calcul de l'imposition des véhicules à moteur

•x **19.3519** ***n*** Ip.
Müller-Altermatt. Potentiel de l'agriculture écologique

19.3807 ***n*** Mo.
Müller-Altermatt. Chaîne de création de valeur du secteur musical. Relevé de données statistiques fiables

* **19.4333** ***n*** Po.
Müller-Altermatt. Soja. Etre autosuffisant plutôt qu'importer

•x **17.3674** ***n*** Ip.
Munz. Nanotechnologies. Le PNR 64 met en évidence d'importantes lacunes dans la connaissance de certains aspects essentiels

•x **17.3675** ***n*** Ip.
Munz. Bien-être des animaux de rente. Capacités insuffisantes pour une recherche et un développement proches de la pratique

•x **17.3792** ***n*** Ip.
Munz. Arrêter de polluer les eaux avec des antibiotiques

•x **17.3793** ***n*** Ip.
Munz. Interruption de la ligne ferroviaire près de Rastatt. Rappeler l'Allemagne à ses obligations

17.4170 ***n*** Mo.
Munz. Monitorage du rayonnement non ionisant. Publication de cartes indiquant la pollution due au RNI

17.4171 ***n*** Mo.
Munz. Interdire la détention de chiens à la chaîne

18.3119 ***n*** Mo.
Munz. Rebaptiser "commissions spécialisées" les commissions d'experts

18.3189 ***n*** Mo.
Munz. Investir les excédents financiers dans la formation
Voir objet 18.3190 Mo. Wasserfallen Christian
Voir objet 18.3191 Mo. Gmür-Schönenberger
Voir objet 18.3192 Mo. Kälin

18.3359 ***n*** Mo.
Munz. Axer davantage la formation continue formelle du degré tertiaire sur les adultes plus âgés et expérimentés

18.3465 ***n*** Po.
Munz. Camps et sorties scolaires. Rabais sur les transports

18.3887 ***n*** Ip.
Munz. Jours de congé à choix pour les apprentis

18.3889 ***n*** Ip.
Munz. Réforme du droit pénal en matière sexuelle et adaptations à la Convention d'Istanbul

18.3890 ***n*** Ip.
Munz. Dissémination expérimentale de manioc génétiquement modifié par l'EPFZ au Nigeria. Obligations internationales de la Suisse en matière de politique de développement

18.3891 ***n*** Ip.
Munz. La Confédération, partenaire fiable des organisations qui se consacrent aux enfants et aux jeunes?

18.4152 ***n*** Ip.
Munz. Mettre un terme à l'importation pour l'industrie du luxe de cuirs exotiques provenant d'animaux ayant subi de mauvais traitements

19.3074 ***n*** Ip.
Munz. Ne pas utiliser d'antibiotiques de réserve dans la médecine vétérinaire

19.3075 ***n*** Ip.
Munz. La réduction prévue de l'épandage des engrais de ferme a-t-elle vraiment un impact positif sur l'environnement?

19.3076 ***n*** Ip.
Munz. Tolère-t-on les défaillances humaines constatées dans la centrale nucléaire de Leibstadt?

19.3077 ***n*** Ip.
Munz. Imposer enfin l'interdiction d'utiliser des pesticides aux pouvoirs publics et aux utilisateurs privés

19.3113 ***n*** Ip.
Munz. Qui assume le risque que la technologie 5G fait peser sur la santé?

19.3200 ***n*** Mo.
Munz. Obligation de déclarer les peaux de reptiles

19.3295 ***n*** Ip.
Munz. L'OFAG autorise un insecticide dont l'efficacité n'a pas été évaluée, allant ainsi à l'encontre des recommandations d'Agroscope

19.3296 ***n*** Ip.
Munz. Pesticides dispersés par le vent. Quelle est la situation en Suisse?

19.3297 ***n*** Ip.
Munz. Déclaration des produits génétiquement modifiés et procédés de détection

19.3340 ***n*** Ip.
Munz. Expiration de l'homologation pour le chloridazone au sein de l'UE. La Suisse procédera-t-elle de même?

19.3455 ***n*** Ip.
Munz. La protection contre le glyphosate est-elle suffisante?

•x **19.3456** ***n*** Ip.
Munz. Soumettre la SSR et RUAG, toutes deux entreprises parapubliques, à des obligations accrues dans les domaines de l'énergie et du climat

•x **19.3457** ***n*** Ip.
Munz. Interdire les nanoparticules dangereuses pour la santé qui sont utilisées comme additifs alimentaires

19.3552 ***n*** Ip.
Munz. Politique agricole 22 plus. Quelles mesures générales pour réduire significativement l'ammoniac, les nitrates et les émissions d'azote dans les eaux?

19.3611 ***n*** Po.
Munz. Halte à l'empierrement des espaces verts

19.3612 ***n*** Mo.
Munz. Faire des EPF un réseau exemplaire du développement durable et de la mise en oeuvre des bonnes pratiques

19.3614 ***n*** Mo.
Munz. Promouvoir l'engagement volontaire. Adhérer au Corps européen de solidarité

19.3695 ***n*** Ip.
Munz. EPF, universités et Fonds national. Promouvoir les femmes de manière plus ciblée

19.3696 ***n*** Ip.
Munz. Rayonnement non ionisant. Devoir d'information de l'OFSP

19.3697 ***n*** Mo.
Munz. Bons de formation continue pour les personnes peu qualifiées

19.3698 ***n*** Ip.
Munz. Rayonnement électromagnétique non ionisant. Recherche, monitorage et liberté de choisir son degré d'exposition

19.3699 ***n*** Ip.
Munz. Transports publics. Table ronde pour des rabais aux écoles

19.3700 ***n*** Ip.
Munz. La nouvelle structure de direction de l'EPFZ est-elle en adéquation avec les exigences d'une haute école moderne?

19.3791 ***n*** Ip.
Munz. Système d'homologation des pesticides. Un examen de l'effet cocktail à titre réactif?

* **19.4021** ***n*** Ip.
Munz. Plan sectoriel "Dépôts en couches géologiques profondes". Financement unilatéral d'un groupe d'intérêt par la Nagra

* **19.4022** ***n*** Ip.
Munz. Obligation de réduire les nitrates dans la perspective de la Politique agricole 2022 plus et de la votation sur l'initiative pour une eau potable propre

* **19.4023** ***n*** Ip.
Munz. Transport d'animaux de rente. Exécution de la législation pertinente

* **19.4087** ***n*** Ip.
Munz. Dépôt en couches géologiques profondes. Financement d'un processus participatif digne de ce nom

* **19.4088** ***n*** Mo.
Munz. Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie par un fonds pour la formation continue

* **19.4089** ***n*** Ip.
Munz. Abattoirs. Transporter des demi-carcasses et non des animaux vivants

* **19.4204** ***n*** Ip.
Munz. Tirer les leçons du cas du chlorothalonil afin de réduire les risques liés à l'emploi de pesticides?

* **19.4205** ***n*** Ip.
Munz. Eau potable contaminée. L'homologation de produits phytosanitaires est un jalon

* **19.4206** ***n*** Ip.
Munz. Faut-il résilier notre participation au projet Euratom?

* **19.4262** ***n*** Ip.
Müri. Examens professionnels. Contributions fédérales

* **19.4242** ***n*** Ip.
(Naef) Nussbaumer. Credit Suisse et le Mozambique. La politique, les organes de surveillance et la justice ont-ils fermé les yeux?

•x **17.3923** ***n*** Mo.
Nantermod. Marché de l'électricité. Libéralisation des compteurs

•x **17.3925** ***n*** Mo.
Nantermod. Plans sectoriels. Approbation par le Parlement

17.4092 ***n*** Mo.
Nantermod. Réduire les émoluments en matière de poursuite et de faillite

17.4110 ***n*** Po.
Nantermod. Procédure de conciliation. Simplification en cas de défaut annoncé

18.3079 ***n*** Mo.
Nantermod. Détention administrative en vue de l'expulsion. Permettre le bracelet électronique

18.3081 ***n*** Ip.
Nantermod. Développement des CFF. Quid des villes hors réseau?

18.3479 ***n*** Mo.
Nantermod. Directives sur la sécurité au travail. Introduire un droit d'opposition

18.3500 ***n*** Mo.
Nantermod. LAT. Une vraie indemnisation des propriétaires lésés

18.3753 ***n*** Mo.
Nantermod. Renforcer la sécurité juridique et éviter la requalification des contrats

18.4038 ***n*** Mo.
Nantermod. Hydravion et zones de protection. Autoriser des exceptions

18.4183 ***n*** Mo.
Nantermod. Des procédures efficaces et équitables en droit de la concurrence

19.3202 ***n*** Mo.
Nantermod. Médicaments. Baisser les coûts en autorisant les importations parallèles

19.3434 ***n*** Mo.
Nantermod. Sanctions pénales. Limiter les cas de sursis à l'exécution des peines

19.3597 ***n*** Mo.
Nantermod. CP. Délits contre la famille. Sanctionner le refus de respecter le droit aux relations personnelles

19.3651 ***n*** Po.
Nantermod. Pour une gestion migratoire répondant aux besoins de la Suisse

* **19.4009** ***n*** Ip.
Nantermod. Mineurs au bénéfice du secret médical. Comment assurer leur suivi pour éviter des drames?

* **19.4104** ***n*** Mo.
Nantermod. Abolir les barrières aux importations parallèles de médicaments génériques en Suisse

* **19.4128** ***n*** Ip.
Nantermod. Aide aux victimes d'infractions. Quelle latitude pour les cantons?

* **19.4129** ***n*** Ip.
Nantermod. Usines d'incinération. Quelle efficacité?

18.3049 ***n*** Mo.
Nicolet. Pour un encouragement à la production de cultures fourragères et de sources protéiques indigènes

18.3182 ***n*** Mo.
Nicolet. Stop aux restructurations à la hache d'Agroscope

19.3142 ***n*** Mo.
Nicolet. Renégocier avec la France l'accord relatif à l'imposition des travailleurs frontaliers datant de 1983, régulièrement non respecté par le gouvernement français

19.3246 ***n*** Mo.
Nicolet. Maintenir l'offre actuelle de TGV sur la ligne Lausanne-Paris via Vallorbe

19.3249 ***n*** Mo.
Nicolet. Réduire concrètement les frais de production des exploitations agricoles et forestières en autorisant l'utilisation de carburants détaxés

•x **19.3572** ***n*** Ip.
Nicolet. Accords commerciaux avec les Etats-Unis. Ne serait-il pas judicieux d'en exclure l'agriculture?

19.3596 ***n*** Mo.
Nicolet. Exclure les produits agricoles, plus particulièrement les produits sensibles, des accords commerciaux avec les Etats-Unis

•x **19.3864** ***n*** Ip.
Nicolet. Dans quelle mesure le Conseil fédéral pourrait-il mieux épauler l'économie forestière dans la gestion des bois soumis aux attaques de bostryches?

* **19.4061** ***n*** Ip.
Nicolet. Selon quels critères les priorités des actions du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes sont-elles définies?

* **19.4083** ***n*** Mo.
Nicolet. Garantir aux consommateurs la désignation claire du pays de provenance pour les denrées alimentaires confectionnées ou préconfectionnées à l'étranger

18.4020 ***n*** Mo.
Nordmann. Lutte contre le réchauffement climatique. Stratégie, agenda et mesures pour la décarbonisation de la mobilité routière

19.3575 ***n*** Mo.
Nordmann. Relever de 16 à 21 ans la limite d'âge des billets à demi-prix pour favoriser l'usage des transports publics par les jeunes

18.3059 ***n*** Po.
Nussbaumer. Renforcer la participation du Parlement à la conduite de la politique européenne de la Suisse

18.3482 ***n*** Mo.
Nussbaumer. Message concernant la participation de la Suisse aux programmes de coopération de l'UE 2021-2027

18.3964 ***n*** Mo.
Nussbaumer. Rehaussement des fonds propres pondérés en fonction des risques pour les crédits et les placements dans les matières premières nocives pour le climat

* **19.3986** ***n*** Ip.
Nussbaumer. Stratégie de "ring-fencing" d'Alpiq Holding SA pour se dérober à sa responsabilité en matière de risques nucléaires

18.3769 ***n*** Po.
Paganini. Faire profiter d'autres parties du pays de l'euphorie suscitée par les Swiss Skills

•x **19.3579** ***n*** Ip.
Paganini. L'approvisionnement en gaz de la Suisse compromis par les défaillances incessantes du gazoduc de transit TENP 1 et les travaux d'entretien du TENP 2?

•x **17.3693** ***n*** Mo.
Page. Fin de l'interdiction de célébrer un mariage religieux avant le mariage civil

18.3184 ***n*** Mo.
Page. Projets du Conseil fédéral pour la réorganisation d'Agroscope

18.3532 ***n*** Mo.
Page. Révision partielle de la législation fédérale relative à l'octroi des indemnités de chômage

18.3693 ***n*** Ip.
Page. Politique de fermeture des voies CFF lors de travaux d'infrastructure

19.3551 ***n*** Mo.
Page. Introduction de déductions fiscales incitatives sur les coûts de recherche-développement de nouveaux antibiotiques

19.3683 ***n*** Mo.
Page. Renforcement de la Division Sécurité humaine au niveau de la coopération internationale

19.3817 ***n*** Mo.
Page. Autorisation de l'aquaculture

* **19.4115** ***n*** Ip.
Page. Cybersécurité. Quelle protection pour le citoyen?

* **19.4280** ***n*** Mo.
Page. Reconnaissance et formation professionnelle pour les personnes s'occupant de personnes âgées et/ou handicapées

17.4289 ***n*** Mo.
(Pantani) Quadri. Modification de l'Accord de coopération policière et douanière entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement de la République italienne

18.3416 ***n*** Mo.
(Pantani) Quadri. Importation de marchandises. Réduction de la franchise de 300 à 50 francs

18.3508 ***n*** Mo.
Pantani. Décotation de la Banque nationale suisse

19.3092 ***n*** Mo.
(Pantani) Quadri. Conséquence du développement du programme Dazit. Adaptation législative et protection des opérateurs en douane suisses

19.3144 ***n*** Po.
Pantani. Entreprises fintech autorisées par la FINMA. Rapport

•x **19.3458** ***n*** Ip.
Pantani. Un Tribunal pénal fédéral, deux instances. Une organisation conforme à la Constitution et à la CEDH?

19.3459 ***n*** Mo.
Pantani. Autorisation de pratiquer à titre indépendant pour les personnes de plus de 70 ans. Une modification de la LPMéd s'impose

•x **19.3583** ***n*** Ip.
Pantani. Gare internationale unique de Chiasso-Côme. Un projet à soutenir?

•x **19.3656** ***n*** Ip.
Pantani. Postes-frontières secondaires. Fermeture nocturne

* **19.4025** ***n*** Mo.
(Pantani) Quadri. Fiscalité. Liste noire italienne pour les personnes physiques

* **19.4048** ***n*** Ip.
Pantani. Rétablir les postes de douane fixes

* **19.4071** ***n*** Ip.
Pantani. Service civil. Rapport de gestion 2018

* **19.4140** ***n*** Ip.
Pantani. Un Tribunal pénal fédéral, deux instances (bis). Une organisation conforme à la Constitution et à la CEDH?

•N **17.3758** ***n*** Mo.
Pardini. Faillites en chaîne. Empêcher le commerce avec des entreprises surendettées

18.3230 ***n*** Mo.
(Pardini) Jans. Instituer une entité chargée de mettre en place un développement industriel de la Suisse qui soit à la fois souverain et respectueux du développement durable

19.3663 ***n*** Mo.
(Pardini) Marti Min Li. Un conseil numérique, au nom du peuple!

17.4158 ***n*** Mo.
Pezzatti. Sécurité d'accès de la population aux vaccins

18.3167 ***n*** Po.
Pezzatti. Vaccins. Accélérer et simplifier la procédure de remboursement

18.3806 ***n*** Mo.
(Pezzatti) Silberschmidt. Moderniser les règles de placement afin de renforcer la prévoyance professionnelle

•x **17.3940** ***n*** Mo.
Pfister Gerhard. Intégrer les personnes relevant du domaine de l'asile

18.3301 ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. Surveillance des Services du Parlement

18.3535 ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. La Poste - un poste retranché? Batailles juridiques sans fin sur le prix de la distribution quotidienne des journaux et revues aux abonnés. Risques pour le propriétaire et les contribuables

18.3897 ***n*** Mo.
Pfister Gerhard. Prévoyance professionnelle. Réduire le montant des avoirs pour lesquels le contact a été rompu en simplifiant l'article sur les montants dits insignifiants

18.3898 ***n*** Mo.
Pfister Gerhard. Appliquer la loi sur les cartels de manière effective dans le secteur automobile

18.3923 ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. Contributions versées à l'Initiative de Genève

•x **19.3757** ***n*** Mo.
Pfister Gerhard. Réexamen par le Parlement de l'initiative populaire "Pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage"

* **19.4299** ***n*** Ip.
Pfister Gerhard. Mesures discriminatoires prises par l'Union européenne à l'encontre de la Suisse

•x **19.3502** ***n*** Mo.
Pieren. Plus de contrôles exercés par l'Office fédéral des transports. Les responsables doivent payer

17.4262 ***n*** Po.
Piller Carrard. Renforcer la prévention pour faire baisser les coûts de la santé

18.3106 ***n*** Po.
Piller Carrard. Faire progresser l'égalité hommes-femmes pour soutenir l'économie

18.4074 ***n*** Po.
Piller Carrard. Quel est l'impact d'une taxe sur la consommation de boissons sucrées?

18.4249 ***n*** Po.
Piller Carrard. Enquête harmonisée au niveau national sur les demandes de naturalisation rejetées

19.3268 ***n*** Po.
Piller Carrard. Améliorer la prévoyance professionnelle des personnes travaillant à temps partiel

19.3772 ***n*** Mo.
Piller Carrard. Renforcer les rentes AVS pour lutter contre la pauvreté

•x **19.3773** ***n*** Ip.
Piller Carrard. Soutien aux pêcheurs professionnels face à la concurrence du cormoran

* **19.4292** ***n*** Ip.
Piller Carrard. A quand le remboursement des fécondations in vitro par l'assurance-maladie?

17.3999 ***n*** Po.
Portmann. Abolition des obstacles administratifs dans les relations avec Taïwan

18.3071 ***n*** Po.
Portmann. Accès au marché suisse des prestataires étrangers de services financiers

18.3746 ***n*** Mo.
Portmann. Pas de laissez-passer pour l'accès à l'assurance-chômage et aux assurances sociales suisses

* **19.4018** ***n*** Mo.
Portmann. Libre-échange. Compensation écologique

* **19.4032** ***n*** Ip.
Portmann. Assurer la sécurité juridique en matière de mouvements internationaux de capitaux

* **19.4042** ***n*** Mo.
Portmann. Création d'un pôle suisse dans le domaine des placements de fortune durables

•N **17.3667** ***n*** Mo.
Quadranti. Recensement statistique des crimes haineux fondés sur l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'expression de genre ou les caractéristiques sexuelles

18.3205 ***n*** Po.
(Quadranti) Siegenthaler. La loi fédérale sur la procréation médicalement assistée est-elle adaptée aux évolutions actuelles et à l'état de la science et de la technologie?

18.3790 ***n*** Po.
(Quadranti) Siegenthaler. La question des pourboires face à l'essor des moyens de paiement électroniques

18.4128 ***n*** Mo.
(Quadranti) Landolt. Renforcer l'engagement pour une réglementation internationale des systèmes d'armes autonomes

18.4157 ***n*** Mo.
(Quadranti) Landolt. Octroi facilité de visas humanitaires

18.4300 ***n*** Po.
(Quadranti) Siegenthaler. Garantir le développement harmonieux des enfants malgré des mesures de contrainte

19.3436 ***n*** Ip.
(Quadranti) Landolt. La réforme des prestations complémentaires met-elle un frein aux solutions d'hébergement communautaire, pourtant avantageuses?

•x **19.3589** ***n*** Ip.
Quadranti. Victimes de violences sexuelles. Réparation du tort moral

19.3610 ***n*** Mo.
(Quadranti) Landolt. Créer l'institution nationale des droits de l'homme en appliquant une solution transitoire jusqu'au remplacement du Centre suisse de compétence pour les droits humains

•x **19.3669** ***n*** Ip.
Quadranti. La Suisse s'engage-t-elle en faveur d'une réglementation internationale contraignante des pesticides les plus dangereux?

19.3682 ***n*** Ip.
(Quadranti) Landolt. Contribution d'assistance. Eliminer les incohérences dans la réglementation scolaire

•x **19.3725** ***n*** Po.
Quadranti. Quand la musique n'est pas que de la culture et que le Technorama et le Musée suisse des transports ne sont pas que des musées

19.3840 ***n*** Mo.
(Quadranti) Landolt. Interdiction de "guérir" les mineurs homosexuels

19.3848 ***n*** Mo.
(Quadranti) Feri Yvonne. Assurer l'égalité des chances dans la vie professionnelle par un congé de quatorze semaines pour chaque parent

* **19.4036** ***n*** Mo.
(Quadranti) Feri Yvonne. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
Voir objet 19.4035 Mo. Sommaruga Carlo
Voir objet 19.4037 Mo. Fluri

* **19.4039** ***n*** Ip.
(Quadranti) Feri Yvonne. Etude du lien entre la possession d'armes et la violence sexiste

* **19.4054** ***n*** Ip.
(Quadranti) Feri Yvonne. Lutter contre la violence pédophile sur Internet

* **19.4107** ***n*** Mo.
(Quadranti) Hess Lorenz. Renforcer la médecine pédiatrique en tenant compte dans les tarifs de l'assurance sociale des adaptations apportées aux moyens et appareils

* **19.4111** ***n*** Po.
(Quadranti) Siegenthaler. Protéger les enfants et les jeunes et empêcher les criminels de les inciter ou de les forcer à se livrer à des actes sexuels sur eux-mêmes en se filmant avec leur téléphone

•x* **19.4127** ***n*** Mo.
Quadranti. Titre suit

•x **17.3777** ***n*** Po.
Quadri. Taxe d'immigration pour les frontaliers. On ne peut la rejeter par parti pris, sans procéder aux approfondissements nécessaires

18.3155 ***n*** Mo.
Quadri. Dénoncer l'accord sur l'imposition des frontaliers

18.3475 ***n*** Mo.
Quadri. N'empêchons pas les passagers tessinois de se rendre en bus à l'aéroport de Malpensa

18.3514 ***n*** Mo.
Quadri. Attribuer une partie de la redevance de la SSR à la presse papier, afin de vraiment garantir le pluralisme médiatique

18.3787 ***n*** Mo.
Quadri. Pas de subsides pour ceux qui engagent des réfugiés. Aidons plutôt ceux qui engagent des citoyens suisses, trop souvent discriminés chez eux

18.3824 ***n*** Mo.
Quadri. Immigrés de l'UE. Pas plus de six mois à la charge de l'aide sociale

18.3987 ***n*** Mo.
Quadri. Dissoudre la Commission fédérale contre le racisme

19.3031 ***n*** Mo.
Quadri. Redevance de radio-télévision. Rendre aux ménages le magot de 600 millions de francs

19.3060 ***n*** Mo.
Quadri. Le terroriste Lojacono Baragiola doit être remis à la justice italienne

19.3104 ***n*** Mo.
Quadri. Abolir la fonction de spécialiste en médecine du trafic

•x **19.3432** ***n*** Ip.
Quadri. Imposition des frontaliers. Pourquoi le Luxembourg ne rétrocède-t-il rien alors que la Suisse paye?

•x **19.3442** ***n*** Ip.
Quadri. TVA sur la redevance de radio-télévision. Le gouvernement mégote

•x **19.3460** ***n*** Ip.
Quadri. Abonnement général à prix d'or?

19.3480 ***n*** Mo.
Quadri. Pas de nouvelles mesures vexatoires à l'encontre des automobilistes

•x **19.3540** ***n*** Ip.
Quadri. Des Suisses de l'étranger n'ont pas reçu leur matériel de vote

19.3553 ***n*** Mo.
Quadri. Nouvelle loi sur les professions médicales. Atténuer ses conséquences sur les jeunes pharmaciens

•x **19.3573** ***n*** Ip.
Quadri. Les Pays-Bas veulent réintroduire le visa pour les ressortissants albanais. Et la Suisse?

19.3598 ***n*** Mo.
Quadri. Accès facile à l'aide sociale pour les djihadistes. La coupe est pleine!

•x **19.3622** ***n*** Ip.
Quadri. Frontaliers au chômage. Abus à l'échelle internationale

•x **19.3629** ***n*** Ip.
Quadri. Les ex-employés de Campione qui reçoivent l'indemnité de chômage suisse gagnent-ils plus que lorsqu'ils travaillaient?

•x **19.3635** ***n*** Ip.
Quadri. L'accord-cadre institutionnel fait-il également du tort à la protection des animaux en Suisse?

•x **19.3679** ***n*** Ip.
Quadri. Nouveau chantage de l'UE. Il faut annuler la contribution à l'élargissement

•x **19.3797** ***n*** Ip.
Quadri. Nomades. Les nôtres d'abord

* **19.3977** ***n*** Ip.
Quadri. Place financière. Le Tribunal fédéral fait de la politique contraire aux intérêts de la Suisse et on ne sait pas si l'administration fédérale roule pour la Suisse ou la France

* **19.3978** ***n*** Ip.
Quadri. Liaison A2-A13. L'OFROU entend-il mettre le projet général cul par-dessus tête sans en informer le canton? Quels seront les risques et les coûts de cette initiative?

* **19.4040** ***n*** Ip.
Quadri. Cossi/Condotte SpA. Des millions de francs soustraits à l'impôt sur le bénéfice?

* **19.4056** ***n*** Mo.
Quadri. Modifier l'OSAMal afin d'obliger les assureurs-maladie à réduire leurs réserves excédentaires au profit des assurés

* **19.4082** ***n*** Ip.
Quadri. Immigration clandestine. L'Italie rouvre ses ports. Le Conseil fédéral est-il prêt à suspendre l'application de l'accord de Schengen?

* **19.4108** ***n*** Ip.
Quadri. Banque nationale suisse. Augmenter la part des bénéfices distribuée à la Confédération et aux cantons

* **19.4141** ***n*** Ip.
Quadri. Liaison Tessin-Malpensa. Poursuivre l'octroi de concessions aux bus

•x **17.3784** ***n*** Po.
Regazzi. Inciter les conducteurs à restituer volontairement leur permis de conduire à partir de 70 ans

17.4135 ***n*** Mo.
Regazzi. Déréglementation des obstacles linguistiques au commerce dans le secteur automobile

18.3944 ***n*** Mo.
Regazzi. Immatriculation des véhicules. Réduction de la bureaucratie

18.3945 ***n*** Mo.
Regazzi. Commerce des émissions de CO2 des véhicules. Réduire la bureaucratie

19.3051 ***n*** Ip.
Regazzi. Huawei et les défis de la 5G. Risques et chances pour la Suisse

19.3279 ***n*** Po.
Regazzi. Signature ou non-signature de l'accord-cadre avec l'UE. Estimation des coûts pour la place économique suisse

19.3592 ***n*** Mo.
Regazzi. Valeurs cibles applicables aux émissions de CO2 des véhicules utilitaires légers. Non au "Swiss finish"

19.3912 ***n*** Po.
Regazzi. Eviter que le cadre légal ne soit un obstacle au bien-être en entreprise

* **19.4011** ***n*** Mo.
Regazzi. La Confédération doit entièrement assumer les dégâts causés par la faune sauvage protégée (loups, lynx, ours, castors, etc.)

* **19.4085** ***n*** Ip.
Regazzi. Plan d'action national antimafia. Où en sommes-nous?

* **19.4105** ***n*** Po.
Regazzi. Empêcher la diffusion en temps réel de pornographie infantile et mettre un terme à la prostitution infantile sur Internet

* **19.4172** ***n*** Ip.
Regazzi. Projet de troisième voie à Bellinzone. Les CFF doivent respecter la loi

* **19.4216** ***n*** Ip.
Regazzi. Gestion du trafic aux portails du tunnel du Saint-Gothard. Alors que le nombre de transits est stable, les embouteillages augmentent. Pourquoi et comment entend-on améliorer la situation?

•x **17.3894** ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Pour la fluidité du trafic. Autoriser les véhicules à tourner à droite au feu rouge

•x **17.3928** ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Halte à la hausse continue des primes d'assurance-maladie! Interdire pour dix ans les hausses de primes dans l'assurance obligatoire des soins

•x **17.3960** ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Swiss. Halte à la discrimination et à la pénalisation de la clientèle suisse

18.3627 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Compléter le frein à l'endettement par un frein à la réglementation

18.3807 ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Aménager les centrales hydrauliques de manière à rétablir la migration des poissons d'ici 2030

18.3962 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Exécution du mandat du Parlement. Supprimer la double imposition des nouvelles voitures

18.4142 ***n*** Ip.
Reimann Lukas. Comment le Conseil fédéral voit-il les conséquences économiques de la politique de l'argent bon marché menée par la BNS?

18.4346 ***n*** Po.
Reimann Lukas. Plus d'honnêteté pour les portails de comparaison. Publication de toutes les commissions déclarées et cachées perçues par les comparateurs

19.3859 ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Renforcer les possibilités d'encouragement en matière de recherche sur la résistance aux antibiotiques

* **19.4328** ***n*** Mo.
Reimann Lukas. Lutte contre l'antibiorésistance. Organiser une conférence ministérielle internationale en Suisse pour créer des conditions générales favorables à la recherche
Voir objet 19.4326 Mo. Eymann
Voir objet 19.4327 Mo. Heim

18.3536 ***n*** Mo.
Reimann Maximilian. Groupe consultatif d'experts en matière de RNI. Adjonction d'un expert du domaine de la pollution électromagnétique

•x **17.3704** ***n*** Po.
Reynard. Harcèlement de rue. Evaluer l'ampleur du phénomène et les mesures possibles pour le combattre

•x **17.3809** ***n*** Mo.
Reynard. Santé au travail. Il est temps d'agir contre le mobbing

17.3989 ***n*** Mo.
Reynard. Plan d'action contre le harcèlement sexuel

17.4083 ***n*** Ip.
Reynard. Réserves des EPF et taxes d'études

17.4128 ***n*** Ip.
Reynard. Jouets connectés. Comment éviter des dérives?

18.3044 ***n*** Ip.
Reynard. Partenariat entre La Poste Suisse et Amazon

18.3083 ***n*** Po.
Reynard. Lutter efficacement contre l'augmentation des cas de VIH en Suisse

18.3309 ***n*** Po.
Reynard. Sanctions ciblées contre les auteurs de crimes de guerre en Syrie

18.3489 ***n*** Mo.
Reynard. Stages. Mieux encadrer et améliorer le statut de stagiaire

18.3699 ***n*** Ip.
Reynard. Fermeture de guichets de gare. Stratégie de démantèlement aux CFF?

18.4046 ***n*** Ip.
Reynard. Formation continue et reconversion professionnelle. Bientôt une vraie offensive en faveur des salariés?

18.4047 ***n*** Mo.
Reynard. Et si la Confédération mettait en place une campagne de prévention contre le harcèlement et les violences sexuelles?

18.4049 ***n*** Mo.
Reynard. Harcèlement sexuel. De graves lacunes à combler

18.4207 ***n*** Mo.
Reynard. Jouets connectés. Pour la sécurité de nos enfants

18.4271 ***n*** Mo.
Reynard. Sécurité de l'approvisionnement. Soutenir la production supplémentaire de courant pendant l'hiver

18.4272 ***n*** Mo.
Reynard. Financement par le supplément perçu sur le réseau. Délais de traitement identiques pour les rétributions uniques des grandes installations photovoltaïques et pour les contributions d'investissement pour les autres techniques

18.4339 ***n*** Po.
Reynard. Fraude fiscale. Evaluer son ampleur et comparer les moyens de lutte efficaces contre ce phénomène

19.3058 ***n*** Mo.
Reynard. Augmenter les sanctions en cas de licenciement des jeunes mères pour cause de maternité ou de grossesse

19.3059 ***n*** Mo.
Reynard. Prolonger la durée de protection contre le licenciement des femmes au retour de leur congé maternité

19.3141 ***n*** Ip.
Reynard. Examen suisse de maturité. Egalité de traitement pour les étudiantes et les étudiants

19.3197 ***n*** Mo.
Reynard. Favoriser l'accès aux moyens de contraception pour les jeunes en Suisse

19.3198 ***n*** Mo.
Reynard. Ressusciter les trains de nuit en Europe!

19.3218 ***n*** Ip.
Reynard. Qu'attend la Suisse pour soutenir la recherche dans le domaine de la finance durable?

19.3226 ***n*** Mo.
Reynard. Langue de la procédure pour les demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité. Frais de traduction

19.3330 ***n*** Ip.
Reynard. Les données des patients vont-elles être vendues au plus offrant?

•x **19.3520** ***n*** Ip.
Reynard. Possibilité de retirer sa propre signature lors d'une récolte de signatures pour une initiative populaire ou un référendum

•x **19.3539** ***n*** Ip.
Reynard. Explosion du prix de l'AG CFF, notamment pour les jeunes. Il faut empêcher cette absurdité

•x **19.3576** ***n*** Ip.
Reynard. Rapport sur le contrôle du trafic lourd. Des améliorations sont nécessaires

•x **19.3684** ***n*** Po.
Reynard. Possibilités de reconnaissance juridique des langues des signes suisses et mesures concrètes de mise en oeuvre pour une pleine participation

19.3785 ***n*** Po.
Reynard. L'illettrisme numérique conduit à l'exclusion sociale

•x **19.3873** ***n*** Ip.
Reynard. Rencontre du Théâtre Suisse. Après de nombreux succès, une mise à mort?

* **19.4138** ***n*** Ip.
Reynard. Augmentation du trafic routier transalpin au Simplon. Quelle stratégie pour protéger l'environnement et la population?

* **19.4139** ***n*** Ip.
Reynard. Col du Simplon. Projet surdimensionné du DDPS

* **19.4156** ***n*** Mo.
Reynard. Outils numériques. Droit à la déconnexion

* **19.4157** ***n*** Po.
Reynard. Production d'électricité en hiver grâce au photovoltaïque

* **19.4158** ***n*** Ip.
Reynard. Combinaison vélo-train

* **19.4159** ***n*** Ip.
Reynard. Introduire un label du type "Villes et villages fleuris", qui inciterait les communes à agir contre le changement climatique

* **19.4198** ***n*** Mo.
Reynard. Pour une meilleure information sur les substances à risque présentes dans les cosmétiques et objets usuels

* **19.4199** ***n*** Po.
Reynard. Pour des transports publics abordables et cohérents

* **19.4302** ***n*** Ip.
Reynard. Quel est le droit accordé aux femmes victimes d'une fausse-couche ou dont l'enfant est mort-né?

* **19.4363** ***n*** Ip.
Reynard. De moins en moins de pains suisses artisanaux de qualité?

17.4246 ***n*** Mo.
(Riklin Kathy) Gugger. Reconduire en 2019 la stratégie de libre accès aux données publiques

19.3783 ***n*** Mo.
(Riklin Kathy) Gugger. Imposer les pesticides au taux de TVA normal

•x **19.3919** ***n*** Ip.
Riklin Kathy. Intelligence artificielle et transformation numérique. Une stratégie holistique s'impose

* **19.4351** ***n*** Po.
(Riklin Kathy) Schneider-Schneiter. Des talents et des spécialistes pour la place technologique suisse au XXIe siècle

19.3497 ***n*** Ip.
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Nouveaux horaires CFF 2020. Les relations ferroviaires directes pour Paris réduites à terme aux liaisons Bâle-Paris et Genève-Paris?

19.3578 ***n*** Ip.
(Rochat Fernandez) Piller Carrard. Vente des produits de maquillage pour les enfants. Une réglementation plus stricte s'impose

19.3921 ***n*** Ip.
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Extension de Region Alps SA sur le trajet Saint-Maurice-Lausanne. Les CFF sont-ils toujours intéressés par le trafic régional?

* **19.4045** ***n*** Ip.
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. La Poste Suisse SA, nouvelle courtière des assureurs-maladie?

* **19.4068** ***n*** Mo.
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Adapter Via sicura pour que les services d'urgence puissent accomplir leur travail dans les conditions requises par leur mission, y compris lorsque la vitesse est limitée à 30 kilomètres à l'heure
Voir objet 19.4067 Mo. Feller

* **19.4106** ***n*** Mo.
(Rochat Fernandez) Crottaz. Une loi pour assurer la sécurité des convoyages de fonds

* **19.4155** ***n*** Ip.
(Rochat Fernandez) Aebischer Matthias. Faciliter la combinaison train/avion comme alternative aux vols courte distance. Les CFF sont-ils intéressés par les concepts Austrian AIRail/Rail and Fly?

18.3104 ***n*** Mo.
Roduit. Pas de double langage à propos de la Patrouille des Glaciers

18.3336 ***n*** Mo.
Roduit. Pour une régulation concordante des secteurs gazier et électrique

18.3410 ***n*** Mo.
Roduit. Activités scolaires obligatoires. Offres de transport

18.3626 ***n*** Mo.
Roduit. Le suremballage est une aberration

18.3628 ***n*** Po.
Roduit. La dyslexie? Pour enfin y voir plus clair

18.3991 ***n*** Mo.
Roduit. Redonner des moyens aux registres du commerce

18.3992 ***n*** Mo.
Roduit. Pour un registre national des faillites

18.3993 Mo.
Roduit. Mettre fin aux faillites à répétition

18.3994 ***n*** Mo.
Roduit. Accueil extrafamilial pour enfants et cotisations AVS. Calcul du salaire déterminant

18.3995 ***n*** Po.
Roduit. Whatsapp School

18.4008 ***n*** Mo.
Roduit. Echanges internationaux d'enseignants dans un cadre mondial

18.4378 ***n*** Ip.
Roduit. Prestations transitoires de l'AI

19.3053 ***n*** Mo.
Roduit. Une "task force" contre les ravageurs émergents

19.3187 ***n*** Mo.
Roduit. Vers une électrification de l'agriculture

19.3524 ***n*** Ip.
Roduit. Un monitorage pour la loi sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées

19.3525 ***n*** Ip.
Roduit. Conventions tarifaires dans le domaine de la santé. Une nouvelle pratique est-elle nécessaire?

19.3623 ***n*** Mo.
Roduit. Promotion de la consommation d'eau et de jus de fruits naturels

19.3624 ***n*** Mo.
Roduit. Promotion de la consommation de fruits et légumes produits localement

•x **19.3812** ***n*** Ip.
Roduit. Les pylônes dangereux déciment les oiseaux

•x **19.3813** ***n*** Ip.
Roduit. Pour une planification libre et anticipée de sa fin de vie

•x **19.3814** ***n*** Po.
Roduit. Peut-on encore manger des steaks?

19.3815 ***n*** Mo.
Roduit. L'antispécisme n'a pas tous les droits

* **19.3984** ***n*** Po.
Roduit. Peut-on encore manger de la viande?

* **19.4069** ***n*** Mo.
Roduit. Etude de cohorte suisse sur la santé des enfants et des adolescents

* **19.4151** ***n*** Mo.
Roduit. Soins infirmiers. Donner une chance aux détenteurs d'anciens diplômes

* **19.4259** ***n*** Ip.
Roduit. Pour une incitation réelle à produire du bois naturel suisse

•x **17.3800** ***n*** Mo.
Romano. Créer des synergies avec d'autres Etats pour des opérations communes de rapatriement

18.3027 ***n*** Mo.
Romano. Accord sur l'imposition des frontaliers. Pas de signature tant que l'Italie ne permettra pas aux opérateurs suisses d'offrir des services financiers transfrontaliers

18.3118 ***n*** Ip.
Romano. Imposition des frontaliers au Tessin. Subordonner les versements de 2018 et 2019 à la réalisation d'infrastructures de transport transfrontalières?

18.3263 ***n*** Mo.
Romano. Croix fédérale de la mobilité. Avancer la planification et la conception des tronçons ferroviaires suisses à grande vitesse, de frontière à frontière (N-S/E-O), à 2030/2035

18.3576 ***n*** Mo.
Romano. Financement conjoint d'infrastructures de transport public transfrontalières au moyen des ristournes de l'imposition des frontaliers. Accord bilatéral entre la Suisse et l'Italie

18.3965 ***n*** Ip.
Romano. Police fédérale et lutte contre les organisations mafieuses. La centralisation à Berne a-t-elle fait perdre le contact avec la réalité?

18.4113 ***n*** Mo.
Romano. Pour une politique étrangère consensuelle. Développer le droit souple en concertation avec le Parlement

18.4131 ***n*** Mo.
Romano. Pas de programme Copernicus sans la Suisse

18.4159 ***n*** Mo.
Romano. Prix appliqués par les CFF. Conditions comparables pour les clients qui se trouvent dans des situations comparables

18.4160 ***n*** Mo.
Romano. L'abonnement Voie 7 des CFF doit être valable dans les principales villes de Suisse

19.3066 ***n*** Mo.
Romano. Convention de 1976 contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Italie. Dissiper les doutes concernant l'interprétation et l'application des articles 5 et 11

19.3153 ***n*** Mo.
Romano. Rapport annuel sur la gestion du personnel de l'administration fédérale. Les données sur le plurilinguisme doivent être complètes et détaillées

19.3289 ***n*** Mo.
Romano. Langue de la procédure pour les demandes d'indemnités en cas d'insolvabilité. Renforcer le plurilinguisme

19.3290 ***n*** Po.
Romano. Scénarios de contrôle des frontières nationales et de modifications législatives éventuellement nécessaires. Rapport

19.3335 ***n*** Mo.
Romano. Abonnement Voie 7 (Seven 25). Extension de la plage horaire matinale jusqu'à 7 heures

19.3336 ***n*** Mo.
Romano. Création d'un abonnement Voie 5

•x **19.3672** ***n*** Po.
Romano. Possibilités de reconnaissance juridique des langues des signes suisses et mesures concrètes de mise en oeuvre pour une pleine participation

19.3763 ***n*** Po.
Romano. Elaborer une stratégie d'accès au marché dans le secteur des services axés sur l'exportation

19.3764 ***n*** Po.
Romano. Rapport sur l'éducation à l'environnement

19.3765 ***n*** Po.
Romano. Réduction et limitation du plastique à usage unique dans le quotidien. Interventions législatives possibles

* **19.4203** ***n*** Mo.
Romano. Assistance judiciaire soumise à la TVA. Mettre un terme à la discrimination dans les procédures judiciaires dont les indigents et les cantons font les frais

•x **18.3247** ***n*** Mo.
Rösti. Les milliards versés à l'UE au titre de l'aide au développement doivent être soumis au peuple

* **19.4345** ***n*** Mo.
Rösti. Assurer durablement le trafic par le nord de Kandersteg en cas d'évènement majeur ou de travaux d'évacuation à Mitholz

17.4180 ***n*** Mo.
(Ruiz Rebecca) Barrile. Interdiction de la publicité pour le tabac dans les points de vente

18.3549 ***n*** Mo.
(Ruiz Rebecca) Piller Carrard. Changement d'assurance-maladie. Un délai d'envoi plus clair pour les assurés

18.3550 ***n*** Po.
(Ruiz Rebecca) Feri Yvonne. Triclosan. Faire le point sur ce produit

18.4085 ***n*** Po.
(Ruiz Rebecca) Gysi Barbara. Erreurs médicales. Une meilleure place pour les patients dans les procédures en justice

18.4318 ***n*** Mo.
(Ruiz Rebecca) Gysi Barbara. LAMal. Empêcher les interventions inutiles et nuisibles. Pas de conventions tarifaires sans mesurer la qualité

18.4319 ***n*** Mo.
(Ruiz Rebecca) Marra. Non aux fausses actions, oui à une concurrence loyale

17.4189 ***n*** Po.
Ruppen. Pour une approche plus large de la promotion des infrastructures

18.3226 ***n*** Ip.
Ruppen. Contrôle fédéral des finances. Une communication malheureuse et un recrutement discutable

18.4220 ***n*** Ip.
Ruppen. Oppositions d'Helvetia Nostra contre des demandes d'autorisation de construire des résidences principales. En finir avec la chasse aux sorcières!

18.4221 ***n*** Mo.
Ruppen. Loi sur les résidences secondaires. Les logements inoccupés ne sont pas des résidences secondaires

18.4222 ***n*** Ip.
Ruppen. Pas d'indemnités de chômage pour les frontaliers!

19.3397 ***n*** Mo.
Ruppen. Faire une distinction entre les vignerons-encaveurs et les négociants en vins. Reconnaître de nouveau les vignerons-encaveurs comme producteurs

19.3514 ***n*** Ip.
Ruppen. Nouvelles recommandations de la Commission fédérale pour les problèmes liés à l'alcool en matière de consommation d'alcool. Des adaptations injustifiées!

19.3515 ***n*** Ip.
Ruppen. Fiche de l'OFEV sur la restauration durable. N'avons-nous pas d'autres problèmes?

•x **19.3844** ***n*** Ip.
Ruppen. SECO 2014. Affaire de corruption au service informatique de l'assurance-chômage (1)

•x **19.3845** ***n*** Ip.
Ruppen. SECO 2014. Affaire de corruption au service informatique de l'assurance-chômage (2)

19.3846 ***n*** Ip.
Ruppen. Ancien dépôt de munitions de Mitholz. Un danger important également pour le trafic de transit, le chargement des voitures et le train

* **19.4304** ***n*** Mo.
Ruppen. Assurer durablement le trafic par le nord de Kandersteg en cas d'évènement majeur ou de travaux d'évacuation à Mitholz

•x **17.3887** ***n*** Ip.
Rutz Gregor. Votation populaire consacrée à l'initiative "No Billag". La SSR diffuse-t-elle des spots publicitaires de précampagne aux frais des payeurs de la redevance?

19.3511 ***n*** Mo.
Rutz Gregor. Disques de stationnement au service des citoyens

19.3909 ***n*** Ip.
Rutz Gregor. L'harmonisation des impôts à l'échelle internationale fait souffler un vent contraire sur la place économique et industrielle suisse. Que fait le Conseil fédéral?

* **19.4163** ***n*** Mo.
Rutz Gregor. Les règles de la circulation sont valables pour tous les usagers, y compris les cyclistes

•x **17.3664** ***n*** Ip.
Rytz Regula. Stratégie énergétique 2050. Demander aux CFF d'harmoniser la vitesse des trains sur la ligne du Saint-Gothard

17.4288 ***n*** Po.
Rytz Regula. Rapport concernant les répercussions du commerce en ligne sur l'économie et la société en Suisse

17.4314 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Quel rôle la Poste a-t-elle joué dans l'arrivée d'Amazon sur le marché suisse?

18.3364 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Axer les objectifs stratégiques de la Poste sur le service universel et le service public

18.3370 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Entreprises liées à la Confédération. Halte aux incitations inopportunes inhérentes aux bonus!

18.4392 ***n*** Po.
Rytz Regula. Favoriser l'éclairage naturel dans les bâtiments d'habitation

18.4394 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Accord de libre-échange AELE-Mercosur. Critères contraignants de durabilité

19.3314 ***n*** Ip.
Rytz Regula. Que va-t-il advenir des places d'atterrissage en montagne?

•x **19.3668** ***n*** Po.
Rytz Regula. Possibilités de reconnaissance juridique des langues des signes suisses et mesures concrètes de mise en oeuvre pour une pleine participation
Voir objet 19.3670 Po. Lohr

19.3862 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Protection du climat. Nouveau champ d'action de la stratégie touristique de la Confédération

19.3869 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Campagne de grande envergure contre le sexisme

19.3870 ***n*** Mo.
Rytz Regula. Assurance-maladie. Supprimer la participation aux coûts pour les mesures de prévention

* **19.4354** ***n*** Mo.
Rytz Regula. Procédure d'autorisation transparente pour les médicaments et les thérapies dont les prix sont élevés

18.3165 ***n*** Ip.
Salzmann. Institut de recherche Agroscope. Restructuration et centralisation à Posieux

•x **18.3214** ***n*** Mo.
Salzmann. Les montants alloués à l'aide au développement doivent être approuvés par le peuple

19.3154 ***n*** Mo.
(Salzmann) Zuberbühler. Il faut assurer la sécurité de notre approvisionnement. RUAG Ammotec ne doit pas être vendu

19.3447 ***n*** Mo.
(Salzmann) Aebi Andreas. Centre national de compétences pour l'amélioration des terres arables (amélioration des terres SDA)

19.3654 ***n*** Mo.
(Salzmann) Aeschi Thomas. Personnes travaillant à leur compte. Différer la perception des intérêts moratoires dans l'AVS

19.3655 ***n*** Mo.
(Salzmann) Aeschi Thomas. Pour des intérêts moratoires conformes aux conditions du marché dans l'AVS

* **19.4237** ***n*** Mo.
(Salzmann) Aebi Andreas. Halte à la collecte de données démesurée réalisée par l'armée!

18.3821 ***n*** Ip.
Sauter. Le rapport sur la politique aéronautique est-il toujours valable?

18.3822 ***n*** Mo.
Sauter. Professions médicales. Reconnaissance de la maturité suisse comme preuve des connaissances linguistiques requises

* **19.4015** ***n*** Ip.
Sauter. Structure tarifaire Tardoc. Vers la fin de la guerre des tarifs?

* **19.4117** ***n*** Ip.
Sauter. Intervention du Conseil fédéral pour développer enfin l'axe ferroviaire Zurich-Stuttgart

•x **19.3719** ***n*** Ip.
Schenker Silvia. Facturation erronée de la contribution aux frais de séjour hospitalier. Nécessité d'une intervention de l'OFSP

•x **19.3880** ***n*** Po.
Schenker Silvia. Protection de l'adulte. Renforcer l'autodétermination

19.3903 ***n*** Po.
(Schenker Silvia) Feri Yvonne. Office de médiation de l'assurance-invalidité

19.3904 ***n*** Po.
(Schenker Silvia) Meyer Mattea. LPGA. Rapport sur les observations secrètes

* **19.4265** ***n*** Ip.
(Schenker Silvia) Barrile. Forfaits par cas du domaine ambulatoire. Un modèle d'avenir?

18.3326 ***n*** Po.
(Schilliger) Wasserfallen Christian. Optimisation de la consommation d'électricité. Améliorer les conditions-cadres

18.3657 ***n*** Po.
(Schilliger) Schneeberger. Code des obligations. Prévention des dommages

18.4337 ***n*** Po.
(Schilliger) Jauslin. Propriétés énergétiques des fenêtres de toit

19.3349 ***n*** Mo.
(Schilliger) Bourgeois. Réduction des émissions de CO2 dans le trafic routier. Programme incitatif

•x **19.3625** ***n*** Ip.
Schilliger. Bons de garde. Diffusion et efficacité

19.3726 ***n*** Po.
(Schilliger) Fluri. Nouveau modèle fédéral de financement des transports

19.3727 ***n*** Mo.
(Schilliger) Bourgeois. Promouvoir l'économie circulaire, corriger une réglementation erronée

•x **19.3923** ***n*** Ip.
Schilliger. Lever les obstacles juridiques à l'expansion de l'énergie solaire

* **19.4296** ***n*** Mo.
(Schilliger) Wasserfallen Christian. Recyclage des matériaux de construction. La Confédération doit se montrer exemplaire

* **19.4297** ***n*** Po.
(Schilliger) Vitali. Economie d'exportation. Sécurité du droit

•x **19.3721** ***n*** Ip.
Schläpfer. Regroupement familial dans le domaine de l'asile. Coûts et conséquences

* **19.4191** ***n*** Mo.
Schläpfer. Pas de droit de séjour en cas d'abus sexuel et de violence à l'encontre de femmes ou d'enfants

* **19.4261** ***n*** Mo.
Schläpfer. Combattre systématiquement les mariages d'enfants

17.4193 ***n*** Mo.
Schneeberger. Pour un statut d'indépendant libéré de l'arbitraire des autorités

18.3950 ***n*** Mo.
Schneeberger. Promouvoir le vélo électrique parmi les élèves du secondaire

18.4292 ***n*** Mo.
Schneeberger. Savoir garder la mesure. En finir avec les chicanes de la procédure d'annonce de l'impôt anticipé

•x **19.3538** ***n*** Ip.
Schneeberger. Approbation par le Conseil fédéral du plan directeur du canton de Bâle-Campagne

19.3565 ***n*** Mo.
Schneeberger. Favoriser la signature électronique des contrats comme alternative à la signature manuscrite

19.3720 ***n*** Mo.
Schneeberger. Prestations pour les cas de rigueur versées par les fonds de bienfaisance. Assurer le même traitement à tous les bénéficiaires de rentes

* **19.3976** ***n*** Ip.
Schneeberger. Oui au double étiquetage de la viande, pour aider durablement les petites boucheries, ménager le climat et lutter contre le gaspillage alimentaire

* **19.4125** ***n*** Ip.
Schneeberger. Quelle est la stratégie du Conseil fédéral face au projet d'imposition de l'économie numérique préparé par l'OCDE?

17.4154 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Commandes passées à des entreprises liées à des parlementaires

18.3430 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Les objectifs en matière de biodiversité ne seront pas atteints

18.3884 ***n*** Mo.
Schneider Schüttel. Campagne nationale "Les hommes contre la violence à l'égard des femmes"

18.4243 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Mise en oeuvre de la production adaptée aux conditions locales visée à l'article 104a de la Constitution

19.3508 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Exempter le kérosène de l'impôt sur les huiles minérales est dépassé. Modification de la Convention de Chicago

19.3559 ***n*** Po.
Schneider Schüttel. Résidus d'abrasion des pneus, source la plus importante de microplastiques. Mesures de réduction

19.3560 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Pour des accords sectoriels en vue de réduire la consommation de plastique

19.3792 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Seconde génération des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance

19.3793 ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. Réduire le CO2. Favoriser les vélo-cargos et les vélo-taxis

19.3836 ***n*** Po.
Schneider Schüttel. Echéance des aides fédérales accordées au titre de l'encouragement des logements à loyer modéré. Qu'advient-il des locataires concernés?

* **19.4230** ***n*** Ip.
Schneider Schüttel. La réduction des risques inhérents aux pesticides va-t-elle de pair avec la réduction du volume des ventes?

17.4227 ***n*** Mo.
Schneider-Schneiter. Géoblocage. La Suisse va-t-elle une fois de plus rater le coche? Pour la création immédiate d'un groupe de travail pour le libre-échange numérique

•N **17.3759** ***n*** Mo.
(Schwaab) Reynard. Stopper les faillites en chaîne. Empêcher les champions de l'insolvabilité organisée de nuire à nouveau

•x **19.3478** ***n*** Po.
Schwander. Prendre la situation des enfants au sérieux

18.3462 ***n*** Mo.
Seiler Graf. Elargir le service civil à la cybersécurité

18.3525 ***n*** Po.
Seiler Graf. Le bruit du trafic aérien rend malade

18.3956 ***n*** Mo.
Seiler Graf. Exportation d'armes. Faire passer la politique étrangère avant la politique industrielle, qui n'est plus adéquate

18.4138 ***n*** Mo.
Seiler Graf. Halte à l'exportation de matériel de guerre à la coalition militaire dirigée par l'Arabie saoudite

•x **19.3604** ***n*** Ip.
Seiler Graf. Respecter les horaires d'exploitation à l'aéroport de Zurich

•x **19.3786** ***n*** Ip.
Seiler Graf. Scission du groupe RUAG et défense des intérêts de la Confédération

•x **19.3787** ***n*** Ip.
Seiler Graf. Comment le Conseil fédéral lutte-t-il contre les propos haineux sur Internet?

19.3788 ***n*** Mo.
Seiler Graf. Remise du pistolet militaire uniquement aux tireurs sportifs

•x **19.3789** ***n*** Po.
Seiler Graf. Des droits et des opportunités renforcés pour les femmes dans l'armée. L'expérience d'Etats choisis

* **19.4080** ***n*** Po.
Seiler Graf. Ethique militaire dans l'armée suisse. Catalogue de mesures en dix points

* **19.4227** ***n*** Mo.
Seiler Graf. Réduction des émissions de CO2 et des pertes d'énergie pour les propriétaires et les locataires d'immeubles ainsi que pour les PME

•x **17.3686** ***n*** Ip.
Semadeni. Coûts et financement des Jeux olympiques d'hiver 2026

•x **17.3687** ***n*** Ip.
Semadeni. Protection des petites structures sur les terres agricoles

18.3194 ***n*** Po.
(Semadeni) Friedl Claudia. Secteur agricole. Mieux exploiter le potentiel en vue de préserver la biodiversité

18.3622 ***n*** Ip.
(Semadeni) Gysi Barbara. Appareils irradiants proches de la tête et du corps

18.3966 ***n*** Po.
(Semadeni) Gysi Barbara. Déclaration du rayonnement non ionisant

18.4215 ***n*** Mo.
(Semadeni) Friedl Claudia. Frais de raccordement des panneaux photovoltaïques discrets installés dans des régions périphériques bien ensoleillées

19.3222 ***n*** Mo.
(Semadeni) Birrer-Heimo. Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans les régions de montagne
Voir objet 19.3234 Mo. Stöckli

•x **19.3496** ***n*** Ip.
Semadeni. Accepter les yeux fermés des solutions de rechange juridiqement non contraignantes présentées en réponse aux initiatives sur les pesticides?

•x **19.3607** ***n*** Ip.
Semadeni. La Confédération pratique-t-elle la sous-enchère salariale?

•x **19.3790** ***n*** Ip.
Semadeni. Des exigences liées aux prestations écologiques requises toujours aussi peu suivies d'effets?

•N **17.3918** ***n*** Mo.
Siegenthaler. Autoriser la construction de serres sur les surfaces d'assolement

18.3150 ***n*** Mo.
Siegenthaler. Mettre l'alcool fort et le cannabis sur un pied d'égalité

18.3439 ***n*** Po.
Siegenthaler. Le 12 septembre, un jour férié de la Suisse moderne!

18.3902 ***n*** Mo.
Siegenthaler. L'impôt à la source pour tous

•x **17.3749** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Turquie. Protéger les ressortissants turcs contre les arbitraires mandats d'arrêt turcs diffusés par Interpol

•x **17.3750** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. La supervision du rôle des fiduciaires sous l'angle du blanchiment d'argent est-elle suffisante?

•x **17.3817** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Prolongation de la durée d'utilisation des F/A-18C/D Hornet de l'armée suisse

•x **17.3840** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Pour une juste utilisation des réserves superfétatoires de la BNS

•x **17.3890** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Le Ministère public de la Confédération est-il indépendant ou sous influence politique?

17.4031 ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Nussbaumer. Pour une initiative de la Suisse en faveur d'un assainissement de la dette mozambicaine, préalable à un retour au développement

17.4102 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Fridez. Tolérance zéro contre l'extrémisme au sein de l'armée. Aussi pour l'extrémisme de droite et l'antisémitisme

17.4277 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Colombie. Quel engagement de la Suisse pour la mise en oeuvre des accords de paix?

18.3050 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Molina. Novartis. Corruption publique et privée en Grèce. Qu'entend faire le Conseil fédéral?

18.3686 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Wasserfallen Flavia. Cas Bayartsogt. Pourquoi Credit Suisse n'a-t-il pas communiqué de soupçons au MROS?

18.3948 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Molina. Etat civil. Le Conseil fédéral est-il prêt à faciliter la vie administrative des Suissesses et des Suisses de l'étranger?

18.3949 ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Jans. Agriculture. Favoriser l'agriculture contractuelle entre les consommateurs et les agriculteurs

18.4030 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Munz. Proche-Orient. Où en est la Suisse?

18.4067 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Esclavage et colonialisme. Le Conseil fédéral n'a-t-il rien appris?

18.4373 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Fehlmann Rielle. Crimes de guerre en Syrie. Le Ministère public de la Confédération entravé politiquement pour agir?

18.4374 ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Wermuth. Commerce de l'or. Pour que les négociants et les prestataires de services de conseil bénéficient d'un droit de communication et soient soumis à l'obligation de communiquer figurant dans la loi sur le blanchiment d'argent

18.4380 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Dandrès. Ministère public de la Confédération. Argent du système de corruption des époux Kirchner restitué bien trop tôt!

19.3384 ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Achat des drones Hermes 900 HFE. Où en sont les affaires compensatoires en Suisse?

19.3510 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Badran Jacqueline. Taux minimal effectif d'imposition pour les sociétés à l'échelle internationale. Comment se positionne la Suisse?

19.3728 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Munz. Chine. Prélèvements d'organes sur des prisonniers de conscience. Que fait le Conseil fédéral?

•x **19.3834** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Droits humains en Colombie. Situation préoccupante concernant la communauté afro-colombienne dans la région du Cauca

19.3835 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Marti Min Li. Logement. Répondre à la discrimination à l'égard des étrangers

19.3927 ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Reynard. Allocations familiales. Améliorer la situation juridique des salariés intermittents et des salariées intermittentes

19.3931 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Reynard. Biodiversité. Quelle situation dans les jardins privatifs?

19.3932 ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Marti Min Li. Personnes à mobilité réduite. Des règles spéciales en matière de bail

19.3939 ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Importations de gravier. Quel respect des standards sociaux et environnementaux?

•x **19.3940** ***n*** Ip.
Sommaruga Carlo. Cours d'eaux transfrontaliers et biodiversité en péril. Quelles informations sur l'usine d'embouteillage de Divonne-les-Bains?

* **19.4035** ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Meyer Mattea. Urgence humanitaire en Méditerranée. Pour que la Suisse soit solidaire du mécanisme coordonné de répartition post-débarquements
Voir objet 19.4033 Mo. Barazzone
Voir objet 19.4034 Mo. Mazzone
Voir objet 19.4036 Mo. Quadranti
Voir objet 19.4037 Mo. Fluri

* **19.4062** ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Meyer Mattea. Processus de paix. Que fait la Suisse pour renforcer la participation des femmes?

* **19.4192** ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Bendahan. Pour un label obligatoire pour le pain suisse

* **19.4348** ***n*** Ip.
(Sommaruga Carlo) Birrer-Heimo. Ne faut-il pas réintroduire une exonération fiscale complète des bourses accordées par le Fonds national suisse aux doctorants et doctorantes, ainsi qu'aux postdoctorants et postdoctorantes?

* **19.4364** ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Fehlmann Rielle. Extrait du casier judiciaire. Gratuité pour les jeunes

* **19.4365** ***n*** Mo.
(Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Agenda 2030. Pour que tous les habitants soient informés et se sentent concernés, le Conseil fédéral est chargé de développer une campagne continue sur les objectifs du développement durable

19.3885 ***n*** Mo.
Stamm. Obligation de retransmettre gratuitement les matchs de football importants

* **19.4323** ***n*** Mo.
Stamm. Pas d'accord de libre-échange dans le domaine agricole avec des Etats qui autorisent la culture sur brûlis

•x **17.3699** ***n*** Ip.
Steinemann. Où les Etats membres de Schengen ont-ils réintroduit des contrôles aux frontières?

•x **17.3743** ***n*** Ip.
Steinemann. Répercussions du nombre record de demandes d'asile en 2015

•x **17.3761** ***n*** Ip.
Steinemann. Transparence quant aux motifs des admissions à titre provisoire

•x **17.3930** ***n*** Ip.
Steinemann. Influence des enfants sur la délivrance d'une autorisation de séjour en Suisse

•x **17.3931** ***n*** Ip.
Steinemann. Immigration et progression des infractions à caractère violent et sexuel

18.3172 ***n*** Ip.
Steinemann. Interprètes communautaires. Une industrie sociale florissante

18.3279 ***n*** Ip.
Steinemann. Essor du tourisme criminel

18.3426 ***n*** Ip.
Steinemann. Libre circulation des personnes. L'Etat social accessible aux "working poor" fraîchement arrivés

18.3450 ***n*** Ip.
Steinemann. Utiliser le bien de l'enfant pour faire de l'argent. Organismes de placement extrafamilial privés

18.3857 ***n*** Ip.
Steinemann. Est-il légal d'enregistrer les auditions menées par une APEA ou par un curateur?

19.3429 ***n*** Ip.
Steinemann. Pourquoi, dans 99,5 pour cent des cas, le retour des Erythréens admis à titre provisoire n'est-il pas exigible?

19.3685 ***n*** Mo.
Steinemann. Statistiques sur les motifs conduisant à l'octroi de l'admission à titre provisoire

•x **19.3756** ***n*** Mo.
Steinemann. Collecte de données sur la violence à l'égard des femmes

* **19.4012** ***n*** Ip.
Steinemann. Des citoyens suisses impliqués dans des crimes terroristes commis à l'étranger

* **19.4013** ***n*** Ip.
Steinemann. Arrestation d'un djihadiste suisse en Syrie

17.4166 ***n*** Mo.
Streiff. Coordonner l'aide sociale dans une loi-cadre succincte ou dans un concordat
Voir objet 17.4167 Mo. Bertschy

19.3265 ***n*** Mo.
Streiff. Ressources pour lutter efficacement contre la traite des êtres humains

19.3627 ***n*** Mo.
Streiff. Créer un musée national sur la place de la femme dans l'histoire en Suisse

* **19.4278** ***n*** Po.
Streiff. Mettre en place de nouveaux modèles de soins pour combler les lacunes de la couverture médicale

18.3060 ***n*** Po.
(Thorens Goumaz) Python. Etat des lieux et mesures potentielles pour réduire la pollution intérieure

18.3480 ***n*** Po.
(Thorens Goumaz) Python. Indice de qualité des sols. Evaluer la pertinence et l'efficacité de nouveaux instruments pour améliorer la qualité des sols

18.4031 ***n*** Po.
(Thorens Goumaz) Michaud Gigon. Information des consommateurs. Comment documenter de manière crédible la communication ou les allégations environnementales des produits?

19.3127 ***n*** Po.
(Thorens Goumaz) Girod. Comment maintenir la compétitivité de notre secteur financier face aux récentes évolutions internationales en matière de durabilité?

•x **19.3462** ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. Comment réduire les impacts sur la santé et sur l'environnement des produits alimentaires ultratransformés?

•x **19.3469** ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. Chlorpyrifos. Les principes de précaution et de causalité (pollueur-payeur) sont-ils défaillants en Suisse dans le domaine des pesticides?

•x **19.3470** ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. L'Europe interdit le chlorothalonil, un pesticide dangereux. Que fait la Suisse?

19.3761 ***n*** Mo.
(Thorens Goumaz) Python. Exclure l'usage des pesticides de synthèse par les collectivités publiques

19.3766 ***n*** Mo.
(Thorens Goumaz) Girod. Finance et climat. Intégrer explicitement les risques climatiques au devoir fiduciaire

19.3767 ***n*** Po.
(Thorens Goumaz) Girod. Finance et climat. Etudier l'opportunité et les modalités d'une modulation du droit de timbre basée sur des critères de compatibilité climatique

•x **19.3810** ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. La France légifère sur l'économie circulaire. Une inspiration pour la Suisse?

* **19.4224** ***n*** Ip.
Thorens Goumaz. Une étude recommande à l'UE de mieux protéger la population des perturbateurs endocriniens. Que fait la Suisse?

18.3759 ***n*** Ip.
Töngi. Elargir les routes aux dépens de la sécurité routière?

18.4260 ***n*** Ip.
Töngi. Une cadence à la demi-heure entre Lucerne et Berne reportée aux calendes grecques?

18.4352 ***n*** Mo.
Töngi. Accords de libre-échange. Faire en sorte que les dispositions de règlement des différends soient également applicables au chapitre sur le développement durable

18.4353 ***n*** Po.
Töngi. Transport ferroviaire de marchandises par les entreprises liées à la Confédération et par les secteurs subventionnés

18.4354 ***n*** Mo.
Töngi. Sillons supplémentaires pour le transport de voyageurs longue distance et le transport de marchandises sur l'axe du Saint-Gothard

19.3061 ***n*** Mo.
Töngi. Améliorer les liaisons ferroviaires internationales

19.3062 ***n*** Ip.
Töngi. Simplifier l'achat de billets de train internationaux

19.3256 ***n*** Ip.
Töngi. Les coûts non couverts du trafic poids lourds s'élèvent à 1516 millions de francs par an. Comment les répercuter dans le respect du principe de causalité?

19.3300 ***n*** Ip.
Töngi. Cyclistes. Quelles mesures prend la Confédération pour réduire les risques d'accident dans les ronds-points?

19.3454 ***n*** Ip.
Töngi. Une augmentation considérable du prix de l'abonnement général est-elle compatible avec la promotion des transports publics?

19.3505 ***n*** Ip.
Töngi. Attribution de concessions de téléphonie mobile pour la 5G alors que les autorités chargées de délivrer les autorisations ne disposent pas des bases légales nécessaires

19.3506 ***n*** Ip.
Töngi. Projets routiers. Estimation trop positive des gains de temps dans les analyses coûts/bénéfices?

19.3590 ***n*** Ip.
Töngi. Mise en oeuvre de la loi sur la protection de l'environnement. Quid de l'information de la population?

19.3619 ***n*** Ip.
Töngi. Mégatrends et développement territorial en Suisse. Mise en oeuvre des recommandations du rapport

19.3620 ***n*** Ip.
Töngi. Pourquoi les poids lourds ne respectent-ils pas les limitations de vitesse?

19.3837 ***n*** Po.
Töngi. Des transports publics à des conditions alléchantes pour la jeunesse

19.3838 ***n*** Ip.
Töngi. Garantir en Suisse l'égalité des personnes LGBTIQ sur les plans juridique et social

* **19.4079** ***n*** Ip.
Töngi. Diminution des marchandises transportées par le rail. Que fait le Conseil fédéral?

* **19.4184** ***n*** Mo.
Töngi. Transports. Investissements au bon endroit

* **19.4310** ***n*** Ip.
Töngi. Un login commun pour les grands éditeurs et la SSR

* **19.4311** ***n*** Ip.
Töngi. Développement de l'application de mobilité des CFF. Il faut solliciter d'autres entreprises de transport et les pouvoirs publics

* **19.4312** ***n*** Ip.
Töngi. Comment la collaboration des différents niveaux de l'Etat est-elle renforcée dans le domaine des transports?

•x **17.3732** ***n*** Ip.
Tornare. Tire-lait. Un remboursement justifié

•x **17.3733** ***n*** Ip.
Tornare. Drones civils. Peut-on ignorer les dangers?

•x **17.3734** ***n*** Ip.
Tornare. Discours de haine sur les réseaux sociaux. Le laisser-faire?

•x **17.3735** ***n*** Ip.
Tornare. Vers l'impôt universel?

•x **17.3736** ***n*** Ip.
Tornare. Conflit au Sahara occidental. Applicabilité des accords conclus entre l'AELE et le Maroc

•x **17.3737** ***n*** Ip.
Tornare. Cotisations AVS. Empêcher la fraude

•x **17.3935** ***n*** Po.
Tornare. Perturbateurs endocriniens. Il est temps d'agir!

•x **17.3936** ***n*** Po.
Tornare. Travail à temps partiel. Soutenir un modèle d'avenir

•x **17.3953** ***n*** Po.
Tornare. Médecine dentaire. Défendons nos diplômes!

17.4297 ***n*** Ip.
Tornare. Corée du Nord. La Suisse offre-t-elle toujours ses bons offices?

•x **17.4298** ***n*** Po.
Tornare. Guerre civile au Yémen. Tentative de médiation suisse?

18.3276 ***n*** Po.
(Tornare) Fehlmann Rielle. Le fast-food peut-il affaiblir les défenses de notre organisme?

18.3277 ***n*** Mo.
(Tornare) Piller Carrard. Baumes pour les lèvres. Pas sans danger?

18.3580 ***n*** Ip.
(Tornare) Molina. Le programme SIPPO favorise-t-il la commercialisation de produits provenant des territoires que le Maroc occupe illégalement au Sahara occidental?

18.4229 ***n*** Mo.
(Tornare) Friedl Claudia. Un dialogue multipartite pour assurer la cohérence et garantir un commerce de l'or durable

18.4230 ***n*** Ip.
(Tornare) Aebischer Matthias. Le wi-fi gratuit dans les trains des CFF. Un minimum à l'heure de la Suisse numérique

18.4231 ***n*** Ip.
(Tornare) Molina. Droits humains au Sahara occidental

18.4232 ***n*** Ip.
(Tornare) Molina. Suisses expulsés du Sahara occidental

19.3401 ***n*** Mo.
(Tornare) Piller Carrard. Pour l'obligation du label Nutri-Score sur les emballages et dans les publicités des produits industriels

19.3402 ***n*** Ip.
(Tornare) Fridez. Pensions allouées par l'Allemagne fédérale à des Suisses proches du régime nazi

•x **19.3752** ***n*** Ip.
Tornare. Difficulté de distinguer les produits agricoles et halieutiques provenant du Maroc et du Sahara occidental

19.3753 ***n*** Ip.
(Tornare) Birrer-Heimo. Lisibilité des produits vendus sur les stands des marchés

18.3619 ***n*** Ip.
Trede. Contributions au fonds pour la désaffectation des installations nucléaires et au fonds de gestion des déchets radioactifs. Incitations pernicieuses

18.3637 ***n*** Ip.
Trede. Réponse aux questions évoquées dans le postulat de la CSEC intitulé "Etude de l'impact du glyphosate en Suisse"

18.3909 ***n*** Ip.
Trede. Le Conseil fédéral est-il prêt à accorder à des navires de recherche et de sauvetage le droit de battre pavillon suisse?

18.4076 ***n*** Ip.
Trede. Modifications de la largeur des véhicules et des routes. De quelles données dispose-t-on?

18.4391 ***n*** Ip.
Trede. Que pense le Conseil fédéral des "Football Leaks"?

19.3371 ***n*** Mo.
Trede. Inclure les trains de nuit dans la stratégie assignée aux CFF par leur propriétaire

19.3390 ***n*** Mo.
Trede. Laine de mérinos soumis à la pratique du "mulesing". Obligation de déclaration

19.3616 ***n*** Mo.
Trede. Inscrire dans la loi la suppression de tous les désavantages financiers subis par les femmes en raison de leur sexe

19.3820 ***n*** Ip.
Trede. Prime de marché destinée à la grande hydraulique. Base légale inexistante pour la constitution de réserves

19.3821 ***n*** Ip.
Trede. Depuis l'acceptation du nouvel article 104a de la Constitution, consacré à une agriculture durable et adaptée aux conditions locales, quelles mesures concrètes a-t-on mises en oeuvre?

19.3822 ***n*** Ip.
Trede. Que compte faire le Conseil fédéral pour que les hautes écoles suisses rattrapent leur retard?

19.3825 ***n*** Ip.
Trede. Intégration du climat à côté du numérique dans les lignes directrices de la législature 2019-2023. Que signifie cela pour le message FRI 2021-2024?

19.3826 ***n*** Ip.
Trede. Interprétation créative de la volonté des auteurs de l'initiative populaire "pour une Suisse libre de pesticides de synthèse"?

19.3908 ***n*** Po.
Trede. Réchauffement des villes. Des mesures s'imposent

19.3926 ***n*** Ip.
Trede. Les temps sont-ils mûrs pour un réseau national de routes cyclables?

* **19.4294** ***n*** Ip.
Trede. Quelles pourraient être les conséquences de la disparition des insectes pour la Suisse?

* **19.4295** ***n*** Ip.
Trede. La Confédération connaît-elle tous les métabolites des pesticides homologués? Combien d'entre eux sont jugés "non pertinents" à l'heure actuelle?

* **19.4324** ***n*** Mo.
Trede. Prime de marché destinée à la grande hydraulique. Ne pas constituer de réserves

* **19.4341** ***n*** Mo.
Tuena. Abandon de la diffusion OUC à la fin de l'année 2024 seulement. S'en tenir à la décision prise

* **19.4342** ***n*** Mo.
Tuena. Impôt fédéral direct. Déductibilité des abonnements des retraités pour les transports publics

18.3299 ***n*** Mo.
Vitali. Décloisonner sexuellement le petit coin

* **19.4031** ***n*** Po.
Vitali. Loi fédérale sur la surveillance de la correspondance par poste et télécommunication. Garantir le principe de proportionnalité

* **19.4093** ***n*** Po.
Vitali. Sécurité et qualité accrues des projets informatiques et des autres projets stratégiques grâce à la transparence des travaux préliminaires

* **19.4229** ***n*** Ip.
Vitali. Rendre les petites entreprises plus performantes grâce au numérique

•x **17.3954** ***n*** Ip.
Vogler. Gaz d'échappement des véhicules diesels. Conséquences des manipulations

17.4162 ***n*** Ip.
(Vogler) Müller-Altermatt. Déclin dramatique des insectes

18.3348 ***n*** Mo.
(Vogler) Müller-Altermatt. Pour la création d'un système de monitorage de l'évolution de toutes les populations d'insectes en Suisse

18.4284 ***n*** Mo.
(Vogler) Müller-Altermatt. Pour une presse suisse diversifiée qui favorise la formation démocratique de l'opinion

19.3140 ***n*** Ip.
(Vogler) Müller-Altermatt. Pour que les demandeurs d'asile déboutés puissent achever leur formation en Suisse

19.3331 ***n*** Mo.
(Vogler) Müller-Altermatt. Equité pour les personnes soumises à cotisation AVS sans être affiliées à une caisse de pension

19.3467 ***n*** Ip.
(Vogler) Müller-Altermatt. Disparition des espèces à l'échelle planétaire. Comment mettre fin à ce phénomène et assurer le bien-être de l'humanité?

•x **19.3895** ***n*** Mo.
Vogler. Sécurité des acquisitions de matériel informatique et de logiciels dans le domaine de l'armement. Certification

19.3896 ***n*** Mo.
(Vogler) Müller-Altermatt. Plan d'action pour les produits phytosanitaires utilisés à des fins non agricoles

* **19.4059** ***n*** Mo.
(Vogler) Müller-Altermatt. Garantir les investissements dans le sous-sol grâce au numérique

* **19.4252** ***n*** Mo.
(Vogler) Müller-Altermatt. Apports nutritifs et amendement des sols. Améliorer les conditions générales pour l'utilisation du fumier

* **19.4253** ***n*** Ip.
(Vogler) Müller-Altermatt. Marché des agneaux et des chevreaux. Des conditions contraires à la loi sur la protection des animaux

* **19.4254** ***n*** Po.
(Vogler) Müller-Altermatt. Il faut enfin réduire de manière efficace le bruit excessif des moteurs

•x **19.3690** ***n*** Ip.
Vogt. Selon l'UE, la directive sur la citoyenneté est un développement du droit de libre circulation. A-t-elle raison?

17.4124 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Prescription illicite de neuroleptiques à des enfants

18.3913 ***n*** Po.
von Siebenthal. Nouvelles filières de vente pour une économie forestière et une industrie du bois fortes

18.3924 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Réduction des contributions annuelles accordées à l'UNRWA

18.3925 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Soutien financier pour des mesures de protection des forêts pour l'année 2019 en matière de lutte contre le scolyte en dehors des forêts de protection

18.3927 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Programmes éthologiques. Ne pas désavantager les exploitations à trois niveaux

18.4362 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Tirer un trait sur les thérapies brutales du siècle dernier

18.4363 ***n*** Mo.
von Siebenthal. TVA pour les tour-opérateurs étrangers
Voir objet 18.4194 Mo. Stöckli

19.3276 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Distribution du courrier postal pour tout le monde. Mettre en oeuvre dans la loi les motions 14.4091 et 14.4075, qui ont été acceptées

•x **19.3713** ***n*** Ip.
von Siebenthal. Information et conseils sur les risques de l'avortement. Politique en matière de protection de la vie

•x **19.3714** ***n*** Ip.
von Siebenthal. Energie éolienne

•x **19.3715** ***n*** Po.
von Siebenthal. Incendies de forêts. Mesures efficaces et modernes de lutte et de prévention

19.3724 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Programme SRPA. Adapter la période de pâturage à la réalité

•x **19.3754** ***n*** Ip.
von Siebenthal. Pétition de l'association "Marche pour la vie". Information et conseils sur les risques de l'interruption de grossesse

19.3915 ***n*** Mo.
von Siebenthal. Inscrire le groupe sanguin des militaires sur leur plaque d'identité pour sauver des vies

* **19.4000** ***n*** Ip.
von Siebenthal. UNRWA. Où en est-on?

* **19.4190** ***n*** Ip.
von Siebenthal. Persécution des chrétiens en Chine

17.4038 ***n*** Ip.
Walliser. Retrait de la garantie octroyée à cent pour cent par l'Etat à la Banque cantonale de Zurich?

18.3229 ***n*** Mo.
Walliser. PME. La réglementation actuelle rend les successions extrêmement difficiles, voire impossibles

18.3748 ***n*** Mo.
Walliser. Interdire à la Poste de ramasser le vieux papier

18.3852 ***n*** Mo.
Walliser. Prescriptions concernant les émissions de CO2. Mettre fin aux inégalités de traitement et aux entraves au commerce

19.3027 ***n*** Mo.
Walliser. Des allocations familiales exonérées d'impôt

19.3582 ***n*** Mo.
Walliser. Interdiction de dépasser les cyclistes dans les ronds-points

18.3190 ***n*** Mo.
Wasserfallen Christian. Investir les excédents financiers dans la formation
Voir objet 18.3189 Mo. Munz
Voir objet 18.3191 Mo. Gmür-Schönenberger
Voir objet 18.3192 Mo. Kälin

* **19.4152** ***n*** Mo.
Wasserfallen Christian. Maîtriser le virage numérique grâce à la formation continue

* **19.4064** ***n*** Po.
Wasserfallen Flavia. Filles et jeunes femmes exposées à la violence. Etablir une statistique et faire le point sur les besoins en matière de places d'accueil

* **19.4268** ***n*** Ip.
Wasserfallen Flavia. Soutien à la petite enfance. Comment atteindre les familles qui en ont besoin?

•x **17.3907** ***n*** Mo.
Wehrli. Maturité fédérale. Introduction d'une note pour les sciences numériques

18.3297 ***n*** Ip.
Wehrli. Réseau postal. Quel effet suspensif?

* **19.4171** ***n*** Ip.
Wehrli. Mise en oeuvre de la Stratégie nationale en matière de soins palliatifs et de celle en matière de démence pour une meilleure qualité de vie pour les personnes en fin de vie

17.4229 ***n*** Mo.
Weibel. Fourniture entièrement électronique des prestations administratives

17.4232 ***n*** Mo.
Weibel. Emoluments de licence pour la vente de tabac

17.4233 ***n*** Po.
Weibel. Travailler intelligemment signifie aussi construire intelligemment. Pour des places de travail modernes dans l'administration fédérale

17.4234 ***n*** Mo.
Weibel. L'AVS n'est pas une banque. Il faut réduire l'intérêt rémunératoire disproportionné appliqué dans l'AVS

18.3283 ***n*** Mo.
(Weibel) Mettler. Assurés qui quittent la caisse de pension. Offrir une plus grande souplesse aux caisses en cas d'absence de notification concernant le maintien de la prévoyance

19.3769 ***n*** Mo.
(Weibel) Mettler. Protéger le capital de prévoyance en cas de sortie d'un plan de prévoyance 1e

•x **19.3842** ***n*** Ip.
Weibel. Ne pas empêcher les sportifs d'embrasser leur deuxième carrière

•x **17.3822** ***n*** Ip.
Wermuth. La Better Gold Initiative est-elle vraiment un modèle innovant de transparence et de responsabilité?

17.4149 ***n*** Po.
Wermuth. Paradise Papers. Rapport sur la cohérence entre politique économique et politique migratoire internationales

17.4157 ***n*** Ip.
Wermuth. Budget du Programme alimentaire mondial. Accroître la part des contributions multilatérales/à emploi non spécifique?

18.3158 ***n*** Mo.
Wermuth. Redevance des ménages perçue en vertu de la LRTV. Exonération des bénéficiaires de l'aide sociale

18.3160 ***n*** Mo.
Wermuth. Instauration d'une redevance médias calculée en fonction de la capacité économique

18.3193 ***n*** Ip.
Wermuth. Le Conseil fédéral fait-il du révisionnisme s'agissant de la P-26?

18.3563 ***n*** Mo.
Wermuth. Lancer un programme national de recherche sur l'histoire globale de la Suisse

18.3870 ***n*** Ip.
Wermuth. Pour lutter contre la violence masculine, changer la vision de la masculinité

18.4236 ***n*** Mo.
Wermuth. Stratégie commune en matière de recherche de provenance et de restitution de biens culturels datant de l'époque coloniale

19.3220 ***n*** Ip.
Wermuth. Assistants socioéducatifs CFC. Stages indépendants de la formation professionnelle de base

19.3362 ***n*** Po.
Wermuth. Mesures contre les "prix de vitrine"

19.3363 ***n*** Mo.
Wermuth. Lancement d'un programme national de recherche "System change not climate change"

19.3366 ***n*** Mo.
Wermuth. Prévoir un dimanche sans voitures par saison

19.3369 ***n*** Mo.
Wermuth. Examen de la compatibilité des produits financiers avec la préservation du climat

19.3370 ***n*** Mo.
Wermuth. Placements compatibles avec la préservation du climat

•x **19.3723** ***n*** Ip.
Wermuth. Cohérence des politiques menées en faveur du développement durable et d'un ordre international stable

19.3762 ***n*** Po.
Wermuth. Faciliter les déplacements des écoles en transports publics

* **19.4226** ***n*** Ip.
Wermuth. Les moyens financiers provenant des assurances sociales obligatoires servent-ils à financer le lobbying des assurances privées?

17.4221 ***n*** Po.
Wobmann. Rendre les pneus d'hiver obligatoires en Suisse

18.3344 ***n*** Mo.
Wobmann. Suppression de l'étiquette Energie

•x **18.3666** ***n*** Mo.
Wobmann. Ne plus accorder d'aide au développement aux pays dans lesquels les chrétiens sont persécutés

•x **19.3890** ***n*** Ip.
Wobmann. Quid de la statistique des contrôles policiers de la circulation?

* **19.4346** ***n*** Ip.
Wobmann. Champs électromagnétiques générés par les voitures électriques. Un danger pour la santé?

* **19.4347** ***n*** Ip.
Wobmann. Effets pernicieux de l'immigration de masse

* **19.4368** ***n*** Ip.
Wobmann. Questions concernant le djihadiste Damien G., alias Abu Suleiman al-Swissri

19.3189 ***n*** Mo.
(Wüthrich) Munz. Harmoniser l'enseignement à domicile (homeschooling)

19.3190 ***n*** Mo.
(Wüthrich) Reynard. Loi-cadre visant à promouvoir à l'échelon national l'accueil extrafamilial des enfants afin de favoriser la conciliation entre famille et travail, l'égalité entre femmes et hommes et l'égalité des chances pour les enfants

19.3194 ***n*** Mo.
(Wüthrich) Jans. SECO. Actualiser le suivi du stress professionnel
Voir objet 19.3227 Po. Zanetti Roberto

19.3871 ***n*** Po.
(Wüthrich) Reynard. Conférence nationale sur l'encouragement précoce des enfants

•x **19.3872** ***n*** Ip.
Wüthrich. La Confédération et les cantons exploitent-ils toutes les possibilités de promouvoir les compétences de base des adultes, comme l'exige la loi sur la formation continue?

* **19.4274** ***n*** Ip.
(Wüthrich) Reynard. Instaurer un congé parental maintenant. Une question de santé

* **19.4275** ***n*** Ip.
(Wüthrich) Graf-Litscher. Pour des trains et des bus toutes les trente minutes jusqu'à minuit dans tous les centres régionaux

* **19.4284** ***n*** Po.
(Wüthrich) Reynard. Perfectionnement et reconversion professionnelle. Instaurer un droit à un congé payé pour la formation

* **19.4285** ***n*** Mo.
(Wüthrich) Aebischer Matthias. Offensive pour l'encouragement de la formation continue. Inscrire dans la Constitution le droit d'apprendre tout au long de la vie

18.3057 ***n*** Ip.
Zanetti Claudio. Le vote électronique, machine à casser la démocratie directe

•x **17.3662** ***n*** Mo.
Zuberbühler. Permettre à nouveau aux cantons de publier les faits d'état civil

•x **18.4170** ***n*** Mo.
Zuberbühler. Faire coïncider le début de l'école de recrues avec la fin de l'apprentissage

•x **19.3328** ***n*** Mo.
Zuberbühler. RUAG International. Restructuration sous forme d'un conglomérat aéronautique et spatial, privatisation complète à moyen terme et maintien majoritairement en mains suisses

Conseil des Etats

Motions adoptées par le Conseil national

N **11.3285** ***n*** Mo.
Conseil National. Bâtiments non utilisés dans les zones agricoles. Faciliter la réaffectation à des fins de logement ou pour l'agritourisme(Groupe C)

N **13.3213** ***n*** Mo.
Conseil National. Même financement pour les prestations en milieu hospitalier et les prestations ambulatoires(Groupe C)

•x **14.4291** ***n*** Mo.
Conseil National. Domaine ambulatoire de l'assurance obligatoire des soins. Garantir la qualité des soins et imposer la transparence(Humbel)

N **15.3138** ***n*** Mo.
Conseil National. Promouvoir l'innovation dans les PME en leur permettant de constituer des provisions pour investir dans la recherche et le développement(Badran Jacqueline)

N **15.3399** ***n*** Mo.
Conseil National. Accès aux marchés fermés des cantons. Procédure équitable((Caroni) Walti Beat)

•x **15.3544** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour une réduction de la charge administrative. Rendre facultative la participation au système d'échange de quotas d'émission(Groupe RL)

N **15.3997** ***n*** Mo.
Conseil National. Les agriculteurs détenteurs d'animaux doivent pouvoir dormir auprès de leurs bêtes(Müller Leo)

N **16.3103** ***n*** Mo.
Conseil National. Supprimer également la pénalisation du mariage dans l'AVS(Groupe C)

N **16.3166** ***n*** Mo.
Conseil National. Liste des moyens et des appareils. Faire baisser les prix(Heim)

•x **16.3169** ***n*** Mo.
Conseil National. Faire obligation aux caisses-maladie de rembourser les moyens et appareils médicaux achetés à l'étranger(Heim)

N **16.3350** ***n*** Mo.
Conseil National. Dépolitiser les paramètres techniques de la LPP(CSSS-CN)
Voir objet 14.088 OCF

N **16.3495** ***n*** Mo.
Conseil National. Adapter le programme pour la production de lait et de viande basée sur les herbages(Hausammann)

N **16.3673** ***n*** Mo.
Conseil National. Traitement des personnes qui présentent un danger pour l'Etat(Groupe V)

N **16.3697** ***n*** Mo.
Conseil National. Modification de la loi sur l'aménagement du territoire(Page)

N **16.3707** ***n*** Mo.
Conseil National. Restaurer l'autorité des employés de l'Etat(Müller Leo)

N **16.3723** ***n*** Mo.
Conseil National. Réglementer enfin au niveau national les prestations de sécurité privées(Seiler Graf)

•x **16.3830** ***n*** Mo.
Conseil National. Reconnaissance et formation professionnelle pour les personnes s'occupant de personnes âgées et/ou handicapées(Page)

•x **16.3842** ***n*** Mo.
Conseil National. Financement hospitalier. Assurer la transparence en rendant obligatoires les appels d'offres pour les prestations d'intérêt général(Herzog Verena)

N **16.3880** ***n*** Mo.
Conseil National. Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap(Glättli)

N **16.3881** ***n*** Mo.
Conseil National. Améliorer l'accompagnement vers l'autonomie et l'intégration sociale des personnes en situation de handicap(Golay)

N **16.4017** ***n*** Mo.
Conseil National. Possibilité de refus de réinscription au registre du commerce(Bourgeois)

•x **16.4130** ***n*** Mo.
Conseil National. Les associations qui procèdent à des transferts internationaux de fonds doivent être impérativement inscrites au registre du commerce(Fiala)

N **17.3054** ***n*** Mo.
Conseil National. Sanctions proportionnées en matière de paiements directs(Knecht)

N **17.3055** ***n*** Mo.
Conseil National. Plan d'action contre les manipulations du système Adblue(Rytz Regula)

N **17.3186** ***n*** Mo.
Conseil National. Banque de données sur le trafic des animaux pour les moutons(Aebi Andreas)

•x **17.3306** ***n*** Mo.
Conseil National. Apprentissage d'une deuxième langue nationale. Crédit pour la promotion des échanges linguistiques(Marchand-Balet)

N **17.3314** ***n*** Mo.
Conseil National. Gel exceptionnel dans les vignes et les vergers(Bourgeois)

N **17.3323** ***n*** Mo.
Conseil National. Non-paiement des primes d'assurance-maladie. Pour que les parents restent les débiteurs des primes de leurs enfants(Heim)

N **17.3325** ***n*** Mo.
Conseil National. Egalité de traitement pour les plus de 50 ans(Groupe BD)

N **17.3375** ***n*** Mo.
Conseil National. Le passeport des pédophiles doit leur être retiré(Regazzi)

N **17.3376** ***n*** Mo.
Conseil National. Changer immédiatement la pratique répressive de l'Administration fédérale des douanes à l'égard de l'économie(de Courten)

N **17.3480** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour des revenus agricoles moins volatils(Gschwind)

N **17.3496** ***n*** Mo.
Conseil National. Imposer une protection de base pour les infrastructures d'électricité critiques(Graf-Litscher)

N **17.3520** ***n*** Mo.
Conseil National. Non à une double sanction des conducteurs professionnels!(Graf-Litscher)

N **17.3583** ***n*** Mo.
Conseil National. Interdire l'organisation salafiste "Lies!" et stopper la propagation de la doctrine djihadiste(Wobmann)

N **17.3590** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour un retrait différencié du permis de conduire(Giezendanner)

N **17.3655** ***n*** Mo.
Conseil National. Prévoir un programme éthologique pour les veaux, le jeune bétail et le jeune bétail à l'engrais(Schelbert)

•x **17.3657** ***n*** Mo.
Conseil National. TVA. Suppression de l'inégalité de traitement entre associations culturelles et sportives(Page)

N **17.3714** ***n*** Mo.
Conseil National. Double imposition. Une disposition potestative visant à atténuer l'impôt sur la fortune(Chiesa)

N **17.3970** ***n*** Mo.
Conseil National. Révision de la LApEl. Etablir une réserve stratégique(CEATE-CN)

N **17.3971** ***n*** Mo.
Conseil National. Marché de l'électricité 2.0. Deuxième étape de la libéralisation du marché de l'électricité(CEATE-CN)

N **17.3976** ***n*** Mo.
Conseil National. Séparation des pouvoirs dans le cadre de la réglementation des marchés financiers(CER-CN)

N **17.3992** ***n*** Mo.
Conseil National. Définition du viol en droit suisse. La loi doit changer!(Fehlmann Rielle)

N **17.4035** ***n*** Mo.
Conseil National. Technologie "blockchain" et cryptomonnaies. Adapter les instruments procéduraux des autorités judiciaires et administratives(Merlini)

•x **17.4040** ***n*** Mo.
Conseil National. Zones vertes pour les véhicules électriques(Groupe GL)

N **17.4111** ***n*** Mo.
Conseil National. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes(Sauter)
Voir objet 17.4112 Mo. Barrile
Voir objet 17.4113 Mo. Rytz Regula
Voir objet 17.4114 Mo. Bertschy
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto

N **17.4112** ***n*** Mo.
Conseil National. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes(Barrile)
Voir objet 17.4111 Mo. Sauter
Voir objet 17.4113 Mo. Rytz Regula
Voir objet 17.4114 Mo. Bertschy
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto

N **17.4113** ***n*** Mo.
Conseil National. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes(Rytz Regula)
Voir objet 17.4111 Mo. Sauter
Voir objet 17.4112 Mo. Barrile
Voir objet 17.4114 Mo. Bertschy
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto

N **17.4114** ***n*** Mo.
Conseil National. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes(Bertschy)
Voir objet 17.4111 Mo. Sauter
Voir objet 17.4112 Mo. Barrile
Voir objet 17.4113 Mo. Rytz Regula
Voir objet 17.4210 Mo. Zanetti Roberto

N **17.4123** ***n*** Mo.
Conseil National. Publicité pour les spiritueux. Maintenir un système qui a fait ses preuves(Hess Lorenz)

N **17.4126** ***n*** Mo.
Conseil National. TVA. Permettre l'établissement d'un décompte semestriel même dans la méthode de décompte effective(Hess Lorenz)

N **17.4127** ***n*** Mo.
Conseil National. Transparence dans l'administration(Bigler)

N **18.3107** ***n*** Mo.
Conseil National. Rémunérations et honoraires des médecins assurant des fonctions dirigeantes. Créer la transparence(Heim)

N **18.3148** ***n*** Mo.
Conseil National. Culture et exportation de cannabis médical(Markwalder)

N **18.3262** ***n*** Mo.
Conseil National. SCoop. Modifier en italien et en français l'abréviation trompeuse de la forme juridique de la société coopérative(Romano)

N **18.3315** ***n*** Mo.
Conseil National. Commerce international en ligne. Efficacité des procédures de contrôle de l'Administration fédérale des douanes(Bühler)

•x **18.3387** ***n*** Mo.
Conseil National. LAMal. Permettre des programmes judicieux de gestion des patients(CSSS-CN)
Voir objet 17.441 Iv.pa. Humbel

•x **18.3388** ***n*** Mo.
Conseil National. Libre choix de l'hôpital dans toute la Suisse. Pour des tarifs de référence équitables(CSSS-CN)
Voir objet 17.450 Iv.pa. Hess Lorenz

N **18.3389** ***n*** Mo.
Conseil National. Prescription médicale de cannabis aux malades chroniques. Réduction de la bureaucratie et des coûts de la santé(CSSS-CN)
Voir objet 17.439 Iv.pa. Ammann

N **18.3390** ***n*** Mo.
Conseil National. Suspension de la réorganisation d'Agroscope(CSEC-CN)

N **18.3432** ***n*** Mo.
Conseil National. Faire établir des statistiques incontestées par un organisme indépendant. Un préalable indispensable au pilotage du système de santé(Thorens Goumaz)
Voir objet 18.3433 Mo. Feller

N **18.3433** ***n*** Mo.
Conseil National. Faire établir des statistiques incontestées par un organisme indépendant. Un préalable indispensable au pilotage du système de santé(Feller)
Voir objet 18.3432 Mo. Thorens Goumaz

•x **18.3513** ***n*** Mo.
Conseil National. LAMal. Accroître l'efficience et réduire les coûts grâce à la numérisation(Buffat)

N **18.3592** ***n*** Mo.
Conseil National. Echange de données de police au niveau national(Eichenberger)

•x **18.3649** ***n*** Mo.
Conseil National. Renforcer les modèles de soins intégrés en les distinguant des offres de listes unilatérales sans coordination des traitements(Humbel)

•x **18.3664** ***n*** Mo.
Conseil National. Système de santé et numérisation. Remise de toutes les factures aux assureurs par voie électronique(Grossen Jürg)

•x **18.3700** ***n*** Mo.
Conseil National. Etendre la juridiction pénale fédérale aux accidents d'aviation et aux incidents graves(Candinas)

•x **18.3701** ***n*** Mo.
Conseil National. Vignette numérique optionnelle(Candinas)

N **18.3708** ***n*** Mo.
Conseil National. Listes noires. Définition de la médecine d'urgence(CSSS-CN)

N **18.3709** ***n*** Mo.
Conseil National. Etablissement des listes cantonales d'hôpitaux et d'EMS. Participation et codécision des assureurs-maladie(CSSS-CN)

N **18.3711** ***n*** Mo.
Conseil National. Fromage. Accroître la valeur ajoutée(CER-CN)

N **18.3716** ***n*** Mo.
Conseil National. Prestations complémentaires pour les personnes âgées en logement protégé(CSSS-CN)

N **18.3718** ***n*** Mo.
Conseil National. Calcul de la réduction pour participation (empêcher l'augmentation de la charge d'impôt sur le bénéfice résultant de l'émission d'instruments financiers par la société mère et du transfert intragroupe des instruments qui en proviennent)(CER-CN)
Voir objet 18.020 OCF

N **18.3765** ***n*** Mo.
Conseil National. Echange moderne de données par voie électronique entre les communes et les assureurs-maladie(Brand)

N **18.3798** ***n*** Mo.
Conseil National. Poudrière de Mitholz. Vider définitivement l'ancien dépôt de munitions(Grossen Jürg)

N **18.3828** ***n*** Mo.
Conseil National. Risques pour la santé du manque de sélénium. Mesures à prendre(Bourgeois)

•x **18.3834** ***n*** Mo.
Conseil National. Soutien linguistique précoce, avant l'école enfantine, pour faciliter l'intégration et l'obtention d'un certificat du secondaire II(Eymann)

N **18.3849** ***n*** Mo.
Conseil National. Commercialisation du lait de vaches allaitantes(Munz)

N **18.3977** ***n*** Mo.
Conseil National. LAMal. Tenir compte des prestations fournies par les pharmaciens visant à garantir la qualité et à réduire les coûts(Humbel)

N **18.4050** ***n*** Mo.
Conseil National. L'administration est-elle l'autorité suprême de l'Etat?(Rutz Gregor)

•x **18.4089** ***n*** Mo.
Conseil National. Unités administratives sur des sites décentralisés. Pour une application des prix de construction et de location usuels(CdF-CN)

N **18.4094** ***n*** Mo.
Conseil National. Transactions en argent liquide. Seuil didentification des opérations de caisse(CER-CN)

N **18.4129** ***n*** Mo.
Conseil National. Pour une réforme de la coopération au développement(Schneider-Schneiter)

N **18.4176** ***n*** Mo.
Conseil National. LAMal. Les parents restent débiteurs des primes des enfants à charge(Brand)

N **18.4205** ***n*** Mo.
Conseil National. Taux réduit de TVA pour les produits d'hygiène féminine(Maire Jacques-André)

N **18.4209** ***n*** Mo.
Conseil National. Domicile, primes d'assurance-maladie et parts cantonales des prestations hospitalières. Moins de bureaucratie, moins d'erreurs(Hess Lorenz)

•x **18.4238** ***n*** Mo.
Conseil National. Mettre en place des interfaces électroniques au sein de l'administration fédérale pour simplifier l'échange d'informations(Grüter)

N **18.4336** ***n*** Mo.
Conseil National. Relations avec la Chine. Stratégie de politique étrangère et renforcement de la collaboration interdépartementale(Molina)

•x **18.4360** ***n*** Mo.
Conseil National. L'aide publique aux pays en crise atteint ses limites. Il est urgent de définir les conditions pour une implication volontaire du secteur privé(Béglé)

N **18.4369** ***n*** Mo.
Conseil National. Exécution des peines à l'étranger. Renforcer la coopération avec les Etats alentour(Stamm)

N **18.4396** ***n*** Mo.
Conseil National. Plus de transparence et d'informations concernant les négociations portant sur les accords de libre-échange(Arslan)

•x **19.3003** ***n*** Mo.
Conseil National. Arrêtons le broyage des poussins vivants(CSEC-CN)
Voir objet 18.2011 Pét. Vegane Gesellschaft Schweiz

N **19.3005** ***n*** Mo.
Conseil National. Le transfert de médicaments en vente libre de la catégorie C à la catégorie B ne doit pas entraîner de coûts supplémentaires pour notre système de santé(CSSS-CN)

•x **19.3009** ***n*** Mo.
Conseil National. Programme d'impulsion visant à diffuser des projets de numérisation innovants dans le domaine de la formation(CSEC-CN)

•x **19.3010** ***n*** Mo.
Conseil National. Lancement d'un programme visant à donner un élan à la numérisation dans les universités fédérales et cantonales, dans les hautes écoles spécialisées et dans les domaines de la formation professionnelle et de la formation continue(CSEC-CN)

N **19.3039** ***n*** Mo.
Conseil National. Surveillance par la Postcom des tarifs de distribution des lettres et des colis. Faire respecter la volonté du législateur(Feller)

N **19.3112** ***n*** Mo.
Conseil National. Lutter contre le gaspillage alimentaire(Munz)

N **19.3207** ***n*** Mo.
Conseil National. Enrayer rapidement et résolument la mortalité dramatique des abeilles et autres insectes(Guhl)

N **19.3277** ***n*** Mo.
Conseil National. Mieux exploiter le potentiel énergétique du bois(von Siebenthal)

N **19.3294** ***n*** Mo.
Conseil National. Remplacer le vote électronique par l'envoi électronique(Zanetti Claudio)

N **19.3307** ***n*** Mo.
Conseil National. Prise en charge complète des prestations relatives à la grossesse par l'assurance-maladie obligatoire(Addor)

Interventions des commissions

•x* **19.3967** ***é*** Po.
CPE-CE. Siège de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU. Implication du Parlement

•*E **19.3953** ***é*** Mo.
CSEC-CE. Pauvreté en Suisse. Monitoring régulier de la situation

•x* **19.3954** ***é*** Po.
CSEC-CE. Maintien du rôle stratégique de la Confédération en matière de prévention de la pauvreté

* **19.3957** ***é*** Mo.
CSSS-CE. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques pour des prestations efficaces
Voir objet 18.309 Iv.ct. St-Gall
Voir objet 18.318 Iv.ct. Thurgovie
Voir objet 18.322 Iv.ct. Bâle-Ville
Voir objet 18.324 Iv.ct. Bâle-Campagne

•*E **19.3958** ***é*** Mo.
CSSS-CE. Imposition des cigarettes électroniques
Voir objet 15.075 OCF

•x **18.3715** ***é*** Mo.
CEATE-CE. Mise en oeuvre de la Politique forestière 2020. Assouplissement de la réalisation de dépôts de bois rond en forêt
Voir objet 16.471 Iv.pa. von Siebenthal

•x* **19.3949** ***é*** Po.
CEATE-CE. Contribution des transports à la protection du climat

•x* **19.3950** ***é*** Po.
CEATE-CE. Encourager la durabilité par des prescriptions de placement adaptées à la réalité actuelle

•x* **19.3951** ***é*** Po.
CEATE-CE. Produits financiers durables. Desserrer les freins

•x* **19.3966** ***é*** Po.
CEATE-CE. Compatibilité des flux financiers avec les objectifs sur le climat et renforcement de leur transparence dans le cadre de la mise en oeuvre de l'Accord de Paris

•x* **19.3972** ***é*** Po.
CEATE-CE. Procédures pour faciliter la densification et les assainissements énergétiques de bâtiments en zone à bâtir
Voir objet 17.071 OCF

•x **19.3533** ***é*** Po.
CPS-CE. Lutte contre le hooliganisme

•x **19.3634** ***é*** Po.
CER-CE. Rapport relatif à la mise en oeuvre du projet 18.082

•*E **19.3952** ***é*** Mo.
CER-CE. Améliorer les termes du contrat-type de l'Interprofession du lait

* **19.3973** ***é*** Mo.
CAJ-CE. Justice pour les enfants placés
Voir objet 19.3971 Mo. CAJ-CN

Interventions des députés

•E **19.3739** ***é*** Mo.
Abate. Adapter l'article 74 du Code de procédure pénale. Assouplir les conditions permettant l'information du public

18.3934 ***é*** Mo.
(Baumann) Ettlin Erich. Conventions collectives nationales de travail. Renforcer le partenariat social

•x **19.3594** ***é*** Ip.
Berberat. Nouveaux horaires CFF 2020. Les relations ferroviaires directes pour Paris seront-elles concentrées à terme sur Bâle et Genève?

•x **19.3749** ***é*** Mo.
Berberat. Suspendre la fermeture d'offices de poste jusqu'à la fin du traitement de l'initiative cantonale jurassienne 17.314

•x **19.3945** ***é*** Ip.
Bischof. Le plan de l'OCDE se concrétise. La Suisse risque-t-elle un effondrement de son système fiscal?

•x **19.3946** ***é*** Mo.
Bischof. Réexamen par le Parlement de l'initiative populaire "pour le couple et la famille - Non à la pénalisation du mariage"

18.4080 ***é*** Mo.
Caroni. Pour une plus grande autonomie des parties dans les assurances sociales

•x **19.3548** ***é*** Ip.
Caroni. Quelles sont les dispositions du droit fédéral qui instaurent directement un traitement différent des femmes et des hommes?

•x **19.3549** ***é*** Ip.
Caroni. Lutter contre la bureaucratie en conférant valeur juridique aux extraits du registre du commerce publiés en ligne

•x **19.3567** ***é*** Ip.
Caroni. Empreinte législative des représentants d'intérêts. Transparence

•x **19.3701** ***é*** Po.
Caroni. Améliorer l'accès aux marchés fermés de la Confédération

•x **19.3747** ***é*** Mo.
Caroni. Stopper l'augmentation automatique des impôts par une compensation de la progression réelle

* **19.4092** ***é*** Po.
Caroni. Droit fédéral et inégalités de traitement des femmes et des hommes

* **19.4123** ***é*** Ip.
Caroni. TVA. Pour la mise en place d'un taux unique

•x **19.3744** ***é*** Ip.
Comte. Avenir du romanche

•x **19.3748** ***é*** Po.
Cramer. Réglementer le travail sur appel

•x **19.3648** ***é*** Ip.
Dittli. Transport de marchandises par le rail. Garantie de capacités minimales

•E **19.3703** ***é*** Mo.
Dittli. Coûts des médicaments. Adaptation du système d'autorisation de mise sur le marché et de fixation des prix dans l'assurance de base

•x **19.3733** ***é*** Ip.
Dittli. Remédier aux lacunes du corridor ferroviaire nord-sud à travers l'Europe en améliorant les conditions-cadres et en prolongeant l'indemnisation

* **19.3982** ***é*** Ip.
Dittli. La route de l'Axen aujourd'hui et demain

* **19.4090** ***é*** Ip.
Dittli. Les services de messagerie comme Whatsapp représentent-ils un risque pour la sécurité de la Suisse?

* **19.4091** ***é*** Ip.
Dittli. Attaque de drones en Arabie saoudite. Quelles sont les implications pour la sécurité de la Suisse?

* **19.3992** ***é*** Ip.
(Eder) Dittli. Cybersécurité à la Confédération. Il faut faire vite

EN **18.3235** ***é*** Mo.
Engler. Simplifier la TVA pour les "packages"

* **19.4044** ***é*** Po.
Engler. Trois à quatre centres de sports d'hiver décentralisés au lieu d'un centre national de sports de neige

18.3612 ***é*** Mo.
Ettlin Erich. La surveillance des marchés financiers doit se recentrer sur sa mission première

18.3937 ***é*** Mo.
Ettlin Erich. Mieux protéger les travailleurs indépendants contre les risques sociaux

•E **19.3702** ***é*** Mo.
Ettlin Erich. Autoriser les rachats dans le pilier 3a

* **19.4371** ***é*** Mo.
Ettlin Erich. Les entreprises de la Confédération partiellement privatisées ne doivent plus être soumises à la surveillance du Contrôle fédéral des finances

* **19.4175** ***é*** Mo.
Fässler Daniel. Mettre fin aux expertises AI superflues

* **19.4176** ***é*** Ip.
Fässler Daniel. Bois suisse. Avenir de l'approvisionnement, de la transformation et de l'utilisation

•x **19.3944** ***é*** Ip.
Fetz. Abandon du troisième percement du Jura?

•x **19.3746** ***é*** Mo.
Föhn. La Confédération suisse protège la liberté et les droits du peuple et elle assure l'indépendance et la sécurité du pays. Renvoi à l'UE de l'accord institutionnel

18.4282 ***é*** Mo.
Français. La révision de la loi sur les cartels doit prendre en compte des critères tant qualitatifs que quantitatifs pour juger de l'illicéité d'un accord

•E **19.3750** ***é*** Mo.
Français. Autonomie énergétique du patrimoine immobilier de la Confédération

19.3593 ***é*** Po.
Germann. Numérisation des collections de sciences naturelles au profit des chercheurs suisses

* **19.4273** ***é*** Ip.
Germann. Pour que l'Accord de Paris sur le climat soit suivi d'effets, il faut intégrer au programme Bâtiments les constructions à énergie positive ou répondant aux normes Minergie-P

EN **18.3404** ***é*** Mo.
Häberli-Koller. Transformer la station de recherche Agroscope en établissement autonome de droit public de la Confédération doté de la personnalité juridique

19.3072 ***é*** Mo.
Häberli-Koller. Améliorer les bases comparatives du système de connaissances des secteurs agricole et agroalimentaire suisses

* **19.4043** ***é*** Po.
Häberli-Koller. Pour un réseau de téléphonie mobile respectueux du développement durable

•x **19.3631** ***é*** Ip.
Hêche. Pour une nouvelle politique de soutien de la Confédération en faveur du vélo

•x **19.3632** ***é*** Ip.
Hêche. Répartition des tâches entre la Confédération et les cantons. Nécessité de faire le bilan avant une nouvelle réflexion

•x **19.3711** ***é*** Ip.
Hêche. Développement du système d'information Schengen. Pour une prise en compte des répercussions sur les cantons

* **19.4177** ***é*** Mo.
(Hêche) Engler. Une stratégie globale pour l'adaptation de la forêt face aux changements climatiques

•x **19.3704** ***é*** Ip.
Hegglin Peter. Affaires compensatoires dans le domaine de l'armement

* **19.4179** ***é*** Mo.
Hegglin Peter. Déclaration de l'origine et du lieu de transformation des pains et produits de boulangerie

17.4199 ***é*** Mo.
Hösli. Bâtiments d'habitation construits hors de la zone à bâtir. Faire prévaloir avec bon sens le principe constitutionnel de la garantie de la propriété

* **19.4374** ***é*** Mo.
(Hösli) Stark. Espaces réservés aux eaux. Mieux prendre en compte la situation géographique et topographique

19.3138 ***é*** Mo.
(Janiak) Müller Damian. Croisières fluviales suisses. Egalité des chances

* **19.4121** ***é*** Ip.
(Janiak) Müller Damian. Garantir l'approvisionnement du pays par la voie fluviale

•x **19.3568** ***é*** Ip.
Jositsch. Qui représente les employés en Suisse?

19.3570 ***é*** Po.
Jositsch. Contrôle de la structure, de l'organisation, de la compétence et de la surveillance du Ministère public de la Confédération

•E **19.3600** ***é*** Mo.
Kuprecht. Créer une base légale pour le contrôle de la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle

19.3170 ***é*** Mo.
(Lombardi) Rieder. Création d'une base légale garantissant que le Parlement, le peuple et les cantons seront consultés et pourront se prononcer lors de la mise en oeuvre de l'accord institutionnel
Voir objet 19.3167 Mo. Groupe C

* **19.4180** ***é*** Mo.
(Lombardi) Rieder. Coûts de la santé. Rétablir la transparence
Voir objet 19.4166 Mo. Merlini

* **19.4181** ***é*** Ip.
Lombardi. Interruption des paiements de Postfinance vers Cuba

* **19.4272** ***é*** Mo.
(Lombardi) Rieder. Anticiper dès le programme de la législature 2019-2023 les difficultés économiques et sociales qu'engendrera inévitablement la future politique monétaire et de taux d'intérêt

19.3943 ***é*** Mo.
Luginbühl. Loi sur le travail. L'article 5 est inadéquat et dépassé

•x **19.3709** ***é*** Ip.
Maury Pasquier. Violences sexuelles contre les femmes. Pourquoi ce manque de données fiables au niveau fédéral?

•x **19.3745** ***é*** Ip.
Maury Pasquier. Rapatrier les enfants suisses de djihadistes

* **19.4270** ***é*** Mo.
(Maury Pasquier) Baume-Schneider. Allocation de maternité pour les indépendantes. Allocation d'exploitation
Voir objet 19.4110 Mo. Marti Min Li

•x **19.3650** ***é*** Ip.
Minder. Emissions de CO2 et changement climatique. Combien de vols de service les employés de la Confédération effectuent-ils chaque année?

* **19.4122** ***é*** Mo.
Minder. Conseillers en vote et sociétés anonymes cotées en Bourse. Rendre publics et prévenir les conflits d'intérêts

•x **19.3550** ***é*** Mo.
Müller Damian. Juges fédéraux. Revoir la limite d'âge

•E **19.3571** ***é*** Mo.
Müller Damian. Changer immédiatement le système d'imposition du gaz naturel liquéfié

•x **19.3601** ***é*** Ip.
Müller Damian. Réorganisation de l'Administration fédérale des douanes (programme Dazit)

19.3741 ***é*** Mo.
Müller Damian. Financement équitable de l'infrastructure des transports grâce à la tarification de la mobilité

•E **19.3742** ***é*** Mo.
Müller Damian. Installations de production d'électricité renouvelable. Autoriser un endettement temporaire du fonds alimenté par le supplément pour réduire les listes d'attente

•E **19.3743** ***é*** Mo.
Müller Damian. Eliminer l'hépatite. Inscription de la maladie dans un programme national de lutte contre les infections transmissibles sexuellement et par le sang

* **19.3983** ***é*** Ip.
Müller Damian. Pour une interprétation cohérente des objectifs de politique extérieure de la Confédération

* **19.4120** ***é*** Mo.
Müller Damian. Plus de temps pour les soins aux enfants et aux adolescents

* **19.4269** ***é*** Ip.
Müller Damian. Introduire un élément de concurrence dans la production d'énergies alternatives

•x **19.3569** ***é*** Ip.
Müller Philipp. Les ORP n'appliquent pas la préférence nationale

•x **19.3738** ***é*** Mo.
Müller Philipp. Instaurer un congé parental souple et moderne

18.4193 ***é*** Mo.
Noser. Médicaments. Automédication et réduction des coûts

•x **19.3405** ***é*** Ip.
Noser. Qui doit combler les lacunes en matière de droits de l'enfant?

19.3633 ***é*** Mo.
Noser. Créer un bureau de médiation pour les droits de l'enfant

* **19.4118** ***é*** Mo.
Noser. Stratégie offensive en matière d'imputation des impôts à la source étrangers

* **19.4372** ***é*** Mo.
Noser. Ne plus pénaliser fiscalement les produits financiers verts

•x **19.3942** ***é*** Po.
Rechsteiner Paul. Définition de l'antisémitisme adoptée par l'International Holocaust Remembrance Alliance

* **19.4271** ***é*** Ip.
Rechsteiner Paul. Recommandations de la Commission indépendante d'experts Internements administratifs

•x **19.3737** ***é*** Ip.
Rieder. Banque asiatique d'investissement pour les infrastructures. La Suisse a-t-elle perdu le contrôle de l'aide au développement?

* **19.4373** ***é*** Mo.
Rieder. Assurer durablement le trafic par le nord de Kandersteg et du Valais en cas d'événement majeur ou de travaux d'évacuation à Mitholz

•E **19.3649** ***é*** Mo.
Savary. Base légale pour un fonds de numérisation

•x **19.3941** ***é*** Ip.
Savary. Mise en oeuvre de l'égalité des salaires. Quel calendrier?

19.3708 ***é*** Mo.
Schmid Martin. Vélos électriques équipés d'une assistance au pédalage jusqu'à 25 kilomètres à l'heure. Adaptation des bases légales

19.3734 ***é*** Mo.
Schmid Martin. Législation sur les produits chimiques. Combler les lacunes pour renforcer la place industrielle suisse

•x **19.3710** ***é*** Ip.
Seydoux. Violence sexuelle. Trop de femmes n'obtiennent pas justice!

•x **19.3740** ***é*** Ip.
Seydoux. Incrimination de la torture dans le Code pénal suisse

18.4194 ***é*** Mo.
Stöckli. TVA pour les tour-opérateurs étrangers
Voir objet 18.4363 Mo. von Siebenthal

19.3234 ***é*** Mo.
Stöckli. Programme d'impulsion pour la rénovation des établissements d'hébergement dans l'Arc alpin
Voir objet 19.3222 Mo. Semadeni

•x **19.3706** ***é*** Ip.
Stöckli. Réduire la charge de morbidité des maladies non transmissibles

•x **19.3707** ***é*** Po.
Stöckli. L'influence de l'urbanisation sur la promotion de la culture en Suisse

* **19.4029** ***é*** Ip.
Stöckli. Santé des enfants et des jeunes. Pour une promotion précoce

* **19.4119** ***é*** Mo.
Stöckli. Améliorer la sécurité des médicaments en pédiatrie en réduisant les erreurs de médication grâce aux outils électroniques

•x **17.3766** ***é*** Mo.
Vonlanthen. Label de qualité pour le commerce en ligne suisse. Utiliser économiquement l'image d'excellence de la Suisse

•x **19.3602** ***é*** Ip.
Vonlanthen. Risques pour la sécurité au niveau des composants essentiels de matériels informatiques et de logiciels. Créer un organe de contrôle indépendant?

•x **19.3735** ***é*** Po.
Vonlanthen. Mise en place d'un service citoyen. Un moyen de revitaliser le système de milice et de relever de nouveaux défis sociétaux?

•x **19.3736** ***é*** Ip.
Vonlanthen. Besoin rapide de sécurité de planification et de sécurité juridique pour l'industrie de la technique médicale. Au Conseil fédéral d'agir

* **19.4124** ***é*** Ip.
Vonlanthen. Efforts déployés à l'échelle mondiale pour attirer des talents. Les critères et les procédures d'autorisation applicables au personnel qualifié sont-ils adaptés aux besoins de l'économie?

18.3434 ***é*** Mo.
Wicki. Exonération de la RPLP pour les modes de propulsion alternatifs

* **19.3991** ***é*** Mo.
Wicki. Prestations de sécurité privées fournies à l'étranger. Dire non à une loi fourre-tout et revenir à l'esprit premier du texte

19.3705 ***é*** Mo.
Zanetti Roberto. Indemniser la prise en charge temporaire par des tiers de proches exigeant des soins ou une assistance

•x **19.3751** ***é*** Ip.
Zanetti Roberto. Transparence et concurrence dans le domaine du leasing automobile

* **19.4178** ***é*** lp.
Zanetti Roberto. Réintroduction du saumon en Suisse prévue pour 2020. Soutien du Conseil fédéral

Pétitions

N **444/15.2012**
60 organisations de l'alliance climatique, représentées par WWF et Alliance Sud. Pour une politique climatique équitable

E **445/14.2023** ***é***
ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne

N **446/18.2010** ***n***
Aeberhard Simon. Interdire l'importation de fourrure en Suisse

447/19.2010
Aeberhard Simon. Pétition pour une imposition appropriée des voyages en avion

496/18.2031
Amis de la Nature Suisse. Elucider la disparation des insectes

•E **448/17.2016**
Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable

483/18.2018
Association des petits paysans. Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la loi sur le génie génétique

•E **521/18.2027**
Association Nakba-2018. Pour une véritable politique suisse pour la paix au Moyen-Orient

511/18.2009
Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs

•E **449/19.2013**
Bonvin Emilie. Sauvez les rentes des enfants de bénéficiaires de l'AI

450/15.2044 ***é***
Bündnis für sinnvolle Gesetzgebung c/o R. Merki. Initiative populaire "Pour une interdiction de se couvrir le visage". Examen de la nullité pour cause de non-respect du principe de l'unité de la matière

451/19.2017
Campax. Bloody unfair - baissez la taxe sur les tampons!

•E **522/19.2009**
CESAR (Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable). Des nuits sans bruit d'avions!

N **452/18.2008**
Comité d'initiative «Stop aux excès de Via sicura». Stop aux excès de Via sicura. Pour un régime de sanctions juste et proportionné

499/19.2028
Conseil Rhénan. Aménagement de liaisons de transport dans la zone frontalière franco-germano-suisse du Rhin supérieur

•x **512/18.2025** ***n***
Conseil Suisse des religions SCR. En face, il y a toujours un être humain. Appels en faveur de la protection des réfugiés

454/19.2008
fair fish. Halte à la pollution plastique!

510/18.2021
Fédération Suisse de Pêche FSP. Protection des poissons à la place de turbines mortelles

455/13.2034 ***é***
Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution

N **456/17.2020** ***n***
Fischer Eugen Theodor. Pour une interdiction du glyphosate

•*E **457/19.2020**
Flurin Conradin. Pétition en vue de la "Révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile"

458/19.2022
Frei Daniel. Réglementer la formation des chauffeurs de taxi au moyen d'une loi fédérale

460/19.2018
Gesellschaft Schweiz-Palästina GSP. Gaza – les crimes de guerre doivent être jugés

N **461/16.2004** ***n***
Greenpeace, AefU, SKS, FRC. Interdire le glyphosate - maintenant!

* **462/19.2024**
Groupe de Saint-François. Art. 116 LEI. Non punissabilité pour celles et ceux qui ont agi pour des raisons humanitaires

463/15.2035 ***é***
Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait

464/19.2016
Güner Gültekin. Suppression de l'enseignement obligatoire d'une troisième langue à l'école

•E **465/19.2011**
Heinzelmann Regula. Stratégie pour l'Europe

466/16.2014 ***é***
HEV Schweiz. Abolir la valeur locative

501/18.2022
ippoterapia. Équithérapie en zone agricole

•x **482/15.2033** ***n***
JUSO Schweiz. Plus de droits pour les apprentis

484/19.2014
Klett Notburga. Stop à la 5G en Suisse!

E **485/16.2003** ***é***
Kommitee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen. Pour un cadre législatif national dans le domaine de l'aide sociale

486/17.2022 ***n***
Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei. Interdire les expériences sur des primates

487/17.2021
Liniger Hansrudolf. Pour un assainissement de l'AVS

488/18.2016
Lobbywatch.ch. Stop au jeu de cache-cache des lobbies

•N **489/18.2026** ***n***
mach-politik.ch. Encourager le développement de la viande artificielle

N **490/15.2023** ***n***
Märki Thomas, Parti Suisse pour les animaux. Interdire l'importation de produits fabriqués avec de la fourrure d'animaux ayant subi de mauvais traitements

491/16.2013
Meylan François. Plus de transparence sur les liens des membres des Chambres fédérales avec des représentants de groupes d'intérêts

492/15.2021
Müller Edgar. Faire de la loi sur les forêts une loi sur le paysage naturel

E **493/16.2012** ***é***
Müller Edgar. Pour l'interdiction de se dissimuler le visage

494/17.2005
Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes

495/19.2007
Müller Edgar. Protection de la jeunesse au travail : de la cohérence, svp !

•x **497/18.2015** ***n***
Network for Animal Protection (NetAP). Obligation de castration des chats libres de leurs déplacements

N **498/18.2012**
Niederer Marcel und Ilse. Droit de visite pour les grands-parents

•x **500/17.2000**
Petitionskomitee "Bypass – so nicht". Un coeur pour Kriens : bypass mais pas ainsi

E **502/14.2000** ***é***
Pharm!action. Introduire le tiers payant dans l'assurance maladie obligatoire

503/17.2018
Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu

* **504/19.2019**
Plattforme pour la paix et la solidarité. La ratification de l'accord de libre-échange avec la Turquie doit être suspendue

* **505/19.2023**
Raymond Durussel. Regroupement familial par "voie ascendante"

E **506/17.2007** ***é***
Rutz Hans Rudolf. Augmentation automatique de l'âge de la retraite à 67(/70) ans. Modification de loi

E **507/17.2008** ***é***
Rutz Hans Rudolf. Bonification AVS pour l'accueil extrafamilial des enfants de parents divorcés. Modification de loi

508/17.2003 ***é***
Rutz Rudolf. Prévoyance professionnelle: pour une meilleure protection en cas de perte d'emploi après 60 ans

509/19.2012
Schürmann Ywan. Pour que les frontaliers et les entreprises de l'UE et de l'Europe paient une redevance pour l'utilisation des routes suisses

513/18.2030
Schweizerzeit. Non au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations

E **467/12.2070** ***é***
Session des jeunes 2012. Vieillissement de la population et AVS

E **468/14.2034** ***é***
Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale

469/15.2029
Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente

470/16.2016
Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis

471/18.2003
Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption!

472/18.2005
Session des jeunes 2017. Numérisation et santé

473/18.2006
Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS

474/18.2007
Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos

475/19.2000
Session des jeunes 2018. Waste less - réduction des emballages dans le commerce de détail

476/19.2001
Session des jeunes 2018. Vers des entreprises responsables grâce à une transparence accrue

477/19.2002
Session des jeunes 2018. Prévention Jeunes queer

478/19.2003
Session des jeunes 2018. Revendication MERSI

E **479/19.2004**
Session des jeunes 2018. Chèque éducation

•N **480/19.2005**
Session des jeunes 2018. Financement initial pour les transports publics automatisés

E **481/19.2006**
Session des jeunes 2018. Quelle obligation de servir pour l'avenir ?

E **459/18.2020**
Société pour les peuples menacés (SPM). Protéger les droits fondamentaux des Tibétains et des Tibétaines, en Suisse aussi!

•E **514/18.2029**
Solifonds. Engagement de la Suisse en faveur du respect des droits de l'homme au Brésil

* **515/19.2021**
Swissveg und Verein gegen Tierfabriken Schweiz. Halte au subventionnement de la publicité pour la viande

•x **516/18.2023**
Syndicom. Stop à la suppression de personnel chez Swisscom

* **517/19.2025**
UmverkehR. Oui à la taxe sur les billets d'avion

E **453/18.2013**
Union Démocratique Fédérale (UDF). Transfert de l'ambassade suisse de Tel-Aviv à Jérusalem

N **518/18.2011** ***n***
Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets

N **519/15.2038** ***n***
Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail

E **520/15.2039** ***é***
Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées

•x **523/17.2014** ***n***
Wäfler Urs. Bloquer l'accès aux réseaux sociaux américains

N **524/18.2000**
Welf Manuel. APEA. Pour un organe de médiation à l'échelon fédéral

* **525/19.2026**
Wermuth Cédric. Contre la réduction des rentes pour enfants

526/19.2015
WIAP AG Ltd SA. Réaliser des économies d'énergie grâce à la méthode des vibrations résonnantes

N **527/18.2028**
Zumbrunn Werner. Norme pénale visant à prévenir toute application abusive du droit par les juges

Objets du parlement

Divers

1/20.004 *én* Rapport annuel 2019 des CdG et de le la Dél-CdG

CN/CE *Commission de gestion*

Chambres réunies

x **2/19.209 *cr* Tribunal fédéral. Election de quatre juges ordinaires**

V *Commission judiciaire*

25.09.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Election pour le reste de la période administrative 2019-2020: Monsieur Michael Beusch, originaire de Zurich et Buchs (SG), domicilié à Zurich; Madame Sonja Koch, originaire d'Uezwil (AG) et Möriken-Wildegg (AG), domiciliée à Zollikofen (BE); Monsieur Thomas Müller, originaire d'Aeschi b. Spiez (BE), domicilié à Riggisberg (BE); Madame Beatrice van de Graaf, originaire de Schwyz, domiciliée à Seewen (SO).

x **3/19.211 *cr* Autorité de surveillance du Ministère public de la Confédération. Election d'un membre**

V *Commission judiciaire*

25.09.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Election pour le reste de la période administrative 2019-2022: Madame Luzia Vetterli, originaire de Saint-Gall, domiciliée à Lucerne.

4/19.213 *cr* Tribunal pénal fédéral. Présidence et vice-présidence 2020-2021

V *Commission judiciaire*

18.12.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Présidence 2020-2021: Madame Sylvia Frei; Vice-présidence 2020-2021: Monsieur Stephan Blättler.

x **5/19.214 *cr* Procureur général. Election pour la période de fonction 2020-2023**

V *Commission judiciaire*

25.09.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Election pour le reste de la période administrative 2020-2023: Monsieur Michael Lauber

6/19.215 *cr* Tribunal fédéral. Election de deux juges suppléants

V *Commission judiciaire*

18.12.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Sarah Bechaalany, originaire de La Brillaz (FR), avocate, docteure en droit, domiciliée Marly (FR); Yann Hofmann, originaire de Schüpfen (BE), lic. en droit, domiciliée à Bulle (FR).

7/19.216 *cr* Tribunal militaire de cassation. Renouvellement intégral 2020-2023

V *Commission judiciaire*

1. Président

18.12.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Col EMG Tschümperlin Paul, Gurmels (FR), secrétaire général du Tribunal fédéral, PDC.

2. Juges

18.12.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Sgt chef Jomini André, Cheseaux-sur-Lausanne (VD), juge au Tribunal cantonal du canton de Vaud, PLR Sgt chef Beusch Michael, Zurich, juge au Tribunal administratif fédéral, PS Col Schneuwly Laurent, Écuvillens (FR), juge au Tribunal cantonal du canton de Fribourg, PDC Col Wehrenberg Stefan, Herrliberg (ZH), avocat à Zurich, UDC

3. Juges suppléants

18.12.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Col EMG von Werdt Niklaus, Berne, juge au Tribunal fédéral, UDC Col Hirt Beat, Uttwil (TG), avocat à Romanshorn et à Saint-Gall, PLR App chef Pontarolo Mattia, Claro (TI), avocat à Bellinzone et juge suppléant à la Cour d'appel du canton du Tessin, PDC Sdt Bleicker Olivier, Bulle (FR), greffier au Tribunal fédéral, sans parti

8/19.217 *cr* Tribunal pénal fédéral. Election d'un juge suppléant auprès de la Cour d'appel

V *Commission judiciaire*

9/19.218 *cr* Tribunal administratif fédéral. Election d'un membre

V *Commission judiciaire*

18.12.2019 Assemblée fédérale (Chambres réunies). Madame Deborah D'Aveni, originaire de Villeneuve (VD), avocate, lic. en droit, domiciliée à Oftringen (AG).

Objets du Conseil fédéral

Département des affaires étrangères

10/18.067 *é* Réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE

Message du 28 septembre 2018 relatif à une deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à réduire les disparités économiques et sociales dans l'UE élargie et à soutenir des mesures dans le domaine de la migration (FF 2018 6669)

CN/CE *Commission des finances*

CN *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral relatif à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE élargie (crédit-cadre pour la cohésion) (FF 2018 6733)

29.11.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
18.03.2019 Conseil national. Divergences
12.06.2019 Conseil des Etats. Divergences
03.12.2019 Conseil national. Adhésion

2. Arrêté fédéral relatif à la deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains États membres de l'UE visant à soutenir des mesures dans le domaine de la migration (crédit-cadre pour la migration) (FF 2018 6735)

29.11.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
18.03.2019 Conseil national. Divergences
12.06.2019 Conseil des Etats. Divergences
03.12.2019 Conseil national. Adhésion

11/18.094 *é* Crédit-cadre 2020-2023 pour trois Centres de Genève

Message du 7 décembre 2018 concernant un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois Centres de Genève pour les années 2020 à 2023 (FF 2019 1147)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant un crédit-cadre pour la poursuite du soutien aux trois Centres de Genève pour les années 2020 à 2023 (FF 2019 1181)

12.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
18.09.2019 Conseil national. Divergences
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

x **12/19.019 *n* Renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte 2020-2023. Mesures**

Message del 20 février 2019 concernant les mesures à mettre en oeuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020-2023 (FF 2019 2283)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme Etat hôte pour la période 2020 à 2023 (FF 2019 2331)

06.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
17.09.2019 Conseil des Etats. Adhésion

13/19.028 *n* Cour pénale internationale. Amendement du Statut de Rome

Message du 29 mai 2019 portant approbation des amendements du 14 décembre 2017 au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (FF 2019 3781)

Amendements du 14 décembre 2017 au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (FF 2019 3795)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral portant approbation des amendements du 14 décembre 2017 au Statut de Rome de la Cour pénale internationale (FF 2019 3793)

18.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion
20.12.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
20.12.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 8251; Délai référendaire 09.04.2020

14/19.029 *n* Traités internationaux conclus en 2018. Rapport

Rapport du 22 mai 2019 sur les traités internationaux conclus en 2018 (FF 2019 3489)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

18.09.2019 Conseil national. Pris acte
10.12.2019 Conseil des Etats. Pris acte

Département de l'intérieur

15/11.030 *é* 6e révision de l'AI. Deuxième volet

Message du 11 mai 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (6e révision, du deuxième volet) (FF 2011 5301)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 12.3971 Po. CSSS-CN

3. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (6e révision de l'AI, deuxième volet) (Projet de la CSSS-N du 11.10.2012)

12.12.2012 Conseil national. Entrer en matière et renvoi à la commission.

x **16/14.098 *n* LPC. Montants maximaux pris en compte au titre du loyer**

Message du 17 décembre 2014 relatif à la modification de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (Montants maximaux pris en compte au titre du loyer) (FF 2015 805)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC) (Montants maximaux pris en compte au titre du loyer) (FF 2015 833)

22.09.2015 Conseil national. Entrer en matière
05.06.2019 Conseil national. Classement
17.09.2019 Conseil des Etats. Classement

17/15.075 *é* Loi sur les produits du tabac

Message du 11 novembre 2015 concernant la loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) (FF 2015 8557)

Message du 30 novembre 2018 concernant la loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (Loi sur les produits du tabac, LPTab) (FF 2019 899)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 19.3958 Mo. CSSS-CE

1. Loi fédérale sur les produits du tabac (LPTab) (FF 2015 8645)

09.06.2016 Conseil des Etats. Discussion
14.06.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral
08.12.2016 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral
26.09.2019 Conseil des Etats. Classement

2. Loi fédérale sur les produits du tabac et les cigarettes électroniques (Loi sur les produits du tabac, LPTab) (FF 2019 977)

26.09.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

18/17.022 *n* LAI. Modification (Développement continu de l'AI)

Message du 15 février 2017 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-invalidité (Développement continu de l'AI) (FF 2017 2363)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 19.2013 Pét. Bonvin Emilie

1. Loi fédérale sur l'assurance-invalidité (LAI) (Développement continu de l'AI) (FF 2017 2559)

06.03.2019 Conseil national. Début des délibérations
07.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
19.09.2019 Conseil des Etats. Divergences
10.12.2019 Conseil national. Divergences

19/18.037 *n* Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 11.3811 (Darbellay)

Rapport du 28 mars 2018 relatif au classement de la motion 11.3811 Darbellay «Pour combler les lacunes de l'assurance-accidents» (FF 2018 2407)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
La motion 11.3811 n'est pas classée.

Voir objet 11.3811 Mo. Darbellay

20/18.047 *n* LAMal. Admission des fournisseurs de prestations

Message du 9 mai 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (admission des fournisseurs de prestations) (FF 2018 3263)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Admission des fournisseurs de prestations) (FF 2018 3305)

12.12.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet
03.06.2019 Conseil des Etats. Divergences
11.09.2019 Conseil national. Divergences
04.12.2019 Conseil des Etats. Divergences

x **21/18.052 *é* Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille. Initiative populaire**

Message du 1er juin 2018 concernant l'initiative populaire «Pour un congé de paternité raisonnable - en faveur de toute la famille» (FF 2018 3825)

CN/CE *Commission des finances*

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 18.441 Iv.pa. CSSS-CE

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille» (FF 2018 3847)

20.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
11.09.2019 Conseil national. Adhésion
27.09.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
27.09.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Par déclaration du 3 octobre 2019, le comité d'initiative a informé la Chancellerie fédérale que l'initiative populaire a été retirée conditionnellement (FF 2019 6509).
Feuille fédérale 2019 6499

2. Arrêté fédéral concernant un «Congé parental de 38 semaines» (contre-projet à l'initiative populaire «Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille») (Projet de la minorité Reynard de la CSEC du 15.08.2019)

11.09.2019 Conseil national. Ne pas entrer en matière

22/18.079 *n* Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers). Initiative populaire

Message du 7 novembre 2018 relatif à l'initiative populaire «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)» (FF 2018 7633)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

17.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'au 07.05.2021.
19.12.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'au 07.05.2021.

Voir objet 19.401 Iv.pa. CSSS-CN

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire fédérale «Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)» (FF 2018 7655)

16.12.2019 Conseil national. Début des délibérations
17.12.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
17.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'au 07.05.2021.
19.12.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'au 07.05.2021.

x **23/18.091** ***n*** **Loi sur les allocations familiales. Modification**

Message du 30 novembre 2018 concernant la modification de la loi sur les allocations familiales (FF 2019 997)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les allocations familiales (Loi sur les allocations familiales, LAFam) (FF 2019 1045)

19.03.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
19.09.2019 Conseil des Etats. Adhésion
27.09.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
27.09.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 6223; Délai référendaire 16.01.2020

24/18.092 ***é*** **Loi sur les allocations pour perte de gain. Allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital**

Message du 30 novembre 2018 relatif à la modification de la loi sur les allocations pour perte de gain (Allocation de maternité en cas de séjour prolongé du nouveau-né à l'hôpital) (FF 2019 141)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG) (FF 2019 173)

25/18.093 ***é*** **Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion13.4184 (Graber Konrad)**

Rapport du Conseil fédéral du 30 novembre 2018 concernant le classement de la motion 13.4184 du conseiller aux États Graber du 12 décembre 2013 (Caisses de pension. Placements à long terme dans les technologies d'avenir et création d'un fonds à cet effet) (FF 2019 365)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 13.4184 Mo. Graber Konrad

26/19.021 ***n*** **Loi sur les stupéfiants. Modification**

Message du 27 février 2019 concernant la modification de la loi sur les stupéfiants (essais pilotes avec du cannabis) (FF 2019 2497)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (Loi sur les stupéfiants, LStup) (FF 2019 2527)

10.12.2019 Conseil national. Entrée en matière

27/19.027 ***n*** **Amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches. Loi fédérale**

Message du 22 mai 2019 concernant la loi fédérale sur l' amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches (FF 2019 3941)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'amélioration de la conciliation entre activité professionnelle et prise en charge de proches (FF 2019 4005)

23.09.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
04.12.2019 Conseil des Etats. Divergences
10.12.2019 Conseil national. Adhésion
20.12.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
20.12.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 8195; Délai référendaire 09.04.2020

28/19.030 ***n*** **Loi sur les épizooties. Modification**

Message du 29 mai 2019 concernant une modification de la loi sur les épizooties (FF 2019 4013)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

1. Loi sur les épizooties (LFE) (FF 2019 4045)

10.12.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

29/19.046 ***n*** **Loi fédérale sur l'assurance-maladie. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet)**

Message du 21 août 2019 concernant la modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1 er volet) (FF 2019 5765)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Mesures visant à freiner la hausse des coûts, 1er volet) (FF 2019 5869)

30/19.047 ***n*** **Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains. Approbation et mise en oeuvre (modification de la loi sur la transplantation et de la loi relative à la recherche sur l'être humain)**

Message du 28 août 2019 concernant l'approbation et la mise en œuvre de la convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains (modification de la loi sur la transplantation et de la loi relative à la recherche sur l'être humain) (FF 2019 5673)

Convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes humains (FF 2019 5723)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la convention du Conseil de l'Europe contre le trafic d'organes

humains (modification de la loi sur la transplantation et de la loi relative à la recherche sur l'être humain) (FF 2019 5719)

10.12.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

31/19.050 *é* Stabilisation de l'AVS (AVS 21)

Messagedu 28 août 2019 relatif à la stabilisation de l' AVS (AVS 21) (FF 2019 5979)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission des finances*

1. Loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) (FF 2019 6109)

2. Arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA (FF 2019 6127)

Département de justice et police

32/13.094 *é* CO. Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur

Message du 20 novembre 2013 sur la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2013 8547)

Message additionnel sur la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2019 1403)

Propositions du Conseil fédéral relatives au projet d'acte du message du 20 novembre 2013 concernant la révision partielle du code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur), dans la version du Conseil des États du 22 septembre 2014 (FF 2019 1423)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Protection en cas de signalement d'irrégularités par le travailleur) (FF 2013 8613)

22.09.2014 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
05.05.2015 Conseil national. Entrée en matière et renvoi au Conseil fédéral.
10.09.2015 Conseil des Etats. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral
03.06.2019 Conseil national. Rejet au vote sur l'ensemble (= refus d'entrer en matière)
16.12.2019 Conseil des Etats. Divergences

33/16.077 *n* CO. Droit de la société anonyme

Message du 23 novembre 2016 concernant la modification du code des obligations (droit de la société anonyme) (FF 2017 353)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code des obligations (Droit de la société anonyme) (FF 2017 625)

14.06.2018 Conseil national. Début des délibérations
15.06.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet
11.12.2018 Conseil des Etats. Renvoi à la commission
19.06.2019 Conseil des Etats. Divergences
19.12.2019 Conseil national. Divergences

2. Code des obligations (Contre-projet indirect à l'initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement»)

14.06.2018 Conseil national. Début des délibérations
15.06.2018 Conseil national. Décision conforme à la proposition Bigler.
12.03.2019 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière
13.06.2019 Conseil national. Maintenir
18.12.2019 Conseil des Etats. Divergences

34/17.059 *n* Loi sur la protection des données. Révision totale et modification d'autres lois fédérales

Message du 15 septembre 2017 concernant la loi fédérale sur la révision totale de la loi fédérale sur la protection des données et sur la modification d'autres lois fédérales. (FF 2017 6565)

Echange de notes du 1er septembre 2016 entre la Suisse et l'Union européenne concernant la reprise de la directive (UE) 2016/680 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel à des fins de prévention et de détection des infractions pénales, d'enquêtes et de poursuites en la matière ou d'exécution de sanctions pénales (FF 2017 6887)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

3. Loi fédérale sur la protection des données (LPD) (Projet de la Commission des institutions politiques du Conseil national du 16.08.2019)

24.09.2019 Conseil national. Début des délibérations
25.09.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
18.12.2019 Conseil des Etats. Divergences

35/17.060 *é* Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement. Initiative populaire

Message du 15 septembre 2017 relatif à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'enivronnement". (FF 2017 5999)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement» (FF 2017 6043)

12.03.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
12.03.2019 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'au 10 avril 2020.
22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'au 10 avril 2020.
13.06.2019 Conseil national. L'examen est interrompu après le débat général jusqu'à ce que l'examen de l'objet 16.077, projet 2, et celui de l'objet 17.060 puissent être achevés au cours de la même session.

2. Arrêté fédéral concernant une «autorégulation assortie de la menace de mesures étatiques en cas de respect insuffisant des règles auto-décidées» (contre-projet à l'initiative populaire «Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement») (Projet de la minorité Flach du 05.04.2019)

13.06.2019 Conseil national. L'examen est interrompu après le débat général jusqu'à ce que l'examen de l'objet 16.077, projet 2, et celui de l'objet 17.060 puissent être achevés au cours de la même session.

x **36/17.069 *n* Loi sur le droit d'auteur. Modification**

Message du 22 novembre 2017 relatif aux modifications de la loi sur le droit d'auteur et à deux traités de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (FF 2018 559)

Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (FF 2018 667)

Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (FF 2018 681)

CN *Commission des affaires juridiques*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

Voir objet 19.3956 Po. CAJ-CN

1. Loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (Loi sur le droit d'auteur, LDA) (FF 2018 655)

13.12.2018 Conseil national. Début des délibérations
14.12.2018 Conseil national. Décision modifiant le projet
12.03.2019 Conseil des Etats. Renvoi à la commission
04.06.2019 Conseil des Etats. Divergences
10.09.2019 Conseil national. Divergences
12.09.2019 Conseil des Etats. Divergences
16.09.2019 Conseil national. Adhésion
27.09.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
27.09.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 6245; Délai référendaire 16.01.2020

37/18.043 *é* Harmonisation des peines et adaptation du droit pénal accessoire au nouveau droit des sanctions

Message du 25 avril 2018 concernant la loi fédérale sur l'harmonisation des peines et la loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2018 2889)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur l'harmonisation des peines (FF 2018 3017)

2. Loi fédérale sur l'adaptation du droit pénal accessoire au droit des sanctions modifié (FF 2018 3133)

x **38/18.049 *n* Loi sur les services d'identification électronique**

Message du 1er juin 2018 relatif à la loi fédérale sur les services d'identification électronique (FF 2018 4031)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur les services d'identification électronique (LSIE) (FF 2018 4105)

20.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
04.06.2019 Conseil des Etats. Divergences
10.09.2019 Conseil national. Divergences
12.09.2019 Conseil des Etats. Divergences
17.09.2019 Conseil national. Divergences
23.09.2019 Conseil des Etats. Adhésion
27.09.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
27.09.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 6227; Délai référendaire 16.01.2020

39/18.051 *n* Loi sur le Tribunal fédéral. Modification

Message du 15 juin 2018 relatif à la modification de la loi sur le Tribunal fédéral (LTF) (FF 2018 4713)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi sur le Tribunal fédéral (LTF) (FF 2018 4769)

13.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
17.12.2019 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

40/18.068 *é* Loi sur l'asile. Modification (Crédit-cadre migration; deuxième contribution suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE)

Message du 28 septembre 2018 concernant la modification de la loi sur l'asile (Compétence du Conseil fédéral en matière de conclusion d'accords internationaux sur le versement de contributions à certains États membres de l'Union européenne ou à des organisations internationales) (FF 2018 6595)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi sur l'asile (LAsi) (FF 2018 6605)

12.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
18.03.2019 Conseil national. Divergences
18.06.2019 Conseil des Etats. Suspension
Jusqu'à ce que la procédure d'élimination des divergences soit terminée pour l'objet 18.067 (Réduction des disparités économiques et sociales dans l'Union européenne élargie. Deuxième contribution de la Suisse en faveur de certains Etats membres de l'UE).
09.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion
20.12.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
20.12.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 8213; Délai référendaire 09.04.2020

41/18.069 *é* CC. Modification (Droit des successions)

Message du 29 août 2018 concernant la révision du code civil suisse (Droit des successions) (FF 2018 5865)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code civil suisse (Droit des successions (FF 2018 5949)

12.09.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet

42/18.070 *é* Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence). Initiative populaire

Message du 29 août 2018 concernant l'initiative populaire «Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence)» (FF 2018 5675)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 19.400 Iv.pa. CIP-CE

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence)» (FF 2018 5717)

16.12.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

43/18.071 *é* Terrorisme et crime organisé. Convention du Conseil de l'Europe

Message du 14 septembre 2018 relatif à l'arrêté fédéral portant approbation et mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et de son Protocole additionnel et concernant le renforcement des normes pénales contre le terrorisme et le crime organisé (FF 2018 6469)

Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (FF 2018 6571)

Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (FF 2018 6589)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

09.12.2019 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

1. Arrêté fédéral portant approbation et mise en oeuvre de la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme et de son Protocole additionnel et concernant le renforcement des normes pénales contre le terrorisme et le crime organisé (FF 2018 6557)

09.12.2019 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

44/18.076 *n* Loi sur le droit international privé. Chapitre 12: Arbitrage international

Message du 24 octobre 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur le droit international privé (Chapitre 12: Arbitrage international) (FF 2018 7153)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur le droit international privé (LDIP) (FF 2018 7201)

19.12.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

x **45/19.017 *é* Arrangement entre la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part, concernant la participation de ces États à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle. Approbation**

Message du 13 février 2019 relatif à l'approbation de l'arrangement entre la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part, concernant la participation de ces États à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (eu-LISA) (FF 2019 2019)

Arrangement entre l'Union européenne, d'une part, et le Royaume de Norvège, la République d'Islande, la Confédération suisse et la Principauté du Liechtenstein, d'autre part, concernant la participation de ces Etats à l'agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (FF 2019 2125)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'arrangement entre la Suisse, la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein, d'une part, et l'Union européenne, d'autre part, concernant la participation de ces États à l'agence européenne pour la gestion pérationnelle des systèmes d'information à grande échelle (eu-LISA) (FF 2019 2123)

19.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
24.09.2019 Conseil national. Adhésion
27.09.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
27.09.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 6277; Délai référendaire 16.01.2020

46/19.023 *é* Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage. Initiative populaire et contre-projet indirect

Message du 15 mars 2019 relatif à l'initiative populaire «Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage» et au contre-projet indirect (loi fédérale sur la dissimulation du visage) (FF 2019 2895)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 15.2044 Pét. Bündnis für sinnvolle Gesetzgebung c/o R. Merki

Voir objet 16.2012 Pét. Müller Edgar

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Oui à l'interdiction (Projet) de se dissimuler le visage» (FF 2019 2931)

26.09.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

2. Loi fédérale sur la dissimulation du visage (FF 2019 2933)

26.09.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
12.12.2019 Conseil national. Divergences

47/19.026 *n* Pour une immigration modérée (initiative de limitation). Initiative populaire

Message du 7 juin 2019 relatif à l'initiative populaire «Pour une immigration modérée (initiative de limitation)» (FF 2019 4807)

CN *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Pour une immigration modérée (initiative de limitation)» (FF 2019 4859)

25.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
09.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion
20.12.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
20.12.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 8179

x **48/19.031 *én* Constitutions des cantons d'Uri, Bâle-Campagne et d'Argovie. Garantie**

Message du 29 mai 2019 concernant la garantie des constitutions révisées des cantons d'Uri, de Bâle-Campagne et d'Argovie (FF 2019 3801)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Arrêté fédéral concernant la garantie des constitutions révisées des cantons d'Uri, de Bâle-Campagne et d'Argovie (FF 2019 3807)

12.09.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
16.09.2019 Conseil national. Adhésion

49/19.032 *é* Mesures policières de lutte contre le terrorisme. Loi

Message du 22 mai 2019 concernant la loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (FF 2019 4541)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

09.12.2019 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

1. Loi fédérale sur les mesures policières de lutte contre le terrorisme (MPT) (FF 2019 4639)

09.12.2019 Conseil des Etats. Renvoi à la commission

50/19.043 *é* Lutte contre l'usage abusif de la faillite. Loi

Message du 26 juin 2019 concernant la loi fédérale sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite (modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du code des obligations, du code pénal, du code pénal militaire et de la loi sur le casier judiciaire) (FF 2019 4977)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur la lutte contre l'usage abusif de la faillite (Modification de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite, du code des obligations, du code pénal, du code pénal militaire et de la loi sur le casier judiciaire) (FF 2019 5005)

51/19.048 *n* Code de procédure pénale. Modification

Message du 28 août 2019 concernant la modification du code de procédure pénale (mise en oeuvre de la motion 14.3383 de la Commission des affaires juridiques du Con-seil des États «Adaptation du code de procédure pénale») (FF 2019 6351)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Code de procédure pénale suisse (Code de procédure pénale, CPP) (FF 2019 6437)

52/19.049 *n* Développement de l'acquis de Schengen/ Dublin. Crédit d'engagement

Message du 4 septembre 2019 relatif à un crédit d'engagement pour le développement de l'acquis de Schengen et Dublin (FF 2019 5881)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral allouant un crédit d'engagement pour le développement de l'acquis de Schengen et Dublin (FF 2019 5917)

12.12.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

Département de la défense, de la protection de la population et des sports

53/17.028 *é* Loi sur la sécurité de l'information

Message du 22 février 2017 concernant la loi fédérale sur la sécurité de l'information (FF 2017 2765)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale sur la sécurité de l'information au sein de la Confédération (Loi sur la sécurité de l'information, LSI) (FF 2017 2907)

04.12.2017 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
13.03.2018 Conseil national. Ne pas entrer en matière
26.09.2018 Conseil des Etats. Maintenir (= Entrer en matière)

54/18.085 *n* Loi sur la protection de la population et sur la protection civile. Révision totale

Message du 21 novembre 2018 concernant la révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile (FF 2019 515)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

Voir objet 19.2020 Pét. Flurin Conradin

1. Loi fédérale sur la protection de la population et sur la protection civile (LPPCi) (FF 2019 591)

14.06.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
09.09.2019 Conseil des Etats. Divergences
03.12.2019 Conseil national. Divergences
04.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion
20.12.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
20.12.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 8215; Délai référendaire 09.04.2020

x **55/18.088 *n* Système national d'échange de données sécurisé. Crédit d'engagement**

Message du 21 novembre 2018 concernant le crédit d'engagement pour le système national d'échange de données sécurisé (FF 2019 239)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral concernant le crédit d'engagement pour le système national d'échange de données sécurisé (FF 2019 275)

14.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
09.09.2019 Conseil des Etats. Adhésion

x **56/19.022 *n* Message sur l'armée 2019**

Message sur l'armée 2019 du 20 février 2019 (FF 2019 2153)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral relatif au programme d'armement 2019 (FF 2019 2205)

06.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
24.09.2019 Conseil des Etats. Adhésion

2. Arrêté fédéral relatif aux crédits-cadres pour le matériel de l'armée 2019 (FF 2019 2207)

06.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
24.09.2019 Conseil des Etats. Adhésion

3. Arrêté fédéral relatif au programme immobilier du DDPS 2019 (FF 2019 2211)

06.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
24.09.2019 Conseil des Etats. Adhésion

4. Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire (Loi sur l'armée, LAAM) (FF 2019 2213)

06.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
24.09.2019 Conseil des Etats. Adhésion
27.09.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
27.09.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 6255; Délai référendaire 16.01.2020

57/19.039 *é* Acquisition de nouveaux avions de combat. Arrêté fédéral

Message du 26 juin 2019 concernant un arrêté de planification relatif à l'acquisition d'avions de combat (FF 2019 4861)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral relatif à l'acquisition d'avions de combat (FF 2019 4895)

24.09.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
09.12.2019 Conseil national. Divergences
12.12.2019 Conseil des Etats. Divergences
16.12.2019 Conseil national. Divergences
17.12.2019 Conseil des Etats. Divergences
18.12.2019 Conseil national. Divergences
19.12.2019 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation
19.12.2019 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation
20.12.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
20.12.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 8253; Délai référendaire 09.04.2020

x **58/19.040 *n* Mise en oeuvre du développement de l'armée. Rapport selon la loi militaire, art. 149b, al. 1**

Mise en œuvre du développement de l'armée. Rapport du Conseil fédéral du 7 juin 2019 établi conformément à l'art. 149b, al. 1, de la loi sur l'armée (FF 2019 4747)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

19.09.2019 Conseil national. Pris acte
24.09.2019 Conseil des Etats. Pris acte

Département des finances

59/11.047 *n* Loi sur l'impôt anticipé. Modification (stimulation du marché suisse des capitaux)

Message du 24 août 2011 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt anticipé (stimulation du marché suisse des capitaux) (FF 2011 6097)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA) (Projet de la CER-N)

27.02.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral.
07.06.2012 Conseil des Etats. Adhésion (= Renvoi au Conseil fédéral).

x **60/11.057 *n* Loi sur le contrat d'assurance. Révision totale**

Message du 7 septembre 2011 relatif à la révision totale de la loi sur le contrat d'assurance (FF 2011 7091)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

Voir objet 15.060 OCF

1. Loi fédérale sur le contrat d'assurance (Loi sur le contrat d'assurance, LCA) (FF 2011 7199)

13.12.2012 Conseil national. Renvoi au Conseil fédéral
20.03.2013 Conseil des Etats. Adhésion (= renvoi au Conseil fédéral).
09.05.2019 Conseil national. Classement
18.09.2019 Conseil des Etats. Adhésion

61/14.054 *é* Assurance tremblement de terre obligatoire. Classement de la motion no 11.3511

Rapport du Conseil fédéral du 20 juin 2014 sur le classement de la motion Fournier 11.3511, Assurance tremblement de terre obligatoire (FF 2014 5351)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.06.2018 Conseil des Etats. Refus de classer

Voir objet 11.3511 Mo. Fournier

62/15.049 *é* Loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III

Message du 5 juin 2015 concernant la loi sur la réforme de l'imposition des entreprises III (FF 2015 4613)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

2. Loi sur les droits de timbre (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national)

16.03.2016 Conseil national. Discussion
17.03.2016 Conseil national. Entrer en matière.
Renvoi à la commission

3. Loi fédérale sur la taxe au tonnage (projet de la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats)

30.05.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral
06.06.2016 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

63/15.073 *é* Loi sur les services financiers (LSFin) et loi sur les établissements financiers (LEFin)

Message du 4 novembre 2015 concernant la loi sur les services financiers (LSFin) et la loi sur les établissements financiers (LEFin) (FF 2015 8101)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

3. Loi fédérale sur le droit de l'insolvabilité bancaire (Projet de la CER-E du 03.11.2016)

14.12.2016 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral
13.09.2017 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

64/16.076 *é* Loi sur le traitement fiscal des sanctions financières

Message du 16 novembre 2016 concernant la loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières (FF 2016 8253)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur le traitement fiscal des sanctions financières (FF 2016 8287)

07.03.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
18.09.2018 Conseil national. Divergences
06.03.2019 Conseil des Etats. Renvoi à la commission
03.12.2019 Conseil des Etats. Divergences

65/17.043 *n* Loi sur le contrat d'assurance. Modification

Message du 28 juin 2017 concernant la révision de la loi fédérale sur le contrat d'assurance (LCA) (FF 2017 4767)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur le contrat d'assurance (Loi sur le contrat d'assurance, LCA) (FF 2017 4817)

09.05.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
18.09.2019 Conseil des Etats. Divergences
18.12.2019 Conseil national. Divergences

66/17.056 *n* Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 14.3299

Rapport du 6 septembre 2017 sur le classement de la motion 14.3299: Pour que les contribuables soumis partiellement à l'impôt à l'étranger puissent faire valoir les déductions générales et les déductions sociales (FF 2017 5681)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

27.09.2018 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la commission
Le motion 14.3299 n'est pas classée.

Voir objet 14.3299 Mo. CER-CE

67/18.034 *é* Loi sur l'impôt fédéral direct (imposition équilibrée des couples et de la famille)

Message du 21 mars 2018 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équlibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2173)

Message additionnel relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2019 5547)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission des finances*

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Imposition équilibrée des couples et de la famille) (FF 2018 2249)

16.09.2019 Conseil des Etats. Renvoi au Conseil fédéral
18.12.2019 Conseil national. Adhésion au renvoi au Conseil fédéral

x **68/18.050 *n* Prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers**

Message du 9 mai 2018 relatif à la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) (FF 2018 3145)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) (Déduction fiscale des frais de garde des enfants par des tiers) (FF 2018 3167)

12.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
13.06.2019 Conseil des Etats. Divergences
17.09.2019 Conseil national. Divergences
18.09.2019 Conseil des Etats. Divergences
25.09.2019 Conseil national. Divergences
26.09.2019 Conseil des Etats. Divergences
26.09.2019 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation
26.09.2019 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation
27.09.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
27.09.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 6257; Délai référendaire 16.01.2020

69/18.061 *n* Double imposition. Convention entre la Suisse et l'Arabie saoudite

Message du 15 août 2018 concernant l'approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Arabie saoudite (FF 2018 5365)

Convention entre le Conseil fédéral suisse et le Gouvernement du Royaume d'Arabie saoudite en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et de prévenir la fraude fiscale (FF 2018 5379)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'une convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Arabie saoudite (FF 2018 5377)

70/19.033 *n* Introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec d'autres États partenaires à partir de 2020/2021

Message du 29 mai 2019 concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec d'autres États partenaires à partir des années 2020 et 2021 (FF 2019 4053)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Albanie (FF 2019 4103)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

2. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec l'Azerbaïdjan (FF 2019 4105)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

3. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Brunéi Darussalam (FF 2019 4107)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

4. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la Dominique (FF 2019 4109)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

5. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Ghana (FF 2019 4111)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

6. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Kazakhstan (FF 2019 4113)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

7. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Liban (FF 2019 4115)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

8. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Macao (FF 2019 4117)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

9. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec les Maldives (FF 2019 4119)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

10. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Nigéria (FF 2019 4121)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

11. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Niue (FF 2019 4123)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

12. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Oman (FF 2019 4125)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

13. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Pakistan (FF 2019 4127)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

14. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Pérou (FF 2019 4129)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

15. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Samoa (FF 2019 4131)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

16. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Sint-Maarten (FF 2019 4133)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

17. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec Trinité-et-Tobago (FF 2019 4135)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

18. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec la Turquie (FF 2019 4137)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

19. Arrêté fédéral concernant l'introduction de l'échange automatique de renseignements relatifs aux comptes financiers avec le Vanuatu (FF 2019 4139)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
10.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

71/19.034 *n* Message sur les immeubles du DFF 2019

Message du 29 mai 2019 concernant les immeubles du Département fédéral des finances pour 2019 (Message 2019 sur les immeubles du DFF) (FF 2019 4141)

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral concernant les immeubles du Département fédéral des finances pour 2019 (FF 2019 4169)

17.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
17.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

72/19.041 *én* Budget 2020 assorti du plan intégré des tâches et des finances 2021-2023

Message du 21 août 2019 concernant le budget de la Confédération suisse pour l'année 2020 assorti d'un plan intégré des tâches et des finances 2021-2023

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN *Commission des institutions politiques*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral Ia concernant le budget pour l'année 2020

03.12.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
04.12.2019 Conseil national. Début des délibérations
05.12.2019 Conseil national. Divergences
10.12.2019 Conseil des Etats. Divergences
12.12.2019 Conseil national. Adhésion

2. Arrêté fédéral Ib concernant le cadre financier inscrit au budget 2020

03.12.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
04.12.2019 Conseil national. Début des délibérations
05.12.2019 Conseil national. Divergences
10.12.2019 Conseil des Etats. Divergences
12.12.2019 Conseil national. Adhésion

3. Arrêté fédéral II concernant le plan financier pour les années 2021 à 2023

03.12.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
04.12.2019 Conseil national. Début des délibérations
05.12.2019 Conseil national. Divergences
10.12.2019 Conseil des Etats. Divergences
12.12.2019 Conseil national. Adhésion

4. Arrêté fédéral III concernant les prélèvements sur le fonds d'infrastructure ferroviaire pour l'année 2020

03.12.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
04.12.2019 Conseil national. Début des délibérations
05.12.2019 Conseil national. Adhésion

5. Arrêté fédéral IV concernant les prélèvements sur le fonds pour les routes nationales et le trafic d'agglomération pour l'année 2020

03.12.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
04.12.2019 Conseil national. Début des délibérations
05.12.2019 Conseil national. Adhésion

73/19.044 *n* Loi sur la lutte contre le blanchiment d'argent. Modification

Message du 26 juin 2019 concernant la modification de la loi sur le blanchiment d'argent (FF 2019 5237)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (Loi sur le blanchiment d'argent, LBA) (FF 2019 5341)

74/19.045 *é* Loi relative à la vignette autoroutière. Modification

Message du 14 août 2019 concernant la révision de la loi sur la vignette autoroutière (FF 2019 5609)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

1. Loi fédérale concernant la redevance pour l'utilisation des routes nationales (Loi sur la vignette autoroutière, LVA) (FF 2019 5635)

17.12.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

75/19.052 *n* Double imposition. Convention avec l'Irlande

Message du 20 septembre 2019 concernant l'approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Irlande (FF 2019 6549)

Protocole entre la Confédération suisse et l'Irlande modifiant la Convention du 8 novembre 1966 en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune, dans sa version conforme aux protocoles signés à Dublin le 24 octobre 1980 et le 26 janvier 2012 (FF 2019 6563)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la Convention contre les doubles impositions entre la Suisse et l'Irlande (FF 2019 6561)

76/19.053 *n* Double imposition. Convention avec la Corée

Message du 20 septembre 2019 concernant l'approbation d'un protocole modifiant la convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la Corée (FF 2019 6455)

Protocole modifiant la Convention entre la Suisse et la République de Corée en vue d'éviter les doubles impositions en matière d'impôts sur le revenu signée à Berne le 12 février 1980 dans sa version conforme au protocole signé à Séoul le 28 décembre 2010 (FF 2019 6465)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral portant approbation d'un protocole modifiant la Convention contre les doubles impositions entre la Suisse et la République de Corée (FF 2019 6463)

Département de l'économie, de la formation et de la recherche

77/18.060 *n* Loi sur le contrôle des biens. Modification

Message du 27 juin 2018 concernant la modification de la loi sur le contrôle des biens (FF 2018 4637)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale sur le contrôle des biens utilisables à des fins civiles et militaires, des biens militaires spécifiques et des biens stratégiques (Loi sur le contrôle des biens, LCB) (FF 2018 4647)

11.06.2019 Conseil national. Pas de suspension

78/18.096 *n* Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactiques. Initiative populaire

Message du 14 décembre 2018 relatif à l'initiative populaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique» (FF 2019 1093)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrêté fédéral relatif à l'initiative populaire «Pour une eau potable propre et une alimentation saine – Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prophylactique» (FF 2019 1117)

20.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

x **79/19.016 *n* Promotion économique 2020-2023**

Message du 20 février 2019 sur la promotion économique pour les années 2020 à 2023 (FF 2019 2333)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral sur le financement des activités de cyberadministration en faveur des petites et moyennes entreprises pendant les années 2020 à 2023 (FF 2019 2419)

11.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
11.09.2019 Conseil des Etats. Adhésion

2. Arrêté fédéral sur le financement de l'encouragement de l'innovation, de la coopération et de la professionnalisation dans le domaine du tourisme (Innotour) pendant les années 2020 à 2023 (FF 2019 2421)

11.06.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
11.09.2019 Conseil des Etats. Adhésion

3. Arrêté fédéral concernant l'aide financière accordée à Suisse Tourisme pour les années 2020 à 2023 (FF 2019 2423)

11.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
11.09.2019 Conseil des Etats. Divergences
18.09.2019 Conseil national. Adhésion

4. Arrêté fédéral sur le financement de la promotion des exportations pendant les années 2020 à 2023 (FF 2019 2425)

11.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
11.09.2019 Conseil des Etats. Divergences
18.09.2019 Conseil national. Divergences
19.09.2019 Conseil des Etats. Adhésion

5. Arrêté fédéral sur le financement de la promotion des conditions d'implantation des entreprises en Suisse (promotion de la place économique) pour les années 2020 à 2023 (FF 2019 2427)

11.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
11.09.2019 Conseil des Etats. Adhésion

80/19.020 *é* Loi sur le service civil. Modification

Message du 20 février 2019 concernant la modification de la loi fédérale sur le service civil (FF 2019 2429)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Loi fédérale sur le service civil (FF 2019 2457)

11.09.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
18.12.2019 Conseil national. Divergences

x **81/19.024 *é* Participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants. Loi**

Message du 8 mars 2019 concernant la loi fédérale sur la participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants. (FF 2019 2671)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

1. Loi fédérale sur la participation aux frais des cantons pour les contrôles relatifs à l'obligation d'annoncer les postes vacants (LPCA) (FF 2019 2681)

17.06.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
18.09.2019 Conseil national. Adhésion
27.09.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
27.09.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 6259; Délai référendaire 16.01.2020

82/19.025 *n* Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse. Initiative populaire

Message du 27 février 2019 relatif à l'initiative populaire «Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse» (FF 2019 2529)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Arrête féderal relatif à l'initiative populaire «Pour une Suisse libre des pesticides de synthèse» (FF 2019 2547)

20.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

83/19.035 *n* Loi sur l'assurance-chômage. Modification

Message du 29 mai 2019 concernant la modification de la loi sur l'assurance-chômage (FF 2019 4237)

CN *Commission de l'économie et des redevances*

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

1. Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (Loi sur l'assurance-chômage, LACI) (FF 2019 4281)

18.09.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
19.12.2019 Conseil des Etats. Divergences

84/19.036 *n* Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie. Approbation

Message du 22 mai 2019 relatif à l'approbation de l'accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie (FF 2019 5009)

Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie (FF 2019 5067)

Protocole d'entente concernant l'art. 5 (Brevets) de l'Annexe XVII de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie (FF 2019 5125)

Protocole d'entente concernant l'Annexe XIV de l'Accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie (FF 2019 5127)

Mémorandum d'entente sur la coopération économique et le renforcement des capacités entre les États de l'AELE et l'Indonésie (FF 2019 5129)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

1. Arrêté fédéral portant approbation de l'accord de partenariat économique de large portée entre les États de l'AELE et l'Indonésie (FF 2019 5065)

26.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
19.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion
20.12.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
20.12.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 8255; Délai référendaire 09.04.2020

85/19.037 *n* Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables. Initiative populaire et contre-projet indirect

Message du 29 mai 2019 relatif à l'initiative populaire « Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables) » et au contre-projet indirect (modification de la loi sur les cartels) (FF 2019 4665)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

1. Loi fédérale sur les cartels et autres restrictions à la concurrence (Loi sur les cartels, LCart) (FF 2019 4743)

2. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables)» (FF 2019 4745)

86/19.038 *n* Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre. Initiative populaire

Message du 14 juin 2019 concernant l'initiative populaire «Pour une interdicion du financement des producterus de matériel de guerre» (FF 2019 4897)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

1. Arrêté fédéral concernant l'initiative populaire «Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre» (FF 2019 4927)

Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

87/17.044 *é* Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnisations fondées sur les droits de voisinage. Rapport du Conseil fédéral sur le classement de la motion 08.3240

Rapport du 17 mai 2017 sur le classement de la motion 08.3240 de la CEATE-E «Nuisances sonores dues au trafic aérien. Indemnisations fondées sur les droits de voisinage» (FF 2017 3695)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

27.11.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
La motion 08.3240 est classée.

Voir objet 08.3240 Mo. CEATE-CE

x **88/17.052 *é* Loi sur la chasse. Modification**

Message du 23 août 2017 concernant la modification de la loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (FF 2017 5745)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 17.2001 Pét. Verein Wildtierschutz Schweiz

1. Loi fédérale sur la chasse et la protection des mammifères et oiseaux sauvages (Loi sur la chasse, LChP) (FF 2017 5789)

05.06.2018 Conseil des Etats. Début des délibérations
13.06.2018 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
08.05.2019 Conseil national. Divergences
11.06.2019 Conseil des Etats. Divergences
19.06.2019 Conseil national. Divergences
10.09.2019 Conseil des Etats. Divergences
12.09.2019 Conseil national. Divergences
19.09.2019 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation
19.09.2019 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation
27.09.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
27.09.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 6267; Délai référendaire 16.01.2020

89/17.071 *n* Révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020

Message du 1er décembre 2017 relatif à la révision totale de la loi sur le CO2 pour la période postérieure à 2020 (FF 2018 229)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 15.2012 Pét. 60 organisations de l'alliance climatique, représentées par WWF et Alliance Sud

Voir objet 15.2012 Pét. 60 organisations de l'alliance climatique, représentées par WWF et Alliance Sud

Voir objet 19.2010 Pét. Aeberhard Simon

Voir objet 19.2025 Pét. UmverkehR

Voir objet 19.3972 Po. CEATE-CE

1. Loi fédérale sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (Loi sur le CO2) (FF 2018 373)

03.12.2018 Conseil national. Début des délibérations
04.12.2018 Conseil national. Suite
10.12.2018 Conseil national. Suite
11.12.2018 Conseil national. Rejet au vote sur l'ensemble (= refus d'entrer en matière)
23.09.2019 Conseil des Etats. Début des délibérations
25.09.2019 Conseil des Etats. Divergences

90/18.057 *n* Loi sur l'expropriation. Modification

Message du 1er juin 2018 concernant la modification de la loi fédérale sur l'expropriation (FF 2018 4817)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

1. Loi fédérale sur l'expropriation (LEx) (FF 2018 4875)

03.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
05.12.2019 Conseil des Etats. Divergences

x **91/18.065 *n* Trafic d'agglomération. Crédits d'engagement à partir de 2019**

Message du 14 septembre 2018 relatif à l'arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2019 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (FF 2018 6795)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission des finances*

1. Arrêté fédéral sur les crédits d'engagement alloués à partir de 2019 pour les contributions aux mesures prises dans le cadre du programme en faveur du trafic d'agglomération (FF 2018 6903)

11.03.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
11.06.2019 Conseil des Etats. Divergences
19.06.2019 Conseil national. Divergences
10.09.2019 Conseil des Etats. Divergences
12.09.2019 Conseil national. Divergences
19.09.2019 Conseil des Etats. Divergences
24.09.2019 Conseil national. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation
25.09.2019 Conseil des Etats. Décision conforme à la proposition de la conférence de conciliation

92/18.077 *n* Loi sur l'aménagement du territoire. Révision partielle. 2ème phase

Message du 31 octobre 2018 relatif à la deuxième étape de la révision partielle de la loi sur l'aménagement du territoire (FF 2018 7423)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Loi fédérale sur l'aménagement du territoire (Loi sur l'aménagement du territoire, LAT) (FF 2018 7479)

03.12.2019 Conseil national. Ne pas entrer en matière

x **93/18.095 *n* Loi sur la protection de l'environnement. Interdiction de mise sur le marché de bois récolté illégalement**

Message du 7 décembre 2018 concernant la modification de la loi sur la protection de l'environnement (interdiction de mise sur le marché de bois récolté illégalement) (FF 2019 1229)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 17.2016 Pét. Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler

Voir objet 17.2016 Pét. Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler

1. Loi fédérale sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, LPE) (FF 2019 1253)

05.06.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
10.09.2019 Conseil des Etats. Divergences
12.09.2019 Conseil national. Adhésion
27.09.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
27.09.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 6263; Délai référendaire 16.01.2019

94/18.097 *n* Réalisation de la 2e étape de la 3e correction du Rhône. Crédit d'ensemble

Message du 14 décembre 2018 relatif au crédit d'ensemble pour la réalisation de la 2e étape de la 3e correction du Rhône (R3) (FF 2019 1183)

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

1. Arrêté fédéral relatif au crédit d'ensemble pour la réalisation de la 2e étape de la 3e correction du Rhône (R3) (FF 2019 1225)

09.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
05.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion

Chancellerie fédérale

x **95/19.006 *én* Motions et postulats des conseils législatifs 2018. Rapport**

Rapport du Conseil fédéral du 8 mars 2019 Motions et postulats des Chambres fédérales 2018

Rapport du Conseil fédéral Motions et postulats des Chambres fédérales 2018. Extrait: Chapitre I (FF 2019 2935)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

CN/CE *Commission de gestion*

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

CN/CE *Commission de politique extérieure*

CN/CE *Commission des finances*

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

CN/CE *Commission des institutions politiques*

06.06.2019 Conseil des Etats. Pris acte
06.06.2019 Conseil des Etats. Décision modifiant le projet
18.06.2019 Conseil national. Pris acte
18.06.2019 Conseil national. Divergences
09.09.2019 Conseil des Etats. Divergences
23.09.2019 Conseil national. Adhésion

Initiatives des cantons

96/16.318 *é* Argovie. Abolition de la pénalisation du mariage (29.11.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton d'Argovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton d'Argovie demande à la Confédération d'éliminer la discrimination frappant les couples mariés et ceux vivant sous le régime du partenariat enregistré par rapport aux personnes vivant en concubinage, que ce soit en matière de droit fiscal ou de droit des assurances sociales.

Il propose de modifier la Constitution comme suit:

Art. 14 al. 2

Sur le plan fiscal, les couples mariés et les couples vivant sous le régime du partenariat enregistré forment une communauté économique de deux personnes. Ils ne peuvent pas être pénalisés par rapport à d'autres modes de vie, notamment en matière d'impôts et d'assurances sociales.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

26.02.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
25.02.2019 CER-CN. Donné suite
09.05.2019 Conseil national. Donné suite

97/15.301 *é* Bâle-Campagne. Nouvelle augmentation des effectifs du Corps des gardes-frontière et répartition adéquate des ressources entre les régions (15.01.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Bâle-Campagne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont instamment priées de doter le Corps des gardes-frontière de suffisamment d'effectifs sur tous ses sites pour qu'il puisse accomplir ses tâches de façon satisfaisante en fonction de la situation locale et des besoins de la population en matière de sécurité.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

16.12.2015 Conseil des Etats. Donné suite
26.01.2016 CPS-CN. Adhésion
27.09.2018 Conseil national. Prolongation de délai
22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'automne 2020.

98/18.324 *é* Bâle-Campagne. Pour une structure tarifaire adéquate et un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques (04.12.2018)

Le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Campagne estime qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le domaine du financement des soins ambulatoires et stationnaires fournis dans les hôpitaux pédiatriques.

Mesures nécessaires s'agissant du financement des soins ambulatoires dans les hôpitaux pédiatriques:

- supprimer les limitations du temps de consultation dans le cadre du Tarmed;

- prévoir une appréciation de la valeur du point tarifaire spécifique;

- faire en sorte que les valeurs des points tarifaires couvrent les coûts nécessaires à des prestations efficientes;

- exclure les cliniques pédiatriques de la "Liste des interventions électives à effectuer en ambulatoire" selon l'annexe 1a de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS).

Mesures nécessaires s'agissant du financement des soins stationnaires dans les hôpitaux pédiatriques:

- adapter le plus rapidement possible la structure tarifaire établie par Swiss DRG de sorte que le taux de couverture des coûts des hôpitaux pédiatriques se monte à 100 pour cent;

- faire en sorte que la structure tarifaire tienne suffisamment compte des cas AI.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

04.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 19.3957 Mo. CSSS-CE

99/19.307 *é* Bâle-Campagne. Assurance suisse contre les tremblements de terre (06.06.2019)

L'Assemblée fédérale est invitée à créer des bases constitutionnelles qui donnent à la Confédération la compétence de mettre en place une assurance obligatoire contre les tremblements de terre à l'échelle de la Suisse. A cet égard, le système éprouvé de mutualisation des risques appliqué par le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, constitué par des établissements cantonaux d'assurance des bâtiments, doit servir de modèle.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

100/18.301 *é* Bâle-Ville. Supprimer l'imposition de la valeur locative (art. 7 LHID et art. 21 al. 1 let. b LIFD) (10.01.2018)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999, le Grand Conseil du canton de Bâle-Ville dépose une initiative visant à supprimer l'imposition de la valeur locative (art. 7 LHID et art. 21 al. 1 let. b LIFD).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

101/18.304 *é* Bâle-Ville. Ilot de cherté. Pour des prix d'achat raisonnables (14.03.2018)

Le Parlement fédéral et les autorités fédérales sont priés de garantir - par exemple au moyen d'une révision de la loi sur les cartels ou de la mise en oeuvre d'autres mesures - que les clients suisses puissent acquérir, à l'étranger et aux prix et aux conditions applicables à l'étranger, des produits auxquels ils ne peuvent renoncer faute d'options de substitution.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

102/18.314 *é* Bâle-Ville. Maintien du service public. Contre la fermeture d'offices de poste de quartier (06.06.2018)

1. En sa qualité de propriétaire de la Poste, le Conseil fédéral est chargé d'instaurer un moratoire sur la fermeture des offices de poste jusqu'à l'élaboration d'un schéma de planification du réseau postal. Ce dernier devra fournir des informations sur la planification stratégique du futur réseau d'offices postaux et renseigner avec transparence la population concernée sur l'organisation future du réseau postal. Il conviendra également de déterminer l'opportunité d'une révision de la loi sur la poste pour ce qui est des dispositions relatives à l'accessibilité des offices de poste et des agences.

2. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.

3. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

103/18.322 *é* Bâle-Ville. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux pédiatriques (28.11.2018)

L'Hôpital universitaire pédiatrique des deux Bâle (UKBB) est l'un des trois hôpitaux pédiatriques indépendants de Suisse. Il assure une couverture pédiatrique de qualité, tant à l'échelle cantonale qu'à l'échelle régionale et suprarégionale, dans le cadre de mandats de prestations.

Cela fait des années que l'UKBB ainsi que les deux autres hôpitaux pédiatriques indépendants (Hôpital universitaire pédiatrique de Zurich et Hôpital pédiatrique de Suisse orientale) se battent pour obtenir une structure tarifaire appropriée et des tarifs permettant de couvrir leurs coûts, pour les prestations ambulatoires comme pour les soins hospitaliers. A ce jour, la rémunération allouée par les caisses-maladie et l'assurance-invalidité pour les prestations fournies par les hôpitaux pédiatriques n'est pas adéquate et ne couvre pas les coûts. La mise en place d'une tarification appropriée et la pression financière croissante sont les principaux enjeux auxquels seront confrontés les hôpitaux pédiatriques dans les années à venir.

Depuis l'introduction en 2012 du nouveau système de financement hospitalier, une grande partie des traitements stationnaires en hôpital pédiatrique ne sont pas pris en compte de manière adéquate dans le catalogue Swiss DRG des forfaits par cas. Une étude commandée en 2017 par Swiss DRG pour déterminer si la structure tarifaire de Swiss DRG prend correctement en compte les prestations de la médecine pédiatrique confirme que les hôpitaux pédiatriques fonctionnent certes de manière efficace, mais que leur financement est insuffisant à cause d'une "structure de patients défavorable". C'est ainsi qu'en dépit de leur efficacité avérée, les hôpitaux pédiatriques enregistrent des pertes dans le secteur stationnaire en raison de la baisse constante des tarifs.

Dans le secteur ambulatoire, le découvert substantiel inhérent au système, qui doit être financé bon gré mal gré par les cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, atteint déjà une dizaine de millions de francs par an! Cela fait en effet des années que la structure tarifaire Tarmed appliquée à la médecine pédiatrique ne couvre pas les coûts des traitements ambulatoires. La médecine pédiatrique ambulatoire prend beaucoup de temps et requiert une préparation ainsi qu'un suivi minutieux. La décision du Conseil fédéral d'adapter la structure tarifaire Tarmed à compter du 1er janvier 2018 fragilise encore les hôpitaux pédiatriques, dont l'UKBB. Ce dernier s'attend à une diminution de ses recettes d'au moins 4,5 millions de francs. La révision de la grille tarifaire telle que décidée par le Conseil

fédéral réduit de 78 à 68 pour cent le taux de couverture des coûts de l'hôpital dans le secteur ambulatoire. La prise en charge spécifique que nécessitent les enfants et adolescents n'est donc pas non plus prise en compte de manière adéquate dans le système Tarmed.

Jusqu'ici, les découverts dus à des tarifs ne couvrant pas l'intégralité des frais dans le domaine ambulatoire étaient résorbés par les cantons responsables, conformément aux mandats de prestations définis. Il incombe à la Confédération (structure tarifaire Tarmed et AI) de veiller à une rémunération équitable et adéquate des diverses prestations médicales fournies en Suisse. Par conséquent, le Conseil exécutif du canton de Bâle-Ville soumet aux Chambres fédérales une initiative demandant que les structures tarifaires appliquées aux hôpitaux pédiatriques prennent dûment en compte les prestations fournies, qu'elles soient ambulatoires ou stationnaires, et prévoient une rémunération qui couvre entièrement les coûts.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

04.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 19.3957 Mo. CSSS-CE

104/08.316 *é* Berne. Interdiction des jeux vidéo violents (18.06.2008)

S'appuyant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à mettre en place les bases légales propres à permettre d'interdire de fabriquer, de promouvoir, d'importer, de vendre ou de remettre des jeux vidéo qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

105/10.322 *n* Berne. Pour l'introduction d'un congé rémunéré pour les parents d'enfants gravement malades (02.06.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est chargée d'édicter les bases légales nécessaires à l'introduction d'un congé rémunéré pour l'un ou l'autre des parents dont les enfants souffrent de grave maladie, ceci pour leur permettre d'être présents auprès de leurs enfants et de les assister pendant un temps nécessaire lié avec la phase aigüe de la maladie.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.08.2014 CSSS-CN. Donné suite
17.11.2014 CSSS-CE. Donné suite
16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.
21.06.2019 Conseil national. Classement
04.12.2019 Conseil des Etats. Classement

106/16.317 *é* Berne. Modification de l'article 285 du Code pénal suisse. Peine privative de liberté en cas de violence contre les fonctionnaires (19.10.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Berne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de modifier comme suit l'article 285 du Code pénal suisse:

"Art. 285 Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de violence ... sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

...

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis ... seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus et d'une peine pécuniaire de 30 jours-amende au moins."

En d'autres termes, il y a lieu de remplacer partout "ou d'une peine pécuniaire" par "et d'une peine pécuniaire".

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.01.2017 CAJ-CE. Donné suite
23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite

107/18.317 *é* Berne. Pas de libre-échange pour l'huile de palme en provenance de Malaisie (22.08.2018)

Il faut exclure systématiquement les produits issus du palmier à huile (huile de palme et de palmiste) d'un éventuel accord de libre-échange avec la Malaisie (ou d'autres pays). En ce qui concerne ces produits, il ne faut procéder à aucune modification au niveau de la protection des frontières.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

19.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

108/09.332 *é* Fribourg. Interdiction des jeux vidéo violents (16.11.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la remise de jeux vidéo violents qui consistent à exercer virtuellement des actes de cruauté envers des êtres humains ou des personnages à l'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

x **109/17.301 *é* Fribourg. Gestion des volumes de production laitière** (21.02.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Fribourg soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Les autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires pour que:

1. Le Conseil fédéral rende obligatoire, à tous les échelons de l'achat et de la vente de lait cru, un contrat-type, conformément à l'article 37 de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr; RS 910.1), avec un engagement irrévocable d'au moins six mois sur les quantités et leur répartition dans les différents segments de valorisation et des prix fixés pour au moins trois mois. Une clause transparente règle une éventuelle adaptation des prix pour la durée résiduelle du contrat. Le contrat doit en outre garantir la liberté du producteur de livrer ou non les quantités imputées au segment C ainsi que l'absence de conséquences sur les quantités et les prix pour le lait livré dans les segments A et B au cours des périodes contractuelle et subséquente, en cas de non-livraison dans le segment C.

2. Si l'Interprofession du lait ne parvient pas à s'entendre sur un contrat-type qui comprenne les dispositions exposées au point 1, le Conseil fédéral édicte des prescriptions équivalentes pour une période de deux ans.

3. Le Conseil fédéral assure une surveillance crédible du respect des clauses obligatoires du contrat-type par les acheteurs et les vendeurs de lait.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
25.09.2018 Conseil national. Donné suite
24.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

110/18.320 *é* Fribourg. Exclusion de l'huile de palme et de ses dérivés des discussions de libre-échange entre la Suisse et la Malaisie (30.10.2018)

Les autorités fédérales sont invitées à arrêter les dispositions législatives nécessaires pour que:

1. tous les produits à l'huile de palme produits de façon non durable soient exclus d'éventuels accords de libre-échange;

2. les mesures de protection aux frontières pour les huiles et graisses végétales, à l'exception de l'huile de palme produite de manière durable, dans le cadre d'un quota, soient maintenues au moins à leur niveau actuel;

3. la production suisse des cultures oléagineuses soit maintenue au moins au niveau actuel et fasse l'objet de mesures de promotion.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

19.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

111/12.306 *n* Genève. Durcissement des sanctions pour les infractions commises contre les autorités et les fonctionnaires (13.03.2012)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée:

- à élaborer un acte normatif allant dans le sens de la pétition du 30 octobre 2009 de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP);

- de réintroduire dans le Code pénal les courtes peines privatives de liberté;

- à prévoir que les cas de violence ou de menace contre les autorités et les fonctionnaires (art. 285 ch. 1 CP) sont punis d'une peine privative de liberté de 60 jours au moins ou d'une peine pécuniaire;

- à prévoir qu'en cas de récidive, seule une peine privative de liberté est possible pour une infraction à l'article 285 chiffre 1 CP, son minimum passant à 120 jours;

- à adapter en conséquence la peine minimale prévue pour les cas qualifiés de l'article 285 chiffre 2 CP;

- à prévoir qu'à l'instar de ce qui est prévu pour le personnel des entreprises de transports publics, toute infraction commise à l'encontre de fonctionnaires de police se poursuit d'office (y compris des dommages à la propriété, des injures et des voies de fait non violentes).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

11.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
10.06.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

112/14.311 *é* Genève. Résolution pour une modification des articles 189 et 190 du Code pénal et une redéfinition de la notion juridique de viol (21.05.2014)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Genève, vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999; vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002; vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève du 13 septembre 1985;

considérant:

- l'article 8 alinéa 3 de la Constitution fédérale qui proclame l'égalité en droit des hommes et des femmes;

- la recommandation 1777 (2007) de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, point 6.2.6;

- l'article 2 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, ratifiée par la Suisse en 1997, invitant les gouvernements signataires à assurer par voie de législation l'application effective du principe d'égalité entre femmes et hommes;

- l'article 4 de la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 20 décembre 1993 demandant de prévoir dans la législation nationale des réparations justes et efficaces du dommage subi;

demande à l'Assemblée fédérale:

de modifier les articles 189 et 190 du Code pénal afin d'élargir la définition de la notion juridique du viol aux victimes de sexe masculin et à d'autres formes de pénétrations sexuelles forcées que l'acte sexuel proprement dit.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Donné suite
26.06.2015 CAJ-CN. Donné suite
12.06.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session 2019.
04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2021.

x **113/17.310 *é* Genève. La gestion des volumes et le prix du lait doivent être réorganisés et redéfinis avec force obligatoire** (17.05.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Genève soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Considérant:

- que le secteur laitier traverse une crise sans précédent;

- que le prix payé pour un litre de lait a chuté de 70 centimes en 2014 à 48 centimes en juin 2015;

- que les coûts de production restent élevés en Suisse;

- que la sortie des quotas laitiers a occasionné des tensions;

- que de nombreux producteurs de lait envisagent de cesser cette activité;

- que l'économie laitière est la branche la plus importante de l'économie agroalimentaire suisse;

- qu'en dessous de 50 centimes par litre, le maintien d'une exploitation s'annonce très difficile;

- que la variation des prix du lait empêche les producteurs d'envisager l'avenir sereinement;

- que les producteurs laitiers plaident pour une gestion nationale de la production de lait,

demande à l'Assemblée fédérale:

que la gestion des volumes et le prix du lait soient réorganisés et redéfinis avec force obligatoire entre les interprofessions, les acheteurs et transformateurs, dans un objectif de transparence sur le plan quantitatif et de planification pour chaque année laitière.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
25.09.2018 Conseil national. Donné suite
24.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

114/18.302 *é* Genève. L'abolition de l'imposition de la valeur locative en Suisse (30.01.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et Canton de Genève, du 13 septembre 1985,

et

vu les articles 8 et 108 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 7 alinéa 1 de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes, du 14 décembre 1990;

vu l'article 21 alinéa 1 lettre b de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct, du 14 décembre 1990;

vu l'article 24 alinéa 1 lettre b et alinéa 2 de la loi genevoise sur l'imposition des personnes physiques, du 27 septembre 2009,

considérant:

- comme injuste d'imposer à tous les propriétaires de villa et d'appartement du pays un loyer purement fictif;

- comme suranné de maintenir cette pratique fiscale héritée de 1940;

- comme confiscatoire de grever aussi fortement le budget de milliers de propriétaires, déjà soumis dans notre canton à la ponction fiscale la plus forte de Suisse;

- comme démesuré de faire supporter une telle mesure aux petits propriétaires de la classe moyenne, notamment ceux à la retraite, dont les revenus restent stables face à une indexation à la hausse de la valeur locative pour Genève;

- comme urgent de remettre en cause cette pratique fiscale, à l'image des nombreux groupes parlementaires représentés aux Chambres fédérales, de gauche comme de droite, qui souhaitent la supprimer, la simplifier ou la moderniser;

- comme essentiel de favoriser l'accès à la propriété dans notre canton, où le taux de propriétaires reste relativement faible en comparaison nationale (18 pour cent à Genève contre 37 pour cent en Suisse),

demande à l'Assemblée fédérale

d'abolir l'imposition de la valeur locative, telle qu'actuellement régie par le droit fiscal suisse.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

115/18.311 *é* Genève. Pour un moratoire fédéral sur l'importation, l'exploration et l'exploitation de gaz de schiste en Suisse (29.05.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale d'instituer un moratoire de 25 ans sur l'exploration, l'exploitation et l'importation de gaz de schiste en Suisse.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

03.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

116/18.312 *é* Genève. Pour le maintien de l'emploi et d'un vrai service universel à la Poste (29.05.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale:

- de demander au Conseil fédéral qu'il fasse le nécessaire auprès de la Poste afin que celle-ci maintienne l'emploi et le service universel, notamment en revenant sur les décisions citées dans le développement, ainsi que le dialogue avec les organisations représentatives du personnel;

- de préciser si nécessaire la législation fédérale en ce sens.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

117/18.319 *é* Genève. En finir avec l'utilisation du glyphosate en Suisse (15.10.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, du 18 avril 1999;

vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale, du 13 décembre 2002;

vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985,

demande à l'Assemblée fédérale:

- d'organiser la sortie programmée du glyphosate;

- de renforcer les recherches agronomiques, notamment dans les études d'alternatives au glyphosate.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

118/18.321 *é* Genève. La détention administrative d'enfants doit cesser! (06.11.2018)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale de modifier les dispositions de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr; RS 142.20) de sorte que la détention administrative de mineurs soit proscrite en Suisse.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

119/19.304 *é* Genève. Urgence climatique. Prélevons une taxe incitative sur le trafic aérien (05.03.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale:

- d'édicter une taxe incitative sur les billets d'avion pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, inciter au transfert vers des modes de déplacement moins polluants et participer à la compensation des effets négatifs engendrés par le changement climatique;

- de s'engager sur le plan international en faveur d'une taxe sur le kérosène.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

120/19.306 *é* Genève. Pour le maintien à Genève de l'actualité télévisuelle (16.05.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale:

- d'intervenir en faveur d'un meilleur équilibre des activités audiovisuelles de la RTS en Suisse romande;

- d'intervenir pour le maintien à Genève de l'actualité télévisuelle;

- d'intervenir pour le maintien à Berne de l'activité radiophonique.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

10.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

121/19.308 *é* Genève. Pour une prise en charge des frais médicaux lors de grossesses interrompues avant la treizième semaine (11.06.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

- vu l'article 160 alinéa l de la Constitution fédérale du 18 avril 1999;

- vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002;

- vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 13 décembre 1985,

demande à l'Assemblée fédérale de modifier l'article 64 alinéa 7 lettre b de la loi fédérale sur l'assurance-maladie, afin que le régime prévu par cet article soit étendu aux grossesses s'arrêtant avant la treizième semaine.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

122/19.309 *é* Genève. Stop à l'augmentation des primes d'assurance-maladie en 2020 (11.06.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

- vu l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale du 18 avril 1999;

- vu l'article 115 de la loi fédérale sur l'Assemblée fédérale du 13 décembre 2002;

- vu l'article 156 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève du 13 septembre 1985,

demande à l'Assemblée fédérale d'intervenir auprès du Conseil fédéral par voie de motion pour demander un gel de l'augmentation des primes pour 2020.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

123/19.312 *é* Genève. Pour le développement d'un système de vote électronique en mains publiques au niveau national ou intercantonal (17.09.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève demande à l'Assemblée fédérale

de légiférer en vue de créer une structure regroupant la Confédération et les cantons, chargée du développement et de l'exploitation d'un système de vote électronique, en open source, entièrement contrôlé par les collectivités publiques, et permettant une vérification individuelle et universelle du processus de vote, sur la base du système développé à Genève.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

124/19.313 *é* Genève. Traité de libre-échange avec le Mercosur. Genève doit s'engager pour un référendum (17.09.2019)

Le Grand Conseil de la République et canton de Genève

demande à l'Assemblée fédérale

de permettre l'organisation d'un référendum facultatif sur le traité de libre-échange avec le Mercosur.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

125/17.318 *é* Grisons. Renforcement du Corps des gardes-frontière (15.11.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton des Grisons soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

1. Le Corps des gardes-frontière doit être doté de suffisamment d'effectifs sur tous ses sites pour qu'il puisse accomplir ses tâches en fonction de la situation locale et des besoins de la population en matière de sécurité.

2. Il ne faut pas réduire le personnel du Corps des gardes-frontière; au contraire, il faut augmenter les effectifs de celui-ci et le doter d'un équipement et d'infrastructures modernes, de sorte qu'il puisse relever de manière satisfaisante les défis croissants qu'il rencontre dans le cadre de ses tâches de douane et de sécurité et en matière d'immigration illégale.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.09.2018 Conseil des Etats. Donné suite
08.10.2018 CPS-CN. Donné suite

x **126/16.309 *é* Jura. Crise laitière et gestion des volumes** (07.06.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le Parlement demande que les lois ad hoc soient modifiées afin de permettre que la gestion des volumes et des prix du lait soit réorganisée et redéfinie, avec force obligatoire, entre les interprofessions, les acheteurs et transformateurs, ceci dans un objectif de transparence quantitative et de planification pour chaque année laitière.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

19.09.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
25.09.2018 Conseil national. Donné suite
24.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

127/17.314 *é* Jura. Offices de poste. Améliorer la qualité du réseau et renforcer le rôle des autorités communales dans la distribution territoriale (04.07.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), l'article 84 lettre o de la Constitution cantonale et l'article 58 alinéa 3 de son règlement, le Parlement de la République et Canton du Jura soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative cantonale suivante:

1. La législation fédérale doit redéfinir la procédure applicable aux modifications du réseau territorial des offices de poste de sorte que la Commission fédérale de la poste (Postcom) traite les réclamations qui lui sont soumises en prenant une décision formelle sujette à recours et non en émettant une simple recommandation.

2. Les citoyens doivent pouvoir s'opposer à la fermeture d'un office de poste en déposant auprès de la Postcom une demande munie d'un nombre de signatures égal à celui qui est nécessaire pour une initiative au niveau communal.

3. Une réflexion de fond doit être menée concernant l'adéquation des critères d'accessibilité visés à l'article 33 de l'ordonnance sur la poste (notamment la règle des 90 pour cent et la pertinence du concept de région de planification).

4. La loi doit augmenter la quantité et améliorer la qualité des services fournis par les agences postales; elle doit aussi améliorer la formation et les conditions de travail du personnel des agences.

5. La Poste doit prendre des mesures compensatoires afin que les régions touchées par des fermetures d'offices de poste connaissent également les effets positifs de sa stratégie de diversification.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

28.05.2018 Conseil des Etats. Donné suite
15.10.2018 CTT-CN. Donné suite

128/17.320 *é* Jura. Primes LAMal impayées. Pour une obligation d'affiliation à l'assureur-maladie désigné par le canton lors du paiement des actes de défaut de biens par ce dernier (14.11.2017)

Les bases légales fédérales doivent être modifiées afin de permettre aux cantons d'obliger l'assuré pour lequel le canton a dû payer à son assureur-maladie le 85 pour cent de l'acte de défaut de biens (ADB) qui lui a été délivré, de s'affilier à la caisse-maladie choisie par le canton, par exemple l'assureur ayant la prime la meilleur marché.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

129/18.308 *é* Jura. Glyphosate et principe de précaution (10.04.2018)

Le Parlement de la République et Canton du Jura demande aux Chambres fédérales d'interdire au plus vite la commercialisation et l'utilisation du Roundup ainsi que des produits semblables contenant du glyphosate sur tout le territoire suisse.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

130/18.325 *é* Jura. Exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie (04.12.2018)

Le Parlement jurassien souhaite exercer son droit d'initiative cantonale - prévu à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, et à l'article 84 lettre o de la Constitution jurassienne - et demande aux Chambres fédérales d'exclure l'huile de palme des accords de libre-échange avec l'Indonésie et la Malaisie.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

19.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

131/19.302 *é* Jura. Sortir les produits agricoles de l'accord avec le Mercosur dans l'intérêt de l'agriculture jurassienne (29.01.2019)

Le Parlement jurassien exerce son droit d'initiative cantonale en matière fédérale et demande aux autorités fédérales d'exclure les produits agricoles de l'accord de libre-échange avec le Mercosur.

CN/CE *Commission de politique extérieure*

132/19.310 *é* Lucerne. Pour une taxe CO2 sur les billets d'avion (04.09.2019)

Se fondant sur l'art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale, le canton de Lucerne soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante, conçue en termes généraux:

Le canton de Lucerne demande à l'Assemblée fédérale de frapper les billets d'avion d'une taxe sur le CO2. Les recettes ainsi obtenues seront, d'une part, restituées directement à la population dans le cadre du régime actuel de redistribution de la taxe sur le CO2 et, d'autre part, affectées au financement de mesures visant à réduire les émissions de CO2.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

133/18.315 *é* Soleure. Desserte postale (09.07.2018)

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier la loi sur la poste (LPO; RS 783.0) et l'ordonnance afférente (OPO; RS 783.01) de façon à réduire la pression induite par l'optimisation économique dans le domaine du réseau d'offices de poste et, au moins, à maintenir l'offre de prestations (service public) visée à l'article 1 LPO. Il s'agit de stabiliser l'offre de prestations et d'adapter le rythme des changements aux besoins de la population.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

16.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

134/08.334 *é* St-Gall. Révision du Code pénal (23.12.2008)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution, le canton de Saint-Gall dépose l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à renforcer l'arsenal répressif contre la pornographie enfantine et la représentation de la violence.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

135/09.313 *é* St-Gall. Mieux protéger les enfants et les jeunes contre la violence dans les jeux vidéo et les médias (26.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est priée:

a. de voter une loi qui interdise la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et la diffusion des jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté sur des êtres humains;

b. de prendre les mesures propres à assurer de manière cohérente et sur l'ensemble du territoire national une vraie protection de l'enfant et de l'adolescent contre la violence dans les médias (par ex. en décidant la mise en place d'une autorité d'agrément).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

136/16.307 *n* St-Gall. Modification de la loi sur les étrangers. Renforcement des contraintes et de l'application de la législation en vigueur concernant l'intégration, l'aide sociale, la scolarité obligatoire et les sanctions pénales (18.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Saint-Gall soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La loi fédérale sur les étrangers (LEtr) est modifiée sur la base des points suivants:

1. L'octroi ou le renouvellement d'une autorisation de séjour ou d'établissement aux non-ressortissants d'Etats membres de l'UE ou de l'AELE dépendra du respect d'une convention d'intégration contraignante accompagnée de critères clairement mesurables. En particulier, l'acceptation de l'ordre juridique suisse et des valeurs locales, ainsi que la justification de connaissances linguistiques suffisantes, sont essentielles.

2. Le refus récurrent de fournir des efforts d'intégration, en particulier la violation par les parents ou tuteurs des obligations scolaires prévues dans la législation scolaire cantonale, doit être inscrit dans la législation comme motif de révocation des autorisations de séjour ou d'établissement.

3. Les motifs pénaux de révocation desdites autorisations doivent être déterminés et les peines exécutoires cumulées.

4. Conformément à la loi sur les étrangers, une telle révocation est admissible lorsque l'étranger, ou la personne dont il a la charge, dépend de l'aide sociale de manière considérable et durable. Il s'agit de définir une valeur limite ou des critères juridiquement applicables relatifs au montant de l'aide sociale, qui permettent une révocation.

5. La possibilité de révoquer une autorisation d'établissement ou de la remplacer par une autorisation de séjour doit être prévue concernant les étrangers qui refusent résolument tout effort d'intégration.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite
27.04.2017 CIP-CN. Donné suite
21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2021.

137/18.300 *é* St-Gall. Ne pas subventionner le tourisme d'achat (22.12.2017)

Le Grand Conseil saint-gallois invite l'Assemblée fédérale à modifier les bases légales de sorte que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA si celle-ci fait l'objet d'un remboursement à l'étranger. Cette mesure permettrait de lever la franchise-valeur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

138/18.305 *é* St-Gall. Les primes ne doivent pas servir à financer les commissions versées aux intermédiaires (19.03.2018)

L'Assemblée fédérale est invitée à adapter la loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (RS 832.12; LSAMal) de sorte que le versement de commissions incitant au changement de caisse-maladie pour l'assurance de base soit interdit.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.12.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

139/18.309 *é* St-Gall. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques (04.06.2018)

L'Assemblée fédérale est invitée à faire en sorte que la structure tarifaire appliquée aux hôpitaux pédiatriques indépendants et aux cliniques pédiatriques intégrées aux hôpitaux pour adultes prévoie une rémunération des prestations, qu'elles soient ambulatoires ou stationnaires, qui couvre entièrement les coûts.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

04.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 19.3957 Mo. CSSS-CE

140/19.300 *é* St-Gall. Pas de prescription pour les crimes les plus graves (07.01.2019)

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier le Code pénal suisse de sorte que les actes criminels punis de l'emprisonnement à vie, dont le délai de prescription est actuellement de 30 ans, deviennent imprescriptibles.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

141/19.305 *é* St-Gall. Taxe sur les billets d'avion d'un montant égal à celui d'une taxe sur le CO2 prélevée sur le kérosène (21.03.2019)

Le Grand Conseil saint-gallois invite l'Assemblée fédérale à introduire une taxe sur les billets d'avion dont le montant correspondrait à une éventuelle taxe sur le CO2 prélevée sur le kérosène. C'est le moment idéal pour prévoir une telle mesure, car le Parlement examine cette année la loi sur le CO2.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

142/09.314 *é* Tessin. Révision de l'article 135 CP (27.05.2009)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 135 du Code pénal afin d'interdire la fabrication, la promotion, l'importation, la vente et l'utilisation de jeux vidéo qui incitent le joueur à commettre virtuellement des actes de cruauté et de violence sur des êtres humains ou sur des créatures d'apparence humaine.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

143/14.301 *é* Tessin. Réexaminer les peines prévues aux articles 285 et 286 du Code pénal suisse (14.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à réexaminer les sanctions prévues par le Code pénal suisse (CP) pour les infractions visées aux articles 285 (Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires) et 286 (Empêchement d'accomplir un acte officiel).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

15.01.2015 CAJ-CE. Donné suite
26.06.2015 CAJ-CN. Donné suite
12.06.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.
04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2021.

144/15.320 *é* Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (1) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite
20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

145/15.321 *é* Tessin. Possibilité de demander systématiquement un extrait du casier judiciaire d'un citoyen de l'Union européenne déposant une demande de permis de séjour (2) (30.09.2015)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à l'Assemblée fédérale de faire en sorte que des informations sur les condamnations antérieures de citoyens de l'Union européenne désirant s'installer en Suisse, brièvement ou durablement (y compris les travailleurs détachés), puissent systématiquement être exigées d'office du pays d'origine ou d'un pays tiers sans qu'il soit nécessaire d'en fournir la raison.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

08.11.2016 CIP-CE. Donné suite
20.01.2017 CIP-CN. Donné suite

146/16.306 *n* Tessin. Garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national (06.04.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Le canton du Tessin demande à la Confédération, dans les limites de ses compétences définies:

a. dans la loi sur les télécommunications (LTC), pour ce qui concerne le secteur des télécommunications,

b. dans la loi fédérale sur la politique régionale, pour ce qui est des aides et incitations financières octroyées aux cantons et aux régions pour affronter les changements structurels,

c. dans la nouvelle péréquation financière (NPF), la compensation des charges et la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons,

d'intervenir activement dans les régions de Suisse où les fournisseurs, pour des questions liées au marché, ne mettent pas en place un réseau câblé de télécommunication à bande ultralarge. Elle peut prévoir des financements directs (via la loi fédérale sur la politique régionale ou la NPF) ou redéfinir le service universel (via la LTC). L'objectif est de garantir une offre étendue de services à bande ultralarge sur tout le territoire national, en utilisant une technologie appropriée qui soit facile à mettre en place (fibre optique, technologie hybride - réseau hybride fibre coaxial -, radiofréquence), en fonction de l'évolution technologique de ces prochaines années.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

15.03.2017 Conseil des Etats. Donné suite
11.04.2017 CTT-CN. Donné suite
22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2021.

147/17.304 *é* Tessin. Pour des routes plus sûres, des mesures maintenant! (22.03.2017)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton du Tessin soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

Il y a lieu d'interdire le plus rapidement possible, en tous les cas avant l'entrée en fonction du nouveau centre de contrôle des poids lourds et de l'aire multiservices de Giornico, l'accès aux tunnels routiers alpins suisses et aux cols alpins par les poids lourds qui ne sont pas dotés des systèmes de sécurité définis dans l'ordonnance concernant les exigences techniques requises pour les véhicules routiers (OETV), en vigueur depuis 2015 (à l'exception des transports exceptionnels). Il faudra examiner des solutions administratives et techniques qui ne pénalisent pas les chauffeurs de poids lourds des cantons alpins (ou, plus généralement, suisses).

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

08.01.2018 CTT-CE. Donné suite
06.11.2018 CTT-CN. Donné suite

148/18.306 *é* Tessin. Lutte contre le dumping salarial. Créer les conditions pour empêcher les licenciements de substitution (21.03.2018)

Le canton du Tessin invite l'Assemblée fédérale à légiférer sur les licenciements abusifs liés au dumping salarial. Il demande notamment de compléter l'article 336 CO de sorte qu'un congé soit considéré comme abusif lorsqu'il est donné par l'employeur:

a. pour remplacer le travailleur licencié par un autre travailleur lequel, à qualifications égales, perçoit un salaire inférieur, ou

b. parce que le travailleur refuse d'accepter une réduction importante de son salaire causée par l'afflux de main-d'oeuvre sur le marché du travail (dumping salarial).

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

28.10.2019 CAJ-CE. Donné suite

149/18.326 *é* Tessin. Obligation d'informer les employés victimes d'abus salariaux (04.12.2018)

Le canton du Tessin prie les Chambres fédérales:

1. de modifier la loi sur les travailleurs détachés (LDét) en y insérant une disposition qui oblige toutes les entreprises à informer les employés des abus relevés lors des contrôles opérés dans les secteurs soumis à des contrats-types de travail. Le législateur pourrait s'inspirer de l'article 71 alinéa 2 de l'ordonnance 1 relative à la loi sur le travail (OLT 1), qui prévoit que l'employeur communique aux employés ou à leurs représentants dans l'entreprise les instructions données par l'autorité d'exécution;

2. d'introduire la possibilité de sanctionner quiconque ne respecte pas cette obligation.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

150/19.301 *é* Tessin. Durcissement des peines prévues au Livre 2, Titre 5, du Code pénal (29.01.2019)

Le canton du Tessin demande aux Chambres fédérales de modifier le Livre 2, Titre 5, du Code pénal.

I. Elles examineront la possibilité d'introduire une peine privative de liberté minimale, laquelle ne devrait pas être inférieure à un an, considérant que la majeure partie des infractions contre l'intégrité sexuelle ne sont actuellement passibles que d'une peine pécuniaire minime. Les cas impliquant de jeunes adultes consentants ne sont pas concernés.

II. Elles envisageront de durcir les peines maximales en les portant à dix ans au moins. Actuellement, les infractions contre l'intégrité sexuelle sont passibles de peines maximales différenciées allant de trois à cinq ans - voire à dix ans, mais uniquement dans les cas de contrainte sexuelle et de viol.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

151/16.312 *é* Thurgovie. Exécution de l'obligation de payer les primes. Modification de l'article 64a de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (30.05.2016)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale (Cst.), le canton de Thurgovie soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

La Confédération est chargée de compléter l'article 64a alinéa 4 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) de sorte qu'il ait la teneur suivante:

Art. 64a

...

Al. 4

Le canton prend en charge 85 pour cent des créances ayant fait l'objet de l'annonce prévue à l'alinéa 3. Si le canton prend en charge 90 pour cent de ces créances, l'assureur lui transmet la gestion de l'acte de défaut de biens ou du titre équivalent. Cette transmission équivaut à un changement de créancier. Le canton indique à l'assuré le changement de créancier. L'alinéa 5 ne s'applique pas dans ce cas.

...

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.03.2017 CSSS-CE. Donné suite
25.01.2018 CSSS-CN. Adhésion

152/18.316 *é* Thurgovie. Suppression de la franchise-valeur dans le tourisme d'achat (16.08.2018)

Il y a lieu de modifier la législation fédérale de manière à ce que l'ensemble des importations de marchandises privées soient soumises à la TVA suisse si la TVA étrangère fait l'objet d'un remboursement.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

153/18.318 *é* Thurgovie. Pour un financement couvrant l'intégralité des coûts supportés par les hôpitaux et cliniques pédiatriques (02.10.2018)

La Confédération est chargée de faire en sorte que la structure tarifaire appliquée aux hôpitaux pédiatriques indépendants et aux cliniques pédiatriques intégrées dans des hôpitaux pour adultes prévoie une rémunération des prestations, qu'elles soient ambulatoires ou stationnaires, qui couvre entièrement les coûts.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

04.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 19.3957 Mo. CSSS-CE

154/19.303 *é* Thurgovie. Coûts d'intégration (04.02.2019)

La Constitution fédérale de la Confédération suisse est modifiée de manière à relativiser la gratuité de l'enseignement obligatoire de sorte que les coûts engendrés par les personnes de langue étrangère témoignant de la mauvaise volonté à s'intégrer (frais de traduction pour les entretiens parents/enseignants, cours d'appui) soient supportés par ces dernières.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

24.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

155/11.312 *é* Vaud. Pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (12.10.2011)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à élaborer un acte législatif dans le sens proposé par la pétition de la Fédération suisse des fonctionnaires de police (FSFP), visant notamment à sanctionner plus sévèrement la violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires, en particulier lors de récidive.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.03.2014 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
20.06.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

156/13.308 *é* Vaud. Ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire (12.06.2013)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à modifier l'article 59 alinéas 1 et 2 de la Constitution fédérale et plusieurs articles de la loi fédérale du 6 octobre 1995 sur le service civil afin d'ouvrir le service civil aux femmes sur une base volontaire.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

10.12.2013 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
21.03.2014 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
12.03.2018 Conseil des Etats. Suspension
12.06.2018 Conseil national. Adhésion à la suspension

157/18.323 *n* Vaud. Modifier les dispositions légales permettant d'instaurer un contrôle institutionnel des entreprises et entités privées (03.12.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Vaud exerce le droit d'initiative du canton au niveau fédéral en demandant à l'Assemblée fédérale de réviser la législation fédérale, notamment la loi fédérale complétant le Code civil suisse (CO; RS 220) et la loi du 24 mars 1995 sur l'égalité (LEg; RS 151.1), afin de permettre aux cantons:

- de contrôler le respect par les employeurs du principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes, notamment sur le plan salarial;

- de sanctionner les employeurs qui contreviennent au principe d'égalité de traitement entre femmes et hommes.

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

158/18.307 *é* Valais. Renforcement du Corps des gardes-frontière (26.03.2018)

Le canton du Valais soumet l'initiative cantonale suivante: Demande doit être faite aux autorités fédérales d'assurer une dotation en personnel suffisante au Corps des gardes-frontière, afin qu'il puisse remplir ses missions, conformément à la situation qui prévaut actuellement au plan sécuritaire et aux besoins de sécurité de la population.

Il ne s'agit pas de réduire les effectifs du Corps des gardes-frontière, mais de les renforcer et de les doter d'un équipement et d'une infrastructure modernes, afin que le Cgfr puisse répondre comme il se doit aux défis toujours plus grands rencontrés dans l'exercice de ses tâches douanières et de sécurité ainsi qu'en matière de migration illégale.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.09.2018 Conseil des Etats. Donné suite
08.10.2018 CPS-CN. Donné suite

159/18.310 *é* Valais. Energie hydraulique. Pour un assouplissement de la loi fédérale sur la protection des eaux (29.05.2018)

Le Grand Conseil du canton du Valais demande à l'Assemblée fédérale d'assouplir les dispositions fédérales concernant l'énergie hydraulique, notamment la loi fédérale sur la protection des eaux.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

05.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

160/19.314 *é* Valais. Pour une taxe environnementale sur les billets d'avion (18.09.2019)

Le Grand Conseil du canton du Valais demande à l'Assemblée fédérale d'introduire dans la loi sur le CO2 une taxe environnementale sur les billets d'avion. Cette taxe a pour objectifs de supprimer la concurrence déloyale entre les différents moyens de transport en appliquant le principe du pollueur-payeur d'une part, et d'encourager le développement de moyens de transport alternatifs, moins émetteur de gaz à effet de serre d'autre part.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

161/10.302 *é* Zoug. Interdiction des jeux vidéo violents (05.01.2010)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale, le canton de Zoug soumet à l'Assemblée fédérale l'initiative suivante:

L'Assemblée fédérale est invitée à amender les bases constitutionnelles et légales pertinentes afin que les enfants et les jeunes soient protégés efficacement contre la violence dans les médias ou, au moins, qu'un système uniforme soit introduit pour ce qui concerne les limites d'âge applicables aux médias numériques et audiovisuels, et que soit interdite la vente aux enfants et aux adolescents de jeux vidéo et de logiciels de loisirs inadaptés.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.03.2011 Conseil des Etats. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.
17.06.2011 Conseil national. L'examen préalable de l'initiative cantonale est suspendu pour plus d'un an.

162/19.311 *é* Zoug. Exercer un mandat politique en cas de maternité. Modification de la législation fédérale
(04.09.2019)

Conformément à la décision du Grand Conseil du canton de Zoug du 29 août 2019, l'Assemblée fédérale est invitée à modifier la législation fédérale, en particulier la loi fédérale du 25 septembre 1952 sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG [RS 834.1]), de sorte que les femmes puissent exercer leurs mandats politiques à tous les niveaux législatifs pendant leur congé de maternité sans pour autant perdre leur droit à l'allocation de maternité ni la protection de la maternité découlant de leur activité professionnelle.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Initiatives parlementaires

Conseil national

Initiatives des groupes

163/13.419 *n* Groupe BD. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation
(22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Landolt

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion
12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)
12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suisse (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

164/13.473 *n* Groupe BD. Etablir un lien automatique entre l'âge de la retraite et l'espérance de vie (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'âge légal de la retraite pour les femmes et les hommes est fixé de manière à correspondre à 80 pour cent de l'espérance de vie moyenne des femmes et des hommes, et il est adapté périodiquement. La loi fixe les modalités d'exécution.

Porte-parole: Landolt

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

x **165/11.404 *n* Groupe des Verts. Création d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale** (03.03.2011)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer les bases légales nécessaires à la mise en place d'une commission indépendante chargée de réaliser l'égalité salariale entre hommes et femmes, garantie par la Constitution. Cette commission disposera de compétences d'examen et d'exécution. Elle pourra:

- contrôler, à la demande d'intéressés ou de tiers, les salaires en cas de soupçons de non-respect du principe d'égalité salariale;- consulter les livres de salaires;

- procéder à des contrôles par sondage des salaires dans les entreprises;

- prononcer des sanctions à l'encontre d'entreprises qui violent le principe de l'égalité salariale.

Porte-parole: Arslan

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.05.2012 CER-CN. Donné suite
17.09.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

166/13.420 *n* Groupe des Verts. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Glättli

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion
12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)
12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

167/19.404 *n* Groupe des Verts. Frein au CO2 (04.03.2019)

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art. 159

...

Al. 3

Doivent cependant être adoptés à la majorité des membres de chaque conseil:

...

d. les lois fédérales qui présentent un bilan négatif des émissions de gaz à effet de serre.

...

Porte-parole: Kälin

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

168/13.418 *n* Groupe vert'libéral. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (21.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Bäumle

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion
12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)
12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

169/13.468 *n* Groupe vert'libéral. Mariage civil pour tous (05.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution fédérale sera modifiée comme suit:

Art. 14 Droit au mariage, à l'union (nouveau) et à la famille

Al. 1

Le droit au mariage, à l'union (nouveau) et à la famille est garanti.

Al. 2

Les formes d'union régies par la loi sont ouvertes à tous les couples quels que soient leur sexe ou leur orientation sexuelle.

Art. 38 al. 1 première phrase

La Confédération règle l'acquisition et la perte de la nationalité et des droits de cité par filiation, par union (supprimer "par mariage") ou par adoption. (...)

Porte-parole: Bertschy

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.02.2015 CAJ-CN. Donné suite
01.09.2015 CAJ-CE. Adhésion
16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.
30.08.2019 Rapport CAJ-CN (FF 2019 8127)

Voir objet 18.2003 Pét. Session des jeunes 2017

1. Code civil suisse (Mariage pour tous) (FF 2019 8169)

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2021.

170/09.503 *n* Groupe libéral-radical. Supprimer les droits de timbre par étapes et créer des emplois (10.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 27 juin 1973 sur les droits de timbre (LT) sera modifiée comme suit:

Dispositions transitoires:

1. Les dispositions relatives au droit de timbre d'émission selon les articles 5 et 5a ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

2. Les dispositions relatives au droit de timbre sur les primes d'assurance selon les articles 21ss. sont abrogées le 1er janvier 2011.

3. Les dispositions relatives au droit de timbre de négociation selon les articles 13ss. sont abrogées le 1er janvier 2016. Toute la loi fédérale sur les droits de timbre sera abrogée à cette date.

Le Conseil fédéral est chargé de supprimer par étapes les droits de timbre.

Porte-parole: Pelli

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.11.2010 CER-CN. Donné suite
04.04.2011 CER-CE. Adhésion
11.11.2012 Rapport CER-CN (FF 2013 1055)
23.01.2013 Avis du Conseil fédéral (FF 2013 1023)

1. Loi fédérale sur les droits de timbre (FF 2013 1021)

19.03.2013 Conseil national. Décision conforme au projet de la commission.
04.12.2013 Conseil des Etats. Suspendre.
19.03.2014 Conseil national. Ne pas suspendre.
17.06.2014 Conseil des Etats. Maintenir (= suspendre).

2. Loi fédérale sur les droits de timbre II

171/13.421 *n* Groupe socialiste. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, nous déposons l'initiative parlementaire suivante:

L'Assemblée fédérale créera les bases légales nécessaires à la mise en oeuvre de l'égalité des personnes liées par un partenariat enregistré et des couples mariés devant la procédure de naturalisation.

Porte-parole: Schenker Silvia

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion
12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)
12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

172/18.466 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Approbation du droit non contraignant par l'Assemblée fédérale (29.11.2018)

Les bases légales pertinentes seront adaptées dans la perspective suivante: Les instruments constitutifs d'obligations internationales non contraignantes, comme les pactes, recommandations, déclarations, plans d'action, etc., devront être soumis à l'approbation de l'Assemblée fédérale lorsque le respect des obligations qui y figurent fait l'objet d'un contrôle ou d'un compte rendu ou que leur non-respect peut constituer une atteinte au principe de la bonne foi, et lorsque la mise en oeuvre de ces obligations dans le droit interne sera susceptible d'imposer l'édiction ou la modification de lois fédérales.

Porte-parole: Vogt

CN/CE *Commission de politique extérieure*

173/19.479 *n* Groupe de l'Union démocratique du Centre. Nécessité de réformer la surveillance du Ministère public de la Confédération (18.09.2019)

Les dispositions concernant la surveillance du Ministère public de la Confédération (MPC) doivent être modifiées de manière à garantir une surveillance efficace en confiant les aspects administratifs au DFJP et les aspects matériels au Tribunal fédéral.

Les compétences en matière d'élection devront être explicitement exclues de la réforme.

Porte-parole: Schwander

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Initiatives des commissions

174/18.469 *n* Commission des finances CN. Renforcer les compétences de contrôle et de surveillance dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (07.11.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission des finances du Conseil national dépose l'initiative suivante:

La Commission des finances du Conseil national décide d'adapter les dispositions de la LIFD afin de renforcer les compétences en matière de contrôle et de surveillance.

CN/CE *Commission des finances*

07.11.2018 CdF-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte

175/17.442 *n* Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Pour une gestion cantonale de l'admission et un renforcement de l'autonomie contractuelle (12.05.2017)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une réglementation destinée à remplacer l'article 55a LAMal. La structure de cette nouvelle réglementation se fondera sur le modèle proposé dans le projet du 26 mai 2004 relatif à l'objet 04.032, "Loi sur l'assurance-maladie. Révision partielle. Liberté de contracter". Les principes suivants devront notamment être pris en compte:

- Les cantons définissent les nombres minimaux et maximaux (fourchettes) de fournisseurs de prestations nécessaires pour garantir la couverture des besoins en soins dans le domaine ambulatoire. Les fournisseurs de prestations en question doivent remplir les exigences requises de qualité et d'économicité des prestations.

- Les fournisseurs de prestations actifs dans le domaine ambulatoire doivent soit conclure un contrat d'admission avec un ou plusieurs assureurs, soit fournir toutes leurs prestations dans le cadre d'un réseau de soins coordonnés.

- Les assureurs-maladie doivent conclure des contrats d'admission avec le nombre minimal de fournisseurs de prestations qui aura été défini par le canton.

- Si un assureur ou un fournisseur de prestations se voit refuser la conclusion d'un contrat d'admission, il peut soumettre ce refus à une commission cantonale d'arbitrage.

- La durée minimale des contrats d'admission doit être fixée dans la loi.

- Les dispositions du droit des cartels demeurent réservées.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.05.2017 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
15.01.2018 CSSS-CE. Adhésion

176/18.402 *n* Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Etudes sur la remise contrôlée de cannabis. Créer un article relatif aux projets pilotes (26.01.2018)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission visant à compléter la loi sur les stupéfiants (LStup) de telle sorte qu'il soit aussi possible de mener des projets/essais scientifiques dans le but d'évaluer des approches de régulation innovantes concernant la consommation récréative de cannabis.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

26.01.2018 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
22.03.2018 CSSS-CE. Adhésion

177/19.401 *n* Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CN. Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins (24.01.2019)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission, à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire "pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers)", dont les grandes lignes sont les suivantes:

Les bases légales doivent être adaptées de sorte que:

- suffisamment de personnel (en particulier des infirmiers) puisse être formé, mobilisé et maintenu dans la profession, ce afin de garantir la qualité des soins et la sécurité des patients;

- des domaines d'action relevant de la responsabilité du personnel infirmier y soient définis;

- les prestations qui sont fournies avec la qualité, l'efficacité et l'économicité nécessaires soient rémunérées de manière appropriée;

- la formation et la formation continue soient financées de manière appropriée.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.01.2019 CSSS-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
12.03.2019 CSSS-CE. Adhésion
17.10.2019 Rapport CSSS-CN (FF 2019 7585)
27.11.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 7925)

Voir objet 18.079 OCF

1. Loi fédérale relative à l'encouragement de la formation dans le domaine des soins infirmiers (FF 2019 7633)

16.12.2019 Conseil national. Début des délibérations
17.12.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

2. Arrêté fédéral sur les aides financières visant à encourager la formation dans le domaine des soins infirmiers (FF 2019 7645)

16.12.2019 Conseil national. Début des délibérations
17.12.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

3. Arrêté fédéral visant à augmenter le nombre de diplômes en soins infirmiers décernés dans les hautes écoles spécialisées cantonales (FF 2019 7647)

16.12.2019 Conseil national. Début des délibérations
17.12.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

4. Arrêté fédéral sur les aides financières visant à promouvoir l'efficience dans le domaine des soins médicaux de base, en particulier l'interprofessionnalité (FF 2019 7649)

16.12.2019 Conseil national. Début des délibérations
17.12.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet

178/13.467 *n* Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie CN. Energie d'ajustement. Obligation de prendre en charge les coûts pour un approvisionnement sûr en électricité (14.10.2013)

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national décide de modifier la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl; RS 734.7) comme suit:

Art 14

...

Al. 3

...

Let. d

Abrogée

...

Al. 3bis

La rémunération pour l'utilisation du réseau ne peut pas inclure les coûts facturés individuellement par les gestionnaires de réseau.

...

Art. 14bis Coûts facturés individuellement pour l'énergie d'ajustement

Al. 1

La société nationale du réseau de transport facture individuellement aux groupes-bilan les coûts de l'énergie d'ajustement à partir du 1er janvier 2009.

Al. 2

Elle fixe le prix de l'énergie d'ajustement de manière à promouvoir un engagement efficace de l'énergie de réglage et la mise en réserve de puissance de réglage dans tout le pays et à empêcher les abus. Les prix de l'énergie d'ajustement sont définis en fonction des coûts de l'énergie de réglage et des coûts de gestion du programme prévisionnel. Si la vente d'énergie d'ajustement se solde par un bénéfice, le montant en question est pris en compte dans le calcul des coûts des services-système.

Al. 3

Le Conseil fédéral règle les modalités.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

14.10.2013 CEATE-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
25.10.2013 CEATE-CE. Adhésion
31.03.2014 Rapport CEATE-CN (FF 2014 3833)
21.05.2014 Avis du Conseil fédéral (FF 2014 3843)

2. Loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl)

179/17.494 *n* Commission de l'économie et des redevances CN. Suppression de l'impôt anticipé sur les obligations et les papiers monétaires suisses (23.10.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La CER-CN décide d'élaborer une réglementation exonérant de l'actuel impôt anticipé sur les intérêts toutes les obligations et les papiers monétaires émis par des débiteurs suisses (Confédération, cantons, communes et entreprises). Pour remplacer l'impôt anticipé, il y a lieu de créer un impôt de garantie simple et peu coûteux sur le plan administratif, qui préserve intégralement le secret bancaire en Suisse (pas de système de déclaration). Le nouvel impôt de garantie fondé sur le principe de l'agent payeur doit porter sur tous les intérêts d'obligations et de papiers monétaires versés à des personnes physiques astreintes à l'impôt en Suisse et pour lesquels il n'y a aucune annonce dans le cadre de l'EAR avec un Etat étranger. Il convient de verser une indemnité couvrant les coûts aux personnes chargées de prélever l'impôt (principalement des banques) et de prendre des mesures appropriées pour réduire les risques du prélèvement d'impôt en matière de responsabilité civile.

Le nouvel impôt de garantie sur les intérêts d'obligations doit remplir les conditions suivantes:

- Compatibilité avec le secret bancaire fiscal - pas de système de déclaration "volontaire" ou contraignant

Comme dans le système actuel, il faut prévoir uniquement une retenue fiscale. Celle-ci peut être maintenue à 35 pour cent ou, éventuellement, fixée à un taux plus bas. Tout système de déclaration volontaire est exclu. Cela permet d'éliminer le risque que des contribuables se prononçant contre un système de déclaration soient soupçonnés de soustraction à l'impôt.

- Soumission de tous les intérêts d'obligations et de papiers monétaires

Alors que l'actuel impôt anticipé ne porte que sur les intérêts d'obligations d'émetteurs suisses, le nouvel impôt de garantie doit porter sur tous les intérêts d'obligations versés à des personnes physiques astreintes à l'impôt en Suisse. Cela permet d'améliorer sensiblement la garantie de l'impôt et, parallèlement, de préserver la sphère privée financière.

- Exonération des versements à des personnes morales et à des contribuables étrangers

Les versements à des personnes morales en Suisse ne doivent pas être soumis à l'impôt de garantie. En effet, contrairement aux personnes physiques, les personnes morales ne profitent pas du secret bancaire fiscal en raison de différences procédurales. Il est beaucoup plus simple, pour les autorités, de se procurer les documents bancaires de personnes morales. Par conséquent, il n'y a aucune raison de prélever un impôt de garantie auprès des personnes morales. Les versements d'intérêts à des contribuables étrangers doivent également être exonérés du nouvel impôt de garantie, car les intérêts qui sont versés à des personnes physiques et morales étrangères ont déjà été portés à la connaissance des autorités fiscales étrangères, dans le cadre de l'EAR. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de les soumettre à un impôt de garantie supplémentaire. L'exonération du versement d'intérêts à des contribuables étrangers est nécessaire pour que les marchés financiers internationaux ne prélèvent pas de supplément pour les obligations suisses; partant, le fait de ne pas prélever de supplément est nécessaire pour que la Confédération, les cantons, les communes et les entreprises profitent de taux d'intérêt plus bas.

- Impôt de garantie simple et peu coûteux sur le plan administratif limitant les risques en matière de responsabilité civile

Lors de la mise en place du nouvel impôt de garantie, il faut systématiquement veiller à ce que les personnes chargées

d'exécuter la retenue fiscale (principalement les banques) ne soient pas soumises à des prescriptions inutiles et coûteuses. Les banques doivent déterminer elles-mêmes comment elles souhaitent procéder à la retenue fiscale. Il y a lieu de prendre des mesures appropriées pour réduire les incertitudes liées au prélèvement de l'impôt (par ex. l'administration qualifie sans tarder les instruments de placement complexes). Si, lors d'un contrôle, les autorités décèlent une erreur de prélèvement, il y a lieu de recouvrer les arriérés d'impôt auprès des personnes physiques astreintes à l'impôt. Ce n'est que lorsque cela n'est pas possible que la personne chargée du prélèvement doit répondre des impôts non retenus. Il convient de ne pas prévoir d'intérêts moratoires.

- Versement d'une indemnité appropriée pour la retenue d'impôt

Le nouvel impôt de garantie engendrera des charges supplémentaires pour les personnes devant effectuer la retenue d'impôt. Comme pour l'impôt à la source auquel sont soumis les travailleurs étrangers, il est justifié de verser une indemnité appropriée aux personnes chargées de la retenue d'impôt. Cette indemnité doit prendre en considération le degré de difficulté du prélèvement d'impôt et doit être plus élevée pour les instruments de placement complexes que pour les obligations habituelles d'entreprises ou d'Etats. L'indemnité versée à la personne chargée de la retenue d'impôt se justifie aussi considérant que le nouveau système améliorera sensiblement la garantie d'impôt et devrait conduire à une augmentation des recettes fiscales.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.10.2017 CER-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
20.08.2018 CER-CE. Adhésion

x **180/18.463** ***n*** **Commission des institutions politiques**
CN. Anciens conseillers fédéraux. Délai d'attente (02.11.2018)

On créera les bases légales garantissant que les conseillers fédéraux qui quittent leurs fonctions ne puissent accepter, après leur départ, des mandats ou des fonctions rémunérés dans des entreprises dont les activités ont un rapport étroit avec les tâches des départements dirigés par lesdits conseillers fédéraux sortants ou qui reçoivent d'importantes commandes de la Confédération ou des entreprises qui lui sont proches. Le délai d'attente avant l'exercice d'un mandat ou d'une fonction rémunérée sera limité à un délai raisonnable.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

02.11.2018 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
12.02.2019 CIP-CE. Ne pas donner suite
11.04.2019 CIP-CN. Donné suite
03.06.2019 Conseil national. Donné suite
16.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

181/19.431 ***n*** **Commission des institutions politiques**
CN. Versement du défraiement pour nuitées uniquement aux députés ayant effectivement passé une nuit hors du domicile (11.04.2019)

L'ordonnance de l'Assemblée fédérale relative à la loi sur les moyens alloués aux parlementaires est modifiée de sorte que le défraiement pour nuitées ne soit plus versé automatiquement, mais uniquement si un député fait valoir, au moyen d'une déclaration personnelle, qu'il a effectivement passé une nuit hors du domicile.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.04.2019 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
04.07.2019 CIP-CE. Adhésion

182/19.432 ***n*** **Commission des institutions politiques**
CN. Garantie du soutien aux commissions et aux membres des conseils (11.04.2019)

La Commission des institutions politiques du Conseil national décide d'élaborer les bases légales nécessaires afin de mieux garantir le droit des commissions et de chaque parlementaire à bénéficier du soutien qui s'impose de la part des services des Services du Parlement (SP) en vue d'accomplir les tâches qui leur sont assignées par la Constitution:

1. en vertu de l'article 65 alinéa 3 de la loi sur le Parlement, lorsque les services des SP travaillent pour le compte d'un organe de l'Assemblée fédérale, ils suivent ses instructions. La délimitation entre les compétences des organes concernés, d'une part, et les prérogatives de la hiérarchie administrative des SP, d'autre part, n'est pas tout à fait claire à l'heure actuelle et devrait être précisée au moyen de dispositions d'exécution adéquates dans l'ordonnance sur l'administration du Parlement (OLPA);

2. le droit de chaque parlementaire à bénéficier d'un soutien spécialisé de la part des services des SP n'est pas défini tout à fait clairement à l'heure actuelle et devrait être réglé en conséquence;

3. la surveillance des SP doit être réglée de telle manière que les intérêts, parfois divergents, de tous les organes parlementaires et de tous les parlementaires demeurent autant que possible équitablement préservés. Les principaux groupes parlementaires doivent être représentés en permanence au sein de l'organe de surveillance parlementaire concerné. Les membres de cet organe ne doivent pas entretenir de relation trop étroite avec la direction administrative des SP;

4. en vertu de l'article 27 alinéa 3 OLPA, les présidents des commissions ou des délégations sont "entendus" préalablement à l'engagement du secrétaire des commissions et délégations. A ce jour, cette disposition n'a bien souvent été appliquée que dans le sens où les présidents étaient informés de l'identité de la personne dont l'engagement était proposé au secrétaire général de l'Assemblée fédérale. Or, le fait d'être entendu implique davantage qu'une simple information. Il y a donc lieu de préciser ce que signifie la notion d'être entendu;

5. enfin, il s'agit de créer les bases légales visant à garantir que les organes parlementaires disposent de ressources en suffisance pour pouvoir financer des mandats confiés à des experts.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.04.2019 CIP-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
20.08.2019 CIP-CE. Ne pas donner suite
10.10.2019 CIP-CN. Donné suite
03.12.2019 Conseil national. Donné suite

183/13.466 ***n*** **Commission des affaires juridiques**
CN. Compensation des frais de justice avec les indemnités pour tort moral allouées en raison de mesures de contrainte illicites (03.10.2013)

Il convient de modifier l'article 442 alinéa 4 du Code de procédure pénale du 5 octobre 2007 dans le sens suivant:

Art. 442

...

Al. 4

Les autorités pénales peuvent compenser les créances portant sur des frais de procédure avec les indemnités accordées à la partie débitrice dans la même procédure pénale, y compris celles allouées pour tort moral en vertu des articles 429 et 431 du présent code, et avec des valeurs séquestrées.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.10.2013 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
17.11.2014 CAJ-CE. Ne pas donner suite
07.09.2015 Conseil national. Donné suite
03.04.2018 CAJ-CE. Donné suite

184/19.433 *n* Commission des affaires juridiques
CN. Etendre au harcèlement obsessionnel ("stalking") le champ d'application des dispositions du CP relatives aux délits (03.05.2019)

La Commission des affaires juridiques du Conseil national décide d'élaborer une initiative de commission en vertu de l'article 107 alinéa 3 de la loi sur le Parlement, afin de rendre explicitement punissable, dans le cadre des infractions existantes (menaces et contrainte du Code pénal), le harcèlement obsessionnel.

Art. 180 CP Menaces

Celui qui, par une menace grave ou un harcèlement continuel, aura alarmé ou effrayé une personne sera, sur plainte, puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Art. 181 CP Contrainte

Celui qui, en usant de violence envers une personne, en la menaçant d'un dommage sérieux, en la persécutant à plusieurs reprises, en la harcelant, en l'épiant ou en l'entravant de quelque autre manière dans sa liberté d'action, l'aura obligée à faire, à ne pas faire ou à laisser faire un acte sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.05.2018 CAJ-CN. Décision d'élaborer un projet d'acte
29.10.2019 CAJ-CE. Adhésion

Initiatives des députés

185/03.424 *n* Abate. Actes d'ordre sexuel avec des enfants. Allongement de la peine prévue par l'article 187 CP (17.06.2003)

Me fondant sur l'article 160 alinéa 1er de la Constitution et sur l'article 21bis de la loi sur les rapports entre les conseils, je dépose l'initiative parlementaire suivante demandant la modification de l'article 187 chiffre 1 du Code pénal, afin que celui qui commet un acte d'ordre sexuel sur un enfant de moins de 16 ans, entraîne un enfant de cet âge à commettre un acte d'ordre sexuel ou mêle un enfant de cet âge à un acte d'ordre sexuel, soit puni de la réclusion pour dix ans au plus.

Cosignataires: Cavalli, Pedrina, Pelli, Simoneschi-Cortesi (4)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

22.09.2004 Conseil national. Donné suite
20.12.2006 Conseil national. Le délai imparti pour traiter l'initiative est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2008.
20.03.2008 Conseil national. L'initiative n'est pas classée.
17.12.2010 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2012.
14.12.2012 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2014.
12.12.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2016.
16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

186/19.429 *n* Addor. Exonération de la taxe militaire pour les gardes suisses (22.03.2019)

Je dépose la présente initiative parlementaire tendant à modifier la loi fédérale sur la taxe d'exemption de l'obligation de servir (LTEO) de telle sorte que les membres de la Garde suisse pontificale soient exonérés de l'obligation de payer la taxe militaire pour la durée de leur service à Rome.

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.06.2019 CPS-CN. Donné suite

187/19.454 *n* Addor. Pour des élèves tête nue dans les écoles publiques (19.06.2019)

Je dépose une initiative parlementaire qui vise la création d'une base constitutionnelle permettant d'imposer que les élèves soient tête nue dans les écoles publiques de notre pays.

Cosignataire: Ruppen (1)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

188/19.455 *n* Addor. Une crèche de Noël au Palais fédéral (19.06.2019)

Je dépose une initiative afin d'adapter le droit parlementaire (le cas échéant l'art. 69 LParl) de manière à prévoir que durant le temps de Noël, sous le traditionnel sapin mis en place dans le grand escalier du Palais du Parlement, on installe une crèche.

Cosignataires: Bregy, Ruppen, Wehrli (3)

CN/CE *Bureau*

189/17.412 *n* Aebischer Matthias. Egalité des chances dès la naissance (13.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Afin que l'éducation et l'accueil des jeunes enfants soient mieux intégrés dans la politique suisse en matière de formation, je propose de modifier l'article 4 lettre a de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ; RS 446.1) comme suit:

Art. 4 Groupes cibles

Les groupes cibles de la présente loi sont:

Let. a

tous les enfants et les jeunes domiciliés en Suisse, de la naissance à l'âge de 25 ans;

...

Cosignataires: Candinas, Chevalley, Fricker, Quadranti, Reynard, Wehrli (6)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

12.01.2018 CSEC-CN. Donné suite
14.05.2018 CSEC-CE. Adhésion

1.

190/18.470 *n* Aebischer Matthias. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale (Cst.) est modifié comme suit:

Art. 93 Médias

Al. 1

La législation sur les médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les médias contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des médias ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

09.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

191/14.422 *n* Aeschi Thomas. Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral (16.06.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les lois pertinentes seront modifiées de telle sorte que les Chambres fédérales puissent opposer un veto simple à une ordonnance édictée par le Conseil fédéral, sans possibilité de l'amender. Seront applicables les principes suivants:

1. toutes les ordonnances et modifications d'ordonnances fixant des règles de droit (à l'exception des ordonnances visées aux art. 184 al. 3 et 185 al. 3 de la Constitution) devront être transmises à l'Assemblée fédérale avant leur entrée en vigueur;

2. si, dans les quatorze jours, un tiers au moins des membres d'un conseil propose d'opposer un veto à l'ordonnance ou à la modification d'ordonnance reçue, cette proposition est (en principe) traitée par le conseil au cours de la session ordinaire qui suit le dépôt;

3. si le conseil adopte la proposition, le dossier est transmis à l'autre conseil, à moins qu'une proposition identique y ait été déposée; si tel n'est pas le cas, l'autre conseil traite (en principe) la demande de veto du premier conseil au cours de la même session;

4. les ordonnances et modifications d'ordonnances peuvent être mises en vigueur à l'échéance du délai visé à l'alinéa 2 si aucune proposition de veto n'a été déposée (ou alors par un nombre insuffisant de députés) ou si une proposition a été rejetée par un conseil.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.01.2015 CIP-CN. Donné suite
20.08.2015 CIP-CE. Ne pas donner suite
27.04.2016 Conseil national. Donné suite
25.08.2016 CIP-CE. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.
22.02.2019 Rapport CIP-CN (FF 2019 3111)
01.05.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 3209)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Droit de veto du Parlement sur les ordonnances du Conseil fédéral) (FF 2019 3139)

18.06.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
25.09.2019 Conseil des Etats. Ne pas entrer en matière

192/18.453 *n* Amaudruz. Violence à l'égard des femmes et des agents de police cantonale ou communale en fonction. Circonstances aggravantes (27.09.2018)

Le Code pénal suisse sera complété par les articles 48b et 48c (nouveaux), libellés comme suit:

Art. 48b

2a. Aggravation de la peine

Circonstances aggravantes

Le juge augmente la durée de la peine:

a. si la victime est:

1. une femme et qu'il en est résulté pour elle une atteinte physique ou psychique d'une certaine importance;

2. un agent de police cantonale ou communale en fonction, ou un membre d'un autre service fédéral, cantonal ou communal portant l'uniforme, notamment un agent de sécurité, un pompier ou un membre du service sanitaire, ou encore un fonctionnaire fédéral, cantonal ou communal de police en civil, dont il y a lieu de retenir que l'auteur connaissait ou devait connaître la fonction;

b. si l'auteur a agi:

1. en raison de l'appartenance de la victime au sexe féminin.

Art. 48c

Effets de l'aggravation

Le juge qui aggrave la peine n'est pas lié par le maximum légal de la peine prévue pour l'infraction. Il ne peut toutefois excéder de plus de la moitié le maximum de la peine prévue pour cette infraction. Il est en outre lié par le maximum légal de chaque genre de peine.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bourgeois, Buffat, Bulliard, Chiesa, Clottu, Eichenberger, Glauser, Golay, Grin, Hiltpold, Lüscher, Moret Isabelle, Nicolet, Page, Rime, Salzmann, Stamm (18)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

193/18.454 *n* Amaudruz. Personnes particulièrement protégées par la loi. Les femmes et les agents en fonction (27.09.2018)

Le Code pénal suisse sera complété par un nouvel article 121 libellé comme suit:

Art. 121

2a. Dispositions communes. Personnes particulièrement protégées de par la loi

1. Pour la femme victime de l'infraction à l'article 124 et lorsque la victime d'une des infractions visées aux articles 125 alinéa 1, 127, 128, 129, 133 ou 134 est une femme et qu'il en est résulté pour elle une atteinte physique ou psychique d'une certaine importance, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté de quatre ans au moins et de dix ans au plus.

2. Lorsque la victime a subi des lésions corporelles graves au sens des articles 122 ou 125 alinéa 2, l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté de sept à vingt ans.

3. Lorsque la victime a subi des voies de fait au sens de l'article 126, la poursuite a lieu d'office et l'auteur sera puni d'une peine privative de liberté d'un an au moins.

4. Les dispositions des chiffres 1 à 3 sont applicables par analogie lorsque la victime est un agent de police cantonale ou communale en fonction, ou un membre d'un autre service fédéral, cantonal ou communal portant l'uniforme, notamment un agent de sécurité, un pompier ou un membre du service sanitaire, ou encore un fonctionnaire fédéral, cantonal ou communal de police en civil, dont il y a lieu de retenir que l'auteur connaissait ou devait connaître la fonction.

Art. 86

Libération conditionnelle

a. Octroi

Al. 1-5

Inchangé

Al. 6

La libération conditionnelle est exclue lorsque le détenu a été condamné en application de l'article 121.

Autres modifications

Les articles 122, 123, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 133 et 134 seront complétés par un dernier alinéa libellé comme suit:

L'application de l'article 121 est réservée.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Bourgeois, Buffat, Bulliard, Chiesa, Clottu, Glauser, Golay, Grin, Hiltpold, Moret Isabelle, Nicolet, Page, Rime, Salzmann, Stamm (16)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

194/18.434 *n* (Amherd) Bregy. Punir enfin le pédopiégeage en ligne (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le pédopiégeage en ligne doit être réprimé en tant qu'infraction poursuivie d'office.

Cosignataires: Ammann, Béglé, Bulliard, Candinas, Egger Thomas, Fässler Daniel, Geissbühler, Glanzmann, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Gugger, Humbel, Kutter, Marchand-Balet, Masshardt, Müller-Altermatt, Paganini, Regazzi, Reynard, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Ritter, Roduit, Romano, Semadeni, Streiff, Vogler, Wasserfallen Flavia (28)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.01.2019 L'objet est repris
29.08.2019 CAJ-CN. Donné suite
29.10.2019 CAJ-CE. Adhésion

x **195/15.486 *n* Amstutz. Tirs en campagne et tirs historiques. Préservons notre patrimoine culturel au-delà de 2020** (24.09.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la protection de l'environnement, en particulier son article 32e, doit être modifiée de sorte que la Confédération continue à soutenir financièrement l'assainissement des sites pollués au-delà du 31 décembre 2020, pour autant que ceux-ci soient utilisés pour une manifestation de tir (tir en campagne, tir historique, etc.) au plus par an.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Binder, Borer, Brand, Brunner Toni, Bugnon, Caroni, Clottu, de Courten, Fässler Daniel, Fehr Hans, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glanzmann, Golay, Graber Jean-Pierre, Hausammann, Killer Hans, Knecht, Lustenberger, Miesch, Müri, Pantani, Parmelin, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Ritter, Rusconi, Rutz Gregor, Schibli, Schwander, Siegenthaler, Stamm, von Siebenthal, Walter, Winkler, Wobmann (41)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

07.11.2016 CEATE-CN. Donné suite
19.01.2017 CEATE-CE. Adhésion
15.12.2017 Conseil national. Refus de classer
22.01.2019 Rapport CEATE-CN (FF 2019 3191)
17.04.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 3203)

1. Loi fédérale sur la protection de l'environnement (Loi sur la protection de l'environnement, LPE) (FF 2019 3201)

05.06.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
10.09.2019 Conseil des Etats. Adhésion
27.09.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
27.09.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 6221; Délai référendaire 16.01.2020

196/19.415 *n* Arslan. Donner la parole aux jeunes. Le droit de vote dès 16 ans est un premier pas dans la vie politique active (21.03.2019)

La Constitution fédérale est complétée comme suit:

Art. 136

...

Al. 3

Tous les Suisses et toutes les Suissesses ayant 16 ans révolus qui ne sont pas interdits ont le droit de vote.

Cosignataires: Barazzone, Chevalley, Gugger, Kälin, Landolt, Markwalder, Marti Samira, Masshardt, Mazzone, Moser, Quadranti, Reynard, Streiff (13)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

197/16.498 *n* Badran Jacqueline. Soumettre les infrastructures stratégiques du secteur énergétique à la lex Koller (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les infrastructures stratégiques du secteur énergétique, notamment les centrales hydrauliques, les réseaux électriques et les réseaux de gaz, doivent être soumises à la loi fédérale sur

l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger (LFAIE).

Cosignataire: Brunner Toni (1)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

22.01.2018 CEATE-CN. Donné suite
19.03.2018 CEATE-CE. Adhésion

198/19.464 *n* Barrile. Regroupement familial. Supprimer toute discrimination subie en raison du droit interne (21.06.2019)

La loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LEI) sera adaptée à la pratique actuelle, fondée sur l'arrêt du Tribunal fédéral du 29 septembre 2009, concernant le séjour des membres de la famille d'un ressortissant suisse. La discrimination subie par les ressortissants suisses par rapport à d'autres nationalités sera ainsi écartée.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Birrer-Heimo, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Jans, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Molina, Naef, Nordmann, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Tornare, Wasserfallen Flavia, Wermuth (24)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 19.2023 Pét. Raymond Durussel

199/19.421 *n* Bäumle. Les commissions ne doivent plus pouvoir enterrer les contre-projets indirects (22.03.2019)

Le droit parlementaire sera modifié de telle sorte qu'un contre-projet indirect à une initiative populaire qui n'obtient pas de majorité au sein de la commission chargée de l'examen préalable puisse être déposé au conseil comme proposition de minorité.

Cosignataires: Bertschy, Chevalley, Flach, Grossen Jürg, Moser, Weibel (6)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

200/19.446 *n* Bäumle. Développer l'économie circulaire en Suisse. Trier et recycler les déchets au lieu de les accumuler (19.06.2019)

La loi sur la protection de l'environnement est modifiée comme suit:

Art. 41a

...

Al. 2

Ils peuvent, en coordination avec les organisations concernées, conclure des accords sectoriels en indiquant des objectifs et des délais.

...

Cosignataires: Girod, Gmür Alois, Grunder, Jans, Müller-Altermatt, Thorens Goumaz (6)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

201/18.459 *n* Bendahan. Inclure tous les éléments faisant partie intégrante de l'objet dans la garantie pour les défauts (28.09.2018)

Une base légale est élaborée pour que soient inclus dans la garantie pour les défauts de la chose, prévue à l'article 210 CO, tous les éléments faisant partie intégrante de l'objet (par ex. la batterie ou la caméra d'un smartphone) et que ceux-ci ne puissent pas être exclus de cette garantie par le biais des conditions générales.

Cosignataires: Chevalley, Crottaz, Feller, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Jans, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Wermuth (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

202/19.424 *n* Bendahan. Introduire une taxation du chiffre d'affaires effectué en Suisse par les géants d'Internet lorsque les bénéfices réalisés en Suisse n'y sont manifestement pas imposés (21.03.2019)

Les dispositions légales et éventuellement la Constitution fédérale, si nécessaire, sont modifiées de façon à instaurer en Suisse une forme de taxation du chiffre d'affaires réalisé en Suisse par des entreprises, lorsque les bénéfices de ces entreprises n'y sont pas imposés (taxe d'égalisation - "equalization levy"). Ces dispositions doivent cibler en particulier les grandes entreprises actives dans les technologies, qui évitent de payer des impôts de par leurs structures multinationales et des arrangements fiscaux, tout en réalisant de grands bénéfices dans des Etats sans y payer d'impôt.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nordmann, Pardini, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Wermuth, Wüthrich (22)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

203/19.426 *n* Bendahan. Imposer à 70 pour cent la part du revenu qui dépasse 10 millions de francs suisses (22.03.2019)

La loi fédérale sur l'impôt fédéral direct ainsi que la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes sont modifiées de façon à ce que le taux d'impôt marginal cumulé entre commune, canton et Confédération atteigne 70 pour cent, pour la part du revenu imposable qui dépasse 10 millions de francs suisses. Cette modification porte sur l'imposition des personnes physiques.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Naef, Nordmann, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Thorens Goumaz, Tornare, Wermuth, Wüthrich (23)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

x **204/12.414 *n* (Bortoluzzi) de Courten. Les paramètres techniques n'ont pas leur place dans la LPP** (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) sera modifiée de façon à ce que le taux de conversion et le taux d'intérêt minimaux ne soient plus fixés dans la loi.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.04.2013 CSSS-CN. Donné suite
01.09.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite
15.12.2015 L'objet est repris
11.06.2018 Conseil national. Donné suite
26.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

205/15.479 *n* Bourgeois. Stop au bradage ruineux du sucre! Pour la sauvegarde de l'économie sucrière indigène (08.09.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Dans le but de garantir la rentabilité de la production indigène de sucre et de betteraves, il convient d'adapter le mécanisme de fixation des droits de douane pour le sucre importé de sorte qu'un prix minimum du sucre soit respecté.

Cosignataires: Binder, Büchler Jakob, Bugnon, Bulliard, Grin, Gschwind, Hausammann, Parmelin, Pezzatti, Ritter, Schibli, Schläfli, Siegenthaler, Walter, Winkler (15)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.11.2016 CER-CN. Donné suite
16.10.2017 CER-CE. Ne pas donner suite
28.02.2018 Conseil national. Donné suite
03.05.2018 CER-CE. Adhésion

206/17.438 *n* Brand. Halte aux doublets procéduraux pour les touristes de la criminalité (04.05.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation (CP/CPP et LEtr) sera modifiée de telle sorte que les délinquants étrangers sans autorisation de séjour en Suisse ne tomberont plus sous le coup des articles 66a CP et 130 lettre b CPP lorsqu'ils pourront être renvoyés de Suisse conformément à la LEtr dans les 10 jours suivant leur arrestation et frappés d'une interdiction d'entrée.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Amstutz, Bühler, Burgherr, Dettling, Geissbühler, Glarner, Hausammann, Keller Peter, Martullo, Nidegger, Pieren, Rutz Gregor, Salzmann, Stamm, Steinemann, Tuena, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite
03.09.2019 CAJ-CE. Adhésion

207/19.409 *n* Bregy. Droit de recours des organisations. David contre Goliath (14.03.2019)

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) est modifiée de manière à restreindre le droit de recours des organisations prévu aux articles 12 ss LPN lorsqu'il s'agit de projets de moindre importance en zone à bâtir, à l'image des restrictions imposées par la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE; RS 814.01).

Cosignataires: Bulliard, Egger Thomas, Gschwind, Marchand-Balet, Regazzi, Roduit, Ruppen (7)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

x **208/18.424 *n* Buffat. Tolérance zéro pour les dealers** (06.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 19 alinéa 2 de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup) est complété de la manière suivante:

Art. 19

...

Abs. 2

...

e. si, sur la voie publique ou dans tout autre endroit ou local accessible au public, il propose, cède ou permet de toute autre manière à des tiers d'avoir accès à de l'héroïne, de la cocaïne ou d'autres stupéfiants ayant un effet nocif particulièrement élevé. Le Département fédéral de l'intérieur établit la liste des stupéfiants dont l'effet nocif est considéré comme élevé.

...

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Béglé, Borloz, Brunner Toni, Dettling, Glarner, Glauser, Golay, Grin, Nicolet, Page (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.09.2019 Retrait

209/19.480 *n* Buffat. Tolérance zéro pour les dealers (19.09.2019)

L'article 19 alinéa 2 de la loi fédérale sur les stupéfiants et les substances psychotropes (LStup) est complété de la manière suivante:

Art. 19

...

Abs. 2

...

e. si, sur la voie publique ou dans tout autre endroit ou local accessible au public, il propose, cède ou permet de toute autre manière à des tiers d'avoir accès à de l'héroïne, de la cocaïne ou d'autres stupéfiants ayant un effet nocif particulièrement élevé. Le Département fédéral de l'intérieur établit la liste des stupéfiants dont l'effet nocif est considéré comme élevé.

...

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Béglé, Borloz, Dettling, Glarner, Glauser, Golay, Grin, Nicolet, Page (11)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

210/17.452 *n* Burgherr. Renforcer la responsabilité individuelle dans le système de santé (13.06.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et, le cas échéant, d'autres lois sont modifiées de manière à ce qu'une

partie symbolique de la quote-part doive être payée en liquide lors des consultations ambulatoires en cabinet ou à l'hôpital pour chaque nouvelle situation nécessitant un traitement. Les fournisseurs de prestations encaisseront directement sur place le montant en liquide. Celui-ci sera deux fois plus élevé à l'hôpital qu'en cabinet médical privé. Le législateur définira les groupes de patients et les mesures médicales qui font exception. Le Conseil fédéral édictera une solution de recouvrement pour les situations de graves difficultés sociales (personnes marginales sans argent liquide, par ex.).

Cosignataires: Aebi Andreas, Arnold, Brand, Brunner Toni, Buffat, de Courten, Egloff, Flückiger Sylvia, Frehner, Glarner, Hausammann, Herzog Verena, Imark, Keller-Inhelder, Reimann Lukas, Sollberger, Tuena, von Siebenthal, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (21)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.07.2018 CSSS-CN. Donné suite
15.04.2019 CSSS-CE. Ne pas donner suite
09.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

x **211/18.432 *n* Burgherr. Obligation de traiter les interventions parlementaires** (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On prévoira dans la loi sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement, LParl) un délai pour le traitement des motions et des postulats, à l'instar de ce qui prévaut pour les initiatives parlementaires. Les motions et les postulats ne doivent plus pouvoir être classés sans être traités. Le nombre d'interventions pouvant être déposées ne devra cependant pas être limité. Une solution pourrait consister à obliger le Bureau à traiter en priorité les interventions les plus anciennes.

Cosignataire: Aeschi Thomas (1)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

25.09.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

212/16.484 *n* Burkart. Assouplir les conditions encadrant le télétravail (01.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les employeurs sont de plus en plus nombreux à autoriser leurs employés à effectuer une partie de leur travail depuis chez eux, sous forme de télétravail, ce qui leur permet d'échapper dans une certaine mesure au stress du lieu de travail et de mieux concilier vies professionnelle et familiale. Or, la loi sur le travail (LTr), qui est taillée pour le secteur industriel, tient compte insuffisamment des besoins des télétravailleurs. C'est pourquoi il est proposé au Parlement de la moderniser en la précisant comme suit:

Art. 10 al. 3 deuxième phrase (nouvelle)

Pour les travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail, cet espace s'étend à dix-sept heures.

Art. 15a al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Une prestation professionnelle de courte durée et fournie occasionnellement ne constitue pas une interruption de la durée du repos.

Art. 19 al. 1 deuxième phrase (nouvelle)

Elles (les dérogations à l'interdiction de travailler le dimanche) ne sont pas soumises à autorisation lorsqu'elles concernent le travail dominical qui est effectué chez eux par des travailleurs qui peuvent en grande partie fixer eux-mêmes leurs horaires de travail.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Barazzone, Bauer, Bäumle, Bigler, Borloz, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Bulliard, Burgherr, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Dobler, Egloff, Eichenberger, Estermann, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Fluri, Genecand, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Gössi, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Hess Hermann, Hiltpold, Humbel, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lohr, Marchand-Balet, Markwalder, Martullo, Matter Thomas, Moret Isabelle, Müller Leo, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nantermod, Nicolet, Page, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadranti, Regazzi, Rickli Natalie, Riklin Kathy, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sauter, Schilliger, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

29.01.2018 CER-CN. Donné suite
18.02.2019 CER-CE. Adhésion

213/17.405 *n* Burkart. Reconduire les allègements fiscaux de durée limitée accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants (27.02.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les allègements fiscaux de durée limitée accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants en vertu des articles 12a à 12e de la loi sur l'imposition des huiles minérales (Limpmin) seront prolongés jusqu'à fin 2030.

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

19.02.2018 CEATE-CN. Donné suite
19.03.2018 CEATE-CE. Adhésion
24.06.2019 Rapport CEATE-CN (FF 2019 5451)
21.08.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 5575)

1. Loi fédérale sur la reconduction des allégements fiscaux accordés pour le gaz naturel, le gaz liquide et les biocarburants et sur la modification de la loi sur le CO2 (FF 2019 5485)

09.09.2019 Conseil national. Décision modifiant le projet
02.12.2019 Conseil des Etats. Divergences
09.12.2019 Conseil national. Adhésion
20.12.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
20.12.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 8183; Délai référendaire 09.04.2020

214/15.499 *n* Buttet. Importation de viande halal provenant d'abattages sans étourdissement (18.12.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parle-

mentaire suivante qui reprend le texte de ma motion 13.4090 n'ayant pu être traitée durant la précédente législature:

On élaborera les bases légales nécessaires pour éliminer enfin les incertitudes qui existent concernant les importations de viande halal qui provient d'animaux qui n'ont pas été étourdis lors de l'abattage, de même que les discriminations qui existent en matière d'importation de viande halal dont sont victimes la majorité des entreprises autorisées à importer de la viande. A cet effet, il s'agit de prévoir les objectifs suivants:

1. déclaration obligatoire de la viande halal qui provient d'animaux qui, contrairement aux directives suisses, ont été abattus à l'étranger respectivement sans avoir été étourdis ou qui n'ont été étourdis qu'après la saignée - complément de l'ordonnance agricole sur la déclaration (RS 916.51) par un nouvel article 3 alinéa 3;

2. mise à niveau des coûts moyens des adjudications des contingents tarifaires partiels 5.5 (bovins) et 5.6 (ovins) pour la viande halal avec ceux des catégories de viande et produits carnés correspondantes du contingent tarifaire partiel 5.7 pour les trois mois précédents - complément par un nouvel article 18a alinéa 6 de l'ordonnance sur le bétail de boucherie (RS 916.341).

Cosignataires: Addor, Barazzone, Bourgeois, Bulliard, Gschwind, Regazzi, Ritter, Ruppen, Schmidt Roberto, Wobmann (10)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

30.06.2016 CSEC-CN. Donné suite
10.10.2016 CSEC-CE. Ne pas donner suite
17.02.2017 CSEC-CN. Donné suite
03.05.2017 Conseil national. Donné suite
15.05.2017 CSEC-CE. Refusé de donner suite
15.06.2017 Conseil des Etats. Adhésion

1.

21.06.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2021.

x **215/15.433 *n* (Caroni) Moret Isabelle. Mandats des lobbyistes ayant accès au Palais du Parlement. Pour plus de transparence** (03.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation sur le Parlement sera modifiée de telle sorte que les lobbyistes disposant d'une carte d'accès au Palais du Parlement soient tenus, en plus du nom de l'entreprise pour laquelle ils travaillent, d'indiquer également dans la rubrique "Fonction" du registre public des accrédités (cf. art. 69 al. 2 LParl) tous les mandats qui les amènent à déployer des activités au sein du Palais fédéral.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.11.2015 L'objet est repris
14.04.2016 CIP-CN. Donné suite
25.08.2016 CIP-CE. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.
27.09.2019 Conseil national. Classement

216/19.428 *n* Cattaneo. Impôt anticipé. Mettre un terme au "stationnement" de l'argent des épargnants, des PME et du marché des capitaux dans les caisses fédérales
(22.03.2019)

Il faut étendre le champ d'application de la procédure de déclaration remplaçant le paiement de l'impôt anticipé et généraliser le système de déclaration volontaire à tous les revenus de capitaux mobiliers. La procédure de déclaration doit en outre être simplifiée.

En plus d'autres mesures, il faut en particulier modifier la loi fédérale sur l'impôt anticipé (LIA; RS 642.21) comme suit:

Art. 20

Al. 1

Le contribuable est autorisé à exécuter son obligation fiscale par une déclaration de la prestation imposable.

Al. 2

Le Conseil fédéral prévoit la procédure de déclaration de la prestation imposable en remplacement du paiement de l'impôt pour tous les revenus de capitaux mobiliers.

Al. 3

...

Cosignataires: Chiesa, Eichenberger, Gutjahr, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marti Samira, Merlini, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nantermod, Nordmann, Pardini, Regazzi, Reynard, Romano, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Wermuth, Wüthrich (24)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

217/17.408 *n* Chiesa. Pour un partenariat social moderne
(06.03.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail sera adaptée aux réalités de l'économie d'aujourd'hui par la modification suivante de l'article 2:

Art. 2

L'extension ne peut être prononcée qu'aux conditions suivantes:

...

3. les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent respectivement former la majorité des employeurs et des travailleurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu, et les employeurs liés par la convention doivent en outre occuper la majorité de tous les travailleurs. Lorsque des circonstances particulières le justifient, il peut être exceptionnellement dérogé à la règle exigeant la majorité des travailleurs liés par la convention;

3.bis lorsque les employeurs liés par la convention ne forment pas une majorité, mais représentent au moins 35 pour cent des employeurs, ils doivent occuper au moins 65 pour cent de tous les travailleurs. Si la proportion d'employeurs liés se situe entre 35 et 50 pour cent, la majorité de travailleurs requise est diminuée dans la même mesure, entre 65 et 50 pour cent. Dans ce cas, la décision d'extension ne peut porter que sur des éléments directement en rapport avec les conditions de travail, à savoir la rémunération minimale et la durée du travail correspondante, les contributions aux frais d'exécution, les contrôles paritaires et les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle;

3.ter en cas de requête au sens de l'article 1a, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 pour cent de tous les travailleurs;

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2018 CER-CN. Donné suite
08.04.2019 CER-CE. Ne pas donner suite
09.12.2019 Classé car l'auteur a quitté le conseil

218/17.520 *n* (Chiesa) Marchesi. Impôt fédéral direct. Adapter la déduction des primes de l'assurance-maladie à la réalité (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La déduction maximale des primes de l'assurance-maladie sera adaptée à la réalité s'agissant de l'impôt fédéral direct.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.02.2019 CSSS-CN. Donné suite
05.12.2019 L'objet est repris

219/18.406 *n* Chiesa. Nationalités des parlementaires. Transparence (27.02.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales pertinentes, en particulier la loi du 13 décembre 2002 sur le Parlement (LParl; état le 1er mars 2016), doivent être modifiées de sorte à garantir la transparence quant aux nationalités des membres du Parlement fédéral.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

18.10.2018 CIP-CN. Donné suite
21.01.2019 CIP-CE. Adhésion

220/19.439 *n* Chiesa. Réduction du taux applicable aux bénéfices des sociétés de personnes et des personnes morales qui réinvestissent dans l'entreprise (14.06.2019)

Il faut prévoir dans la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et dans la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) un allègement fiscal pour les entreprises qui décident de réinvestir leurs bénéfices dans l'entreprise.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

05.12.2019 Classé car l'auteur a quitté le conseil

221/17.522 *n* (Derder) Feller. Adapter l'impôt sur la fortune et supprimer l'imposition de l'outil de travail (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) seront adaptées de telle sorte que l'outil de travail des entrepreneurs ne soit plus soumis à l'impôt sur la fortune.

Proposition de modification de la LHID:

Art. 14 Règles d'évaluation

...

Art. 14a Evaluation des participations de collaborateur

Les participations de collaborateur au sens de l'article 7d alinéa 1 sont évaluées à leur valeur vénale. Les délais de blocage sont pris en compte de manière appropriée. Les participations de collaborateurs sont soumises à l'imposition selon l'article 14b si les conditions en sont remplies.

Art. 14b Imposition de l'outil de travail

Al. 1

Les cantons peuvent prévoir de soumettre à un barème spécifique (par ex. un taux fixe) ou exonérer les participations dans les sociétés représentant l'outil de travail du contribuable. En cas de barème spécifique, la fortune représentée par l'outil de travail est imposée séparément des autres éléments de fortune et n'est pas prise en compte pour la détermination du taux applicable aux autres éléments de fortune.

Al. 2

Est considéré comme contribuable dont la société représente l'outil de travail au sens de l'alinéa précédent le contribuable qui cumulativement occupe une fonction dirigeante en tant qu'employé de la société ou membre du conseil d'administration; détient, seul ou conjointement avec d'autres sociétaires liés par une convention d'actionnaires ou similaire, au moins 10 pour cent du capital-actions ou du capital social libéré dans la société.

Al. 3

A la place d'un barème spécifique ou d'une exonération selon l'alinéa 1, les cantons peuvent prévoir des méthodes d'évaluation différentes (par ex. évaluation à la valeur nominale) pour les participations dans les sociétés représentant l'outil de travail du contribuable.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

28.01.2019 CER-CN. Donné suite
07.11.2019 L'objet est repris

222/19.436 *n* (Derder) Wasserfallen Christian. Autoriser Innosuisse à soutenir des projets d'innovation dans les entreprises (sans passer par un établissement de recherche) (09.05.2019)

La loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation sera modifiée comme suit:

Art. 19

...

Al. 4

Innosuisse peut en outre prévoir des instruments permettant de participer aux coûts de projets d'innovation d'entreprises, ainsi qu'aux coûts d'études destinées à évaluer si les projets des entreprises peuvent être mis en oeuvre de manière efficace.

...

Cosignataires: Béglé, Bigler, Bourgeois, Gmür-Schönenberger, Grin, Hiltpold, Maire Jacques-André, Nantermod, Nordmann, Reynard, Rime, Wasserfallen Christian (12)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

10.10.2019 CSEC-CN. Donné suite
05.12.2019 L'objet est repris

223/16.442 *n* Dobler. Les employés de start-up détenant des participations dans l'entreprise doivent être libérés de l'obligation de saisir leur temps de travail (09.06.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera les articles concernés de la loi sur le travail (LTr), en particulier l'article 46, de telle sorte que les employés de start-up (entreprises durant leur cinq premières années d'activité) qui bénéficient d'un plan d'options d'achat d'actions à l'intention des employés (Employee Stock Option Plan, ESOP), à savoir des modèles d'intéressement des collaborateurs tels que les régimes d'actions, les régimes d'options, les actions fictives et les options fictives, puissent convenir d'un horaire de travail fondé sur la confiance et ne soient pas obligés de saisir leur temps de travail.

Cosignataires: Bigler, Egloff, Fässler Daniel, Feller, Gössi, Grüter, Hess Hermann, Jauslin, Keller-Inhelder, Landolt, Martullo, Matter Thomas, Müller Leo, Pfister Gerhard, Sauter, Schneeberger, Tuena, Walter, Walti Beat (19)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

20.02.2017 CER-CN. Donné suite
22.01.2018 CER-CE. Ne pas donner suite
07.05.2019 Conseil national. Donné suite

224/17.410 *n* Dobler. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises privées, il convient de régler leur restitution en cas de faillite (07.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Je demande au Parlement de tenir compte des besoins des entreprises à l'ère informatique. Les données étant le bien le plus précieux des entreprises, il convient de les protéger également en cas de faillite. A cet effet, on modifiera la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite de la manière suivante:

Ajout à l'article 242:

"L'administration rend une décision sur la restitution des biens immatériels qui sont revendiqués par un tiers. Des biens immatériels ne peuvent être restitués que s'ils peuvent être séparés des autres avoirs et si le requérant rend vraisemblable qu'ils n'étaient placés que sous la surveillance du failli. Les coûts générés sont à la charge du requérant."

Cosignataires: Bauer, Bigler, Burkart, Flach, Fluri, Girod, Glanzmann, Glättli, Grüter, Guhl, Jauslin, Landolt, Markwalder, Marti Min Li, Nantermod, Reimann Lukas, Romano, Sauter, Schwaab, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wermuth, Zanetti Claudio, Zuberbühler (24)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.05.2018 CAJ-CN. Donné suite
15.04.2019 CAJ-CE. Adhésion

1. Loi ...

225/15.455 *n* Egloff. Empêcher les sous-locations abusives (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 262 CO sera modifié et complété comme suit:

Art. 262

Al. 1

Le locataire ne peut sous-louer tout ou partie de la chose qu'avec le consentement écrit du bailleur.

Al. 2

Le locataire doit soumettre une demande écrite de sous-location au bailleur; la demande contient:

Let. a

le nom du sous-locataire;

Let. b

les conditions du contrat, notamment la désignation de l'objet sous-loué, son usage, le loyer de la sous-location et la durée du contrat.

Le locataire doit informer le bailleur de tout changement concernant ces données survenu pendant la durée de la sous-location.

Al. 3

Le bailleur peut notamment refuser son consentement dans les cas suivants:

Let. a

le locataire refuse de lui communiquer les conditions visées à l'alinéa 2;

Let. b

les conditions de la sous-location, comparées à celles du contrat de bail principal, sont abusives;

Let. c

la sous-location présente pour le bailleur des inconvénients majeurs;

Let. d

la durée prévue pour la sous-location dépasse deux ans.

Al. 4

Reprend sans changement l'alinéa 3 en vigueur

Al. 5

Lorsque le locataire sous-loue tout ou partie de l'objet sans le consentement écrit du bailleur, qu'il donne de fausses indications ou qu'il omet d'informer le bailleur d'un changement (al. 2), le bailleur peut, après protestation écrite restée sans effet, résilier le bail moyennant un délai de congé minimum de 30 jours.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Chevalley, Fehr Hans, Gasser, Gmür Alois, Gössi, Herzog Verena, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Knecht, Pieren, Schibli, Stahl, Vitali (14)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.05.2016 CAJ-CN. Donné suite
30.08.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite
13.03.2017 Conseil national. Donné suite
25.04.2017 CAJ-CE. Adhésion

226/16.451 *n* Egloff. Bonne foi dans le droit du bail. Contestation du loyer initial limitée aux cas dans lesquels le locataire a conclu le bail par nécessité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 270 alinéa 1 CO sera modifié comme suit:

Art. 270

Al. 1

Lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution:

Let. a

en cas de pénurie sur le marché local du logement et des locaux commerciaux, ou

Let. b

si le bailleur a sensiblement augmenté le loyer initial pour la même chose par rapport au précédent loyer, et

que le locataire a été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale.

...

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amherd, Ammann, Bigler, Büchler Jakob, Burkart, Chiesa, Eymann, Fässler Daniel, Feller, Glanzmann, Gmür Alois, Grüter, Humbel, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lüscher, Matter Thomas, Müller Leo, Müller Thomas, Pezzatti, Pfister Gerhard, Romano, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schmidt Roberto, Schwander, Sollberger, Steinemann, Tuena, Vogler, Vogt, Walti Beat, Zanetti Claudio, Zuberbühler (38)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite
06.11.2018 CAJ-CE. Donné suite

227/17.493 *n* Egloff. Loyers usuels dans la localité ou dans le quartier. Instaurer des critères à valeur probante (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269a du Code des obligations (CO) est complété comme suit:

1. (teneur actuelle de l'art. 269a, qui devient le nouvel al. 1)

2. Sont déterminants pour le calcul des loyers usuels dans la localité ou dans le quartier au sens de l'alinéa 1 lettre a, les loyers des habitations et des locaux commerciaux comparables à la chose louée quant à l'emplacement, la dimension, l'équipement, l'état et l'année de construction:

a. en ce qui concerne l'année de construction des objets loués, ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits avant 1930 sont considérés comme comparables; ceux qui se trouvent dans des bâtiments construits après 1930 sont considérés comme comparables à des bâtiments construits vingt ans auparavant ou plus tard;

b. l'état et l'équipement sont évalués à l'aide de trois catégories (simple, bon, très bon); s'agissant de certaines caractéristiques, le juge compense selon son appréciation les propriétés manquantes en tenant compte de propriétés différentes, supplémentaires ou de valeur supérieure;

c. des statistiques officielles ou établies par la branche, et suffisamment différenciées, sont admises comme preuve.

3. La preuve du caractère usuel des loyers dans la localité ou dans le quartier peut être apportée à l'aide de trois objets comparables.

Cosignataires: Fässler Daniel, Feller (2)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite
06.11.2018 CAJ-CE. Donné suite

228/17.526 *n* (Egloff) Walliser. Rendre possible la densification de l'urbanisation en fixant des priorités dans l'inventaire ISOS (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera l'article 6 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT; RS 700) par un alinéa 5 disposant que les inventaires fédéraux visés à l'article 5 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) ne doivent pas être pris en compte ou que des exceptions doivent pouvoir être prévues, lors de l'établissement des plans directeurs par les cantons, si des intérêts publics s'y opposent. Par intérêt public il faut entendre en particulier la densification de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti (voir art. 1 LAT). On adaptera également en conséquence l'article 4a de l'ordonnance concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS; RS 451.12).

Cosignataires: Egloff, Feller, Regazzi, Rutz Gregor (4)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.02.2019 CEATE-CN. Donné suite
10.10.2019 CEATE-CE. Adhésion
05.12.2019 L'objet est repris

229/16.459 *n* Feller. Droit du bail. Autoriser la signature reproduite par un moyen mécanique (15.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d du Code des obligations (CO) sera complété par un quatrième alinéa ayant la teneur suivante:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification d'une augmentation de loyer ou de toute autre modification unilatérale du contrat, une signature reproduite sur la formule officielle par un moyen mécanique est admise.

Cosignataires: Bauer, Egloff, Fässler Daniel, Genecand, Gössi, Lüscher, Müller Thomas, Nidegger, Schmidt Roberto, Vogler (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite
21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

230/17.406 *n* Feller. Pour un partenariat social moderne (06.03.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail sera adaptée aux réalités de l'économie d'aujourd'hui par la modification suivante de l'article 2:

Art. 2

L'extension ne peut être prononcée qu'aux conditions suivantes:

...

3. les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent respectivement former la majorité des employeurs et des travailleurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu, et les employeurs liés par la convention doivent en outre occuper la majorité de tous les travailleurs. Lorsque des circonstances particulières le justifient, il peut être exceptionnellement dérogé à la règle exigeant la majorité des travailleurs liés par la convention;

3.bis lorsque les employeurs liés par la convention ne forment pas une majorité, mais représentent au moins 35 pour cent des employeurs, ils doivent occuper au moins 65 pour cent de tous les travailleurs. Si la proportion d'employeurs liés se situe entre 35 et 50 pour cent, la majorité de travailleurs requise est diminuée dans la même mesure, entre 65 et 50 pour cent. Dans ce cas, la décision d'extension ne peut porter que sur des éléments directement en rapport avec les conditions de travail, à savoir la rémunération minimale et la durée du travail correspondante, les contributions aux frais d'exécution, les contrôles paritaires et les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle;

3.ter en cas de requête au sens de l'article 1a, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 pour cent de tous les travailleurs;

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2018 CER-CN. Donné suite
08.04.2019 CER-CE. Ne pas donner suite
09.12.2019 Conseil national. Donné suite

231/17.448 *n* Feller. Elévation du seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles de ne pas être assujetties à la TVA (13.06.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la TVA (LTVA) sera modifiée de manière à élever le seuil du chiffre d'affaires permettant aux associations sportives et culturelles sans but lucratif et gérées de façon bénévole ainsi qu'aux institutions d'utilité publique d'être libérées de l'assujettissement à la TVA.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

04.09.2018 CER-CN. Donné suite
29.08.2019 CER-CE. Adhésion

232/17.461 *n* Feller. Mentionner dans la loi les tâches du Haras national suisse (15.06.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 147 de la loi fédérale sur l'agriculture (LAgr) est complété comme suit:

Art. 147

...

Al. 2

Le Haras national suisse constitue le centre de compétences de la Confédération en matière d'équidés.

Al. 3

Le Haras national suisse soutient et améliore les conditions d'élevage, de garde et d'utilisation des équidés, en particulier en milieu rural, en veillant aux principes de compétitivité et de développement durable. Il est notamment chargé:

a. de la recherche appliquée dans le domaine équin, en particulier celle visant à améliorer la production et le bien-être des équidés ainsi que les processus de création de valeur ajoutée dans la filière équine;

b. du conseil et de la transmission de connaissances relatives aux équidés;

c. du soutien aux éleveurs dans leur travail de sélection;

d. de la préservation de la biodiversité dans le secteur équin, en particulier de la race des Franches-Montagnes.

Al. 4

Le Haras national suisse dépend de l'OFAG.

(ancien alinéa 2; sans changement, sous réserve du remplacement de l'adjectif "fédéral" par les mots "national suisse")

Cosignataires: Aebi Andreas, Amaudruz, Bourgeois, Bulliard, de Buman, Fridez, Glauser, Graf Maya, Grin, Page, Pieren, Piller Carrard, Rime, Ritter, Salzmann, Thorens Goumaz, Walter (17)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2018 CER-CN. Donné suite
08.04.2019 CER-CE. Ne pas donner suite

233/17.491 *n* Feller. Modernisation des modalités de calcul du rendement admissible en droit du bail (29.09.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269 du Code des obligations (CO) sera complété comme suit:

Art. 269

Al. 1

Inchangé

Al. 2

Le rendement des fonds propres, indexés sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation, est excessif lorsqu'il dépasse le taux hypothécaire de référence majoré de 2 pour cent.

Al. 3

Le revenu locatif net admissible peut comporter, en plus du rendement des fonds propres indiqué ci-dessus:

- les frais d'entretien et d'exploitation du bailleur, en lien avec l'immeuble, basés sur la moyenne des trois à cinq dernières années;

- les frais financiers effectifs (intérêts débiteurs) du bailleur.

Al. 4

Si l'acquisition ou la construction de l'immeuble remonte à plus de vingt ans ou si les frais d'investissement ne peuvent plus être déterminés pour d'autres raisons - par exemple si l'immeuble a été acquis par donation ou par succession -, ce n'est pas le rendement, mais exclusivement le critère défini à l'article 269a lettre a qui permettra de déterminer si un loyer est abusif ou non.

Cosignataires: Egloff, Fässler Daniel (2)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite
06.11.2018 CAJ-CE. Ne pas donner suite
20.06.2019 Conseil national. Donné suite

234/18.472 *n* Feller. Créer la base constitutionnelle nécessaire à un élargissement des formes de soutien à la presse écrite (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale sera modifié comme suit:

Art. 93 Médias

Al. 1

La législation sur les médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les médias contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des médias ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

09.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

235/13.422 *n* Fiala. Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation (22.03.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La Constitution et la loi seront modifiées de manière à garantir l'égalité entre le partenariat enregistré et le mariage devant la procédure de naturalisation.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

30.08.2013 CIP-CN. Donné suite
27.01.2014 CIP-CE. Adhésion
12.01.2016 Avis du Conseil fédéral (FF 2016 43)
12.01.2016 Rapport CIP-CN (FF 2016 27)

1. Arrêté fédéral concernant la naturalisation facilitée des personnes liées par un partenariat enregistré (FF 2016 39)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

2. Loi sur la nationalité suise (LN) (Egalité du partenariat enregistré et du mariage devant la procédure de naturalisation) (FF 2016 41)

14.03.2016 Conseil national. Décision conforme au projet
26.09.2016 Conseil des Etats. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.
16.12.2016 Conseil national. Le traitement de l'objet est suspendu pour une durée vraisemblablement supérieure à une année.

236/19.492 *n* Fiala. Système de milice sous pression. Trouver des solutions viables (27.09.2019)

Le Conseil national met en place un système de suppléance et élabore les bases constitutionnelles et légales nécessaires. Il s'inspirera du système de suppléance du Grand Conseil valaisan.

Cosignataires: Arslan, Bertschy, Glättli, Kälin, Markwalder, Marti Min Li, Moser (7)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

237/18.437 *n* (Flückiger Sylvia) Herzog Verena. Renforcer les soins palliatifs. Alléger la charge pesant sur les structures hospitalières en mettant les maisons de soins palliatifs sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les maisons de soins palliatifs sont mises sur un pied d'égalité avec les maisons de naissance dans la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

Cosignataires: Burgherr, de Courten, Glarner, Grüter, Herzog Verena, Müri, Rime, Sollberger, Stamm, Wobmann, Zanetti Claudio (11)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.05.2019 CSSS-CN. Donné suite
05.12.2019 L'objet est repris

238/15.485 *n* Frehner. Transparence sur les coûts des hôpitaux (23.09.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les hôpitaux qui ne communiquent pas leurs données aux partenaires tarifaires de manière transparente et dans les délais soient sanctionnés par une réduction de 10 pour cent au maximum du tarif de référence.

Cosignataires: Borer, Brand, Cassis, Gmür Alois, Humbel, Maier Thomas, Moret Isabelle, Stahl, Stolz (9)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.11.2016 CSSS-CN. Donné suite
26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion
20.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'hiver 2021.

239/19.457 *n* (Frehner) Walliser. Adapter l'entretien après le divorce au contexte actuel (20.06.2019)

L'article 125 du Code civil est modifié comme suit:

Art. 125

Al. 1

Les époux peuvent régler librement l'entretien en cas de divorce par contrat de mariage. La convention est reçue en la forme authentique.

Al. 2

En l'absence de convention au sens de l'alinéa 1, une contribution d'entretien peut être fixée pour deux ans au plus en vue d'une réinsertion professionnelle.

Al. 3

En l'absence de convention au sens de l'alinéa 1, une contribution d'entretien est due si le mariage a duré au moins 20 ans, que l'époux soit âgé de 55 ans révolus et que sa réinsertion professionnelle pendant la séparation ait échoué. L'entretien prend fin dès qu'un époux prend sa retraite.

Al. 4

Le montant des contributions visées aux alinéas 2 et 3 est fixé selon la méthode utilisée au lieu de domicile de l'ayant droit pour calculer le minimum vital d'une personne seule dans le contexte de la poursuite pour dettes.

Cosignataires: Grunder, Hess Lorenz, Pezzatti, Sollberger, Walliser (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

05.12.2019 L'objet est repris

240/19.487 *n* (Frehner) Glarner. Simplifier la procédure d'asile. Dépôt de requêtes à la frontière dans le respect de l'interdiction du refoulement (25.09.2019)

La loi sur l'asile est modifiée comme suit:

Art. 19

La demande d'asile ne peut être déposée qu'à un poste-frontière ouvert ou au poste de contrôle d'un aéroport suisse.

Art. 21

Abrogation de l'alinéa 1. L'alinéa 2 devient l'alinéa 1. L'alinéa 3 devient l'alinéa 2.

Art. 5

Titre: Interdiction du refoulement et renvoi

...

Al. 3

Les étrangers qui entrent illégalement en Suisse depuis un Etat voisin sont exclus de la procédure d'asile. Les autorités fédérales sont compétentes pour ordonner l'exécution des renvois. Pendant la procédure d'exécution du renvoi, seule l'aide d'urgence est garantie.

Al. 4

La procédure d'exécution du renvoi s'articule en une procédure de première instance et une procédure de recours. Toute procédure de réexamen est exclue. Les demandes de révision sont soumises aux conditions des articles 122 et 123, alinéa 1, de la loi sur le Tribunal fédéral.

Al. 5

Le requérant d'asile qui n'a pas déposé sa demande à un poste-frontière est renvoyé sans décision formelle au sens de l'article 64 c de la loi sur les étrangers et l'intégration, si l'Etat voisin par lequel il est arrivé respecte la démocratie et l'Etat de droit.

Cosignataires: de Courten, Egger Mike, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grüter, Herzog Verena, Müller Thomas, Reimann Lukas, Rutz Gregor, Schläpfer, Schwander, Walliser, Zuberbühler (14)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

05.12.2019 L'objet est repris

x **241/17.458 *n* Friedl Claudia. Créer des places de stage pour des jeunes provenant de pays en voie de démocratisation** (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose une initiative parlementaire tendant à modifier les bases légales qui régissent l'activité des Services du Parlement de manière à créer des places de stage pour des jeunes provenant de pays en voie de démocratisation.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Birrer-Heimo, Carobbio Guscetti, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Fridez, Galladé, Graf Maya, Graf-Litscher, Grossen Jürg, Gschwind, Guldimann, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Marra, Marti Min Li, Masshardt, Munz, Nordmann, Reynard, Riklin Kathy, Rytz Regula, Schenker Silvia, Schwaab, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Tornare, Wermuth (31)

CN/CE *Bureau*

04.05.2018 Bu-CN. Donné suite
09.11.2018 Bu-CE. Ne pas donner suite
17.05.2019 Bu-CN. Adhésion
17.09.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

242/19.472 *n* Friedl Claudia. Equilibre des sexes dans les représentations parlementaires (21.06.2019)

Les délégations et les représentations du Parlement intervenant en Suisse et à l'étranger, doivent toutes compter et des hommes et des femmes. On s'efforcera d'atteindre une part minimum de 30 pour cent du sexe le moins représenté.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Birrer-Heimo, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Flach, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hardegger, Heim, Kiener Nellen, Maire Jacques-André, Marra, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Munz, Naef, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Wasserfallen Flavia (28)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

x **243/18.452 *n* Genecand. Banque d'importance systémique. Augmenter les fonds propres à 10 pour cent pour garantir une meilleure couverture des risques** (27.09.2018)

La loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne est modifiée pour imposer aux banques d'importance systémique un minimum de 10 pour cent de fonds propres. Ce taux de 10 pour cent est calculé sur les actifs non pondérés en fonction des risques, qui peuvent également comprendre des opérations hors bilan.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

25.09.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

244/16.504 *n* Giezendanner. Garantie de l'approvisionnement en sang et gratuité du don de sang (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 15 décembre 2000 sur les médicaments et les dispositifs médicaux (loi sur les produits thérapeutiques, LPTh; RS 812.21) sera complétée comme suit:

I Garantie de l'approvisionnement en sang

Nouveau: avant l'article 34 LPTh

Titre marginal: Approvisionnement en sang

La Confédération garantit un approvisionnement suffisant de la population en sang et en produits sanguins labiles.

Article 82 alinéa 1 troisième et quatrième phrases LPTh (complément)

Il peut notamment déléguer l'approvisionnement de la population en sang et en produits sanguins labiles à des organisations ou à des personnes relevant du droit public ou du droit privé; il veille à la rémunération des tâches déléguées.

II Gratuité du don de sang

Nouveau: avant l'article 34 LPTh

Titre marginal: Gratuité du don de sang

1 Il est interdit d'octroyer ou de percevoir un quelconque avantage pécuniaire ou un autre avantage pour le don de sang. Le sang et les produits sanguins labiles qui sont importés de l'étranger pour les transfusions doivent provenir de dons gratuits.

2 Ne sont pas considérés comme un avantage pécuniaire ou un autre avantage:

a. l'indemnisation du donneur pour la perte de gain et les coûts directs qui lui sont occasionnés;

b. l'indemnisation du donneur pour les dommages subis du fait du don de sang;

c. un geste symbolique de remerciement postérieur au don de sang.

Article 86 alinéa 1 lettre d LPTh (complément)

contrevient, lorsqu'il effectue une opération en rapport avec le sang ou des produits sanguins, aux dispositions sur la gratuité du don de sang, sur l'aptitude à donner du sang, sur l'obligation de faire un test ou sur l'obligation d'enregistrer et d'archiver;

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Amaudruz, Amherd, Ammann, Amstutz, Arnold, Badran Jacqueline, Barrile, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Candinas, Carobbio Guscetti, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Eichenberger, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Galladé, Geissbühler, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür-Schönenberger, Golay, Gössi, Graf Maya, Graf-Litscher, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Guldimann, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Häsler, Hausammann, Heer, Heim, Herzog Verena, Hess Erich, Hess Hermann, Hess Lorenz, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Jans, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Markwalder, Matter Thomas, Moret Isabelle, Müller Thomas, Munz, Müri, Naef, Nicolet, Nordmann, Nussbaumer, Pantani, Pardini, Pezzatti, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Salzmann, Sauter, Schenker Silvia, Schmidt Roberto, Schneeberger, Schwander, Semadeni, Sollberger, Stamm, Steiert, Steinemann, Streiff, Tuena, Vitali, Vogler, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (112)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

25.01.2018 CSSS-CN. Donné suite
15.10.2018 CSSS-CE. Adhésion

1. Loi fédérale ...

245/19.443 *n* Girod. Promouvoir les énergies renouvelables de manière uniforme. Accorder une rétribution unique également pour le biogaz, la petite hydraulique, l'éolien et la géothermie (18.06.2019)

L'article 38 alinéa 1 lettre a de la nouvelle loi sur l'énergie doit être modifié de manière à ce que les nouvelles installations éoliennes, les nouvelles petites centrales hydrauliques, les nouvelles installations de biogaz, les nouvelles installations de géothermie et les nouvelles installations photovoltaïques d'une puissance supérieure à 100 kilowatts bénéficient également, à des conditions clairement définies, d'une rétribution unique, comme c'est le cas des petites installations hydroélectriques d'une puissance supérieure à 300 kilowatts qui ont été notablement agrandies ou rénovées, des nouvelles usines d'incinération des ordures ménagères, des nouvelles installations d'incinération des boues d'épuration ainsi que des nouvelles centrales thermiques à bois d'importance régionale.

Cosignataires: Chevalley, de Buman, Jauslin, Nussbaumer, Vogler (5)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

246/19.450 *n* Girod. Développer l'économie circulaire en Suisse. Inscrire l'utilisation efficace des ressources dans la loi sur la protection de l'environnement (19.06.2019)

La loi sur la protection de l'environnement est modifiée comme suit:

Art. 10h al. 1

La Confédération et, dans le cadre de leurs compétences, les cantons veillent à préserver les ressources naturelles. Ils oeuvrent à améliorer durablement l'efficacité dans l'utilisation de ces ressources, notamment afin de réduire les atteintes à l'environnement de manière déterminante.

Cosignataires: Bäumle, Gmür Alois, Grunder, Jans, Müller-Altermatt, Thorens Goumaz (6)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

247/18.433 *n* Glarner. Peine réellement à vie pour les auteurs de crimes particulièrement graves, car les victimes et leurs proches sont aussi affectés à vie (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 86 du Code pénal (CP; RS 311.0) est complété comme suit:

Art. 86

...

Al. 6

Si le juge constate une faute particulièrement grave, il décide que, en cas de condamnation à vie, la libération conditionnelle au sens de l'alinéa 1 ne peut intervenir au plus tôt qu'après 30 ans. L'alinéa 4 n'est pas applicable.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

09.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

248/19.437 *n* Glarner. Sessions spéciales. Pas de rémunération pour les sessions ayant pour but de traiter les objets qui n'ont pas pu être examinés lors des sessions ordinaires (03.06.2019)

Le droit parlementaire doit être modifié de manière à ce que les parlementaires ne soient plus rémunérés pour les sessions spéciales du Conseil national qui ont pour but de traiter les objets qui n'ont pas pu être examinés lors des sessions ordinaires. Ce travail doit être fourni à titre gratuit.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

249/19.451 *n* Gmür Alois. Développer l'économie circulaire en Suisse. Trier et recycler les déchets au lieu de les accumuler (19.06.2019)

Le Conseil fédéral instaure une obligation de collecter les emballages devant être valorisés en vertu de l'article 30d alinéa 4 de la loi sur la protection de l'environnement lorsque cette mesure est nécessaire pour assurer leur valorisation.

Cosignataires: Bäumle, Girod, Grunder, Jans, Müller-Altermatt, Thorens Goumaz (6)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

250/19.470 *n* Gmür Alois. Instauration d'une consigne sur les boissons en canettes et en bouteilles (21.06.2019)

L'Assemblée fédérale créera les bases légales permettant de prélever une consigne sur les boissons en canettes et en bouteilles.

Cosignataires: Aebi Andreas, Ammann, Birrer-Heimo, Bourgeois, Bregy, Brélaz, Dettling, Eymann, Girod, Gmür-Schönenberger, Gössi, Graf Maya, Grossen Jürg, Gschwind, Gugger, Hausammann, Humbel, Jans, Kutter, Landolt, Müller-Altermatt, Pfister Gerhard, Quadranti, Riklin Kathy, Ritter, Rytz Regula, Schneider-Schneiter, Semadeni, Streiff, Trede, Vogler (31)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

251/19.427 *n* (Golay) Amaudruz. Aux cantons de recouvrer les primes d'assurance-maladie impayées (22.03.2019)

L'article 64a alinéa 5 LAMal est modifié comme suit:

Art. 64a

...

Al. 5

L'assureur transfère au canton la créance matérialisée par les actes de défaut de biens et les titres équivalents. Dès que l'assuré a payé tout ou partie de sa dette au canton, celui-ci rétrocède à l'assureur, prioritairement, le solde de 15 pour cent de sa créance initiale.

...

Cosignataires: Addor, Barazzone, Brand, Brélaz, Buffat, Geissbühler, Glauser, Grin, Nicolet, Nidegger, Pantani, Quadri, Rime (13)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

05.12.2019 L'objet est repris

252/14.453 *n* Gössi. Achat de nouveaux logements. Pour des règles contraignantes en matière de responsabilité (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations est modifié comme suit:

Art. 219

...

Al. 4

En cas de vente d'une part de copropriété d'un immeuble qui comporte une construction dont la partie prépondérante a moins d'un an, l'acheteur a le droit inaliénable d'obliger le vendeur à remédier à ses frais aux défauts de la construction s'il est possible de le faire sans dépenses excessives. Il doit signaler les défauts au vendeur dans les 60 jours qui suivent leur découverte.

Cosignataires: Binder, Brand, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Fehr Hans, Feller, Flückiger Sylvia, Freysinger, Gmür Alois, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hiltpold, Keller Peter, Merlini, Müller Thomas, Noser, Perrinjaquet, Pezzatti, Portmann, Rickli Natalie, Rutz Gregor, Schibli, Schneeberger, Schwander, Stolz, Vitali, Walter, Walti Beat, Wasserfallen Christian (31)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

12.11.2015 CAJ-CN. Donné suite
02.02.2016 CAJ-CE. Adhésion
15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.

x **253/18.491 *n* Graf Maya. Compléter la loi fédérale sur la protection des animaux en vue d'interdire l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères** (14.12.2018)

Il convient de compléter la loi fédérale sur la protection des animaux en vue d'interdire les contraintes sévères sur les animaux dans un but expérimental. La Confédération doit actualiser régulièrement le classement des contraintes en degrés de gravité.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Brélaz, Chevalley, Glättli, Heim, Kälin, Kiener Nellen, Mazzone, Molina, Moser, Munz, Müri, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Streiff, Töngi, Trede (18)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

25.09.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 17.2022 Pét. Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei

254/16.432 *n* Graf-Litscher. Principe de la transparence dans l'administration. Faire prévaloir la gratuité de l'accès aux documents officiels (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit pertinent est modifié de façon à rendre l'accès aux documents officiels libre d'émoluments, sauf exceptions dûment motivées, lorsque le coût qui en résulte pour l'administration est sans commune mesure avec l'intérêt public qu'il représente.

Cosignataires: Barrile, Flach, Friedl Claudia, Glättli, Grüter, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Marti Min Li, Meyer Mattea, Munz, Naef, Pardini, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Schwaab, Seiler Graf, Semadeni, Steiert, Tornare, Wasserfallen Christian, Weibel, Wermuth (26)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.10.2016 CIP-CN. Donné suite
13.01.2017 CIP-CE. Adhésion

255/18.431 *n* Grin. Loi sur la circulation routière. Revenir à des sanctions en proportion avec les délits, afin d'éviter des conséquences dramatiques tant professionnelles que familiales (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante.

La loi fédérale sur la circulation routière (LCR) est modifiée comme suit:

Art. 17

Al. 1

Le permis d'élève conducteur ou le permis de conduire retiré pour une durée déterminée en cas d'infraction légère ou moyennement grave peut être restitué si la personne concernée a suivi un des cours d'éducation routière reconnus par l'autorité. En cas de récidive au sens des articles 16a alinéa 2 et 16b alinéa 2 lettres b à f LCR, la durée minimale du retrait ne peut être réduite.

Al. 1bis

Le permis d'élève conducteur ou le permis de conduire retiré pour une durée déterminée en cas d'infraction grave ou de récidive peut être restitué au plus tôt trois mois avant l'expiration de la durée prescrite du retrait si la personne concernée a suivi un des cours d'éducation routière reconnus par l'autorité. La durée minimale de retrait du permis ne peut être réduite.

...

Cosignataires: Bauer, Buffat, Feller, Glauser, Gschwind, Heer, Nicolet, Page, Wehrli (9)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

15.10.2018 CTT-CN. Donné suite
08.04.2019 CTT-CE. Ne pas donner suite
17.09.2019 Conseil national. Donné suite

256/18.455 *n* Grossen Jürg. Accorder la qualité de personne exerçant une activité lucrative indépendante en tenant compte de la volonté des parties (27.09.2018)

L'article 12 de la loi fédérale sur la partie générale du droit des assurances sociales sera complété par le nouvel alinéa 3 suivant:

Art. 12

...

Al. 3

La distinction entre personnes exerçant une activité lucrative indépendante et salariés est établie en tenant compte du degré de subordination d'un point de vue organisationnel, du risque entrepreneurial et des éventuels accords passés entre les parties.

Cosignataires: Bäumle, Chevalley, Dobler, Flach, Frehner, Grüter, Landolt, Moser, Müller-Altermatt, Nantermod, Rutz Gregor, Weibel (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.11.2019 CSSS-CN. Donné suite

257/18.474 *n* Grossen Jürg. Inscription dans la Constitution d'un article sur les prestations de base en matière de médias (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale est modifié comme suit:

Art. 93 Prestations de base en matière de médias

Al. 1

La législation sur les prestations de base en matière de médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les contenus médiatiques produits et diffusés grâce à des fonds publics contribuent à l'information, à la formation et au développement culturel ainsi qu'à la libre formation de l'opinion. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des fournisseurs de contenus médiatiques ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

La situation et le rôle des fournisseurs de médias privés doivent être pris en considération. Les fournisseurs de contenus médiatiques produits grâce à des fonds publics doivent respecter le principe de subsidiarité.

Al. 5

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

Cosignataires: Flach, Moser, Weibel (3)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

09.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

258/18.482 *n* Grossen Jürg. Egalité de traitement entre PME et grandes entreprises. Introduire une imposition neutre par rapport à la forme juridique (13.12.2018)

La loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes sera modifiée de sorte à y inscrire le principe de la neutralité par rapport à la forme juridique.

Cosignataires: Bäumle, Bigler, Birrer-Heimo, Chevalley, Dobler, Flach, Grunder, Hess Lorenz, Jans, Jauslin, Martullo, Moser, Siegenthaler, Weibel (14)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

09.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

259/19.412 *n* Grossen Jürg. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail (20.03.2019)

On complétera la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) de telle sorte que les entreprises dont le chiffre d'affaires est comptabilisé deux fois, notamment les communautés de travail, les holdings et les entreprises ayant un lien durable entre elles, soient exemptées de la redevance de radio-télévision. On complétera dès lors l'article 70 LRTV par l'alinéa 2bis ci-après:

Art. 70

...

Al. 2bis

Les entreprises qui sont fondées par d'autres entreprises pour une durée limitée dans le but de former une communauté de travail, ou qui ont un lien durable entre elles, sont exemptées de la redevance.

...

Cosignataires: Bäumle, Chevalley, Flach, Moser, Weibel (5)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.08.2019 CTT-CN. Donné suite
04.11.2019 CTT-CE. Ne pas donner suite

Voir objet 19.411 Iv.pa. Wasserfallen Christian

Voir objet 19.413 Iv.pa. Wicki

260/19.460 *n* Grossen Jürg. Enfin une incitation à assurer une représentation équilibrée des sexes sur les listes électorales (20.06.2019)

La loi sur les moyens alloués aux parlementaires doit être modifiée de manière à ce que les contributions allouées aux groupes ne soient versées en totalité qu'à ceux dont les partis établissent des listes électorales pour le Conseil national assurant une représentation équilibrée des sexes.

Cosignataires: Bertschy, Birrer-Heimo, Chevalley, Flach, Frei, Graf Maya, Kälin, Masshardt, Moser, Quadranti, Seiler Graf, Weibel (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

261/19.488 *n* Grossen Jürg. Tarification de la mobilité. Récompenser les comportements responsables (25.09.2019)

Une tarification de la mobilité, comportant au moins les éléments suivants, est mise en oeuvre:

1. universelle, elle s'applique à la route et au rail, au transport privé et aux transports publics

2. les prix reflètent l'utilisation effective de l'infrastructure de transport et des services liés

3.la tarification horaire incite à éviter les heures de pointe et contribue à éviter les embouteillages et la surcharge des transports publics

4. des facteurs spéciaux peuvent être pris en compte, tels que l'état d'aménagement du rail et de la route l'offre de transports publics dans la région de domicile, le bilan écologique du mode de transport et l'incidence sur les revenus modestes.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Chevalley, Flach, Frei, Girod, Moser, Nussbaumer, Weibel (9)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

262/19.449 *n* (Grunder) Hess Lorenz. Développer l'économie circulaire en Suisse. Créer une plateforme consacrée à l'efficacité des ressources (19.06.2019)

La loi sur la protection de l'environnement est modifiée comme suit:

Art. 10h

La Confédération gère une plateforme consacrée à la promotion de l'économie circulaire en Suisse. Ce faisant, elle collabore avec les cantons, les organisations économiques et scientifiques et celles de la société civile actives au plan national ou international.

Cosignataires: Bäumle, Girod, Gmür Alois, Jans, Müller-Altermatt, Thorens Goumaz (6)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

05.12.2019 L'objet est repris

263/19.405 *n* Grüter. Halte à la perception abusive de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants (06.03.2019)

Afin de mettre un terme à la perception de la TVA sur les impôts et autres taxes qui grèvent les carburants, l'article 24 alinéa 6 LTVA est complété comme suit:

Art. 24

...

Al. 6

N'entrent pas dans la base de calcul de l'impôt:

...

e. l'impôt sur les huiles minérales, la surtaxe sur les huiles minérales et les taxes à l'importation des carburants.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Ammann, Amstutz, Arnold, Bauer, Bigler, Brunner Hansjörg, Buffat, Bühler, de Courten, Dettling, Dobler, Egger Mike, Egger Thomas, Egloff, Eichenberger, Estermann, Flückiger Sylvia, Giezendanner, Glarner, Glauser, Grin, Gschwind, Gutjahr, Hausammann, Herzog Verena, Hess Lorenz, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Marchand-Balet, Matter Thomas, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Page, Pantani, Pezzatti, Pieren, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Tuena, Wehrli, Zanetti Claudio, Zuberbühler (60)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

264/19.484 *n* Grüter. Sécurité du droit pour les entreprises exportatrices (19.09.2019)

La loi fédérale sur les prestations de sécurité privées fournies à l'étranger (LPSP) est complétée d'un nouvel article 3, alinéa 2, litera d:

Art. 3

...

Al. 2

...

d. fournir en Suisse ou à l'étranger des prestations en lien direct avec des biens qu'elles ont exportés sur la base de la loi du 13 décembre 1996 sur le contrôle des biens.

Cosignataires: Aebi Andreas, Bigler, Brunner Hansjörg, Buffat, Chiesa, Clottu, Dettling, Dobler, Egger Mike, Estermann, Feller,

Flückiger Sylvia, Geissbühler, Glauser, Grin, Gutjahr, Haab, Hausammann, Hess Erich, Imark, Keller Peter, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pezzatti, Pieren, Portmann, Regazzi, Reimann Lukas, Rime, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schläpfer, Schwander, Steinemann, Vitali, von Siebenthal, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (42)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

265/17.407 *n* Gschwind. Pour un partenariat social moderne (06.03.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale permettant d'étendre le champ d'application de la convention collective de travail sera adaptée aux réalités de l'économie d'aujourd'hui par la modification suivante de l'article 2:

Art. 2

L'extension ne peut être prononcée qu'aux conditions suivantes:

...

3. les employeurs et les travailleurs liés par la convention doivent respectivement former la majorité des employeurs et des travailleurs auxquels le champ d'application de la convention doit être étendu, et les employeurs liés par la convention doivent en outre occuper la majorité de tous les travailleurs. Lorsque des circonstances particulières le justifient, il peut être exceptionnellement dérogé à la règle exigeant la majorité des travailleurs liés par la convention;

3.bis lorsque les employeurs liés par la convention ne forment pas une majorité, mais représentent au moins 35 pour cent des employeurs, ils doivent occuper au moins 65 pour cent de tous les travailleurs. Si la proportion d'employeurs liés se situe entre 35 et 50 pour cent, la majorité de travailleurs requise est diminuée dans la même mesure, entre 65 et 50 pour cent. Dans ce cas, la décision d'extension ne peut porter que sur des éléments directement en rapport avec les conditions de travail, à savoir la rémunération minimale et la durée du travail correspondante, les contributions aux frais d'exécution, les contrôles paritaires et les sanctions à l'encontre des employeurs et des travailleurs fautifs, en particulier les peines conventionnelles et les frais de contrôle;

3.ter en cas de requête au sens de l'article 1a, les employeurs liés par la convention doivent occuper au moins 50 pour cent de tous les travailleurs;

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.04.2018 CER-CN. Donné suite
08.04.2019 CER-CE. Ne pas donner suite
09.12.2019 Conseil national. Donné suite

266/16.496 *n* (Guhl) Siegenthaler. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal sera modifié comme suit:

Art. 285 CP

Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de menace, aura empêché une autorité, un membre d'une autorité ou un fonctionnaire de faire un acte entrant dans ses fonctions, les aura contraints à faire un tel acte ou se sera livré à des voies de fait sur eux pendant qu'ils y procédaient, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Si l'auteur a usé de violence, il sera puni d'une peine privative de liberté de trois jours au moins. Les employés des entreprises définies par la loi du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer, la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs et la loi du 19 décembre 2008 sur le transport ferroviaire de marchandises ainsi que les employés des organisations mandatées conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics et pourvues d'une autorisation de l'Office fédéral des transports sont également considérés comme des fonctionnaires.

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée, tous ceux qui auront pris part à l'attroupement seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre les propriétés seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au moins. Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre des personnes seront punis d'une peine privative de liberté de trois jours au moins.

3. En cas de récidive qualifiée et spécifique, le juge peut imposer une peine pouvant aller jusqu'au double de la peine maximale prévue.

Cosignataires: Büchler Jakob, Burkart, Campell, Flückiger Sylvia, Galladé, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Gmür Alois, Grunder, Hess Lorenz, Jauslin, Landolt, Müller Walter, Müller-Altermatt, Rickli Natalie, Romano, Rutz Gregor, Seiler Graf, Vogler, Zuberbühler (21)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite
18.01.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite
05.12.2019 L'objet est repris

267/17.482 *n* (Guhl) Hess Lorenz. Système de santé. Transmission systématique d'une copie de la facture au patient (29.09.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) ait la compétence de sanctionner les fournisseurs de prestations qui ne respectent pas l'obligation de transmettre une copie de la facture à l'assuré dans le système du tiers payant.

Cosignataires: Brand, de Courten, Frehner, Fricker, Hadorn, Häsler, Humbel, Jauslin, Lohr, Pezzatti, Semadeni, Weibel (12)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.11.2018 CSSS-CN. Donné suite
21.11.2019 CSSS-CE. Ne pas donner suite
05.12.2019 L'objet est repris

268/18.471 *n* (Guhl) Landolt. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale (Cst.) est modifié comme suit:

Art. 93 Médias

Al. 1

La législation sur les médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les médias contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des médias ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

05.12.2019 L'objet est repris
09.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

269/19.410 *n* Gutjahr. Abolir le monopole partiel de la CNA (14.03.2019)

La loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) sera modifiée afin que tous les employeurs puissent dorénavant choisir leur institution d'assurance-accidents. L'obligation d'assurance auprès de la CNA, qui est fixée à l'article 66 LAA, sera supprimée.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Ammann, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner Hansjörg, Büchel Roland, Burgherr, Campell, Cattaneo, Clottu, de Courten, Dettling, Egger Mike, Egger Thomas, Egloff, Feller, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Gmür Alois, Grunder, Grüter, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hess Lorenz, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Kutter, Matter Thomas, Müller Thomas, Müri, Page, Pezzatti, Pieren, Regazzi, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Sauter, Sollberger, Steinemann, Tuena, Walliser, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (58)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

270/19.467 *n* (Hadorn) Seiler Graf. Ecologisation du trafic aérien. Une contribution nécessaire pour sauver le climat, le secteur et la mobilité internationale (21.06.2019)

La loi fédérale concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire et des autres moyens affectés à la circulation routière et au trafic aérien (LUMin) est modifiée de manière à ce que les fonds de la Confédération affectés obligatoirement au trafic aérien en vertu de l'article 1 alinéa 2, en lien avec l'article 37a alinéa 1 lettre a, soient effectivement destinés à des mesures de protection de l'environnement susceptibles de rendre le trafic aérien plus écologique. La part destinée à ces mesures, actuellement 12,5 à 25 pour cent, doit augmenter pour atteindre 25 pour cent au minimum et la contribution fédérale maximale doit passer de 80 à 100 pour cent. La Confédération doit désormais être tenue de prendre les mesures nécessaires afin que ces contributions soient distribuées conformément à la loi et que les instruments requis soient mis à disposition.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Bendahan, Crottaz, Egger Thomas, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Frei, Friedl Claudia, Glättli, Gmür Alois, Gysi Barbara, Hardegger, Heim, Kälin, Kiener Nellen, Marti Samira, Masshardt, Munz, Naef, Pardini, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Wehrli, Weibel, Wüthrich (32)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

28.11.2019 L'objet est repris

x **271/07.486 *n* Heim. Organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients** (05.10.2007)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut fixer dans la législation les conditions nécessaires à la création d'une organisation nationale pour l'assurance-qualité et la sécurité des patients, qui mettra au point des instruments et des stratégies validés scientifiquement propres à garantir l'élaboration d'une politique nationale de la qualité dans le domaine de la santé, qui assurera la coordination et l'évaluation des stratégies et qui élaborera les bases d'un système transparent en termes de qualité des résultats et de sécurité des patients.

Cosignataires: Aubert, Berberat, Bernasconi, Carobbio Guscetti, Daguet, Donzé, Dormond Béguelin, Favre Charles, Fehr Jacqueline, Frösch, Galladé, Garbani Valérie, Graf-Litscher, Günter, Gysin Remo, Hany, Hofmann Urs, Hubmann, Jermann, John-Calame, Kohler Pierre, Lang, Marty Kälin, Maury Pasquier, Meyer Thérèse, Müller-Hemmi, Nordmann, Pedrina, Rechsteiner Paul, Rechsteiner-Basel, Rennwald, Rey Jean-Noël, Robbiani, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Steiert, Stöckli, Stump, Teuscher, Thanei, Tschümperlin, Vischer Daniel, Vollmer, Wehrli, Widmer Hans (46)

CN *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

05.07.2019 Retrait

272/19.465 *n* (Heim) Barrile. Assurer l'approvisionnement de la population en médicaments et en vaccins en créant une pharmacie populaire (21.06.2019)

Le mandat de la Pharmacie de l'armée est élargi de manière à pouvoir servir, comme une pharmacie populaire, à la sécurité de l'approvisionnement de l'ensemble de la population en vaccins et en médicaments.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Hadorn, Hardegger, Humbel, Maire Jacques-André, Munz, Piller Carrard, Seiler Graf, Sommaruga Carlo (13)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.11.2019 L'objet est repris

273/17.483 *n* Herzog Verena. Allocations familiales ajustées au pouvoir d'achat (29.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations familiales (LAFam) est modifiée de sorte que, comme pour l'assurance-chômage, les allocations pour enfant et les allocations de formation professionnelle soient calculées en fonction du pouvoir d'achat pour les enfants vivant dans l'UE. Le minimum prévu à l'article 5 LAFam doit être réduit de 100 francs. Parallèlement on introduira un supplément de 100 francs pour compenser le désavantage en termes de pouvoir d'achat subi par les familles ayant des enfants domiciliés en Suisse. Pour les allocations pour enfant, c'est le domicile de l'enfant au moment du versement qui sera déterminant. Pour les allocations de formation professionnelle, un supplément sera dû si l'enfant concerné a été domicilié en Suisse pendant au moins cinq ans au cours des dix dernières années.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Brand, Brunner Toni, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Grin, Grüter, Hausammann, Hess Lorenz, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Martullo, Matter Thomas, Müller Thomas, Müri, Nidegger, Pezzatti, Reimann Lukas, Rösti, Rutz Gregor, Salzmann, Schwander, Sollberger, Stamm, Steinemann, Vogt, von Siebenthal, Walter, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (44)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

16.11.2018 CSSS-CN. Donné suite
21.11.2019 CSSS-CN. Adhésion

274/16.405 *n* Hess Erich. Mise en réseau de tous les registres des poursuites (10.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On créera les bases légales permettant au moyen d'une requête auprès d'un office du registre des poursuites d'obtenir sur une personne toutes les informations sur les poursuites ouvertes, en Suisse, à son encontre et les actes de défaut de biens qui la concernent.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Arnold, Bäumle, Béglé, Bertschy, Bigler, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Campell, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Dobler, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Frehner, Fricker, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Girod, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Häsler, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hess Lorenz, Humbel, Imark, Ingold, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Lohr, Lüscher, Matter Thomas, Merlini, Moser, Müller Thomas, Müri, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Quadranti, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schneeberger, Schwander, Stamm, Steinemann, Streiff, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Wasserfallen Christian, Weibel, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (103)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.11.2016 CAJ-CN. Donné suite
26.10.2017 CAJ-CE. Ne pas donner suite
04.06.2019 Conseil national. Donné suite

275/17.479 *n* Hess Erich. Imposer la TVA à partir d'un chiffre d'affaires de 150 000 francs (28.09.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les entreprises ayant leur siège en Suisse seront assujetties à la TVA si elles réalisent un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 150 000 francs.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amaudruz, Ammann, Amstutz, Arnold, Bauer, Bäumle, Béglé, Bigler, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Buffat, Bühler, Bulliard, Burgherr, Burkart, Buttet, Campell, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Egger Thomas, Egloff, Estermann, Feller, Fiala, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Gössi, Grin, Grossen Jürg, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hess Hermann, Hess Lorenz, Hiltpold, Humbel, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Landolt, Marchand-Balet, Martullo, Matter Thomas, Moret Isabelle, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Nantermod, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Rime, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schmid-Federer, Schneeberger, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Vogt, von Siebenthal, Walliser, Walter, Wasserfallen Christian, Wehrli, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (102)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

22.10.2018 CER-CN. Donné suite
29.08.2019 CER-CE. Ne pas donner suite
03.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

276/18.447 *n* Hess Erich. Dépassement par la droite sur les autoroutes. Amendes d'ordre uniquement (25.09.2018)

Le dépassement par la droite sur les autoroutes et les semi-autoroutes sera poursuivi dans le cadre d'une procédure relative aux amendes d'ordre.

Cosignataires: Amstutz, Brunner Toni, Bühler, de Courten, Dettling, Frehner, Giezendanner, Glarner, Imark, Reimann Lukas, Rösti, Sollberger, Steinemann, Tuena, von Siebenthal, Zanetti Claudio, Zuberbühler (17)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

22.10.2019 Retrait

277/09.528 *n* Humbel. Financement moniste des prestations de soins (11.12.2009)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Un système de financement moniste sera introduit, par le biais d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal). Afin que les cantons puissent garder le contrôle des moyens publics, le système en question respectera notamment les points suivants:

1. Les moyens publics seront consacrés à la formation et au perfectionnement du personnel médical, à la compensation des risques, aux prestations de santé publique et d'intérêt général, de même qu'à la réduction des primes d'assurance-maladie.

2. La part du financement public des prestations couvertes par l'assurance de base sera fixée et adaptée au renchérissement des prestations de santé.

3. Toutes les prestations hospitalières ou ambulatoires inscrites dans la LAMal seront financées par les assureurs-maladie.

Cosignataires: Borer, Bortoluzzi, Cassis, Egger, Favre Charles, Fiala, Gilli, Glanzmann, Gysin, Häberli-Koller, Kleiner, Loepfe, Müller Philipp, Parmelin, Scherer, Schmid-Federer, Stahl, Triponez, Wehrli (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.02.2011 CSSS-CN. Donné suite
15.11.2011 CSSS-CE. Adhésion
13.12.2013 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2015.
18.12.2015 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2017.
15.12.2017 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'hiver 2019.
05.04.2019 Rapport (FF 2019 3411)
14.08.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 5497)

Voir objet 19.3970 Mo. CSSS-CN

1. Loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) (Financement uniforme des prestations ambulatoires et des prestations avec hospitalisation) (FF 2019 3449)

26.09.2019 Conseil national. Divergences

x **278/15.419 *n* Humbel. Garantir la qualité et imposer la transparence dans l'offre de soins** (19.03.2015)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que la qualité des prestations soit aussi un facteur déterminant pour la détermination des prix dans le domaine ambulatoire.

Cosignataires: Amherd, Bortoluzzi, Brand, Candinas, Cassis, de Courten, Frehner, Glanzmann, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Ingold, Kessler, Lohr, Lustenberger, Moret Isabelle, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert, Weibel (22)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.01.2016 CSSS-CN. Donné suite
21.03.2016 CSSS-CE. Adhésion
15.06.2018 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2020.
27.09.2019 Conseil national. Classement

279/16.419 *n* Humbel. Dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils. Instaurer la concurrence sur les prix (17.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée de manière à ce que les prix des dispositifs médicaux figurant sur la liste des moyens et appareils (LiMA) puissent être négociés entre les fournisseurs de prestations, les fabricants ou fournisseurs d'une part et les assureurs (ou leurs fédérations) ou les centrales d'achat d'autre part.

Cosignataires: Amherd, Candinas, Cassis, de Courten, Fässler Daniel, Frehner, Gmür Alois, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Müri, Pezzatti, Pfister Gerhard, Riklin Kathy, Schmid-Federer, Steiert (16)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.05.2017 CSSS-CN. Donné suite
26.10.2017 CSSS-CE. Adhésion
20.12.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'hiver 2021.

280/12.502 *n* Hutter Markus. Droit du contrat d'entreprise. Pour des délais de réclamation équitables (14.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 30 mars 1911 complétant le Code civil suisse (Livre cinquième: Droit des obligations) sera modifiée comme suit:

Art. 370 Acceptation de l'ouvrage

...

Al. 3

Si les défauts ne se manifestent que plus tard, le maître est tenu de les signaler à l'entrepreneur dans les 60 jours qui suivent le moment où il en a connaissance; sinon, l'ouvrage est tenu pour accepté avec ces défauts.

Cosignataires: Baader Caspar, Bäumle, Binder, Blocher, Brand, Candinas, Caroni, Egloff, Fässler Hildegard, Fehr Hans, Feller, Fischer Roland, Flach, Fluri, Gasser, Germanier, Gmür Alois, Gössi, Knecht, Landolt, Leutenegger Filippo, Müller Philipp, Müller Thomas, Noser, Pelli, Pezzatti, Pfister Gerhard, Regazzi, Ribaux, Riklin Kathy, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Stahl, Vitali, Walter, Wandfluh, Wasserfallen Christian, Weibel, Ziörjen (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.10.2013 CAJ-CN. Donné suite
03.07.2014 CAJ-CE. Adhésion
30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

281/18.421 *n* Jans. Inscrire dans la loi la recherche agronomique adaptée au site (16.03.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 114 (Stations de recherches) alinéa 1 de la loi sur l'agriculture (LAgr) doit être modifié:

"La Confédération peut gérer des stations de recherches agronomiques" sera remplacé par "La Confédération gère des stations de recherches agronomiques".

Cosignataires: Aebischer Matthias, Amherd, Bertschy, Birrer-Heimo, Bourgeois, Campell, Crottaz, Friedl Claudia, Graf Maya, Guhl, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Hausammann, Leutenegger Oberholzer, Munz, Nicolet, Ritter, Schenker Silvia (19)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.11.2018 CER-CN. Donné suite
17.10.2019 CER-CE. Adhésion

x **282/18.456 *n* Jans. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée** (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

Cosignataires: Gysi Barbara, Hardegger, Schenker Silvia, Wermuth (4)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

18.06.2019 Conseil national. Donné suite
19.08.2019 CTT-CE. Ne pas donner suite
10.09.2019 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

283/19.430 *n* Jans. Pesticides aux effets nuisibles avérés. Protection systématique de l'eau souterraine, potable, de rivière et de lac (21.03.2019)

La loi fédérale sur la protection des eaux sera complétée par un article garantissant que l'utilisation de substances actives contenues dans des pesticides de synthèse sera interdite si celles-ci nuisent de manière répétée à la reproduction, au développement et à la santé de plantes, d'animaux et de microorganismes sensibles dans plusieurs eaux superficielles, ou si des concentrations trop élevées de résidus de pesticides (substances actives et produits de dégradation) sont mesurées dans l'eau souterraine ou dans l'eau potable.

Cosignataires: Glättli, Moser, Nordmann, Streiff, Walti Beat (5)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

12.12.2019 Conseil national. Donné suite

284/19.448 *n* Jans. Développer l'économie circulaire en Suisse afin d'améliorer le rendement des installations de traitement des déchets et la valorisation des déchets (19.06.2019)

La loi sur la protection de l'environnement est complétée comme suit:

Art. 30d Valorisation

Lorsque la valorisation matière n'est pas obligatoire, les fractions combustibles des déchets doivent faire l'objet d'une valorisation énergétique pour autant que la technique le permette et que ce processus soit économiquement supportable et pollue moins l'environnement qu'une autre filière d'élimination.

Cosignataires: Barrile, Bäumle, Crottaz, Friedl Claudia, Girod, Gmür Alois, Grunder, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Müller-Altermatt, Munz, Nussbaumer, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Wasserfallen Flavia, Wüthrich (23)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

285/19.483 *n* Jans. Contre la réduction des prestations complémentaires des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux (19.09.2019)

La loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA) est modifiée comme suit:

Article 4, alinéa 6, litera c: la dernière partie de la phrase, à savoir " l'article 11, alinéa 1, litera b et c, LPC est réservé " est abrogée.

Les dispositions transitoires suivantes sont ajoutées:

1. Les personnes dont les prestations complémentaires, sur la base du droit antérieur, ont été réduites ou supprimées suite à la prise en compte de la contribution de solidarité peuvent demander que leurs prestations complémentaires soient recalculées sur la base des nouvelles dispositions.

2. L'autorité chargée de l'exécution de la présente loi indique à l'Office fédéral des assurances sociales les personnes qui ont reçu une contribution de solidarité.

3. Le Conseil fédéral règle les modalités, en particulier les cas où les prestations complémentaires doivent être d'office recalculées.

Cosignataires: Barrile, Crottaz, Feri Yvonne, Fluri, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Landolt, Lohr, Marti Min Li, Marti Samira, Molina, Munz, Quadranti, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Sollberger, Tornare, Vogler, Wüthrich (23)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

286/15.451 *n* Joder. Renforcer les Commissions de gestion (18.06.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales doivent être adaptées de sorte que les Commissions de gestion puissent exercer la haute surveillance sur la gestion au sens de l'article 26 de la loi sur le Parlement de manière plus efficace, plus rapide, plus efficiente et dans la meilleure coordination possible avec les autres organes de surveillance de la Confédération.

Cosignataires: Bernasconi, Borer, Clottu, Giezendanner, Graber Jean-Pierre, Grin, Heim, Kessler, Knecht, Lustenberger, Schibli, Schneeberger, Veillon, Wasserfallen Christian (14)

CN/CE *Commission de gestion*

19.11.2015 CdG-CN. Donné suite
26.02.2016 CdG-CE. Adhésion
16.03.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2020.
02.07.2019 Rapport CdG-CN (FF 2019 5919)
27.09.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 6493)

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement, LParl) (Renforcer la haute surveillance) (FF 2019 5947)

20.12.2019 Conseil national. Décision conforme au projet

287/12.495 *n* Jositsch. Détention provisoire en cas de risque de récidive qualifié (12.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 221 du Code de procédure pénale (CPP) est modifié de manière à ce que la détention provisoire puisse également être ordonnée en cas de risque de récidive qualifié, c'est-à-dire lorsqu'il y a sérieusement lieu de craindre que le prévenu commette une grave infraction et que la procédure en cours porte sur un crime ou un délit du même genre.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (4)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.10.2013 CAJ-CN. Donné suite
10.02.2014 CAJ-CE. Adhésion
18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

288/12.497 *n* Jositsch. Décisions de mise en détention. Personnes habilitées à recourir (12.12.2012)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure pénale est modifié comme suit:

Art. 222

Le détenu et le ministère public peuvent attaquer devant l'autorité de recours les décisions ordonnant une mise en détention provisoire ou une mise en détention pour des motifs de sûreté ou encore la prolongation ou le terme de cette détention. L'article 233 est réservé.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Fehr Hans-Jürg, Hadorn, Schneider Schüttel, Sommaruga Carlo (5)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

24.10.2013 CAJ-CN. Donné suite
15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion
18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

289/19.403 *n* Kälin. Prévoir que les futurs projets de loi devront être assortis d'un bilan carbone (04.03.2019)

L'article 141 alinéa 2 de la loi sur le Parlement sera complété par une nouvelle lettre qui disposera que les projets de loi devront désormais être évalués sous l'angle des émissions de gaz à effet de serre attendues, et accompagnés si possible d'une présentation de la compatibilité des émissions quantifiées avec les objectifs mondiaux en matière de climat.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, de la Reussille, Girod, Glättli, Graf Maya, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (11)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

290/19.440 *n* Kälin. Listes électorales paritaires (14.06.2019)

La loi fédérale sur les droits politiques sera modifiée de telle sorte que les deux sexes soient représentés de manière paritaire sur les listes de candidats pour l'élection au Conseil national.

Cosignataires: Arslan, Girod, Glättli, Graf Maya, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (7)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

291/13.411 *n* Kessler. Remboursement des médicaments onéreux. Empêcher une sélection des risques (14.03.2013)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 42 Principe

Al. 1

Sauf convention contraire entre les assureurs et les fournisseurs de prestations, l'assuré est le débiteur de la rémunération envers le fournisseur de prestations. L'assuré a, dans ce cas, le droit d'être remboursé par son assureur (système du tiers garant). En dérogation à l'article 22 alinéa 1 LPGA, ce droit peut être cédé au fournisseur de prestations.

Al. 2

Assureurs et fournisseurs de prestations peuvent convenir que l'assureur est le débiteur de la rémunération (système du tiers payant). En dérogation à l'alinéa 1, l'assureur est le débiteur de sa part de rémunération en cas de traitement hospitalier et pour les médicaments.

...

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Böhni, Bortoluzzi, Cassis, Chevalley, Fehr Jacqueline, Fischer Roland, Flach, Gasser, Gilli, Grossen Jürg, Heim, Hess Lorenz, Lohr, Maier Thomas, Moret Isabelle, Moser, Schenker Silvia, Weibel (20)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

22.01.2014 CSSS-CN. Donné suite
04.04.2014 CSSS-CE. Adhésion
17.06.2016 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2018.
15.06.2018 Conseil national. Délai prolongé jusqu'à la session d'été 2020.

292/15.434 *n* (Kessler) Weibel. Octroyer le congé de maternité au père en cas de décès de la mère (08.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les allocations pour perte de gain et le Code des obligations seront modifiés afin que le congé de maternité de 14 semaines soit octroyé intégralement au père, en cas de décès de la mère, dans les 14 semaines qui suivent la naissance de l'enfant.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Böhni, Brand, Büchel Roland, Büchler Jakob, Candinas, Carobbio Guscetti, Caroni, Cassis, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, Fehr Hans, Fiala, Fischer Roland, Flach,

Fluri, Fridez, Friedl Claudia, Gasche, Gasser, Geissbühler, Gilli, Glättli, Graber Jean-Pierre, Graf Maya, Grossen Jürg, Gschwind, Guhl, Gysi Barbara, Hardegger, Hassler, Heim, Hess Lorenz, Humbel, Ingold, Jans, Joder, Positsch, Landolt, Leuenberger-Genève, Lohr, Lustenberger, Mahrer, Maier Thomas, Masshardt, Moret Isabelle, Moser, Müller Thomas, Müller Walter, Munz, Neirynck, Pfister Gerhard, Quadranti, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rytz Regula, Schelbert, Schmid-Federer, Schneider Schüttel, Schwaab, Steiert, Stolz, Streiff, Thorens Goumaz, Trede, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, Weibel (75)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.12.2015 L'objet est repris
22.06.2016 CSSS-CN. Donné suite
30.08.2016 CSSS-CE. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

293/16.500 *n* Knecht. Analyse obligatoire de la qualité de la réglementation dans le rapport explicatif destiné à la consultation (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la consultation sera complétée par une disposition prévoyant que les rapports explicatifs envoyés en consultation devront comprendre une analyse de la qualité de la réglementation prévue, analyse qui traitera les questions suivantes:

1. La défaillance du marché qu'il y a lieu de corriger a-t-elle été clairement identifiée et décrite avec précision?

2. Les buts visés par la réglementation ont-ils été définis de manière suffisante?

3. Y a-t-il un lien clair entre la réglementation proposée et le but visé?

4. A-t-on, lors du recours à des expertises, pris en considération tout le savoir-faire scientifique existant?

5. La réglementation proposée est-elle compréhensible, transparente, vérifiable et bon marché?

6. D'autres solutions conformes aux règles du marché ont-elles été examinées?

7. La réglementation proposée entraîne-t-elle un transfert de la gestion du risque et du capital de l'entreprise vers le régulateur?

8. La réglementation existante ou proposée crée-t-elle une incitation à l'autoréglementation?

9. La réglementation existante ou proposée laisse-t-elle une marge de manoeuvre suffisante pour une concurrence entre régulateurs?

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Arnold, Bigler, Brand, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glarner, Glauser, Gmür Alois, Golay, Grin, Grunder, Grüter, Guhl, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hess Lorenz, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Martullo, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Schneeberger, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Walliser, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (57)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.01.2018 CIP-CN. Donné suite
11.10.2018 CIP-CE. Adhésion

1. Loi fédérale ...

294/19.469 *n* Knecht. Ne pas rétablir systématiquement l'écoulement à l'air libre des cours d'eau (21.06.2019)

La loi sur la protection des eaux (LEaux) doit être modifiée de manière à ce que, lors d'un assainissement, les cours d'eau puissent rester couverts ou enterrés dans la mesure où un écoulement à l'air libre causerait de simples préjudices à l'agriculture et non seulement des "préjudices importants" et de manière à ce que les cours d'eau puissent être couverts ou mis sous terre ou le rester également dans les cas où des sols cultivés seraient perdus.

Cosignataires: Aebi Andreas, Bourgeois, Campell, Dettling, Egger Mike, Grin, Haab, Hausammann, Müller Leo, Müller Thomas, Nicolet, Page, Pezzatti, Ruppen, Salzmann, Tuena, von Siebenthal (17)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

05.12.2019 Classé car l'auteur a quitté le conseil

x **295/18.451 *n* Landolt. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée** (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

Cosignataires: Campell, Guhl, Quadranti, Siegenthaler (4)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

18.06.2019 Conseil national. Donné suite
19.08.2019 CTT-CE. Ne pas donner suite
10.09.2019 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

296/12.419 *n* Leutenegger Filippo. Whistleblowing. Admettre la licéité d'un acte délictueux commis au nom de la sauvegarde d'intérêts supérieurs (15.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal est modifié de façon à reconnaître la licéité d'un acte délictueux s'il est commis pour sauvegarder des intérêts supérieurs et s'il reste circonscrit aux limites de la proportionnalité, en l'occurrence du signalement par un lanceur d'alerte de faits répréhensibles (ou "whistleblowing").

Cosignataires: Caroni, Flach, Hardegger, Jositsch, Kiener Nellen, Leutenegger Oberholzer, Lüscher, Rickli Natalie, Schwaab, Sommaruga Carlo, Stamm, Vogler (12)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.05.2013 CAJ-CN. Donné suite
09.01.2014 CAJ-CE. Adhésion
18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2018.
16.03.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2020.

297/16.438 *n* (Leutenegger Oberholzer) Piller Carrard. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs (02.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On inscrira dans la législation la règle en vertu de laquelle toutes les rémunérations que les entreprises fédérales ou les entreprises liées à la Confédération versent aux membres de leur conseil d'administration et à toutes les personnes chargées de la gestion (direction) doivent être appropriées. Les rémunérations des personnes chargées de la gestion et des membres du conseil d'administration doivent avoir un rapport approprié avec la tâche à accomplir, avec la situation de la société et avec les traitements versés au personnel. Le salaire le plus élevé des membres de la direction d'une entreprise fédérale ou d'une entreprise liée à la Confédération ne doit pas dépasser le traitement brut d'un conseiller fédéral.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Jans, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Pardini, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Wermuth (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite
15.05.2017 CIP-CE. Ne pas donner suite
11.09.2017 Conseil national. Donné suite
18.01.2018 CIP-CE. Adhésion

298/12.409 *n* Lohr. Contribution d'assistance. Rémunération des prestations d'aide fournies par des proches (14.03.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La LAI sera modifiée de telle sorte que les prestations d'aide fournies par des proches soient rémunérées à hauteur de 80 pour cent au maximum, dans le cadre de la contribution d'assistance.

Cosignataires: Amherd, Aubert, Barthassat, Bernasconi, Birrer-Heimo, Böhni, Bulliard, Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fässler Hildegard, Fehr Jacqueline, Feri Yvonne, Girod, Glättli, Gmür Alois, Graf Maya, Graf-Litscher, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Humbel, Ingold, John-Calame, Kessler, Lehmann, Leuenberger-Genève, Levrat, Marra, Meier-Schatz, Müller Geri, Nussbaumer, Romano, Rossini, Schelbert, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Semadeni, Streiff, Teuscher, Tschümperlin, van Singer, Vischer Daniel, Vogler, von Graffenried (46)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

24.05.2013 CSSS-CN. Donné suite
16.03.2015 Conseil des Etats. Suspension
19.06.2015 Conseil national. Adhésion

299/17.453 *n* Lohr. Décisions de l'OFSP concernant la liste des spécialités. Droit de recours des assureurs-maladie (15.06.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 52 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), portant sur les analyses et les médicaments, est complété par un alinéa 4 qui crée une base légale spéciale donnant aux assureurs-maladie le droit de recourir contre les décisions de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) concernant la liste des spécialités au sens des articles 64 à 75 de l'ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal).

Cosignataires: Brand, Candinas, Cassis, Chiesa, Clottu, Giezendanner, Herzog Verena, Hess Erich, Hess Lorenz, Keller Peter, Nicolet, Pezzatti, Pieren, Romano, Salzmann, Schneeberger, Walliser, Walter, Weibel (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

18.05.2018 CSSS-CN. Donné suite
16.05.2019 CSSS-CE. Adhésion

300/19.416 *n* Lüscher. Pour une meilleure appréciation des circonstances prises en compte par les conducteurs de véhicules du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane lors de courses d'urgence (21.03.2019)

La loi fédérale sur la circulation routière est modifiée comme suit:

Article 100 chiffre 4 LCR (modifié et divisé en trois chiffres: 4, 5 et 6)

4. Le conducteur d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane n'est pas punissable s'il enfreint les règles de la circulation ou des mesures spéciales relatives à la circulation:

a. lors d'une course officielle urgente avec les signaux d'avertissement nécessaires enclenchés;

b. lors d'une course-poursuite de la police effectuée avec les signaux d'avertissement enclenchés;

c. lors d'une course officielle de la police destinée à appréhender des auteurs présumés de crimes ou délits, effectuée sans les signaux d'avertissement enclenchés, si ceux-ci compromettent l'accomplissement de la tâche légale, notamment l'approche silencieuse ou non visible;

d. lors d'une course officielle de la police destinée à appréhender des auteurs présumés de crimes ou délits, effectuée sans les signaux d'avertissement enclenchés, pour des raisons tactiques, notamment de filature.

5. Le conducteur d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane reste punissable si, lors d'une course officielle urgente (ch. 4 let. a):

a. il n'a pas fait preuve de la prudence imposée par les circonstances en adoptant une vitesse excessive; pour qualifier l'infrac-

tion, seule la différence existant entre la vitesse qui aurait été admissible et la vitesse constatée est prise en considération;

b. il n'a pas enclenché les signaux d'avertissement nécessaires et cause de ce fait un accident avec un autre usager ou un piéton.

Pour juger de la prudence imposée par les circonstances, il est pris en compte les faits tels qu'ils étaient portés à la connaissance du conducteur et selon la représentation qu'il pouvait en avoir au moment d'agir.

6. Le juge atténue librement la peine infligée au conducteur punissable selon le chiffre 5, en tenant compte des circonstances de la mission accomplie, et afin que le conducteur ne soit pas sanctionné à l'égal d'un conducteur n'accomplissant pas une mission officielle. Le juge exempte le conducteur de toute peine lorsqu'il apparaît que l'accomplissement de la mission était d'intérêt public, notamment en cas d'interpellation d'auteurs d'infraction contre la vie et le patrimoine.

Article 16 alinéa 3 LCR

3 Les circonstances doivent être prises en considération pour fixer la durée du retrait du permis d'élève conducteur ou du permis de conduire, notamment l'atteinte à la sécurité routière, la gravité de la faute, les antécédents en tant que conducteur ainsi que la nécessité professionnelle de conduire un véhicule automobile.

4 Le permis de conduire des conducteurs d'un véhicule du service du feu, du service de santé, de la police ou de la douane qui commet une infraction dans l'accomplissement d'une course officielle au sens de l'article 100 chiffre 4 n'est pas retiré, même lorsque le conducteur fait l'objet d'une condamnation fondée sur l'article 100 chiffre 5.

Cosignataires: Buffat, Maire Jacques-André, Regazzi (3)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

301/19.485 *n* Lüscher. Dépolitisation de l'élection du Procureur général de la Confédération (23.09.2019)

Je demande que la loi sur l'organisation des autorités pénales soit modifiée comme suit:

Art. 20

Al. 1

L'Assemblée fédérale (Chambres réunies) élit le procureur général et les procureurs généraux suppléants. (Nouveau:) Dans la règle, cette élection intervient 24 mois après les élections du Parlement.

...

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

302/11.482 *n* Markwalder. Personnes travaillant à temps partiel. Des prestations LPP plutôt que l'aide sociale (30.09.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale du 25 juin 1982 sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité est complétée comme suit:

Art. 7a Assurance des personnes travaillant à temps partiel

Al. 1

Les personnes travaillant à temps partiel sont soumises à l'obligation de s'assurer. La déduction de coordination est fixée à proportion du taux d'occupation. Le seuil d'entrée appliqué est le même que celui qui s'applique aux salariés travaillant à plein temps.

Al. 2

Les employeurs se mettent d'accord pour désigner celui qui gérera l'assurance. Les autres employeurs versent à l'institution de prévoyance correspondante les cotisations dues par l'employeur et celles dues par le salarié. Si les employeurs ne parviennent pas à s'entendre, celui chez qui le salarié a le taux d'occupation le plus élevé devient l'employeur responsable.

Al. 3

L'article 46 s'applique à titre subsidiaire.

Cosignataires: Brunschwig Graf, Eichenberger, Fiala, Flück Peter, Fluri, Huber, Kleiner, Moret Isabelle, Perrinjaquet, Ruey (10)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.10.2012 CSSS-CN. Donné suite
11.02.2013 CSSS-CE. Ne pas donner suite
28.05.2018 Conseil national. Donné suite

Voir objet 12.3974 Mo. CSSS-CN

303/15.409 *n* Markwalder. Protection du secret professionnel des juristes d'entreprise (11.03.2015)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (CPC) sera modifié comme suit:

Art. 160a Exception en faveur des services juridiques d'entreprise

Al. 1

Les parties et les tiers ne sont pas soumis à l'obligation de collaborer en ce qui concerne l'activité du service juridique interne d'une entreprise, lorsque les conditions suivantes sont réunies:

Let. a

l'activité en cause serait considérée comme spécifique à la profession si elle était exécutée par un avocat;

Let. b

le service juridique est dirigé par une personne titulaire d'un brevet cantonal d'avocat ou remplissant les conditions professionnelles requises dans son Etat d'origine pour pratiquer le métier d'avocat.

Al. 2

L'exception prévue à l'article 160 alinéa 1 lettre b s'applique par analogie aux documents concernant les contacts avec un service juridique au sens de l'alinéa 1.

Cosignataires: Amherd, Barazzone, Bernasconi, Brand, Caroni, Egloff, Eichenberger, Flach, Golay, Guhl, Huber, Jositsch, Lehmann, Lüscher, Matter Thomas, Merlini, Miesch, Naef, Noser, Reimann Lukas, Reynard, Rickli Natalie, Rossini, Ruiz Rebecca, Rutz Gregor, Schneider-Schneiter, Schwaab, Schwander, Stahl, Stolz, Vischer Daniel, Vogler, Wasserfallen Christian (33)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2015 CAJ-CN. Donné suite
21.03.2016 CAJ-CE. Ne pas donner suite
21.09.2016 Conseil national. Donné suite
25.10.2016 CAJ-CE. Adhésion
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

304/19.444 *n* Marti Min Li. Sanctions en cas d'inégalités salariales (19.06.2019)

La loi sur l'égalité est modifiée comme suit:

Art. 13k Dispositions pénales (nouveau)

L'employeur auprès duquel, lors d'une nouvelle analyse au sens de l'article 13a, une discrimination salariale à raison du sexe est constatée un an après la constatation d'une première discrimination de ce type, est puni d'une amende de 40 000 francs au plus.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Munz, Nordmann, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Wasserfallen Flavia, Wüthrich (22)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

x **305/17.516 *n* Masshardt. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public** (13.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'éducation à la citoyenneté dans le cadre de la formation professionnelle doit être déclarée prestation particulière d'intérêt public afin que la Confédération puisse participer aux coûts dans la limite des crédits alloués. La loi sur la formation professionnelle sera donc modifiée comme suit:

Art. 55

Al. 1

Par prestations particulières d'intérêt public, on entend notamment:

...

k. les mesures visant à promouvoir l'éducation à la citoyenneté.

...

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Barrile, Bendahan, Bertschy, Friedl Claudia, Gmür-Schönenberger, Guhl, Guldimann, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Jans, Kälin, Maire Jacques-André, Mazzone, Quadranti, Reimann Lukas, Reynard, Romano, Schenker Silvia, Seiler Graf, Wasserfallen Christian (23)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

31.01.2019 CSEC-CN. Donné suite
28.03.2019 CSEC-CE. Ne pas donner suite
11.09.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

306/18.490 *n* Masshardt. Règles applicables aux voyages organisés par des lobbies. Pour plus de transparence (14.12.2018)

La loi sur le Parlement est complétée comme suit:

Les députés peuvent participer à des voyages sur invitation de groupes d'intérêts suisses ou internationaux, à condition de prendre eux-mêmes en charge leurs frais de voyage. La règle ne s'applique pas aux prestations en espèces inférieures à un montant qui devra être défini. Les modalités seront réglées dans une ordonnance de l'Assemblée fédérale.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Büchel Roland, Campell, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glättli, Gugger, Jans, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Nussbaumer, Reimann Lukas, Sommaruga Carlo, Streiff (17)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

307/18.492 *n* Masshardt. Voyages organisés par des lobbies. Pour plus de transparence (14.12.2018)

L'ordonnance de l'Assemblée fédérale sur les relations internationales du Parlement est modifiée comme suit:

Art. 9a

Les Services du Parlement tiennent un registre public des voyages effectués par les députés à l'étranger:

a. qui sont imputables aux comptes de l'Assemblée fédérale en vertu de la présente ordonnance;

b. sur invitation d'autorités ou de groupes d'intérêts suisses, étrangers ou internationaux.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Büchel Roland, Campell, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glättli, Graf-Litscher, Gugger, Heim, Jans, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Nordmann, Nussbaumer, Reimann Lukas, Reynard, Sommaruga Carlo, Streiff (21)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 18.4349 Mo. Masshardt

308/19.461 *n* Masshardt. Mieux concilier vies professionnelle et familiale. Droit à une réduction, pour les pères et les mères, du taux d'occupation après la naissance ou l'adoption (20.06.2019)

Le CO est modifié comme suit:

Art. 329g Réduction du taux d'occupation après la naissance ou l'adoption

Al. 1

Les parents, après la naissance ou l'adoption d'un ou de plusieurs enfants, et les partenaires enregistrés, après la naissance d'un ou de plusieurs enfants, ont droit, dans leur fonction, à une réduction de 20 pour cent au plus de leur taux d'occupation. Le taux d'occupation ne peut pas être abaissé à moins de 60 pour cent.

Al. 2

Le droit à la réduction du taux d'occupation doit être exercé dans les douze mois qui suivent la naissance ou l'adoption.

Al. 3

Le travail à taux réduit commence au plus tard le premier jour qui suit l'expiration du délai de douze mois visé à l'alinéa 2.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Ammann, Badran Jacqueline, Barrile, Bendahan, Birrer-Heimo, Crottaz, Derder, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gmür-Schönenberger, Grossen Jürg, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Müller-Altermatt, Munz, Nordmann, Quadranti, Riklin Kathy, Romano, Schenker Silvia, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Streiff, Thorens Goumaz, Wasserfallen Flavia, Wüthrich (34)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

x **309/18.465 *n* Matter Thomas. Financement de l'AVS par la Banque nationale suisse** (26.11.2018)

Le Parlement créera les bases légales permettant de transférer à l'AVS, à titre unique, la moitié de l'accroissement des fonds propres de la Banque nationale suisse (BNS) depuis le 31 décembre 2007. Le transfert aura lieu lorsque le système financier international et, partant, le total du bilan de la BNS se seront normalisés. Il conviendra de préciser dans la loi qui, du Conseil fédéral, de la BNS ou du Parlement, déterminera que la situation s'est normalisée.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

25.09.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

310/19.434 *n* Matter Thomas. Exclure les réfugiés dits écologiques ou climatiques de la notion de réfugié figurant dans la loi sur l'asile (07.05.2019)

La loi du 26 juin 1998 sur l'asile (LAsi) sera complétée comme suit:

Art. 3 Définition du terme de réfugié

...

Al. 4 (nouveau)

Ne sont pas des réfugiés les personnes qui sont exposées à de sérieux préjudices ou craignent à juste titre de l'être en raison de changements affectant leurs ressources naturelles ou le climat. Les dispositions de la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés sont réservées.

Al. 5 (ex-al. 4)

...

La loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI) sera modifiée comme suit:

Art. 83 Décision d'admission provisoire

...

Al. 4

L'exécution de la décision peut ne pas être raisonnablement exigée si le renvoi ou l'expulsion de l'étranger dans son pays d'origine ou de provenance le met concrètement en danger, par exemple en cas de guerre, de guerre civile, de violence généralisée ou de nécessité médicale. Elle peut être raisonnablement exigée notamment lorsque les préjudices ne résultent que de changements affectant les ressources naturelles ou le climat.

...

CN/CE *Commission des institutions politiques*

311/18.461 *n* (Mazzone) Prelicz-Huber. Article 116 LEtr. En finir avec le délit de solidarité (28.09.2018)

L'article 116 de la loi fédérale sur les étrangers (LEtr) est modifié de sorte que celle ou celui qui prête assistance n'est pas punissable si ses mobiles sont honorables.

Cosignataires: de la Reussille, Graf Maya, Marra, Molina, Piller Carrard, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi (8)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

05.12.2019 L'objet est repris

x **312/18.462 *n* Mazzone. Réhabilitation des objecteurs de conscience** (28.09.2018)

Un arrêté fédéral sera adopté afin d'abroger les jugements pénaux prononcés contre les personnes qui ont refusé d'accomplir un service militaire pour des raisons de conscience entre 1968 et 1996.

Cosignataires: Arslan, de la Reussille, Girod, Graf Maya, Kälin, Maire Jacques-André, Meyer Mattea, Molina, Sommaruga Carlo, Thorens Goumaz, Töngi, Tornare, Trede, Wermuth (14)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

25.09.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

313/11.411 *n* Meier-Schatz. Créer une allocation d'assistance pour les personnes qui prennent soin d'un proche (15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour créer une allocation d'assistance qui sera versée aux personnes qui prennent soin d'un proche.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Egger, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Hochreutener, Ingold, John-Calame, Lang, Lustenberger, Maire Jacques-André, Marra, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Steiert, Streiff, Stump, Thorens Goumaz, Weber-Gobet, Weibel (39)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

08.03.2012 Conseil national. Donné suite
19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion
26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.
30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN

314/11.412 *n* Meier-Schatz. Permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos (15.03.2011)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour permettre aux personnes qui s'occupent d'un proche de prendre un congé de repos.

Cosignataires: Amherd, Bader Elvira, Bänziger, Barthassat, Bernasconi, Bischof, Büchler Jakob, Cathomas, Darbellay, de Buman, Glanzmann, Graf-Litscher, Häberli-Koller, Hany, Heim, Ingold, John-Calame, Lang, Maire Jacques-André, Meyer Thérèse, Pfister Gerhard, Prelicz-Huber, Riklin Kathy, Robbiani, Roux, Schenker Silvia, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Segmüller, Steiert, Streiff, Thorens Goumaz, Weber-Gobet (34)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.11.2011 CSSS-CN. Donné suite
19.06.2012 CSSS-CE. Adhésion
26.09.2014 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2016.
30.09.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2018.
28.09.2018 Conseil national. Le délai imparti est prorogé de 2 ans, soit jusqu'à la session d'automne 2020.

Voir objet 13.3366 Po. CSSS-CN

315/18.475 *n* (Merlini) Markwalder. Résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches. Simplifier la procédure (12.12.2018)

Je propose l'élaboration d'un projet d'acte de l'Assemblée fédérale visant à modifier le Code des obligations (CO) et le Code de procédure civile (CPC) afin que la durée des procédures civiles en matière de résiliation du bail en cas de besoin du bailleur ou de ses proches, en vertu des articles 261 alinéa 2 lettre a, 271a alinéa 3 lettre a et 272 alinéa 2 lettre b CO, soit sensiblement réduite. Ce projet devrait d'une part assouplir les conditions trop rigoureuses établies par la pratique judiciaire, afin que l'urgence du besoin au sens des dispositions du CO susmentionnées soit reconnue et d'autre part prévoir l'applicabilité de la procédure sommaire, avec des délais garantissant que les procédures civiles soient achevées dans un laps de temps raisonnable (quelques mois au plus), éventuellement en limitant les voies de droit.

Cosignataires: Bauer, Brand, Brunner Hansjörg, Cattaneo, Chiesa, Egloff, Eichenberger, Fässler Daniel, Feller, Hiltpold, Jauslin, Lüscher, Markwalder, Moret Isabelle, Müller Walter, Pantani, Pezzatti, Quadri, Regazzi, Romano, Schilliger, Schneeberger, Vitali, Wasserfallen Christian, Wehrli (25)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.11.2019 CAJ-CN. Donné suite
05.12.2019 L'objet est repris

316/19.462 *n* Meyer Mattea. Protéger les parlementaires contre la corruption. Pas de mandats exagérément rétribués (20.06.2019)

Le droit parlementaire doit être modifié de manière à ce que la rétribution des mandats exercés par les membres de l'Assemblée fédérale en dehors de leur activité parlementaire ne dépasse pas le montant qui leur est alloué à ce titre. Les jetons de présence ne doivent pas dépasser le montant d'une indemnité journalière de parlementaire. Il en va de même des divers forfaits, indemnités pour la préparation et le suivi de dossiers ou du défraiement pour les déplacements, les nuitées et les repas. Des dérogations seront prévues pour les activités professionnelles ordinaires et les mandats ponctuels.

Cosignataires: Arslan, Barrile, Kälin, Marti Samira, Molina, Schenker Silvia, Seiler Graf, Töngi, Wasserfallen Flavia, Wermuth (10)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

317/19.493 *n* Müller Leo. Appel d'offres portant sur des installations photovoltaïques commerciales et agricoles (26.09.2019)

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) doit être modifiée de manière à introduire un modèle d'appel d'offres destiné aux dispositifs photovoltaïques commerciaux et agricoles équipant des installations et des bâtiments existants. Seront mis en soumission soit une garantie de prix minimal pour 15 à 20 ans (contrats d'écart compensatoire), soit des taux majorés en conséquence pour la rétribution unique allant à des installations non destinées à un usage privé.

Cosignataires: Aebi Andreas, Egger Thomas, Eymann, Gschwind, Marchand-Balet, Ritter (6)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

318/16.417 *n* Müller-Altermatt. Allocations de formation professionnelle. Leur versement doit débuter en même temps que la formation (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 3 de la loi sur les allocations familiales (LAFam) est modifié comme suit:

Art. 3

Al. 1

Les allocations familiales comprennent:

...

Let. b

l'allocation de formation professionnelle; elle est octroyée à partir du mois qui suit celui au cours duquel l'enfant atteint l'âge de 16 ans ou commence une formation consécutive à l'école obligatoire, et ce jusqu'à la fin de sa formation, mais au plus tard jusqu'à ...

...

Cosignataires: Amherd, Ammann, Bertschy, Büchler Jakob, Candinas, Fässler Daniel, Gmür Alois, Gmür-Schönenberger, Ingold, Landolt, Leutenegger Oberholzer, Lohr, Marchand-Balet, Müller Leo, Quadranti, Riklin Kathy, Ritter, Schmid-Federer, Schmidt Roberto, Schneider-Schneiter, Streiff, Vogler (22)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

12.05.2017 CSSS-CN. Donné suite
14.08.2017 CSSS-CE. Adhésion
20.12.2019 Conseil national. Classement

319/19.445 *n* Müller-Altermatt. Développer l'économie circulaire en Suisse et tenir compte des conséquences environnementales à l'étranger (19.06.2019)

La loi sur la protection de l'environnement est modifiée comme suit:

Art. 10h al. 1

La Confédération et, dans la mesure de leurs compétences, les cantons veillent à ce que les ressources naturelles soient préservées tout en tenant compte des atteintes à l'environnement causées à l'étranger.

Cosignataires: Bäumle, Girod, Gmür Alois, Grunder, Jans, Thorens Goumaz (6)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

320/16.493 *n* Nantermod. Droit d'auteur. Pas de redevance pour les espaces privés des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux et des prisons (14.12.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA) est modifiée comme suit:

Art. 19

Al. 1

...

Let. d

toute utilisation individuelle ou en petit nombre dans l'espace privatif des hôtels, des logements de vacances, des hôpitaux ou des prisons.

...

Cosignataire: Bauer (1)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

25.10.2018 CAJ-CN. Donné suite
29.10.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite

321/17.514 *n* Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 269 CO aux cas de pénurie (13.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations (CO; RS 220) est modifié comme suit:

Art. 269 CO

Sur un marché en pénurie, les loyers sont abusifs lorsqu'ils permettent au bailleur d'obtenir un rendement excessif de la chose louée ou lorsqu'ils résultent d'un prix d'achat manifestement exagéré.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite
06.11.2018 CAJ-CE. Ne pas donner suite
20.06.2019 Conseil national. Donné suite

322/17.515 *n* Nantermod. Rendement abusif. Limiter l'article 270 CO aux cas de pénurie (13.12.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code des obligations (CO; RS 220) est modifié comme suit:

Art. 270 CO

Sur un marché de pénurie, lorsque le locataire estime que le montant du loyer initial est abusif au sens des articles 269 et 269a CO, il peut le contester devant l'autorité de conciliation dans les 30 jours qui suivent la réception de la chose et en demander la diminution:

a. s'il a été contraint de conclure le bail par nécessité personnelle ou familiale; ou

b. si le bailleur a sensiblement augmenté le loyer initial pour la même chose par rapport au précédent loyer.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.07.2018 CAJ-CN. Donné suite
06.11.2018 CAJ-CE. Ne pas donner suite
20.06.2019 Conseil national. Donné suite

323/18.429 *n* Nantermod. Participation aux coûts. Permettre un compte d'épargne-santé (12.06.2018)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) et les autres bases légales pertinentes sont modifiées afin de permettre aux assurés qui le souhaitent de provisionner sur un compte de cautionnement un montant destiné à financer leur participation aux coûts de santé.

La commission étudiera aussi l'opportunité de prévoir une exonération fiscale plafonnée du montant épargné.

Cosignataires: Brand, Moret Isabelle, Pezzatti, Sauter, Weibel (5)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

04.07.2019 CSSS-CN. Donné suite

324/18.443 *n* Nantermod. Renforcer le don d'organes grâce à la carte d'assuré (18.09.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 42b Don d'organes

Al. 1

L'assuré indique à l'assureur s'il consent à être donneur d'organes ou non, ainsi que ses éventuelles directives anticipées. L'information est communiquée à l'assureur lors de l'affiliation ou du renouvellement du contrat d'assurance.

Al. 2

Le choix de l'assuré est indiqué sur la carte d'assuré; le Conseil fédéral en précise les modalités.

Al. 3

L'assuré peut modifier son consentement en tout temps; l'assureur lui transmet alors une carte d'assuré modifiée.

Al. 4

En cas de contradiction entre les déclarations de l'assuré concernant son consentement ou les directives anticipées, les déclarations les plus récentes font foi; en cas d'impossibilité de déterminer la déclaration la plus récente, la décision relative au don d'organes appartient aux proches.

Al. 5

Les données relatives au don d'organes sont confidentielles et ne peuvent être communiquées à aucun tiers par l'assureur, à l'exception du nouvel assureur en cas de changement de caisse-maladie.

Cosignataires: Moret Isabelle, Pezzatti, Sauter (3)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.10.2019 CSSS-CN. Donné suite

x **325/18.483 *n* Nantermod. LAMal. Supprimer la protection tarifaire, pour une meilleure concurrence** (12.12.2018)

Le titre et l'alinéa 1 de l'article 44 de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) sont modifiés comme suit:

Art. 44 Tarifs maximaux

Al. 1

Les fournisseurs de prestations ne peuvent exiger de rémunération plus élevée que les tarifs et les prix fixés par convention ou par l'autorité compétente, pour des prestations fournies en application de la présente loi.

Al. 2

Inchangé

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

30.08.2019 Retrait

326/18.484 *n* Nantermod. Une franchise de référence à 1500 francs pour réduire les primes de l'AOS (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 64

...

Al. 3

La franchise de référence est fixée à 1500 francs. Le Conseil fédéral fixe le montant des franchises à option et le montant maximal annuel de la quote-part.

...

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

10.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

327/18.485 *n* Nantermod. Maladies chroniques. Des programmes de suivi des traitements et des avantages pour le patient (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie et les autres bases légales pertinentes sont modifiées afin de permettre au Conseil fédéral, aux organisations de malades, aux fournisseurs de prestations et aux assureurs d'adopter des conventions prévoyant un plan de traitement intégré pour le suivi de maladies chroniques déterminées.

L'assuré pourra être exempté de la participation aux coûts dès lors qu'il se conforme au traitement prescrit. La preuve pourra notamment être apportée par expertise médicale ou par des moyens techniques.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

10.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

328/18.486 *n* Nantermod. Rendons les franchises élevées accessibles à tous (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 64 al. 8

Abrogé

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

14.11.2019 CSSS-CN. Donné suite

329/18.487 *n* Nantermod. LAMal. Plus de transparence des prix, pour une meilleure concurrence (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie est modifiée comme suit:

Art. 43 al. 1bis

Les fournisseurs de prestations informent à l'avance les patients des coûts des prestations. Les organisations de fournisseurs de prestations se mettent d'accord sur le montant à partir duquel cette annonce est obligatoire. Le Conseil fédéral peut déterminer ce montant de manière subsidiaire.

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.11.2019 CSSS-CN. Donné suite

330/18.488 *n* Nantermod. LAMal. Des indicateurs de qualité, pour une meilleure concurrence (12.12.2018)

La loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal) est modifiée comme suit:

Art. 59a Données des fournisseurs de prestations

...

Al. 2bis

Le Conseil fédéral rend les données listées à l'alinéa 1 accessibles aux professionnels de la santé et aux patients, en mettant sur pied une plateforme en ligne.

...

Al. 3bis

Le Conseil fédéral prévoit des sanctions adéquates pour les fournisseurs de prestations qui refusent de fournir les données listées à l'alinéa 1.

...

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.11.2019 Retrait

331/12.491 *n* Neirynck. Prolongation du délai d'ajournement de la rente AVS (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 39 alinéa 1 de la loi fédérale sur l'assurance-vieillesse et survivants (LAVS) est modifié comme suit:

Les personnes qui ont droit à une rente ordinaire de vieillesse peuvent ajourner sans limite dans le temps le début du versement de la rente; elles ont la faculté de révoquer l'ajournement avec un préavis d'un mois.

Cosignataires: Barthassat, Bugnon, Buttet, Darbellay, Feller, Freysinger, Gross Andreas, Gschwind, Ingold, Leuenberger-Genève, Moser, Nidegger, Pezzatti, Regazzi, Romano, van Singer, Vogler, Voruz, Weibel (19)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

22.01.2014 CSSS-CN. Donné suite
01.09.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite
28.05.2018 Conseil national. Donné suite

332/19.477 *n* Nicolet. Accords commerciaux. Renforcer le rôle démocratique du Parlement (10.09.2019)

Le droit en vigueur sera modifié de manière à renforcer le rôle du Parlement dans la définition de la politique commerciale internationale, notamment par la fixation d'objectifs et de lignes rouges à ne pas franchir pour les denrées alimentaires importées, dans la négociation d'accords commerciaux.

Cosignataires: Addor, Arnold, Béglé, Brélaz, Buffat, Bühler, Bulliard, Campell, Chiesa, Dettling, Feller, Glauser, Grin, Gschwind, Haab, Hausammann, Page, Reynard, Ritter, Rochat Fernandez, Roduit, Salzmann, Siegenthaler, Thorens Goumaz (24)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

333/16.461 *n* Nidegger. CEDH et casier judiciaire, réparation in integrum, adapter la loi sur le Tribunal fédéral (27.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 122 lettre a de la loi sur le Tribunal fédéral sera complété ainsi:

Art. 122

La révision d'un arrêt du Tribunal fédéral pour violation de la Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales du 4 novembre 1950 (CEDH) peut être demandée aux conditions suivantes:

Let. a

la Cour européenne des droits de l'homme a constaté, dans un arrêt définitif, une violation de la CEDH ou de ses protocoles, ou la violation a été reconnue devant la cour par le gouvernement suisse;

...

Cosignataires: Addor, Amaudruz, Brand, Bühler, Egloff, Keller Peter, Lüscher, Reimann Lukas, Ruppen, Schwaab, Schwander, Zanetti Claudio (12)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

02.11.2017 CAJ-CN. Donné suite
26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

334/17.454 *n* (Pantani) Quadri. Modification de la loi sur la surveillance des marchés financiers (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la surveillance des marchés financiers est modifiée comme suit:

Art. 5 Buts de la surveillance des marchés financiers

...

Al. 2

Dans l'exécution de ses tâches, la FINMA prend toujours la décision la plus favorable à la compétitivité de la place financière suisse.

Art. 5bis Délai de réponse

La FINMA répond aux demandes qui lui sont adressées dans un délai de 60 jours.

Cosignataires: Cassis, Chiesa, Matter Thomas, Merlini, Quadri, Regazzi, Romano, Schneeberger (8)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

03.09.2018 CER-CN. Donné suite
29.08.2019 CER-CE. Ne pas donner suite
05.12.2019 L'objet est repris

335/19.438 *n* (Pantani) Quadri. Nullité du transfert d'un manteau d'actions (04.06.2019)

Le Code des obligations est modifié comme suit:

Nullité du transfert d'actions

Art. ...

Al. 1

Tout acte juridique ayant pour objet le transfert à des tiers des actions d'une société économiquement liquidée et abandonnée est nul.

Al. 2

Il n'est pas nul si, dans les deux mois suivant sa conclusion, le capital-actions est entièrement reversé et que la recapitalisation soit inscrite au registre du commerce.

Nullité du transfert de parts sociales

Art. ...

Tout acte juridique ayant pour objet le transfert à des tiers des parts sociales d'une société économiquement liquidée et abandonnée est nul. La disposition du droit de la société anonyme établissant la nullité du transfert d'actions s'applique par analogie.

Cosignataires: Cattaneo, Chiesa, Merlini, Quadri, Regazzi, Romano (6)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

05.12.2019 L'objet est repris

x **336/18.448 *n* Pfister Gerhard. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée** (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

18.06.2019 Conseil national. Donné suite
19.08.2019 CTT-CE. Ne pas donner suite
10.09.2019 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

337/19.459 *n* Piller Carrard. Améliorer le système d'avance des pensions alimentaires (20.06.2019)

La législation fédérale sera modifiée comme suit:

Constitution fédérale

Art. 116

...

Al. 5

La Confédération fixe les principes de l'harmonisation de l'avance des pensions alimentaires par les cantons.

Code civil suisse

Article 131a (entretien de la conjointe/du conjoint)

Al. 1

Les cantons règlent le versement de l'avance des pensions alimentaires de la/du bénéficiaire si le débiteur ne s'acquitte pas de son obligation d'entretien. Le montant de l'avance doit être de nature à couvrir le minimum vital de la/du bénéficiaire.

...

Art. 293 (entretien de l'enfant et/ou entretien de la partenaire/du partenaire)

...

Al. 2

Les cantons règlent le versement de l'avance des pensions alimentaires de l'enfant lorsque les parents ne s'acquittent pas de leur obligation d'entretien. Le montant de l'avance doit être de nature à couvrir le minimum vital de l'enfant. La durée du versement de l'avance est fondée sur le titre d'entretien valide et exécutoire correspondant.

Cosignataires: Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Maire Jacques-André, Munz, Rochat Fernandez, Sommaruga Carlo (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

338/12.463 *n* (Poggia) Golay. Partie plaignante dans la procédure pénale. Compléter une lacune de la loi (11.09.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 118 du Code de procédure pénale (RS 312.0; CPP) est complété afin de permettre aux proches de la victime décédée de se constituer partie plaignante lorsque le décès est la conséquence de l'infraction dénoncée, même lorsqu'ils ne peuvent prendre de conclusions civiles contre l'auteur de l'infraction.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.09.2013 CAJ-CN. Donné suite
26.12.2013 L'objet est repris
15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion
18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

339/12.492 *n* (Poggia) Golay. Accès au Tribunal fédéral. Abolir une inégalité de traitement injustifiée entre les victimes (11.12.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 81 alinéa 1 lettre b de la loi sur le Tribunal fédéral (RS 173.110) sur la qualité pour recourir est modifié par l'adjonction d'un nouveau chiffre 4:

Art. 81

Al. 1

...

Let. b

...

4. la partie plaignante, si la décision attaquée peut avoir des effets sur le jugement de ses prétentions à l'encontre d'une collectivité ou d'une entité de droit public, lorsque celle-ci est seule habilitée à réparer le dommage causé par le prévenu,

...

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

06.09.2013 CAJ-CN. Donné suite
26.12.2013 L'objet est repris
15.05.2014 CAJ-CE. Adhésion
18.03.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

340/13.426 *n* (Poggia) Golay. Renouvellement tacite des contrats de services. Améliorer l'information et la protection des consommateurs et des consommatrices (17.04.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La législation est complétée en ce sens qu'une obligation est imposée au prestataire de services, lorsqu'une reconduction tacite du contrat a été convenue, d'informer le client de la possibilité dont il dispose de le dénoncer, et cela au moins un mois avant le terme de la période durant laquelle il peut le faire. A défaut, le contrat doit pouvoir être dénoncé en tout temps par le client, sans pénalité, et le prestataire de services doit rembourser toute somme perçue pour la période contractuelle non écoulée.

Cosignataires: Amaudruz, Barthassat, Bernasconi, Bugnon, Buttet, Feller, Fridez, Friedl Claudia, Grin, Hodgers, Leuenberger-Genève, Parmelin, Perrin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, Schwaab, Tornare, van Singer, Veillon (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 L'objet est repris
11.04.2014 CAJ-CN. Donné suite
10.02.2015 CAJ-CE. Adhésion
17.03.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2019.
04.07.2019 Rapport CAJ-CN (FF 2019 6471)
13.10.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 6615)

1. Code des obligations (Prolongation tacite des contrats) (FF 2019 6491)

22.03.2019 Conseil national. Prolongation de délai
Jusqu'à la session de printemps 2021.

341/13.441 *n* (Poggia) Golay. Procédure civile. Mettre sur un pied d'égalité les actions relevant des assurances complémentaires à la LAA et à la LAMal (21.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 7 et 243 alinéa 2 lettre f du Code de procédure civile (RS 272) sont modifiés comme suit:

Art. 7

... et à l'assurance-accidents obligatoire selon la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

Art. 243

...

Al. 2

...

Let. f

... et à l'assurance-accidents obligatoire au sens de la loi fédérale du 20 mars 1981 sur l'assurance-accidents.

...

Cosignataires: Chevalley, Grin, Parmelin, Ribaux, Rossini, Schenker Silvia, van Singer, Vogler (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

26.12.2013 L'objet est repris
26.06.2014 CAJ-CN. Donné suite
17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion
16.12.2016 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2018.

342/16.470 *n* Regazzi. Aligner l'intérêt moratoire appliqué par la Confédération sur les taux du marché (29.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 104 CO doit être modifié de sorte que l'intérêt moratoire de 5 pour cent en vigueur soit remplacé par une disposition qui le lie à la tendance générale des taux d'intérêt du marché. Il faut également adapter l'ordonnance sur l'intérêt moratoire en matière d'impôt anticipé, le règlement sur l'assurance-vieillesse et survivants (RAVS) et toutes les autres lois, ordonnances, circulaires et dispositions fédérales concernant les intérêts moratoires.

Cosignataires: Barazzone, Bigler, Brand, Büchler Jakob, Buttet, Chiesa, Gmür Alois, Grunder, Grüter, Gschwind, Guhl, Hiltpold, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Quadri, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger (20)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite
26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

343/16.488 *n* Regazzi. Codifier le trust dans la législation suisse (13.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante, rédigée en termes généraux, afin que le trust soit introduit dans le Code des obligations (CO) ou dans le Code civil (CC).

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amaudruz, Amherd, Ammann, Barazzone, Béglé, Bigler, Brand, Bulliard, Burkart, Buttet, Cassis, Chiesa, Dobler, Egloff, Feller, Gmür-Schönenberger, Grunder, Gschwind, Hess Hermann, Hurter Thomas, Landolt, Lüscher, Matter Thomas, Merlini, Müller Thomas, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Portmann, Quadri, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rutz Gregor, Schilliger, Schneider-Schneiter, Vitali, Vogler, Wasserfallen Christian (40)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.10.2017 CAJ-CN. Donné suite
26.04.2018 CAJ-CE. Adhésion

344/19.482 *n* Regazzi. Exempter les PME du paiement de l'impôt sur les médias (19.09.2019)

On modifiera l'article 68 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV ; RS 784.40) et, si nécessaire, les actes en rapport avec cette disposition de telle sorte qu'il n'y ait plus que les entreprises de 250 travailleurs ou plus (emplois à plein temps) qui doivent payer la redevance de radio-télévision. Les entreprises comptant moins de 250 travailleurs doivent être exemptées du paiement de la redevance. Les apprentis ne sont pas comptabilisés comme travailleurs.

Cosignataires: Bigler, Bregy, Brunner Hansjörg, Bühler, Cattaneo, Chiesa, de Courten, Dettling, Dobler, Flückiger Sylvia, Frehner, Giezendanner, Glanzmann, Glarner, Gmür Alois, Grossen Jürg, Grüter, Gschwind, Guhl, Gutjahr, Herzog Verena, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Lohr, Merlini, Müller Leo, Müller Thomas, Pantani, Pfister Gerhard, Pieren, Quadri, Rime, Roduit, Romano, Rösti, Ruppen, Schilliger, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Sollberger, Walliser, Wasserfallen Christian, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (49)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

345/19.486 *n* Regazzi. Lutter enfin efficacement contre la pédocriminalité sur Internet (24.09.2019)

Le code de procédure pénale doit être modifié de manière qu'il soit possible, au niveau fédéral, de mener des investigations secrètes sur des infractions relevant de la pédophilie même en l'absence de soupçons.

Cosignataires: Feri Yvonne, Geissbühler, Gschwind, Herzog Verena, Kutter, Landolt, Markwalder, Quadranti, Roduit, Streiff (10)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

346/13.438 *n* Reimann Lukas. Créer un cadre légal pour la vente de snus (15.06.2013)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales seront modifiées de manière à ce que le snus soit traité de la même façon que les autres produits du tabac, tels que le tabac à priser et le tabac à mâcher.

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Aeschi Thomas, Allemann, Amarelle, Amaudruz, Baader Caspar, Badran Jacqueline, Barthassat, Bäumle, Bernasconi, Bertschy, Binder, Blocher, Böhni, Borer, Bortoluzzi, Brunner Toni, Büchel Roland, Büchler Jakob, Bugnon, Buttet, Caroni, Cassis, Chevalley, Derder, Egloff, Eichenberger, Estermann, Fehr Hans, Fehr Hans-Jürg, Feller, Fischer Roland, Flach, Flückiger Sylvia, Français, Frehner, Freysinger, Galladé, Gasche, Gasser, Germanier, Giezendanner, Gilli, Girod, Glättli, Gmür Alois, Gössi, Graf-Lits-

cher, Grin, Gross Andreas, Gschwind, Hausammann, Heer, Heim, Hiltpold, Hodgers, Humbel, Hurter Thomas, Ingold, Jans, Joder, Kaufmann, Killer Hans, Knecht, Landolt, Lehmann, Leutenegger Filippo, Lüscher, Maier Thomas, Markwalder, Mörgeli, Müller Geri, Müller Thomas, Müller Walter, Müri, Naef, Nidegger, Pantani, Pardini, Parmelin, Pelli, Perrin, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Poggia, Quadri, Regazzi, Reimann Maximilian, Ribaux, Rickli Natalie, Rime, Rusconi, Rutz Gregor, Schelbert, Schilliger, Schneeberger, Schneider-Schneiter, Schwander, Stahl, Stamm, Steiert, Stolz, Trede, van Singer, Veillon, Vischer Daniel, Vitali, Vogler, Voruz, Weibel, Wermuth, Wobmann, Ziörjen (115)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

13.08.2014 CSSS-CN. Donné suite
10.02.2015 CSSS-CE. Ne pas donner suite

347/19.481 *n* (Reimann Maximilian) Matter Thomas. Affecter le produit des intérêts négatifs de la Banque nationale suisse à la prévoyance vieillesse (19.09.2019)

L'art. 99, al. 4, de la Constitution, qui règle l'affectation du bénéfice net de la Banque nationale suisse (BNS), sera modifié afin que le produit des intérêts négatifs soit comptabilisé autrement : au lieu d'être porté au bénéfice net, il sera affecté intégralement à la prévoyance vieillesse. La loi déterminera si le produit de ces intérêts doit être utilisé exclusivement pour l'AVS ou si une partie doit être affectée à la prévoyance professionnelle et à la prévoyance individuelle.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

05.12.2019 L'objet est repris

348/18.476 *n* Reynard. Liens d'intérêts des parlementaires. Pour une déclaration transparente (13.12.2018)

A l'instar de la déclaration d'intérêts du Conseil de l'Europe, l'article 11 alinéa 1 de la loi sur le Parlement doit être modifié de manière à ce que soient déclarés dans le registre des intérêts des parlementaires leurs activités professionnelles et politiques, leurs fonctions ou mandats au sein d'organes de direction, d'administration, de surveillance, de conseil ou en tant qu'actionnaire, dans des sociétés privées ou publiques, commerciales et non commerciales (ONG, associations ou autres), et tous les montants perçus par les députés et les députées dans ce cadre.

Doivent aussi être déclarées leurs fonctions et activités au sein de groupes d'amitié ou groupes de relations interparlementaires, au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, en tant qu'expert, consultant, lobbyiste ou conférencier ainsi que les revenus perçus dans ce cadre.

Les soutiens financiers et les cadeaux (à partir d'un montant à définir) en personnel, en matériel ou en donations, ainsi que les voyages à l'étranger et visites parrainées et les dépenses y afférentes devront aussi être déclarés.

Finalement, tout autre intérêt pertinent ne relevant pas des catégories mentionnées qui pourrait influencer l'exercice de leurs fonctions au Parlement devra être déclaré ainsi que les revenus perçus dans ce cadre.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Jans, Maire Jacques-André, Mazzone, Molina, Munz, Nussbaumer, Sommaruga Carlo, Tornare, Wasserfallen Flavia (15)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

349/18.481 *n* Reynard. Aide à l'investissement pour les grandes installations photovoltaïques sur les toits agricoles et les infrastructures (13.12.2018)

La loi sur l'énergie est modifiée de manière à débloquer les investissements photovoltaïques pour lesquels un cofinancement par l'autoconsommation n'est pas praticable. La loi pourra prévoir un système d'appel d'offres pour l'octroi de la rétribution unique, avec un plafonnement en francs par kilowatt.

Cosignataires: Jans, Masshardt, Nordmann, Semadeni (4)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

350/19.406 *n* Reynard. Prolonger la durée de protection contre le licenciement des femmes au retour de leur congé maternité (07.03.2019)

Le Code des obligations est modifié comme suit:

Art. 336c

Al. 1

Après le temps d'essai, l'employeur ne peut pas résilier le contrat:

...

c. pendant la grossesse et au cours des trente-deux semaines qui suivent l'accouchement;

...

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, de la Reussille, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glauser, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Jans, Maire Jacques-André, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Mazzone, Meyer Mattea, Molina, Moret Isabelle, Munz, Nussbaumer, Piller Carrard, Quadranti, Ruiz Rebecca, Schneider Schüttel, Semadeni, Wasserfallen Flavia, Wermuth, Wüthrich (30)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

351/19.452 *n* Reynard. Etablir une liste noire des entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale entre femmes et hommes (19.06.2019)

La loi sur l'égalité est modifiée comme suit:

Art. 13d Vérification de l'analyse

...

Al. 5

L'organe indépendant annonce à la Confédération les employeurs pour lesquels l'analyse de l'égalité salariale a révélé une discrimination salariale fondée sur le genre. Le Conseil fédéral désigne l'autorité compétente par voie d'ordonnance.

Art. 13j Annonce et publication en cas de non-respect des obligations

Al. 1

Lorsqu'un employeur n'a pas effectué d'analyse des salaires dans le délai prévu ou qu'il ne l'a pas fait contrôler, l'organe de contrôle l'annonce à l'autorité compétente, ou si, un an après qu'une discrimination salariale fondée sur le sexe a été constatée, une nouvelle analyse, effectuée en vertu de l'article 13a, fait apparaître une discrimination salariale fondée sur le sexe, l'organe de contrôle doit l'annoncer à l'autorité compétente.

Al. 2

L'autorité compétente inscrit sur une liste accessible au public les employeurs ayant fait l'objet d'une annonce.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Seiler Graf, Sommaruga Carlo (15)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

352/19.453 *n* Reynard. Egalité salariale entre femmes et hommes. Pour que la loi soit efficace pour la majorité des salariées et des salariés (19.06.2019)

L'article 13a de la loi sur l'égalité est modifié comme suit:

Art. 13a Obligation d'effectuer une analyse

Al. 1

Les employeurs qui occupent un effectif d'au moins 50 travailleurs au début d'une année effectuent à l'interne une analyse de l'égalité des salaires pour cette même année.

(Biffer la dernière phrase)

...

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Hadorn, Hardegger, Maire Jacques-André, Marti Min Li, Munz, Piller Carrard, Rochat Fernandez, Seiler Graf, Sommaruga Carlo (15)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

353/13.430 *n* Rickli Natalie. Responsabilité en cas de mise en liberté conditionnelle et de décision d'allègement de l'exécution d'une peine (04.06.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il faut créer une disposition légale, analogue à l'article 380a CP, qui prévoit que lorsqu'une autorité décide de mettre en liberté conditionnelle une personne condamnée pour atteinte grave à l'intégrité physique ou sexuelle ou décide d'alléger l'exécution de sa peine et que cette personne commet à nouveau un de ces crimes, la collectivité publique dont relève l'autorité répondra du dommage qui en résulte.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.08.2014 CAJ-CN. Donné suite
17.11.2014 CAJ-CE. Adhésion
17.03.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session de printemps 2019.
16.06.2017 Conseil national. Refus de classer

354/13.463 *n* Rickli Natalie. Interner les criminels récidivistes (27.09.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 64 alinéa 1 du Code pénal est complété comme suit:

Le juge ordonne l'internement si l'auteur a commis ... et si:

L'auteur a déjà été condamné par un jugement entré en force pour assassinat, meurtre, lésion corporelle grave ou viol.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

16.10.2014 CAJ-CN. Donné suite
01.09.2015 CAJ-CE. Adhésion
16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.

355/16.460 *n* Rickli Natalie. Suppression de l'aide transitoire prévue pour les membres des Chambres fédérales (21.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 8a de la loi sur les moyens alloués aux parlementaires (LMAP) est abrogé.

Cosignataires: Addor, Aeschi Thomas, Amaudruz, Amstutz, Bauer, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buffat, Bühler, Burgherr, Burkart, Clottu, de Courten, Dobler, Egloff, Estermann, Fässler Daniel, Feller, Flückiger Sylvia, Frehner, Gasche, Geissbühler, Giezendanner, Glarner, Gmür Alois, Golay, Grunder, Grüter, Hausammann, Heer, Herzog Verena, Hess Hermann, Hess Lorenz, Hiltpold, Hurter Thomas, Imark, Jauslin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Knecht, Köppel, Lüscher, Martullo, Matter Thomas, Müri, Nantermod, Nidegger, Page, Pantani, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Quadri, Regazzi, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rime, Ritter, Rösti, Ruppen, Rutz Gregor, Schilliger, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Stamm, Steinemann, Tuena, Vitali, Vogt, Walliser, Walti Beat, Wobmann, Zanetti Claudio, Zuberbühler (77)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.01.2017 CIP-CN. Donné suite
19.06.2017 CIP-CE. Ne pas donner suite
01.03.2018 Conseil national. Donné suite
20.04.2018 CIP-CE. Adhésion
10.10.2019 Rapport CIP-CN (FF 2019 6879)
20.11.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 7757)

356/16.483 *n* (Rickli Natalie) Geissbühler. Viol. Durcir les peines (28.11.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) sera modifié comme suit:

Art. 190 al. 1

... sera puni d'une peine privative de liberté de trois à dix ans.

Art. 190 al. 3

... la peine sera la peine privative de liberté de cinq ans au moins.

Cosignataires: Amaudruz, Amherd, Bigler, Gasche, Geissbühler, Glanzmann, Grunder, Guhl, Pezzatti, Rutz Gregor, Vitali (11)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite
18.01.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite
20.05.2019 L'objet est repris

357/18.467 *n* (Rickli Natalie) Rutz Gregor. Les mariages d'enfants ou de mineurs ne doivent pas être reconnus en Suisse (03.12.2018)

L'article 105 chiffre 6 (annulation du mariage pour cause de minorité) du Code civil (CC) sera modifié comme suit:

Art. 105

Le mariage doit être annulé:

...

6. lorsque l'un des époux est mineur.

(Biffer la subordonnée "... à moins que son intérêt supérieur ne commande de maintenir le mariage").

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

20.05.2019 L'objet est repris

358/13.478 *n* Romano. Introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant (12.12.2013)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité du 25 septembre 1952 (LAPG) est modifiée avec l'ajout d'un chiffre IIIb, sur le modèle du chiffre IIIa, pour introduire des allocations en cas d'adoption d'un enfant:

IIIb. L'allocation en cas d'adoption

Art. 16b Ayants droit

Al. 1

Des allocations pour perte de gain en cas d'adoption sont octroyées aux parents adoptants qui interrompent ou réduisent une activité lucrative salariée ou indépendante lors de l'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 4 ans révolus.

Al. 2

En cas d'adoption conjointe ou d'adoption simultanée de plusieurs enfants, les futurs parents adoptifs ne peuvent prétendre qu'une seule fois aux prestations. Celles-ci doivent être versées à une seule personne à la fois. Les parents se répartissent entre eux la durée du droit aux prestations. Ils choisissent lequel d'entre eux bénéficie des prestations et sur quelle durée. Le congé peut être pris de manière flexible par bloc, par journée ou par demi-journée durant la première année suivant l'accueil de l'enfant.

Al. 3

Ont droit à l'allocation les femmes ou les hommes qui:

Let. a

ont été assurés obligatoirement au sens de la LAVS durant les neuf mois précédant le placement de l'enfant en vue de son adoption;

Let. b

ont, au cours de cette période, exercé une activité lucrative durant cinq mois; et

Let. c

à la date du placement de l'enfant en vue de son adoption:

1. sont salariés au sens de l'article 10 LPGA,

2. exercent une activité indépendante au sens de l'article 12 LPGA, ou

3. travaillent dans l'entreprise de leur conjoint ou de leur partenaire enregistré contre un salaire en espèces.

Al. 4

Le Conseil fédéral règle le droit à l'allocation des femmes et des hommes qui, pour cause d'incapacité de travail ou de chômage:

Let. a

ne remplissent pas les conditions prévues à l'alinéa 3 lettre a;

Let. b

ne sont pas considérés comme salariés ou indépendants au moment du placement de l'enfant.

Al. 5

L'adoption de l'enfant du conjoint, au sens de l'article 264a alinéa 3 CC, n'ouvre pas le droit à la prestation.

Art. 16c Début du droit

Al. 1

Le droit à l'allocation prend effet au jour du placement de l'enfant en vue de son adoption, après autorisation délivrée par l'autorité compétente.

Al. 2

La date du jour de l'accueil est confirmée par l'autorité centrale du canton de domicile du ou des parents adoptants qui a délivré l'autorisation d'adoption.

Art. 16d Extinction du droit

Le droit s'éteint le 84e jour à partir du jour où il a été octroyé. Il prend fin avant ce terme si la mère et le père reprennent les deux leur activité lucrative au taux d'occupation antérieur au congé.

Art. 16h Rapport avec les réglementations cantonales

Al. 1

En complément au chiffre IIIb, les cantons peuvent prévoir l'octroi d'une allocation d'adoption plus élevée ou de plus longue durée et prélever, pour le financement de ces prestations, des cotisations particulières.

Al. 2

Sont réservées les prestations plus étendues prévues par les conventions collectives de travail ou le contrat individuel de travail.

Cosignataires: Candinas, Carobbio Guscetti, Darbellay, de Buman, Fehr Jacqueline, Ingold, Leuenberger-Genève, Lohr, Meier-Schatz, Schenker Silvia, Streiff, van Singer, Vogler (13)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.01.2015 CSSS-CN. Donné suite
27.03.2015 CSSS-CE. Adhésion
16.06.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'été 2019.
22.03.2019 Conseil national. Refus de classer
05.07.2019 Rapport CSSS-CN (FF 2019 6723)
30.10.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 6909)

1. Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG) (FF 2019 6741)

359/16.501 *n* Romano. Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires. Adaptation des peines prévues à l'article 285 CP (16.12.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal sera modifié comme suit:

Art. 285 CP

Violence ou menace contre les autorités et les fonctionnaires

1. Celui qui, en usant de menace, aura empêché une autorité, un membre d'une autorité ou un fonctionnaire de faire un acte entrant dans ses fonctions, les aura contraints à faire un tel acte ou se sera livré à des voies de fait sur eux pendant qu'ils y procédaient, sera puni d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire. Si l'auteur a usé de violence, il sera puni d'une peine privative de liberté de trois jours au moins. Les employés des entreprises définies par la loi du 20 décembre 1957 sur les chemins de fer, la loi du 20 mars 2009 sur le transport de voyageurs et la loi du 19 décembre 2008 sur le transport ferroviaire de marchandises ainsi que les employés des organisations mandatées conformément à la loi fédérale du 18 juin 2010 sur les organes de sécurité des entreprises de transports publics et pourvues d'une autorisation de l'Office fédéral des transports sont également considérés comme des fonctionnaires.

2. Si l'infraction a été commise par une foule ameutée, tous ceux qui auront pris part à l'attroupement seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire.

Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre les propriétés seront punis d'une peine privative de liberté de trois ans au plus ou d'une peine pécuniaire de 90 jours-amende au moins. Ceux d'entre eux qui auront commis des violences contre des personnes seront punis d'une peine privative de liberté de trois jours au moins.

3. En cas de récidive qualifiée et spécifique, le juge peut imposer une peine pouvant aller jusqu'au double de la peine maximale prévue.

Cosignataires: Amherd, Büchler Jakob, Buttet, Candinas, Geissbühler, Glanzmann, Guhl, Herzog Verena, Lohr, Pantani, Regazzi, Ritter, Seiler Graf (13)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.02.2018 CAJ-CN. Donné suite
18.01.2019 CAJ-CE. Ne pas donner suite

360/16.448 *n* Rösti. Garantir l'auto-approvisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Conseil fédéral créera les conditions nécessaires afin que les centrales hydrauliques, qui fournissent plus de 55 pour cent de l'électricité suisse, puissent maintenir leur capacité de production malgré la baisse considérable des prix actuels de l'électricité. Il proposera à cet effet un train de mesures de durée limitée qui comprendra notamment des prêts sans intérêt ou des prêts à taux réduit. Il examinera également, et au besoin mettra en place, un nouveau modèle de marché tel que le modèle de quotas.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Arnold, Brand, Brunner Toni, Büchel Roland, Buttet, Giezendanner, Glarner, Grunder, Hausammann, Hurter Thomas, Imark, Knecht, Martullo, Müri, Page, Pieren, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Schilliger, von Siebenthal, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

28.08.2017 CEATE-CN. Donné suite
13.08.2018 CEATE-CE. Adhésion

361/16.452 *n* Rösti. Développement de la production d'électricité d'origine hydraulique. Revoir la situation de référence des études d'impact (16.06.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions légales seront modifiées afin que les études de l'impact sur l'environnement requises pour le renouvellement ou la modification de concessions hydrauliques se fondent non pas sur l'état qui prévalait avant la mise en place des centrales, dont la concession remonte souvent à plusieurs décennies, mais sur l'état tel qu'il se présente avant le renouvellement ou la modification de concession demandés.

Cosignataires: Amstutz, Brunner Toni, Gasche, Imark, Knecht, Müri, Page, Ruppen, Wobmann (9)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

26.06.2017 CEATE-CN. Donné suite
18.08.2017 CEATE-CE. Adhésion
30.04.2019 Rapport CEATE-CN (FF 2019 5361)
14.08.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 5571)

1. Loi fédérale sur l'utilisation des forces hydrauliques (Loi sur les forces hydrauliques, LFH) (FF 2019 5383)

19.09.2019 Conseil national. Décision conforme au projet
02.12.2019 Conseil des Etats. Adhésion
20.12.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
20.12.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 8193; Délai référendaire 09.04.2020

x **362/18.457 *n* Rösti. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée** (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

18.06.2019 Conseil national. Donné suite
19.08.2019 CTT-CE. Ne pas donner suite
10.09.2019 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

363/17.423 *n* Rutz Gregor. Obligation de collaborer à la procédure d'asile. Possibilité de contrôler les téléphones mobiles (17.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les articles 8ss. de la loi sur l'asile (LAsi; RS 142.31) seront modifiés de telle sorte que l'obligation de collaborer faite aux requérants d'asile comprendra aussi l'obligation de remettre les téléphones portables et les ordinateurs et que, symétriquement, les compétences des autorités en matière de fouille et de confiscation comprendront aussi le droit de contrôler ces appareils, lorsque l'identité du requérant ne pourra pas être établie par d'autres moyens.

Cosignataires: Amstutz, Bigler, Brunner Toni, Burkart, Glarner, Gössi, Grunder, Grüter, Herzog Verena, Pfister Gerhard, Regazzi, Rickli Natalie, Romano, Rösti, Wasserfallen Christian (15)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

01.02.2018 CIP-CN. Donné suite
21.06.2018 CIP-CE. Adhésion

364/17.525 *n* Rutz Gregor. Rendre possible la densification de l'urbanisation en excluant les contradictions et les conflits entre objectifs dus à l'inventaire ISOS (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On complétera l'article 6 de la loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN; RS 451) par un alinéa 3 prévoyant qu'on puisse déroger à la conservation intacte d'un objet d'importance nationale inscrit dans un inventaire fédéral si des intérêts publics, en particulier la densification de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, s'opposent à cette conservation. Une dérogation sera toutefois exclue si les objets inscrits dans les inventaires ou si les surfaces urbanisées se caractérisent par leur importance historique exceptionnelle ou par leur caractère unique.

Cosignataires: Egloff, Feller, Regazzi (3)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

21.01.2019 CEATE-CN. Donné suite
10.10.2019 CEATE-CE. Adhésion

365/18.405 *n* Rutz Gregor. De la parole à l'acte. Supprimer la redevance de radio-télévision pour les entreprises (26.02.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 68 de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV; RS 784.40) et, au besoin, les autres actes législatifs pertinents seront modifiés afin que les entreprises soient exemptées de la redevance de radio-télévision.

Cosignataire: Rickli Natalie (1)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

06.11.2018 CTT-CN. Donné suite
02.07.2019 CTT-CE. Refusé de donner suite
11.09.2019 Conseil national. Donné suite
04.11.2019 CTT-CE. Ne pas donner suite
17.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

366/19.478 *n* Rutz Gregor. Instaurer la culture de l'aveu pour améliorer la sécurité collective (16.09.2019)

Les dispositions suivantes sont modifiées afin que la culture de l'aveu (just culture), notion souvent utilisée en droit suisse, soit inscrite dans la loi:

1. Article 237 CP (RS 311.0) ; complété d'un al. 3 dont la teneur sera: " Si l'Etat n'a eu connaissance d'un évènement que par le biais d'une procédure de compte rendu visant l'amélioration de la sécurité prévue par la loi, le juge renonce à prononcer une peine lorsque personne n'a été tué ou blessé ou qu'aucun dommage matériel n'en a résulté et lorsque l'auteur n'a agi ni par négligence grave ni intentionnellement. "

2. Article 91 LA (RS 748.0) ; complété d'un al. 5 dont la teneur sera: " Si l'OFAC n'a eu connaissance d'un évènement que par le biais d'une procédure de compte rendu visant l'amélioration de la sécurité, il renonce à poursuivre la contravention lorsque l'auteur n'a agi ni par négligence grave ni intentionnellement. "

3. Article 77e OSAV (RS 748.01) ; modifié de la manière suivante: " Le DETEC est l'organisme visé aux articles 16, par. 12, du règlement (UE) no 376/2014 et 14, par. 3, du règlement (UE) no 996/2010. Ses décisions sont sujettes à recours ; le recours a effet suspensif. "

4. Article 23, al. 1, OEIT (RS 742.161) ; modifié de la manière suivante: " L'enquête est menée de manière indépendante et séparée des procédures pénales ou administratives. "

5. Article 23, al. 3 OEIT ; modifié de la manière suivante: " Elles mettent réciproquement et gratuitement à disposition les documents d'enquête tels que les analyses et les enregistrements ; si de tels documents et informations sont échangés pour enquêter sur la sécurité, ils ne peuvent être remis aux autorités de poursuite pénale qu'avec l'accord écrit de la personne ou de l'organisation dont ils proviennent ou que sur la base d'une décision entrée en vigueur de l'organisme visé à l'article 77 e OSAV. "

6. Article 24 OEIT ; modifié de la manière suivante: " Les renseignements, les enregistrements et les moyens de preuves fournis par une personne dans le cadre d'une enquête de sécurité ne peuvent être utilisés dans une procédure pénale qu'avec son accord. "

7. Article 51 OEIT ; abrogation de l'al. 3 et nouvel al. 2: " Le dossier ne peut être consulté qu'après la clôture de l'enquête et la publication du rapport final et qu'avec l'accord écrit de la personne concernée ou de l'organisation dont proviennent les dossiers et les informations sur lesquelles ils se fondent ou sur la base d'une décision entrée en vigueur de l'organisme visé à l'article 77 e OSAV. "

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

x **367/18.450 *n* Rytz Regula. La diversité à la place de la concentration. Garantir une production de programmes par la SSR qui soit décentralisée** (27.09.2018)

On complétera l'article 27 de la loi sur la radio et la télévision de la manière suivante:

Nouvel alinéa 2:

"Dans le domaine de l'information dans la région linguistique germanophone, la SSR produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Zurich et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Berne; dans la région linguistique francophone, elle produit la majeure partie de ses offres audiovisuelles sur le site de Genève et la majeure partie de ses offres audio sur le site de Lausanne."

Par ailleurs, le nouvel alinéa 2 de l'article 27 sera repris par analogie dans la nouvelle loi fédérale sur les médias électroniques (LME), dont il deviendra l'alinéa 7 de l'article 25, intitulé "Conception en fonction des régions linguistiques".

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

18.06.2019 Conseil national. Donné suite
19.08.2019 CTT-CE. Ne pas donner suite
10.09.2019 Conseil des Etats. Ne pas donner suite

368/19.473 *n* Rytz Regula. Déclarer les revenus provenant des mandats et activités non soumis à l'obligation de signaler les intérêts, sur le modèle de ce qui se fait à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (21.06.2019)

Les revenus provenant des mandats et activités non soumis à l'obligation de signaler les intérêts seront déclarés. L'article 11 de la loi sur le Parlement sera modifié en conséquence.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Girod, Glättli, Kälin, Thorens Goumaz, Töngi, Trede (8)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

369/19.491 *n* Rytz Regula. Renforcer la confiance dans l'administration et le Parlement en documentant l'"empreinte législative" (27.09.2019)

L'"empreinte législative" sera documentée à chaque étape importante du processus de législation; la transparence devra notamment être faite sur les informations fournies par des experts externes et des organisations lors de l'élaboration par l'administration des travaux préparatoires des lois, tout comme sur le recours à de tels experts et organisations durant ce processus.

Les points suivants devront être réglementés:

1. Dans les explications accompagnant les projets envoyés en consultation, on indiquera quels experts externes à l'administration et quels représentants d'intérêts ont été impliqués dans quelles questions lors de l'élaboration d'avant-projets (par ex. en qualité de membres de groupes de travail). Les rapports des groupes de travail et les informations fournies par des lobbyistes seront documentés et publiés.

2. Les messages du Conseil fédéral et les rapports établis par des organes du Parlement (lorsque ce dernier élabore lui-même des projets) devront satisfaire aux mêmes conditions.

3. Les commissions parlementaires devront systématiquement rendre compte des contacts qu'elles établissent avec des experts externes à l'administration et avec des lobbyistes (par ex. lors d'auditions) et rendre aussi publiques les informations fournies par ceux-ci.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Flach, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Kiener Nellen, Mazzone, Pardini, Reimann Lukas, Thorens Goumaz, Töngi, Vogler, Wermuth (15)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

370/19.489 *n* (Schenker Silvia) Feri Yvonne. Garantie des buts sociaux (26.09.2019)

L'art. 141, al. 2, de la loi sur le Parlement (LParl) doit être complété de sorte que, dans les messages accompagnant les projets d'acte, le Conseil fédéral se prononce sur la garantie des buts sociaux.

Cosignataires: Badran Jacqueline, Barrile, Eymann, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Frei, Friedl Claudia, Graf Maya, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Jans, Kiener Nellen, Lohr, Maire Jacques-André, Marra, Marti Min Li, Marti Samira, Masshardt, Meyer Mattea, Molina, Moser, Munz, Nussbaumer, Quadranti, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Streiff, Wermuth, Wüthrich (31)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

28.11.2019 L'objet est repris

371/17.518 *n* (Schilliger) Schneeberger. Pour une concurrence à armes égales (14.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Seront créées les dispositions légales qui permettront d'éviter que les entreprises dans lesquelles la Confédération, les cantons ou les communes détiennent une participation financière ou qui assument une tâche régalienne ne profitent de leur situation pour obtenir des avantages compétitifs qui soient de nature à fausser la concurrence sur le marché libre. Les entreprises en situation de monopole, notamment, par exemple dans le secteur de l'électricité, ne doivent pas pouvoir utiliser les informations dont elles disposent sur leur clients ou les relations qu'elles entretiennent avec eux, ou encore le bénéfice qu'elles ont obtenu du secteur couvert par leur monopole, pour en retirer abusivement un avantage concurrentiel dans un autre secteur.

Il serait ainsi possible de modifier la loi sur le marché intérieur (LMI) comme suit:

Art. 2

...

Al. 8

Les cantons et les communes veillent à ce que les entreprises publiques au sein desquelles ils détiennent une participation, de même que les entreprises privées auxquelles ils octroient des concessions publiques pour des domaines d'activité déterminés, soient, dans le cadre de leurs activités commerciales, soumises aux mêmes conditions de concurrence que les entreprises privées. Constituent notamment une entrave à la concurrence et sont dès lors interdits les subventionnements croisés ainsi que toute autre forme d'utilisation de données ou de ressources qui serait susceptible de fausser la libre concurrence.

Art. 8bbis Mise en oeuvre par la Commission de la concurrence

Al. 1

Les cantons et les communes exposent chaque année dans leur stratégie du propriétaire les raisons pour lesquelles il incombe à l'Etat d'exercer des activités commerciales et les mesures qu'ils ont prises en vertu de l'article 2 alinéa 8. Cette

stratégie est soumise à la Commission de la concurrence et rendue publique.

Al. 2

Si les mesures prises par les cantons et les communes ne permettent pas de lutter efficacement contre les risques de distorsion de la concurrence, la Commission de la concurrence peut ordonner des mesures supplémentaires relatives au fonctionnement, à la comptabilité, au financement ou à l'organisation de l'entreprise, ou interdire certaines activités.

Art. 9a Droit de recours des organisations

Al. 1

Les organisations professionnelles ou économiques que leurs statuts habilitent à défendre les intérêts économiques de leurs membres peuvent recourir contre les décisions que la Commission de la concurrence a prises en vertu de l'article 8bbis.

Al. 2

La Commission de la concurrence communique par écrit aux organisations les décisions qu'elle a prises en vertu de l'article 8bbis.

Cosignataires: Aebi Andreas, Amstutz, Bauer, Bigler, Borloz, Bourgeois, Brunner Toni, Burkart, Clottu, Dobler, Eichenberger, Eymann, Flach, Genecand, Glarner, Grossen Jürg, Grüter, Hiltpold, Imark, Jauslin, Lüscher, Merlini, Müller Walter, Müri, Nordmann, Portmann, Regazzi, Rickli Natalie, Rime, Sauter, Schneeberger, Schwander, Sollberger, Tuena, Vitali, Walti Beat, Wasserfallen Christian, Wehrli, Wobmann (39)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

25.02.2019 CER-CN. Donné suite
05.12.2019 L'objet est repris

372/19.456 *n* Schneeberger. Les prestations versées à des fins de prévention sont une tâche importante des fondations patronales de bienfaisance (20.06.2019)

Le Conseil national et le Conseil des Etats compléteront l'article 89a alinéa 8 du Code civil (CC) en portant une attention particulière au but et au rôle que jouent les fondations patronales de bienfaisance dans la société et pour la prévoyance professionnelle. Ils garantiront que ces fondations puissent verser, dans le cadre du but qui leur est assigné, des prestations destinées à prévenir les risques financiers de la maladie, des accidents et du chômage (et non uniquement des prestations destinées à aider quelques personnes à faire face à une situation précaire), voire des prestations de vieillesse, de décès ou d'invalidité.

Cosignataires: Brand, de Courten, Eichenberger, Frehner, Giezendanner, Hess Lorenz, Humbel, Landolt, Lohr, Pezzatti, Sauter, Schilliger, Vitali, Weibel (14)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

373/18.445 *n* (Semadeni) Munz. Référendum facultatif pour le soutien des Jeux olympiques par la Confédération (26.09.2018)

L'article 17 de la loi sur l'encouragement du sport (LESp) sur les manifestations sportives internationales est complété comme suit:

Art. 17

...

Al. 3

Le soutien des Jeux olympiques par la Confédération est sujet au référendum.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Carobbio Guscetti, Crottaz, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Mazzone, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Reimann Maximilian, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Töngi, Tuena, Zanetti Claudio, Zuberbühler (20)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

27.06.2019 CSEC-CN. Donné suite
28.11.2019 L'objet est repris

x **374/18.419 *n* Sommaruga Carlo. Loi sur les travailleurs détachés. Que les entreprises choisissant la sous-traitance vers l'étranger assument réellement les conséquences de la violation de la loi par les sous-traitants** (16.03.2018)

La loi sur les travailleurs détachés (LDét) est modifiée comme suit:

1. La deuxième phrase de l'article 5 alinéa 2 est abrogée.

2. Un nouvel alinéa 2bis est introduit à l'article 5:

L'entrepreneur contractant dédommageant le travailleur détaché de son propre chef ou en vertu d'un jugement d'un tribunal suisse est subrogé dans les droits du travailleur détaché.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Bendahan, Crottaz, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Hadorn, Heim, Kiener Nellen, Munz, Nordmann, Pardini, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Tornare, Wermuth (15)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.09.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

375/19.422 *n* (Sommaruga Carlo) Piller Carrard. Pour la promotion de par la législation suisse du système d'étiquetage du type Nutri-Score pour les denrées alimentaires transformées (22.03.2019)

Le dispositif légal est modifié de manière à introduire sur le territoire suisse un système d'étiquetage de la valeur nutritionnelle d'un aliment transformé reprenant le Nutri-Score français ou s'en inspirant.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Hadorn, Maire Jacques-André, Reynard, Semadeni, Tornare, Wermuth (11)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

28.11.2019 L'objet est repris

376/19.423 *n* (Sommaruga Carlo) Jans. Travailleurs détachés. Etendre le champ d'application de la responsabilité solidaire au secteur tertiaire (22.03.2019)

La loi sur les travailleurs détachés (LDét) est modifiée de manière à étendre le champ d'application de la responsabilité solidaire (art. 5) également au secteur tertiaire. Toute entreprise contractante du secteur tertiaire répondra civilement du non-respect par les sous-traitants des salaires minimaux nets et des conditions de travail, de la même manière que la LDét le prévoit déjà pour les secteurs de la construction, du génie civil et du second oeuvre.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Maire

Jacques-André, Meyer Mattea, Molina, Naef, Nussbaumer, Reynard, Semadeni, Wermuth, Wüthrich (17)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

28.11.2019 L'objet est repris

377/19.425 *n* (Sommaruga Carlo) Reynard. Financement de mesures de (ré)insertion professionnelle pour les 50 ans et plus et l'accès des jeunes à leur premier emploi (22.03.2019)

La loi sera modifiée afin de permettre de transférer dans un fonds de formation continue et d'insertion professionnelle la somme de 300 millions de francs par an prélevée sur le bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) versé à la Confédération. Ce fonds servira à financer des mesures d'insertion professionnelle avec priorité sur la réinsertion professionnelle pour les personnes de plus de 50 ans et l'accès des jeunes à leur premier emploi.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Maire Jacques-André, Meyer Mattea, Munz, Naef, Nussbaumer, Reynard, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Semadeni, Wermuth, Wüthrich (20)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

28.11.2019 L'objet est repris
12.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

378/19.474 *n* (Sommaruga Carlo) Friedl Claudia. Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Approbation par l'Assemblée fédérale (21.06.2019)

Arrêté fédéral portant ratification du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,

vu les articles 54 alinéa 1 et 166 alinéas 1 et 2 de la Constitution (Cst.),

vu la motion 17.4241, "Signer et ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires", approuvée par le Conseil national le 5 juin 2018 et le Conseil des Etats le 12 décembre 2018,

arrête:

Art. 1

Al. 1

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires du 7 juillet 2017 est approuvé.

Al. 2

Le Conseil fédéral est autorisé à le ratifier.

Art. 2

Le présent arrêté est sujet au référendum (art. 141 al. 1 let. d ch.3 Cst.).

Art. 3

Le présent arrêté entre en vigueur:

- en cas de référendum, le jour suivant la validation des résultats de votation;

- en l'absence de référendum, le jour suivant l'échéance du délai référendaire.

Cosignataires: Barrile, Bendahan, Chevalley, Crottaz, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Glättli, Gugger, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Marti Samira, Munz, Piller Carrard, Riklin Kathy, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Tornare, Wehrli (23)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

24.10.2019 CPE-CN. Donné suite
28.11.2019 L'objet est repris

x **379/16.474 *n* Stamm. Loi fédérale sur l'impôt anticipé. Procédure mixte** (30.09.2016)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur l'impôt anticipé sera modifiée de sorte que le droit au remboursement sera déterminé, comme c'était le cas jusqu'à récemment, à travers la procédure de taxation dite mixte.

La non-conformité d'une déclaration doit être sanctionnée par une amende procédurale et non par la déchéance du droit au remboursement.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

23.10.2017 CER-CN. Donné suite
18.06.2018 CER-CE. Ne pas donner suite
02.07.2019 Retrait

380/17.523 *n* (Stamm) Walliser. Autoriser le double nom en cas de mariage (15.12.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi doit être modifiée pour permettre aux personnes qui se marient de porter un double nom.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

14.01.2019 CAJ-CN. Donné suite
05.12.2019 L'objet est repris

381/18.435 *n* (Stamm) Schwander. Augmenter de manière significative la durée maximale des peines privatives de liberté (14.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 40 alinéa 2 première phrase du Code pénal (CP) doit être modifié comme suit:

Art. 40

...

Al. 2

La durée de la peine privative de liberté est de 60 ans au plus ...

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

05.12.2019 L'objet est repris
09.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

382/18.460 *n* (Stamm) Geissbühler. Aider sur place (28.09.2018)

La Constitution fédérale sera modifiée comme suit (éventuellement art. 121bis Cst.)

Titre: Asile; aide sur place

Al. 1

La Suisse apporte des contributions à des zones de protection à l'étranger situées le plus près possible des régions en crise et dotées de centres d'assistance offrant un hébergement, des vivres et une protection aux requérants d'asile et aux personnes en quête de protection. La Confédération soutient l'aide qui y est fournie, en particulier l'aide apportée par des particuliers de nationalité suisse ou par des organisations suisses.

Al. 2

Les personnes qui arrivent en Suisse et qui font valoir des motifs d'asile ou de protection sont:

- en priorité ramenées sans délai dans l'Etat de provenance ou dans un pays de transit dans la mesure où il existe un accord de réadmission ad hoc ou des accords internationaux, ou alors

- amenées dans une zone de protection au sens de l'alinéa 1 jusqu'à ce que leur identité puisse être établie, qu'elles soient reconnues comme réfugiées par la Suisse ou par un Etat tiers et que la décision correspondante soit entrée en force. Elles ne peuvent choisir librement leur pays de destination.

Les personnes qui ne peuvent être amenées ni dans des Etats tiers ni dans des zones de protection à l'étranger restent, en tant que personnes relevant du domaine de l'asile ou que personnes admises à titre provisoire, en Suisse dans des lieux déterminés où leur présence peut être vérifiée en tout temps par les autorités.

Al. 3

Les personnes relevant du domaine de l'asile et les personnes admises à titre provisoire n'obtiennent en Suisse que des prestations en nature jusqu'à ce qu'elles soient reconnues comme réfugiées ayant un droit de séjour de durée illimitée et que la décision correspondante soit entrée en force ou jusqu'à ce qu'il soit possible de leur faire quitter la Suisse.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

05.12.2019 L'objet est repris

383/19.435 *n* Stamm. Affecter à l'AVS le produit des amendes provenant des contrôles effectués à partir de radars fixes (09.05.2019)

La législation suisse sera modifiée afin que les amendes et les peines pécuniaires perçues pour infraction à la circulation routière suite aux contrôles effectués à partir d'appareils de surveillance fixes soient affectés au fonds AVS.

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

05.12.2019 Classé car l'auteur a quitté le conseil

384/19.468 *n* Stamm. Alléger la charge fiscale pesant sur les rentes AVS des personnes à bas revenu (21.06.2019)

La loi sera adaptée de façon à ce que les rentes de l'AVS soient exonérées si le contribuable réalise un revenu imposable de moins de 48 000 francs par an. Si le revenu imposable est supérieur à 48 000 francs, la part de la rente AVS qui dépasse ce montant sera imposée. La valeur locative, si valeur locative il y a, n'entrera pas dans le calcul du revenu dans la mesure où le logement est habité par le contribuable lui-même.

Cosignataire: Reimann Maximilian (1)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

05.12.2019 Classé car l'auteur a quitté le conseil

385/19.494 *n* Stamm. Réduction de la charge que représentent les primes de l'assurance-maladie (27.09.2019)

La loi est modifiée de manière à ce que tous les cantons soient tenus de permettre à leurs contribuables de déduire des impôts le double du montant annuel de la prime cantonale moyenne d'assurance-maladie pour l'assurance de base.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

05.12.2019 Classé car l'auteur a quitté le conseil

386/12.453 *n* (Steiert) Schneider Schüttel. Exonération fiscale de l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur l'impôt fédéral direct et la loi sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes doivent être modifiées comme suit:

Art. 24 LIFD

Sont exonérés de l'impôt:

...

Let. j

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Art. 7 al. 4 LHID

Sont seuls exonérés de l'impôt:

...

Let. m

l'indemnité forfaitaire en matière d'aide et de soins à domicile.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Allemann, Aubert, Bernasconi, Bourgeois, Bulliard, Carobbio Guscetti, Chevalley, Chopard-Acklin, Darbellay, de Buman, Egloff, Fehr Hans-Jürg, Fehr Jacqueline, Flückiger Sylvia, Freysinger, Galladé, Gasser, Geissbühler, Grin, Gysi Barbara, Heim, Humbel, Jans, John-Calame, Kaufmann, Killer Hans, Markwalder, Marra, Meier-Schatz, Nussbaumer, Perrin, Pieren, Piller Carrard, Reynard, Riklin Kathy, Rime, Rossini, Schneider Schüttel, Semadeni, van Singer, Veillon, Voruz, Wermuth, Wobmann (45)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

13.08.2013 CER-CN. Donné suite
13.02.2014 CER-CE. Ne pas donner suite
08.09.2014 Conseil national. Donné suite
02.03.2017 L'objet est repris

387/19.447 *n* (Thorens Goumaz) Klopfenstein Broggini. Renforcer l'économie circulaire suisse en privilégiant la revalorisation matérielle des déchets (19.06.2019)

La loi sur la protection de l'environnement est modifiée comme suit:

Art. 30d Valorisation

Al. 1

Les déchets doivent faire l'objet d'une valorisation matière lorsque la technique le permet, que cela est économiquement supportable et que la valorisation pollue moins l'environnement qu'une autre filière d'élimination et la production de nouveaux produits.

Al. 2

Doivent en particulier faire l'objet d'une valorisation matière:

a. les métaux valorisables contenus dans les résidus du traitement des déchets, des eaux usées et de l'air vicié;

b. les fractions valorisables contenues dans les matériaux d'excavation et les déblais de percement non pollués destinés à être mis en décharge définitivement;

c. le phosphore contenu dans les boues d'épuration ainsi que les farines animales, la poudre d'os et les restes d'aliments.

Cosignataires: Bäumle, Girod, Gmür Alois, Grunder, Jans, Kälin, Müller-Altermatt, Töngi (8)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

05.12.2019 L'objet est repris

388/19.407 *n* Töngi. Membres de l'Assemblée fédérale. Renoncer aux voyages en avion au profit des voyages en train (07.03.2019)

On adaptera les bases légales pertinentes de telle sorte que les voyages des membres de l'Assemblée fédérale et des membres des commissions parlementaires qui sont payés par la Confédération se fassent en train si leur durée ne dépasse pas huit heures.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Trede (10)

CN/CE *Bureau*

389/19.408 *n* Töngi. Employés de la Confédération. Renoncer aux voyages en avion au profit des voyages en train (07.03.2019)

On adaptera les bases légales pertinentes de telle sorte que les voyages des employés de la Confédération se fassent en train si leur durée ne dépasse pas huit heures.

Cosignataires: Arslan, Brélaz, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Thorens Goumaz, Trede (10)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

390/19.417 *n* Töngi. Perception d'une redevance sur les plateformes numériques destinée à aider les médias (21.03.2019)

On créera les bases légales permettant de percevoir sur les plateformes numériques une redevance destinée à aider les médias, qui, gratuitement, signalent des contenus journalistiques élaborés par des tiers ou y donnent accès.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Bendahan, Brélaz, Feller, Girod, Graf Maya, Kälin, Mazzone, Rytz Regula, Trede (11)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

391/19.418 *n* Töngi. Pour un modèle destiné à aider les médias électroniques (22.03.2019)

On élaborera les bases légales permettant de créer un modèle destiné à aider les médias électroniques.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Arslan, Brélaz, Feller, Girod, Glättli, Graf Maya, Kälin, Marti Min Li, Mazzone, Rytz Regula, Trede (12)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.12.2019 Retrait

392/16.428 *n* Vogler. Article 420 du Code civil. Changer de paradigme (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié afin que les personnes auxquelles la curatelle est confiée, notamment les parents et les conjoints, ne soient soumis qu'exceptionnellement aux obligations d'établir des rapports et des comptes périodiques et, le cas échéant, aux autres obligations fixées à l'article 420 CC. En tout état de cause, l'article 420 CC sera modifié de façon à réduire fortement la charge administrative liée à ces obligations.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite
22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

393/16.429 *n* Vogler. Adapter l'article 420 du Code civil (27.04.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 420 du Code civil (CC) sera modifié de telle façon que la liste des personnes que l'autorité de protection de l'adulte peut dispenser de l'obligation de remettre un inventaire, etc., ne soit plus une liste exhaustive. On pourrait imaginer par exemple de libeller la disposition comme suit: "Lorsque la curatelle est confiée à un proche de la personne concernée, notamment au conjoint, au partenaire enregistré, aux père et mère, à un descendant, etc. ..."

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.06.2017 CAJ-CN. Donné suite
22.03.2018 CAJ-CE. Adhésion

394/16.458 *n* Vogler. Majoration échelonnée du loyer. Non aux formulaires inutiles (14.09.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 269d CO sera modifié comme suit par l'adjonction d'un nouvel alinéa:

Art. 269d

...

Al. 4

Pour la notification des majorations de loyer fixées dans une convention au sens de l'article 269c, la forme écrite suffit.

Cosignataires: Amherd, Fässler Daniel, Gmür-Schönenberger, Gschwind, Lohr, Müller-Altermatt, Ritter, Schmidt Roberto (8)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite
21.08.2018 CAJ-CE. Adhésion

395/18.489 *n* Vogt. Loi sur l'infrastructure des marchés financiers. Sanctions en cas d'indications fausses ou incomplètes dans les offres publiques d'achat (14.12.2018)

Les dispositions pénales de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (art. 147ss. LIMF) seront complétées de telle sorte que les indications fausses ou incomplètes figurant dans

un prospectus d'offre (art. 127 al. 1 LIMF) ou dans l'annonce d'une offre avant sa publication (cf. art. 131 let. a LIMF) seront punies d'une amende (par analogie avec l'art. 153 LIMF).

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

10.12.2019 Conseil national. Donné suite

396/19.411 *n* Wasserfallen Christian. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail (20.03.2019)

On complétera la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) de telle sorte que les entreprises dont le chiffre d'affaires est comptabilisé deux fois, notamment les communautés de travail, les holdings et les entreprises ayant un lien durable entre elles, soient exemptées de la redevance de radio-télévision. On complétera dès lors l'article 70 LRTV par l'alinéa 2bis ci-après:

Art. 70

...

Al. 2bis

Les entreprises qui sont fondées par d'autres entreprises pour une durée limitée dans le but de former une communauté de travail, ou qui ont un lien durable entre elles, sont exemptées de la redevance.

...

Cosignataires: Amstutz, Bauer, Bigler, Bourgeois, Brunner Hansjörg, Burkart, Cattaneo, Dobler, Eichenberger, Eymann, Feller, Giezendanner, Gössi, Gutjahr, Hiltpold, Hurter Thomas, Jauslin, Lüscher, Markwalder, Müller Walter, Nantermod, Pezzatti, Pfister Gerhard, Pieren, Portmann, Regazzi, Rickli Natalie, Rime, Romano, Rutz Gregor, Sauter, Schilliger, Schneeberger, Walti Beat (34)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

12.08.2019 CTT-CN. Donné suite
04.11.2019 CTT-CE. Ne pas donner suite

Voir objet 19.412 Iv.pa. Grossen Jürg

Voir objet 19.413 Iv.pa. Wicki

397/19.441 *n* Wasserfallen Flavia. Harcèlement sexuel au travail. Consultation externe (17.06.2019)

La loi sur l'égalité doit être modifiée de manière à ce que les entreprises employant plus de 50 personnes en début d'année doivent désigner une personne externe à laquelle les victimes de harcèlement sexuel peuvent s'adresser.

Cosignataires: Barrile, Bertschy, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Graf Maya, Guhl, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Jans, Kälin, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Quadranti, Reynard, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Streiff, Vogler, Wüthrich (28)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

398/19.442 *n* Wasserfallen Flavia. Augmenter l'indemnité maximale due à la victime en cas de harcèlement sexuel au travail (17.06.2019)

La loi sur l'égalité est modifiée comme suit:

Art. 5

...

Al. 4

... Lorsque la discrimination porte sur la résiliation de rapports de travail régis par le Code des obligations ou sur un cas de harcèlement sexuel, l'indemnité prévue aux alinéas 2 et 3 n'excédera pas le montant correspondant à douze mois de salaire.

...

Cosignataires: Barrile, Bertschy, Crottaz, Fehlmann Rielle, Friedl Claudia, Graf Maya, Guhl, Gysi Barbara, Hadorn, Heim, Jans, Kälin, Marti Min Li, Marti Samira, Meyer Mattea, Molina, Munz, Nussbaumer, Quadranti, Reynard, Rochat Fernandez, Schenker Silvia, Schneider Schüttel, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Vogler, Wüthrich (27)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

399/19.463 *n* Wehrli. Réaliser un programme Jeunesse et Alimentation (21.06.2019)

Définir et mettre en place un programme Jeunesse et Alimentation sur le modèle de Jeunesse et Culture (art. 67a Cst.) et de Jeunesse et Sport (art. 68 Cst.).

Cosignataires: Aebi Andreas, Aebischer Matthias, Ammann, Béglé, Bigler, Borloz, Bourgeois, Brélaz, Campell, Candinas, Cattaneo, Chevalley, Clottu, Crottaz, de Buman, de la Reussille, Eymann, Fehlmann Rielle, Flach, Fluri, Fridez, Glättli, Glauser, Golay, Graf Maya, Grin, Grunder, Gschwind, Gugger, Haab, Hadorn, Heim, Hess Lorenz, Hiltpold, Maire Jacques-André, Marra, Merlini, Moret Isabelle, Moser, Müller Walter, Müller-Altermatt, Nicolet, Paganini, Page, Pezzatti, Piller Carrard, Quadranti, Ritter, Rochat Fernandez, Romano, Salzmann, Thorens Goumaz, Tornare, Vogler, von Siebenthal (55)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

07.11.2019 CSEC-CN. Donné suite

400/17.480 *n* (Weibel) Bäumle. Urgences hospitalières. Taxe pour les cas bénins (27.09.2017)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les lois sont adaptées de manière à ce que les patients qui se rendent aux urgences d'un hôpital doivent payer sur place une taxe, par exemple de 50 francs. Cette taxe ne serait pas imputée sur la franchise ou la participation aux coûts. Les enfants de moins de 16 ans, les patients qui sont envoyés aux urgences par un médecin et les personnes dont le traitement requiert une hospitalisation pourraient être exemptés de la taxe.

Cosignataires: Bäumle, Bertschy, Brand, Brunner Toni, Chevalley, de Courten, Flach, Frehner, Fricker, Grossen Jürg, Guhl, Herzog Verena, Hess Lorenz, Humbel, Jauslin, Moser, Pezzatti, Schmid-Federer (18)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

06.07.2018 CSSS-CN. Donné suite
15.04.2019 CSSS-CE. Ne pas donner suite
28.11.2019 L'objet est repris
03.12.2019 Conseil national. Donné suite

401/18.446 *n* Wermuth. Plus de démocratie. Référendum constructif (26.09.2018)

La Constitution fédérale est modifiée de manière que 50 000 citoyens ou huit cantons puissent, en même temps qu'une demande de référendum contre une loi ou un arrêté fédéral, présenter un contre-projet.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Fehlmann Rielle, Gysi Barbara, Hardegger, Jans, Meyer Mattea, Molina, Munz, Piller Carrard, Reynard, Schenker Silvia, Semadeni, Sommaruga Carlo, Wüthrich (16)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.10.2019 CIP-CN. Donné suite

402/18.478 *n* Wermuth. Vérifiabilité des procédures de naturalisation. Procès-verbal obligatoire (13.12.2018)

La loi sur la nationalité suisse (LN; RS 141.0), dont notamment l'article 13, sera adaptée de telle sorte que les entretiens menés avec les autorités fédérales, cantonales et communales (commissions de naturalisation) dans le cadre des procédures de naturalisation feront systématiquement l'objet d'un procès-verbal. Ce procès-verbal sera automatiquement communiqué au candidat à la naturalisation; il ne pourra être rendu public qu'avec l'assentiment de ce dernier.

Cosignataires: Campell, Flach, Friedl Claudia, Glättli, Guhl, Gysi Barbara, Heim, Jans, Jauslin, Meyer Mattea, Moser, Munz, Nussbaumer, Schenker Silvia, Sommaruga Carlo, Streiff (16)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

403/19.466 *n* Wermuth. Agir maintenant en faveur de l'accueil extrafamilial pour enfants (21.06.2019)

La Constitution est modifiée comme suit:

Art. 116

...

Al. 5

La Confédération et les cantons encouragent la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle et veillent ensemble à ce qu'il existe une offre adéquate d'accueil extrafamilial pour enfants. Si les efforts des cantons et de tiers ne suffisent pas, la Confédération peut fixer des exigences minimales par voie légale à condition de participer elle-même financièrement à ces prestations. Ce faisant, elle tient compte en particulier de la participation financière adéquate de l'employeur, de la qualité de l'accueil et des conditions de travail appropriées.

Cosignataires: Aebischer Matthias, Barrile, Bendahan, Fehlmann Rielle, Feri Yvonne, Friedl Claudia, Gysi Barbara, Hadorn, Hardegger, Heim, Marti Samira, Meyer Mattea, Munz, Piller Carrard, Schenker Silvia, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, Wüthrich (18)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

404/19.495 *n* Wobmann. Pas de charges supplémentaires pour les usagers de la route tant que les heures d'embouteillage ne diminuent pas (27.09.2019)

Tant que les heures d'embouteillage dépassent les 12 000 heures par an en Suisse, le Conseil fédéral renonce à introduire d'autres redevances sur les carburants ou de nouvelles stratégies incitatives telles que la tarification de la mobilité. Il faut procéder immédiatement aux adaptations de lois et d'ordonnances nécessaires.

Cosignataires: Aeschi Thomas, Amstutz, Bühler, Dettling, Giezendanner, Glarner, Grüter, Herzog Verena, Hurter Thomas, Imark, Keller Peter, Müri, Pieren, Reimann Lukas, Rösti, Rutz Gregor, Salzmann, Schläpfer, Sollberger, von Siebenthal, Zuberbühler (21)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

405/18.468 *n* (Zanetti Claudio) Grüter. Vote électronique. Suspendre les travaux (04.12.2018)

Tous les essais et projets qui concernent le vote électronique en matière d'élections et de votations sont suspendus jusqu'à ce que le Conseil fédéral ait rendu un rapport dans lequel il démontre, d'une part, que les problèmes de sécurité actuels sont résolus et, d'autre part, que le vote électronique répond à un besoin et que les citoyens sont disposés en conséquence à supporter les surcoûts qu'il entraîne.

L'Assemblée fédérale statuera par voie d'arrêté fédéral sujet au référendum sur la reprise des travaux relatifs au vote électronique.

Cosignataires: Addor, Aebi Andreas, Aeschi Thomas, Amstutz, Bigler, Brand, Brélaz, Brunner Toni, Buffat, Chiesa, Clottu, de Courten, Dettling, Egloff, Estermann, Flückiger Sylvia, Frehner, Glättli, Glauser, Gmür Alois, Grin, Grunder, Grüter, Gugger, Heer, Herzog Verena, Hurter Thomas, Imark, Kälin, Keller Peter, Keller-Inhelder, Köppel, Kutter, Marti Min Li, Müller Thomas, Müri, Nicolet, Nidegger, Page, Pantani, Pieren, Quadri, Reimann Lukas, Reimann Maximilian, Rickli Natalie, Ritter, Ruppen, Rutz Gregor, Salzmann, Sollberger, Stahl, Stamm, Steinemann, Trede, Tuena, von Siebenthal, Walliser, Wobmann, Zuberbühler (59)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

05.12.2019 L'objet est repris
09.12.2019 Conseil national. Donné suite

406/19.458 *n* Zanetti Claudio. Pour la possibilité de créer des sociétés suisses régies par le droit américain (20.06.2019)

Le Code des obligations sera complété de manière à ce qu'il soit possible, à l'avenir, de fonder et de gérer des sociétés de droit américain en Suisse.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

05.12.2019 Classé car l'auteur a quitté le conseil

Conseil des Etats

Initiatives des commissions

407/14.401 *é* Commission de gestion CE. Prévoir des dispositions pénales efficaces pour poursuivre le crime organisé (révision de l'art. 260ter CP) (31.01.2014)

Se fondant sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement (LParl), la Commission de gestion du Conseil des Etats (CdG-CE) dépose l'initiative parlementaire suivante:

La disposition pénale relative à la criminalité organisée (art. 260ter CP) est modifiée de façon à mieux tenir compte des

organisations et groupements criminels actuels. Dans les grandes lignes, la révision pourrait prendre la forme suivante:

1. L'article 260ter CP devrait mieux définir les éléments constitutifs d'une organisation criminelle (par ex. la mafia, le cartel de Medellin, les yakuzas japonais ou les organisations criminelles de l'Europe de l'Est, qui sont de plus en plus importantes) et prévoir des peines plus lourdes en cas de participation ou de soutien à une telle organisation.

2. Il y a lieu d'opérer une distinction entre l'organisation criminelle et le groupement criminel (par ex. bandes organisées de cambrioleurs, groupements organisés dans le trafic de stupéfiants, clans familiaux criminels, etc.). Le groupement criminel doit faire l'objet d'une nouvelle qualification pénale.

3. Afin de distinguer clairement l'organisation criminelle et le groupement criminel, d'une part, de la bande (groupe fluctuant formé de deux personnes au moins), d'autre part, la notion de bande pourrait faire l'objet d'une définition à l'article 110 CP.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

10.02.2015 CAJ-CE. Donné suite
13.11.2015 CAJ-CN. Adhésion
27.09.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2019.

x **408/18.441** ***é*** **Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE. Contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité** (21.08.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante, à titre de contre-projet indirect à l'initiative populaire "pour un congé de paternité raisonnable - en faveur de toute la famille", dont les grandes lignes sont les suivantes:

- un congé de paternité de deux semaines;

- à prendre dans les six mois qui suivent la naissance de l'enfant (pouvant être pris sous forme de journées isolées);

- à régler dans le Code des obligations;

- à financer par le régime des allocations pour perte de gain.

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

21.08.2018 CSSS-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
20.09.2018 CSEC-CN. Adhésion
15.04.2019 Rapport CSSS-CE (FF 2019 3309)
22.05.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 3743)

Voir objet 18.052 OCF

1. Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service et de maternité (Loi sur les allocations pour perte de gain, LAPG) (FF 2019 3327)

20.06.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
11.09.2019 Conseil national. Adhésion
27.09.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
27.09.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 6501; Délai référendaire 23.01.2020

409/19.476 ***én*** **Commission de la sécurité sociale et de la santé publique CE. Garantir aux anciens enfants placés de force et aux personnes placées par décision administrative le droit aux prestations complémentaires** (03.09.2019)

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des Etats décide d'élaborer un projet visant à garantir que la réparation due aux anciens enfants placés de force et aux personnes placées par décision administrative ne compromettra pas leur droit aux prestations complémentaires.

A cet effet, il convient de biffer la dernière partie de l'article 4 alinéa 6 lettre c de la loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 (LMCFA).

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

03.09.2019 CSSS-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
17.10.2019 CSSS-CN. Adhésion
29.10.2019 Rapport CSSS-CE (FF 2019 7651)
27.11.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 7761)

410/17.400 ***é*** **Commission de l'économie et des redevances CE. Imposition du logement. Changement de système** (02.02.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et des redevances du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le régime de l'imposition du logement principal destiné à l'usage personnel (les résidences secondaires ne sont pas concernées) doit faire l'objet d'un changement de système qui supprime l'imposition de la valeur locative. A cet effet, il convient d'adapter les bases légales (LIFD, LHID) de telle sorte que le nouveau régime soit le plus possible, dans l'hypothèse d'un taux d'intérêt moyen calculé sur le long terme, sans effet sur les recettes fiscales, qu'il n'engendre pas de disparités entre locataires et propriétaires contraires aux prescriptions de droit constitutionnel et qu'il encourage la propriété du logement conformément aux dispositions constitutionnelles en vigueur.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

02.02.2017 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
14.08.2017 CER-CN. Adhésion
17.12.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'automne 2021.

411/19.402 ***é*** **Commission de l'économie et des redevances CE. Analyse d'impact de la réglementation indépendante** (14.02.2019)

Comme le demandent les motions 15.3445 et 15.3400, lesquelles ont été adoptées, la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration doit prévoir un organe indépendant chargé de contrôler, pour les projets de réglementation de grande portée, l'exactitude et la qualité des analyses d'impact de la réglementation (AIR) menées par l'administration.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

14.02.2019 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte

412/19.475 ***é*** **Commission de l'économie et des redevances CE. Réduire le risque de l'utilisation de pesticides** (29.08.2019)

Se fondant sur les art. 160, al. 1, de la Constitution fédérale et 107 de la loi sur le Parlement, la Commission de l'économie et

des redevances du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Une trajectoire de réduction est inscrite dans la législation avec des valeurs cibles pour les risques découlant de l'utilisation de pesticides. L'initiative de commission sera si possible examinée en même temps que la PA22+.

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

30.08.2019 CER-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
07.10.2019 CER-CN. Adhésion

413/17.443 *é* Commission des institutions politiques CE. Entreprises et établissements fédéraux ou liés à la Confédération. Pour des rétributions appropriées (15.05.2017)

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer un dispositif légal prévoyant que le Conseil fédéral définit et applique, dans le cadre de la stratégie du propriétaire, une fourchette pour toutes les rémunérations (parts de salaire fixes, parts de salaire variables et prestations accessoires) des entreprises et établissements fédéraux ou liés à la Confédération. Il veillera à ce que les rémunérations des membres d'organes aient un rapport approprié avec la tâche à accomplir, la taille de l'entreprise, les défis qu'elle doit relever, les performances, le marché du travail et le système salarial applicable au personnel.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

15.05.2017 CIP-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
03.05.2018 CIP-CN. Adhésion

414/19.400 *é* Commission des institutions politiques CE. Plus de transparence dans le financement de la vie politique (21.01.2019)

La Commission des institutions politiques du Conseil des Etats décide d'élaborer des bases légales pour renforcer la transparence dans le financement de la vie politique.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

21.01.2019 CIP-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
22.02.2019 CIP-CN. Adhésion
24.10.2019 Rapport CIP-CE (FF 2019 7467)
27.11.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 7765)

Voir objet 18.070 OCF

415/17.498 *é* Commission des affaires juridiques CE. Contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement" (13.11.2017)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, la Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats dépose l'initiative parlementaire suivante:

Il convient d'élaborer les dispositions et les révisions légales nécessaires afin de permettre un contre-projet indirect à l'initiative populaire "Entreprises responsables - pour protéger l'être humain et l'environnement".

Les points suivants devront être réglementés:

1. Les sociétés qui, conformément à l'article 727 alinéa 1 CO, sont soumises au contrôle ordinaire d'un organe de révision, ainsi que les entreprises dont l'activité concerne des activités à risque, sont tenues de faire preuve d'une diligence raisonnable en matière de droits de l'homme et de l'environnement, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales.

2. Les activités à risque doivent être définies par le législateur.

3. Le respect de l'obligation de diligence raisonnable doit être contrôlé par des mécanismes appropriés et sanctionné en cas d'infraction. La conception des mécanismes peut être réglementée au niveau sectoriel, le cas échéant.

4. En outre, les violations graves des droits de l'homme (décès et lésions corporelles graves) causées par une filiale d'une société domiciliée en Suisse sont passibles d'une responsabilité civile de la société mère au sens de l'article 55 CO. Alternativement, la responsabilité pénale des sociétés, définie à l'article 102 aliéna 2 CP, pourrait être élargie aux infractions susmentionnées.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

13.11.2017 CAJ-CE. Décision d'élaborer un projet d'acte
11.12.2017 CAJ-CN. Refusé de donner suite

Initiatives des députés

416/12.450 *é* Abate. Modification de l'article 555 alinéa 1 CC. Héritiers inconnus et sommation publique (14.06.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 555 alinéa 1 du Code civil (CC) doit être modifié de sorte que les ayants droit disposent de six mois au lieu d'un an pour faire leur déclaration d'héritiers, une fois la sommation publiée.

Cosignataires: Comte, Eder, Egerszegi-Obrist (3)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

23.10.2012 CAJ-CE. Donné suite
07.11.2013 CAJ-CN. Adhésion
15.12.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2017.
14.12.2017 Conseil national. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'hiver 2019.

x **417/14.449 *é* Altherr. Prix à l'importation surfaits. Supprimer l'obligation de s'approvisionner en Suisse** (25.09.2014)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur les cartels sera complétée comme suit:

Art. 4

...

Al. 2bis

Par entreprises ayant une position relativement dominante sur le marché, on entend les entreprises dont dépendent d'autres entreprises qui fournissent ou achètent un certain type de marchandises ou de services commerciaux constituant l'essentiel de leur production ou nécessaires pour assurer l'essentiel de leur activité, dans la mesure où il n'existe pas pour elles de possibilités suffisantes et raisonnables de s'adresser à d'autres entreprises.

...

Art. 7

Al. 1

Les pratiques d'entreprises ayant une position dominante ou une position relativement dominante sur le marché sont réputées illicites lorsque ...

...

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

26.01.2015 CER-CE. Donné suite
29.06.2015 CER-CN. Adhésion
27.09.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2019.
16.09.2019 Conseil des Etats. Classement

418/15.438 *é* Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral (10.06.2015)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le droit parlementaire doit être modifié afin que:

1. les lobbyistes qui souhaitent avoir accès au Palais du Parlement soient accrédités à des conditions qui restent à fixer, et en limitant, le cas échéant, leur nombre;

2. un registre public de ces accréditations soit établi et tenu à jour par les Services du Parlement;

3. ce registre oblige les lobbyistes à signaler chaque mandat et, le cas échéant, leurs employeurs;

4. en cas de violation ou de détournement de ces règles, des mesures soient prises.

Cosignataires: Bruderer Wyss, Comte, Fetz, Janiak, Levrat, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Recordon, Savary, Seydoux, Stöckli, Zanetti Roberto (12)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

14.03.2016 Conseil des Etats. Donné suite
14.04.2016 CIP-CN. Adhésion
16.03.2017 Conseil des Etats. Renvoi à la commission
11.10.2018 Rapport CIP-CE (FF 2018 7069)
14.11.2018 Avis du Conseil fédéral (FF 2018 7659)

Voir objet 16.2013 Pét. Meylan François

Voir objet 18.2016 Pét. Lobbywatch.ch

1. Loi sur l'Assemblée fédérale (Loi sur le Parlement) (Réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral) (FF 2018 7089)

11.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
18.06.2019 Conseil national. Ne pas entrer en matière
09.09.2019 Conseil des Etats. Entrée en matière
02.12.2019 Conseil national. Entrée en matière

2. Ordonnance de l'Assemblée fédérale portant application de la loi sur le Parlement et relative à l'administration du Parlement (Ordonnance sur l'administration du Parlement, OLPA) (Réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral) (FF 2018 7093)

11.12.2018 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
18.06.2019 Conseil national. Ne pas entrer en matière
09.09.2019 Conseil des Etats. Entrée en matière
02.12.2019 Conseil national. Entrée en matière

x **419/19.419 *é* Comte. Campagnes de votations. Préciser le droit d'expression des cantons dans la loi** (22.03.2019)

La législation fédérale est modifiée de sorte à préciser le droit d'expression des cantons lors des campagnes de votations fédérales.

Cosignataires: Abate, Bruderer Wyss, Caroni, Cramer, Engler, Hegglin Peter, Stöckli (7)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

23.09.2019 Retrait

x **420/19.420 *é* Comte. Droit d'initiative des cantons. Améliorer la procédure** (22.03.2019)

La loi est modifiée de sorte à permettre au Parlement, lors du traitement d'une initiative cantonale, de transformer cette dernière en motion destinée au Conseil fédéral.

Cosignataires: Abate, Caroni, Cramer, Engler, Hegglin Peter, Stöckli (6)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

21.08.2019 Retrait

421/19.471 *é* Comte. Victimes de mesures de coercition. Prolongation du délai (21.06.2019)

La loi fédérale sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux antérieurs à 1981 est modifiée de sorte à prolonger le délai de dépôt des demandes.

Cosignataires: Cramer, Levrat, Seydoux (3)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

28.10.2019 CAJ-CE. Donné suite
14.11.2019 CAJ-CN. Adhésion

422/17.409 *é* Dittli. Préciser la notion d'abus dans la surveillance des assurances (06.03.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La notion d'abus visée à l'article 38 de la loi sur la surveillance des assurances (LSA) sera précisée afin que la protection des consommateurs contre les abus reste garantie mais que l'autorité de surveillance n'interprète pas cette protection au détriment de la libre concurrence et de la capacité d'innovation du secteur des assurances. A cet effet, la LSA sera complétée par un nouvel article 38a qui disposera ce qui suit:

Art. 38a

Al. 1

Constitue un abus au sens de l'article 38 tout préjudice systématique porté aux assurés ou aux ayants droit qui concerne un grand nombre de personnes et crée un déséquilibre manifeste entre les primes prévues et la contreprestation de l'entreprise d'assurance.

Al. 2

La FINMA n'examine pas si les primes considérées sont adaptées au risque et aux frais.

Cosignataires: Eberle, Ettlin Erich, Graber Konrad, Kuprecht, Luginbühl, Müller Damian (6)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

12.04.2018 CER-CE. Donné suite
15.04.2019 CER-CN. Adhésion

1. Loi ...

x **423/12.402 *é* Eder. Rôle de la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage** (29.02.2012)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) est modifiée comme suit :

Art. 6 al. 2

Lorsqu'il s'agit de l'accomplissement d'une tâche de la Confédération, la règle suivant laquelle un objet doit être conservé intact dans les conditions fixées par l'inventaire ne souffre d'exception que si des intérêts publics de la Confédération ou des cantons ou une pesée de tous les intérêts en présence le justifient.

Art. 7 al. 3

L'expertise constitue une des bases dont dispose l'autorité de décision, qui l'inclura dans sa pesée de tous les intérêts en présence et l'appréciera.

Cosignataires: Baumann, Bischofberger, Comte, Eberle, Engler, Föhn, Freitag, Graber Konrad, Imoberdorf, Jenny, Keller-Sutter, Kuprecht, Luginbühl, Schmid Martin, Theiler (15)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

18.01.2013 CEATE-CE. Donné suite
09.04.2013 CEATE-CN. Adhésion
16.09.2015 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2017.
14.09.2017 Conseil des Etats. Le délai imparti est prorogé jusqu'à la session d'automne 2019.
22.10.2018 Rapport CEATE-CE (FF 2019 347)
30.01.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 1325)

Voir objet 13.2034 Pét. Fischer Eugen Theodor

1. Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage (LPN) (FF 2019 355)

18.03.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet
17.09.2019 Conseil national. Adhésion
27.09.2019 Conseil national. Adoption (vote final)
27.09.2019 Conseil des Etats. Adoption (vote final)
Feuille fédérale 2019 6219; Délai référendaire 16.01.2020

424/16.411 *é* Eder. Surveillance de l'assurance-maladie. Garantir la protection de la personnalité (15.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi sur la surveillance de l'assurance-maladie (LSAMal) est modifiée de manière à garantir la protection des données personnelles. Les modifications suivantes constituent un des moyens possibles pour atteindre ce but:

Art. 35

...

Al. 2bis

Les indications sur les données sont livrées en bloc, de manière à ce qu'aucune conclusion sur des données individuelles ne puisse en être tirée.

Al. 2ter

Les assureurs fournissent à l'institution commune au sens de l'article 18 LAMal les données individuelles nécessaires à la compensation des risques.

...

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Engler, Ettlin Erich, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Keller-Sutter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (24)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

04.07.2016 CSSS-CE. Donné suite
13.10.2016 CSSS-CN. Adhésion
13.12.2018 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la Session d'hiver 2020.
16.05.2019 Rapport CSSS-CE (FF 2019 5177)
21.08.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 5645)

1. Loi fédérale sur la transmission de données des assureurs dans l'assurance obligatoire des soins (FF 2019 5209)

17.09.2019 Conseil des Etats. Décision conforme au projet

425/18.479 *é* Engler. Soutenir la transformation numérique de la presse (13.12.2018)

La présente initiative vise une modification de la loi qui permette d'élargir temporairement l'aide indirecte à la presse en tenant compte des aspects suivants:

1. La Confédération soutient la transformation numérique des quotidiens, des hebdomadaires régionaux et des journaux dominicaux proposés sous forme d'abonnements. Les contributions doivent en premier lieu aider à la livraison et à la diffusion des journaux.

2. Outre la diffusion, le Conseil fédéral peut prévoir d'autres critères pour le calcul des contributions, comme la part rédactionnelle, l'interdiction de la publicité excessive en faveur de produits et de services ou les langues nationales. Il définit les critères en s'inspirant de la législation relative à la poste et règle l'exécution dans une ordonnance.

3. Les montants alloués proviennent en premier lieu de ressources générales comme le prévoit la loi sur la poste.

4. Cette aide est limitée à dix ans. Un autre instrument de soutien pertinent peut ensuite prendre la relève.

Cosignataires: Abate, Bischofberger, Hegglin Peter, Lombardi, Savary, Schmid Martin, Stöckli, Vonlanthen (8)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

02.07.2019 CTT-CE. Donné suite
03.09.2019 CTT-CN. Adhésion

1. Loi ...

426/18.423 *é* Fournier. Pas d'ingérence étrangère dans la politique suisse! (04.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

La loi fédérale sur les droits politiques est complétée comme suit:

Titre 5b Financement de la récolte de signatures en vue d'un référendum ou d'une initiative et de la campagne de votation

Art. 76b

Le financement de la récolte de signatures en vue d'un référendum ou d'une initiative, ainsi que le financement de la campagne de votation, par des fonds provenant de l'étranger, est interdit.

Cosignataires: Abate, Baumann, Comte, Dittli, Eder, Engler, Ettlin Erich, Français, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hêche, Kuprecht, Levrat, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Rieder, Savary, Schmid Martin, Seydoux, Vonlanthen (21)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

21.01.2019 CIP-CE. Donné suite
21.02.2019 CIP-CN. Ne pas donner suite
16.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

427/16.414 *é* Graber Konrad. Introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail et maintenir des modèles de temps de travail éprouvés (17.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est prié d'introduire un régime de flexibilité partielle dans la loi sur le travail afin qu'elle réponde mieux aux besoins du site scientifique et économique suisse, sans que le temps de travail ne soit augmenté ou que les besoins de protection dans la production industrielle et artisanale ne soient remis en cause. Il complétera à cet effet la loi sur le travail (LTr) comme suit:

Art. 27 al. 3 (nouveau)

Les travailleurs qui exercent une fonction dirigeante et les spécialistes disposant d'une autonomie comparable ne sont pas soumis aux dispositions des articles 9 à 17a, 17b alinéa 1, 18 à 20, 21 et 36 s'ils travaillent dans une entreprise du secteur des services et qu'ils consentent à être libérés du régime fixé dans ces dispositions.

Art. 9 al. 3bis (nouveau)

Certaines branches économiques ou certaines catégories d'entreprises ou de travailleurs peuvent être libérées par voie d'ordonnance de l'obligation de ne pas dépasser une durée maximum de travail hebdomadaire, pour autant que les travailleurs concernés soient soumis à un régime d'annualisation du temps de travail qui respecte, en moyenne annuelle, la durée maximum de la semaine de travail fixée à l'article 9 alinéa 1 lettre a (45 heures par semaine).

Art. 15a al. 2 deuxième phrase (nouvelle)

Pour le travailleur adulte, la durée du repos peut être réduite à huit heures une fois par semaine, pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur deux semaines. Le Conseil fédéral peut fixer d'autres exceptions par voie d'ordonnance.

Art. 15a al. 3 (nouveau)

Pour le travailleur adulte soumis à un régime d'annualisation du temps de travail au sens de l'article 9 alinéa 3bis, la durée du repos peut être réduite à huit heures plus d'une fois par semaine pour autant qu'elle atteigne onze heures en moyenne sur quatre semaines.

Le Conseil fédéral est prié d'apporter aux ordonnances 1 et 2 relatives à la loi sur le travail les modifications allant dans le sens du régime de flexibilité partielle demandé par la présente initiative (voir développement).

Cosignataires: Baumann, Bischof, Eder, Engler, Ettlin Erich, Föhn, Germann, Häberli-Koller, Hefti, Keller-Sutter, Schmid Martin, Seydoux (12)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2016 CER-CE. Donné suite
20.02.2017 CER-CN. Adhésion
14.02.2019 Rapport CER-CE (FF 2019 3809)
06.03.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la Session de printemps 2021.
17.04.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 3839)
02.05.2019 Rapport CER-CE (FF 2019 5441)
20.09.2019 Avis du Conseil fédéral (FF 2019 6213)

1. Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LT) (FF 2019 3835)

2. Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (Loi sur le travail, LTr) (FF 2019 5447)

428/18.430 *é* (Hêche) Levrat. Pour une meilleure coordination et une amélioration des procédures de désendettement des particuliers (11.06.2018)

Conformément à l'article 160 alinéa 1 de la Constitution et à l'article 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 336 de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et la faillite est modifié comme suit:

Art. 336 Homologation judiciaire de la proposition de plan de désendettement

Al. 1

Lorsque la proposition de plan de désendettement n'emporte pas l'unanimité des créanciers, le commissaire doit rendre son rapport avant l'expiration du sursis conformément à l'article 304 alinéa 1.

Al. 2

A la demande du commissaire, le juge du concordat homologue la proposition de plan de désendettement lorsque les conditions des articles 305 et 306 alinéa 1 sont remplies.

Al. 3

Le juge du concordat peut compléter une réglementation insuffisante d'office ou sur demande d'un participant.

Al. 4

Les dispositions générales sur le concordat (chapitre II) et sur le concordat ordinaire (chapitre III) sont applicables par analogie, à l'exception des articles 308 alinéa 1 lettre b et 309.

Al. 5

Lorsque la proposition de plan de désendettement ne peut être homologuée, le juge du concordat prononce l'ouverture de la faillite si le débiteur le requiert.

Cosignataires: Berberat, Comte, Cramer, Fournier, Janiak, Maury Pasquier, Rechsteiner Paul, Seydoux, Zanetti Roberto (9)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.05.2019 CAJ-CE. Donné suite
14.11.2019 CAJ-CN. Adhésion
28.11.2019 L'objet est repris

1. Loi ...

429/16.408 *é* Jositsch. Actes d'ordre sexuel avec des enfants de moins de 16 ans. Instaurer des peines planchers (14.03.2016)

Conformément aux articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Code pénal (CP) est complété comme suit:

Art. 187

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 189

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 190

...

Al. 1bis

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 1ter

La peine est une peine privative de liberté de trois ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

...

Art. 191

...

Al. 2

La peine est une peine privative de liberté d'un an au moins si la victime a moins de 16 ans.

Al. 3

La peine est une peine privative de liberté de deux ans au moins si la victime a moins de 12 ans.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

30.08.2016 CAJ-CE. Donné suite
06.04.2017 CAJ-CN. Adhésion

Voir objet 16.407 Iv.pa. Rickli Natalie

1.

04.06.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'été 2021.

x **430/16.423 *é* Keller-Sutter. Libérer le personnel dirigeant et les spécialistes de l'obligation de saisie du temps de travail** (14.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

L'article 46 de la loi sur le travail (LTr) est modifié et complété par un article 46a. L'article 46 est modifié comme suit: (nouveau) L'article 46a est réservé.

Art. 46 Registres ou autres pièces

L'employeur tient à la disposition des autorités d'exécution et de surveillance les registres ou autres pièces contenant les informations nécessaires à l'exécution de la présente loi et de ses ordonnances. L'article 46a est réservé. Pour le surplus, la loi fédérale du 19 juin 1992 sur la protection des données est applicable.

Art. 46a Exception à l'obligation d'enregistrer le temps de travail

La saisie du temps de travail n'est pas obligatoire pour les salariés exerçant une fonction dirigeante et pour les spécialistes occupant une position similaire qui disposent d'une grande autonomie dans l'organisation de leur travail et dans la détermination de leur horaire de travail et de leur temps de repos.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlin Erich, Föhn, Fournier, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Müller Philipp, Schmid Martin, Vonlanthen (23)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.08.2016 CER-CE. Donné suite
20.02.2017 CER-CN. Adhésion
06.03.2019 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la Session de printemps 2021.
18.09.2019 Conseil des Etats. Classement

431/18.473 *é* (Lombardi) Rieder. Inscription dans la Constitution d'un article sur les médias (12.12.2018)

L'article 93 de la Constitution fédérale (Cst.) est modifié comme suit:

Art. 93 Médias

Al. 1

La législation sur les médias relève de la compétence de la Confédération.

Al. 2

Les médias contribuent à la formation et au développement culturel, à la libre formation de l'opinion et au divertissement. Ils prennent en considération les particularités du pays et les besoins des cantons. Ils présentent les événements de manière fidèle et reflètent équitablement la diversité des opinions.

Al. 3

L'indépendance des médias ainsi que l'autonomie dans la conception des programmes sont garanties.

Al. 4

Les plaintes relatives aux programmes peuvent être soumises à une autorité indépendante.

Cosignataires: Abate, Engler, Stöckli, Vonlanthen (4)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

02.07.2019 CTT-CE. Donné suite
03.09.2019 CTT-CN. Ne pas donner suite
03.12.2019 L'objet est repris

432/14.470 *é* Luginbühl. Renforcer l'attractivité de la Suisse pour les fondations (09.12.2014)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Le Parlement est chargé de procéder aux modifications législatives qui s'imposent pour améliorer les conditions-cadres applicables en Suisse au secteur des institutions d'utilité publique et des fondations et assurer ainsi un fonctionnement libéral et efficace de ce secteur, notamment par les mesures suivantes:

1. publication régulière par l'Office fédéral de la statistique (OFS) de données concernant les organisations exonérées d'impôts en raison de leur utilité publique;

2. réglementation plus claire de la légitimation pour déposer une plainte auprès de l'autorité de surveillance des fondations, prévoyant de donner qualité à agir aux personnes ayant un intérêt légitime à contrôler l'activité des organes d'une fondation;

3. optimisation des droits du fondateur par l'extension du droit de modification aux modifications portant sur l'organisation, lorsque l'acte de fondation prévoit cette possibilité;

4. simplification des modifications de l'acte de fondation par des procédures non bureaucratiques, sans acte notarial et par une réglementation ouverte applicable aux modifications mineures de l'acte de fondation;

5. limitation de la responsabilité des membres bénévoles d'organes de fondation par l'exclusion de la responsabilité en cas de négligence légère (sous réserve d'une réglementation statutaire contraire);

6. institution d'un régime de faveur pour les libéralités consenties par des héritiers au débit de la succession, en accordant à ceux-ci une augmentation unique de la déduction fiscale pour les dons l'année du décès ou l'année suivante, ou encore l'année du partage successoral;

7. possibilité de reporter un don sur des périodes fiscales ultérieures si la limite maximale de la déduction pour les dons est dépassée;

8. ni refus ni retrait de l'exonération fiscale pour les organisations d'utilité publique qui versent des honoraires appropriés aux membres de leurs organes de direction stratégique; cette pratique est conforme au Code civil et doit donc également être possible au regard du droit fiscal.

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.11.2015 CAJ-CE. Donné suite
03.11.2016 CAJ-CN. Ne pas donner suite
12.09.2017 Conseil des Etats. Donné suite
19.10.2017 CAJ-CN. Donné suite

433/18.428 *é* Minder. Interdire le versement d'indemnité de départ aux cadres dirigeants des entreprises de la Confédération et des entreprises liées à la Confédération (14.06.2018)

La loi sur le personnel de la Confédération (LPers) sera modifiée afin que les membres de la direction (organe chargé de la direction opérationnelle) et du conseil d'administration (organe stratégique, auquel la direction est subordonnée) de l'administration centrale et de l'administration décentralisée de la Confédération ainsi que des établissements et entreprises contrôlés par la Confédération ne perçoivent pas d'indemnité de départ.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.10.2018 CIP-CE. Donné suite
31.01.2019 CIP-CN. Adhésion

434/18.436 *é* Minder. Actes de l'Assemblée fédérale. Respecter l'unité de la matière (15.06.2018)

La loi sur le Parlement est complétée comme suit:

Art. 22

...

Al. 5

Tout acte soumis ou sujet au référendum doit respecter le principe de l'unité de la matière. Tel est le cas lorsqu'il existe un rapport intrinsèque entre les différentes parties de l'acte.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.10.2018 CIP-CE. Donné suite
16.08.2019 CIP-CN. Ne pas donner suite

435/19.490 *é* Minder. Faire la navette depuis Lima ou Tokyo pour des séances de commission? Obligation pour les parlementaires fédéraux de résider en Suisse (26.09.2019)

La loi sur le Parlement sera modifiée de telle sorte que les membres de l'Assemblée fédérale aient l'obligation d'avoir leur domicile en Suisse lorsqu'ils entrent en fonction.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

436/18.427 *é* Müller Damian. Oui au vote électronique, mais la sécurité doit primer la vitesse (11.06.2018)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

On modifiera la loi fédérale sur les droits politiques (LDP) de la manière suivante:

1. On limitera la participation aux essais de vote électronique à 30 pour cent des électeurs d'un canton.

2. Les cantons qui ont recours au vote électronique devront effectuer des contrôles de plausibilité statistiques.

3. Au moins deux systèmes de vote électronique devront être en service.

4. On limitera le droit d'effectuer des essais de vote électronique à deux tiers des cantons et des demi-cantons.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

11.10.2018 CIP-CE. Donné suite
10.10.2019 CIP-CN. Ne pas donner suite

437/16.403 *é* Müller Philipp. Regroupement familial. Même régime pour les personnes à protéger et les personnes admises à titre provisoire (02.03.2016)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les bases légales sont à modifier de telle sorte que le regroupement familial des personnes à protéger au sens de l'article 4 de la loi sur l'asile (LAsi) soit réglé de la même manière que celui des personnes admises à titre provisoire.

Cosignataires: Abate, Baumann, Bischof, Bischofberger, Caroni, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlin Erich, Föhn, Fournier, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Heg-

glin Peter, Hösli, Keller-Sutter, Kuprecht, Lombardi, Luginbühl, Minder, Müller Damian, Noser, Rieder, Schmid Martin, Vonlanthen, Wicki (30)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

25.08.2016 CIP-CE. Donné suite
21.10.2016 CIP-CN. Adhésion
04.12.2018 Conseil des Etats. Prolongation de délai
Jusqu'à la session d'hiver 2020
25.10.2019 Rapport CIP-CE (FF 2019 7745)

438/17.456 *é* Noser. Réduire sensiblement la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par les start-up et les entreprises familiales (15.06.2017)

Me fondant sur les articles 160 alinéa 1 de la Constitution et 107 de la loi sur le Parlement, je dépose l'initiative parlementaire suivante:

Les dispositions de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct (LIFD) et de la loi fédérale sur l'harmonisation des impôts directs des cantons et des communes (LHID) seront adaptées de telle sorte que la charge fiscale grevant les participations de collaborateur remises par une entreprise non cotée en bourse, start-up ou entreprise familiale, sera nettement réduite.

Proposition de modification de la LIFD:

Art. 16

...

Al. 3

Les gains en capital réalisés lors de l'aliénation d'éléments de la fortune privée ne sont pas imposables. Constitue notamment une aliénation d'éléments de la fortune privée l'aliénation, après un délai de cinq ans au moins, de participations de collaborateur remises par une entreprise non cotée en bourse.

Art. 17b Revenus provenant de participations de collaborateur effectives

...

Al. 2bis

Pendant les sept premières années à compter de la fondation d'une entreprise non cotée en bourse, la valeur vénale d'une action de collaborateur se détermine sur demande unique d'après le capital propre de l'entreprise, mais au minimum d'après le capital-actions.

Al. 3

Les avantages appréciables en argent dérivant d'options de collaborateur non négociables ou non cotées en bourse sont imposés au moment de l'exercice des options. La prestation imposable est égale à la valeur vénale de l'action moins le prix d'exercice. Dans le cas des options de collaborateur non cotées en bourse remises par une entreprise, la valeur vénale se détermine conformément à l'alinéa 2bis et la prestation imposable est réduite de 50 pour cent.

Les articles 7 alinéa 4 lettre b et 7d alinéas 2 et 3 LHID seront complétés par analogie.

L'article 14a LHID sur l'évaluation des participations de collaborateur sera adapté sur le modèle de l'article 17b alinéa 2bis LIFD.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bruderer Wyss, Caroni, Cramer, Dittli, Eberle, Eder, Engler, Ettlin Erich, Fetz, Föhn, Fournier, Français, Germann, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hefti, Hegglin Peter, Hösli, Jositsch, Keller-Sutter, Kuprecht, Luginbühl, Minder, Müller Damian, Müller Philipp, Rieder, Schmid Martin, Wicki (30)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

18.05.2018 CER-CE. Donné suite
16.05.2019 CER-CN. Adhésion

x **439/18.442 *é* Rieder. Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral. Davantage de postes à plein temps** (11.09.2018)

La loi sur l'organisation des autorités pénales et l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 17 mars 2017 portant modification de l'ordonnance sur les juges et de l'ordonnance sur les postes de juge au Tribunal pénal fédéral seront modifiées de sorte à créer au moins trois postes à plein temps de juges ordinaires près la Cour d'appel du Tribunal pénal fédéral.

Cosignataires: Abate, Berberat, Comte, Eberle, Engler, Hegglin Peter, Jositsch, Luginbühl, Seydoux (9)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

03.09.2019 Retrait

440/18.458 *é* Rieder. Motions. Procédure d'élimination des divergences (28.09.2018)

La procédure d'élimination des divergences applicable lors de l'examen des motions (cf. art. 121 al. 4 de la loi sur le Parlement) sera modifiée comme suit:

Si le second conseil modifie une motion, le conseil prioritaire pourra, comme jusqu'ici, approuver cette modification en seconde lecture ou rejeter définitivement la motion. Mais il aura désormais aussi la possibilité, en seconde lecture, de confirmer sa décision d'adopter la motion dans sa version initiale.

Si, en seconde lecture, le conseil prioritaire confirme sa décision d'adopter la motion dans sa version initiale, le second conseil pourra, en seconde lecture, soit se rallier à cette décision, soit rejeter définitivement la motion.

Cosignataires: Baumann, Bischof, Bischofberger, Eder, Engler, Ettlin Erich, Germann, Hegglin Peter, Luginbühl, Schmid Martin (10)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

12.02.2019 CIP-CE. Donné suite
08.11.2019 CIP-CN. Adhésion

441/19.414 *é* Rieder. Interdiction faite aux membres de commissions parlementaires d'accepter des mandats rémunérés (21.03.2019)

Des dispositions légales doivent être édictées selon lesquelles les membres de l'Assemblée fédérale ne sont pas autorisés à accepter de mandats rémunérés de la part d'entreprises ou d'organisations qui pourraient être concernées par les actes législatifs élaborés dans les commissions parlementaires dont ils font partie.

Si le Bureau constate un conflit entre le mandat d'un membre de l'Assemblée fédérale et le domaine de compétence d'une commission dans laquelle il siège, le parlementaire doit renoncer soit au mandat, soit à son siège dans la commission concernée.

Ne sont concernés par cette réglementation ni les mandats exercés par le parlementaire dans le cadre de son activité professionnelle principale, ni les mandats qu'il exerçait déjà au moins une année avant de siéger dans la commission concernée, ni les mandats qui, directement ou indirectement, lui rapportent moins de 5000 francs par année.

CN/CE *Commission des institutions politiques*

20.08.2019 CIP-CE. Donné suite

442/18.480 *é* Savary. Pour un soutien indirect renforcé à la presse (13.12.2018)

Je dépose l'initiative parlementaire suivante pour une révision de la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) qui permette de renforcer le soutien indirect à la presse écrite.

1. Il conviendra de modifier l'article 68a LRTV pour permettre qu'une partie de la redevance puisse être affectée au financement de l'aide à la presse telle que prévue à l'article 16 de la loi sur la poste.

2. Il conviendra de modifier l'article 109a LRTV afin d'introduire comme ayants droit à l'excédent après répartition de la quote-part de la redevance, les éditeurs de journaux, d'hebdomadaires et de journaux dominicaux. Les montants affectés seront utilisés pour le soutien indirect à la distribution, en complément de l'article 16 de la loi sur la poste.

Cosignataires: Abate, Comte, Engler, Français, Hêche, Levrat, Lombardi, Luginbühl, Müller Damian, Noser, Rechsteiner Paul, Seydoux (12)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

02.07.2019 CTT-CE. Donné suite
03.09.2019 CTT-CN. Ne pas donner suite
04.11.2019 Retrait

443/19.413 *é* Wicki. LRTV. Pas de double imposition des communautés de travail (20.03.2019)

On complétera la loi fédérale sur la radio et la télévision (LRTV) de telle sorte que les entreprises dont le chiffre d'affaires est comptabilisé deux fois, notamment les communautés de travail, les holdings et les entreprises ayant un lien durable entre elles, soient exemptées de la redevance de radio-télévision. On complétera dès lors l'article 70 LRTV par l'alinéa 2bis ci-après:

Art. 70

...

Al. 2bis

Les entreprises qui sont fondées par d'autres entreprises pour une durée limitée dans le but de former une communauté de travail, ou qui ont un lien durable entre elles, sont exemptées de la redevance.

...

Cosignataires: Bischofberger, Dittli, Eder, Ettlin Erich, Föhn, Germann, Graber Konrad, Müller Damian, Müller Philipp, Noser, Schmid Martin (11)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

02.07.2019 CTT-CE. Donné suite
12.08.2019 CTT-CN. Adhésion

Voir objet 19.411 Iv.pa. Wasserfallen Christian

Voir objet 19.412 Iv.pa. Grossen Jürg

1. Loi ...

Pétitions

444/15.2012 60 organisations de l'alliance climatique, représentées par WWF et Alliance Sud. Pour une politique climatique équitable (28.05.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

11.12.2018 Conseil national. Pris acte

Voir objet 17.071 OCF

Voir objet 17.071 OCF

445/14.2023 *é* ACAT-Suisse. Signature et ratification de la Charte sociale européenne (10.02.2010)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

17.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

446/18.2010 *n* Aeberhard Simon. Interdire l'importation de fourrure en Suisse (19.04.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite
19.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

447/19.2010 Aeberhard Simon. Pétition pour une imposition appropriée des voyages en avion (12.03.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 17.071 OCF

448/17.2016 Anja Gonseth, Corinne Lüscher, Liv Morgenthaler. Interdire la vente de produits à base d'huile de palme issue d'une production non durable (07.07.2017)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

10.09.2019 Conseil des Etats. Pris acte
Dans le cadre de l'examen de l'objet 18.095.

Voir objet 18.095 OCF

Voir objet 18.095 OCF

449/19.2013 Bonvin Emilie. Sauvez les rentes des enfants de bénéficiaires de l'AI (25.04.2019)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.09.2019 Conseil des Etats. Pris acte

Voir objet 17.022 OCF

450/15.2044 *é* Bündnis für sinnvolle Gesetzgebung c/o R. Merki. Initiative populaire "Pour une interdiction de se couvrir le visage". Examen de la nullité pour cause de non-respect du principe de l'unité de la matière (05.10.2015)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 19.023 OCF

451/19.2017 Campax. Bloody unfair - baissez la taxe sur les tampons! (14.06.2019)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

452/18.2008 Comité d'initiative «Stop aux excès de Via sicura». Stop aux excès de Via sicura. Pour un régime de sanctions juste et proportionné (22.02.2018)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

14.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

Voir objet 15.3125 Mo. Gschwind

453/18.2013 Union Démocratique Fédérale (UDF). Transfert de l'ambassade suisse de Tel-Aviv à Jérusalem (14.05.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

21.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

454/19.2008 fair fish. Halte à la pollution plastique! (07.02.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 18.3712 Mo. CEATE-CN

455/13.2034 *é* Fischer Eugen Theodor. Protection du patrimoine suisse. Dissolution (18.05.2013)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 12.402 Iv.pa. Eder

456/17.2020 *n* Fischer Eugen Theodor. Pour une interdiction du glyphosate (30.10.2017)

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CE *Commission de l'économie et des redevances*

15.06.2018 Conseil national. Refusé de donner suite

457/19.2020 Flurin Conradin. Pétition en vue de la "Révision totale de la loi sur la protection de la population et sur la protection civile" (30.06.2019)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

09.09.2019 CPS-CE. Il est pris acte de la pétition selon la discussion de l'objet 18.085 (voir art. 126 al. 2 LParl).
09.09.2019 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon la discussion de l'objet 18.085 (voir art. 126 al. 2 LParl).
03.12.2019 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon la discussion de l'objet 18.085 (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 18.085 OCF

458/19.2022 Frei Daniel. Réglementer la formation des chauffeurs de taxi au moyen d'une loi fédérale (20.05.2019)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

459/18.2020 Société pour les peuples menacés (SPM). Protéger les droits fondamentaux des Tibétains et des Tibétaines, en Suisse aussi! (10.09.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

21.03.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

460/19.2018 Gesellschaft Schweiz-Palästina GSP. Gaza – les crimes de guerre doivent être jugés (18.06.2019)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

461/16.2004 *n* Greenpeace, AefU, SKS, FRC. Interdire le glyphosate - maintenant! (04.02.2016)

CN *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

CE *Commission de l'économie et des redevances*

30.09.2016 Conseil national. Refusé de donner suite

462/19.2024 Groupe de Saint-François. Art. 116 LEI. Non punissabilité pour celles et ceux qui ont agi pour des raisons humanitaires (16.08.2019)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

463/15.2035 *é* Groupe SAM. Amélioration de la situation des producteurs de lait (22.10.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

06.06.2018 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
Traitée avec la discussion des objets 17.301, 17.310 et 16.3329 (voir art. 126, al. 2 LParl).
25.09.2018 Conseil national. Refusé de donner suite (dans le cadre de l'examen des objets 16.309,17.301 et 17.310).

Voir objet 16.3329 Mo. Nicolet

464/19.2016 Güner Gültekin. Suppression de l'enseignement obligatoire d'une troisième langue à l'école (24.05.2019)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

465/19.2011 Heinzelmann Regula. Stratégie pour l'Europe (15.03.2019)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

26.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

466/16.2014 *é* HEV Schweiz. Abolir la valeur locative (10.11.2016)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

467/12.2070 *é* Session des jeunes 2012. Vieillissement de la population et AVS (18.11.2012)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.03.2014 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

468/14.2034 *é* Session des jeunes 2014. Complément d'article 261bis CP à propos de la discrimination raciale (16.11.2014)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

17.03.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Voir objet 13.407 Iv.pa. Reynard

469/15.2029 Session des jeunes 2015. Transparence des dispositions de protection des données dans les conditions générales de vente (11.09.2015)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

470/16.2016 Session des jeunes 2016. Dépénalisation régulée de la consommation de cannabis (13.11.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

11.09.2018 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 17.440 Iv.pa. Groupe G. Elaboration d'une loi fédérale sur le chanvre (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 17.440 Iv.pa. Groupe G

471/18.2003 Session des jeunes 2017. Abolir l'INégalité face à l'adoption! (19.02.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 13.468 Iv.pa. Groupe GL

472/18.2005 Session des jeunes 2017. Numérisation et santé (19.02.2018)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

Voir objet 19.3955 Mo. CSSS-CN

473/18.2006 Session des jeunes 2017. Remaniement de la taxe sur la valeur ajoutée en faveur de l'AVS (19.02.2018)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

474/18.2007 Session des jeunes 2017. Stop aux cadeaux des labos (19.02.2018)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

475/19.2000 Session des jeunes 2018. Waste less - réduction des emballages dans le commerce de détail (01.02.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

476/19.2001 Session des jeunes 2018. Vers des entreprises responsables grâce à une transparence accrue (01.02.2019)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

477/19.2002 Session des jeunes 2018. Prévention Jeunes queer (01.02.2019)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

478/19.2003 Session des jeunes 2018. Revendication MERSI (01.02.2019)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

479/19.2004 Session des jeunes 2018. Chèque éducation (01.02.2019)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

20.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

480/19.2005 Session des jeunes 2018. Financement initial pour les transports publics automatisés (01.02.2019)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

27.09.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

481/19.2006 Session des jeunes 2018. Quelle obligation de servir pour l'avenir ? (01.02.2019)

CN/CE *Commission de la politique de sécurité*

20.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

x **482/15.2033 *n* JUSO Schweiz. Plus de droits pour les apprentis** (05.10.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

14.12.2018 Conseil national. Refusé de donner suite
26.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

483/18.2018 Association des petits paysans. Les nouvelles techniques de génie génétique doivent être soumises à la loi sur le génie génétique (31.08.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

484/19.2014 Klett Notburga. Stop à la 5G en Suisse! (09.05.2019)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

485/16.2003 *é* Kommitee der Arbeitslosen und Armutsbetroffenen. Pour un cadre législatif national dans le domaine de l'aide sociale (28.01.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2016 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

486/17.2022 *n* Ligue Suisse contre la vivisection – Benjamin Frei. Interdire les expériences sur des primates (21.11.2017)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

11.09.2019 Conseil national. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet18.491 n Iv.pa. Graf Maya. Compléter la loi fédérale sur la protection des animaux en vue d'interdire l'expérimentation animale entraînant des contraintes sévères . Modification (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 18.491 Iv.pa. Graf Maya

487/17.2021 Liniger Hansrudolf. Pour un assainissement de l'AVS (07.11.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

488/18.2016 Lobbywatch.ch. Stop au jeu de cache-cache des lobbies (10.07.2018)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 15.438 Iv.pa. Berberat

489/18.2026 *n* mach-politik.ch. Encourager le développement de la viande artificielle (26.11.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

27.09.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

490/15.2023 *n* Märki Thomas, Parti Suisse pour les animaux. Interdire l'importation de produits fabriqués avec de la fourrure d'animaux ayant subi de mauvais traitements (06.10.2015)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite
19.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

491/16.2013 Meylan François. Plus de transparence sur les liens des membres des Chambres fédérales avec des représentants de groupes d'intérêts (25.08.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

16.03.2017 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet 15.438 Iv.pa. Berberat. Pour une réglementation destinée à instaurer de la transparence en matière de lobbyisme au Parlement fédéral (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 15.438 Iv.pa. Berberat

492/15.2021 Müller Edgar. Faire de la loi sur les forêts une loi sur le paysage naturel (10.05.2015)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

493/16.2012 *é* Müller Edgar. Pour l'interdiction de se dissimuler le visage (12.08.2016)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

09.03.2017 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'initiative parlemantaire 14.467 Interdiction de se dissimuler le visage (voir art. 126, al. 2 LParl).

Voir objet 19.023 OCF

494/17.2005 Müller Edgar. Prévenir la consommation d'alcool précoce chez les jeunes (10.12.2016)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

20.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

495/19.2007 Müller Edgar. Protection de la jeunesse au travail : de la cohérence, svp ! (04.01.2019)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

496/18.2031 Amis de la Nature Suisse. Elucider la disparation des insectes (13.12.2018)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

x **497/18.2015 *n* Network for Animal Protection (NetAP). Obligation de castration des chats libres de leurs déplacements** (12.06.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

21.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite
26.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

498/18.2012 Niederer Marcel und Ilse. Droit de visite pour les grands-parents (27.04.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite
19.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

499/19.2028 Conseil Rhénan. Aménagement de liaisons de transport dans la zone frontalière franco-germano-suisse du Rhin supérieur (07.06.2019)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

x **500/17.2000 Petitionskomitee "Bypass – so nicht". Un coeur pour Kriens : bypass mais pas ainsi** (08.12.2016)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

20.06.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
27.09.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

501/18.2022 ippoterapia. Équithérapie en zone agricole (10.09.2018)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

19.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

502/14.2000 *é* Pharm!action. Introduire le tiers payant dans l'assurance maladie obligatoire (02.12.2013)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

19.06.2014 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
20.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

503/17.2018 Pietro und Renate Spaltro. Assurance-maladie. Fixer les primes en fonction du revenu (30.06.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

504/19.2019 Plattforme pour la paix et la solidarité. La ratification de l'accord de libre-échange avec la Turquie doit être suspendue (25.06.2019)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

505/19.2023 Raymond Durussel. Regroupement familial par "voie ascendante" (24.07.2019)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

Voir objet 19.464 Iv.pa. Barrile

506/17.2007 *é* Rutz Hans Rudolf. Augmentation automatique de l'âge de la retraite à 67(/70) ans. Modification de loi (30.03.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

507/17.2008 *é* Rutz Hans Rudolf. Bonification AVS pour l'accueil extrafamilial des enfants de parents divorcés. Modification de loi (31.03.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

508/17.2003 *é* Rutz Rudolf. Prévoyance professionnelle: pour une meilleure protection en cas de perte d'emploi après 60 ans (09.02.2017)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

509/19.2012 Schürmann Ywan. Pour que les frontaliers et les entreprises de l'UE et de l'Europe paient une redevance pour l'utilisation des routes suisses (18.03.2019)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

20.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

510/18.2021 Fédération Suisse de Pêche FSP. Protection des poissons à la place de turbines mortelles (20.09.2018)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

19.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

511/18.2009 Association Suisse des Locataires ASLOCA. Non aux loyers abusifs (15.03.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

Voir objet 17.459 Iv.pa. Sommaruga Carlo

Voir objet 17.511 Iv.pa. Berberat

x **512/18.2025 *n* Conseil Suisse des religions SCR. En face, il y a toujours un être humain. Appels en faveur de la protection des réfugiés** (08.11.2018)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

21.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite
26.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

513/18.2030 Schweizerzeit. Non au Pacte mondial des Nations Unies sur les migrations (30.11.2018)

CN/CE *Commission des institutions politiques*

514/18.2029 Solifonds. Engagement de la Suisse en faveur du respect des droits de l'homme au Brésil (12.12.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

26.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

515/19.2021 Swissveg und Verein gegen Tierfabriken Schweiz. Halte au subventionnement de la publicité pour la viande (03.07.2019)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

x **516/18.2023 Syndicom. Stop à la suppression de personnel chez Swisscom** (24.09.2018)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite
26.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

517/19.2025 UmverkehR. Oui à la taxe sur les billets d'avion (17.09.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

Voir objet 17.071 OCF

518/18.2011 *n* Vegane Gesellschaft Schweiz. Les poussins ne sont pas des déchets (23.04.2018)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

22.03.2019 Conseil national. Refusé de donner suite
19.09.2019 Conseil des Etats. Il est pris acte de la pétition selon les discussions de l'objet n Mo. Conseil national (CSEC-CN). Arrêtons le broyage des poussins vivants. Modification (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 19.3003 Mo. CSEC-CN

519/15.2038 *n* Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour en finir avec la discrimination liée à l'âge sur le marché du travail (30.11.2015)

CN/CE *Commission de l'économie et des redevances*

29.01.2018 CER-CN. Il est pris acte de la pétition selon les discussions des objets 16.502 Iv.pa. Marti. Extension des prestations de l'assurance-chômage pour les demandeurs d'emploi âgés et 16.503 Iv.pa. Marti. Amélioration de la situation des demandeurs d'emploi âgés dans le cadre de l'assurance-chômage (voir art. 126 al. 2 LParl).

Voir objet 16.502 Iv.pa. Marti Min Li

520/15.2039 *é* Verein 50plus outIn work Schweiz. Pour que la LPP ne désavantage plus les personnes plus âgées (30.11.2015)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

15.12.2017 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

521/18.2027 Association Nakba-2018. Pour une véritable politique suisse pour la paix au Moyen-Orient (29.11.2018)

CN/CE *Commission de politique extérieure*

26.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

522/19.2009 CESAR (Coalition environnement et santé pour un transport aérien responsable). Des nuits sans bruit d'avions! (04.03.2019)

CN/CE *Commission des transports et des télécommunications*

26.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite
20.12.2019 Conseil national. Refusé de donner suite

x **523/17.2014 *n* Wäfler Urs. Bloquer l'accès aux réseaux sociaux américains** (30.06.2017)

CN/CE *Commission de la science, de l'éducation et de la culture*

21.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite
26.09.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

524/18.2000 Welf Manuel. APEA. Pour un organe de médiation à l'échelon fédéral (10.09.2017)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite
19.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

525/19.2026 Wermuth Cédric. Contre la réduction des rentes pour enfants (18.09.2019)

CN/CE *Commission de la sécurité sociale et de la santé publique*

526/19.2015 WIAP AG Ltd SA. Réaliser des économies d'énergie grâce à la méthode des vibrations résonnantes (26.04.2019)

CN/CE *Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie*

527/18.2028 Zumbrunn Werner. Norme pénale visant à prévenir toute application abusive du droit par les juges (29.11.2018)

CN/CE *Commission des affaires juridiques*

21.06.2019 Conseil national. Refusé de donner suite
19.12.2019 Conseil des Etats. Refusé de donner suite

Initiatives populaires pendantes

Objet	Déposée le	Rapport du Conseil fédéral sur le fond	Décision des conseils législatifs	Expiration du délai
Entreprises responsables – pour protéger l'être humain et l'environnement (FF 2016 7885) (17.060)	10.10.2016	15.09.2017		10.04.2019 [1]
Davantage de logements abordables (FF 2016 8127)	18.10.2016			18.04.2019 [2]
Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille (FF 2017 5145) (18.052)	04.07.2017	01.06.2018	27.09.2019	04.01.2020
Oui à l'interdiction de se dissimuler le visage (FF 2017 6109) (19.023)	15.09.2017	15.03.2019		15.03.2020
Pour plus de transparence dans le financement de la vie politique (initiative sur la transparence) (FF 2017 6519) (18.070)	10.10.2017	29.08.2018		10.04.2020
Pour des soins infirmiers forts (initiative sur les soins infirmiers) (FF 2017 7314) (18.079)	07.11.2017	07.11.2018		07.05.2019 [3]
Stop à l'îlot de cherté – pour des prix équitables (initiative pour des prix équitables) (FF 2018 213) (19.037)	12.12.2017	29.05.2019		12.06.2020
Pour une eau potable propre et une alimentation saine - Pas de subventions pour l'utilisation de pesticides et l'utilisation d'antibiotiques à titre prohpylactiques (FF 2018 1065) (18.096)	18.01.2018	14.12.2018		18.07.2020
Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse (FF 2018 3956) (19.025)	25.05.2018	27.02.2019		25.11.2020
Fermer les centrales atomiques – assumer nos responsabilités envers l'environnement (FF 2018 3956)	25.05.2018			25.11.2020
Pour une interdiction du financement des producteurs de matériel de guerre (FF 2018 4653) (19.038)	21.06.2018	14.06.2019		21.12.2020
Pour une immigration modérée (initiative de limitation) (FF 2018 5837) (19.026)	31.08.2018	07.06.2019		01.05.2021
Oui à l'interdiction de l'expérimentation animale et humaine – Oui aux approches de recherche qui favorisent la sécurité et le progrès (FF 2019 2977) (19.083)	18.03.2019	13.12.2019		18.09.2021
«Pour sauver des vies en favorisant le don d'organes» (FF 2019 3079)	22.03.2019			22.09.2021
Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital (FF 2019 3339)	02.04.2019			02.10.2021
Contre les exportations d'armes dans des pays en proie à la guerre civile (initiative correctrice) (FF 2019 4929)	24.06.2019			24.12.2021
Oui à la protection des enfants et des jeunes contre la publicité pour le tabac (enfants et jeunes sans publicité pour le tabac) (FF 2019 6529)	12.09.2019			12.03.2022
Non à l'élevage intensif en Suisse (initiative sur l'élevage intensif) (FF 2019 6577)	17.09.2019			17.03.2022
Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) (FF 2019)	24.09.2019			24.03.2022
Pour un climat sain (initiative pour les glaciers) (FF 2019 8104)	17.12.2019			17.06.2022

[1] Prolongation du délai jusqu'au 10 avril 2020 (CE 12.03.2019; CN 22.03.2019)
[2] Prolongation du délai jusqu'au 18 avril 2020 (CE 14.12.2018; CN 14.12.2018)
[3] Prolongation du délai jusqu'au 7 mai 2021 (CN 17.12.2019; CE 19.12.2019)

Initiatives populaires annoncées

No	Objet	Forme	Publiée le	Expiration du délai	Initiants
1	Pour l'autonomie de la famille et de l'entreprise (initiative pour la protection de l'enfant et de l'adulte)	R	15.05.2018 (FF 2018 2705)	15.11.2019 [1]	Comité KESB-Initiative, Mosenbachstrasse 1, case postale 322, 8853 Lachen
2	Prévoyance professionnelle – Un travail plutôt que la pauvreté	R	10.07.2018 (FF 2018 3993)	10.01.2020	Workfair 50+ Initiativ Komitee, Pierre Bayerdörfer, Am Rüschelbach 6, 4418 Reigoldswi
3	Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurancemaladie (initiative d'allègement des primes)	R	26.02.2019 (FF 2019 1734)	26.08.2020	Initiative populaire «Initiative d'allègement», Theaterplatz 4, case postale, 3001 Berne
4	Pour l'avenir de notre nature et de notre paysage (Initiative biodiversité)	R	26.03.2019 (FF 2019 2465)	26.09.2020	Initiative Biodiversité, case postale 5534, 8050 Zurich
5	Contre le bétonnage de notre paysage (Initiative paysage)	R	26.03.2019 (FF 2019 2469)	26.09.2020	Initiative Paysage, case postale 5534, 8050 Zurich
6	Oui à l'abolition du changement d'heure	R	09.04.2019 (FF 2019 2841)	09.10.2020	RUI, case postale 108, 3806 Bönigen
7	Oui à plus de codécision de la population dans l'assurance-maladie et l'assurance-accidents	R	02.07.2019 (FF 2019 4426)	02.01.2021	Comité d'initiative, Theres Schöni, Erlenmoosstrasse 10, 5636 Benzenschwil
8	Nouveau financement des soins. Baisser les primes d'assurance-maladie! (initiative sur le financement des soins)	R	27.08.2019 (FF 2019 5515)	27.02.2021	Initiative sur le financement des soins», secrétariat UDF, case postale 43, 3602 Thoune
9	Oui à des rentes AVS et AI exonérées d'impôt	R	24.09.2019 (FF 2019 5960)	24.03.2021	Komitee «Steuerfreie Renten», Sekretariat RUI, case postale 108, 3806 Bönigen
10	Aide sur place dans le domaine de l'asile	R	08.10.2019 (FF 2019 6282)	08.04.2021	Comité d'initiative, Asyl-Initia-tive, c/o Luzi Stamm, case postale, 5400 Baden
11	Pour une téléphonie mobile respectueuse de la santé et économe en énergie	R	15.10.2019 (FF 2019 6525)	15.09.2021	Komitee Mobilfunk-Initiative, Ursula Niggli, Sommerwiesstrasse 6, 8200 Schaffhouse
12	Responsabilité en matière de téléphonie mobile	R	22.10.2019 (FF 2019 6574)	22.04.2021	Association Mobilfunkhaftungs-Initiative, case postale, 8240 Thayngen
13	Pour une prévoyance vieillesse sûre et pérenne (initiative sur les rentes)	R	05.11.2019 (FF 2019 6833)	05.05.2021	Jeunes Libé-raux-Radicaux Suisses, Neuengasse 20, case postale, 3001 Berne

[1] Expiré sans avoir été utilisé (FF 2019 7516)

R = Projet rédigé de toutes pièces
TG = Proposition conçue en termes généraux

Commissions parlementaires

Conseil National

1. Bureau-CN (Bu)
Carobbio Guscetti (Présidente), Moret Isabelle (1er vice-présidente), Brand (2e vice-président)
Scrutateurs: Büchel Roland, Burkart, Estermann, Graf-Litscher
Suppléants: Clottu, Fridez, Genecand, Golay
Présidents et présidentes de groupe: Aeschi Thomas, Glättli, Moser, Müller Leo, Nordmann, Quadranti, Walti Beat

2. Commission des finances (CdF)
*Hausammann, Bigler,*Bendahan, Bourgeois, Brélaz, Egger Thomas, Frehner, Gmür Alois, Grin, Grüter, Gschwind, Gysi Barbara, Hadorn, Keller Peter, Kiener Nellen, Meyer Mattea, Müller Thomas, Nicolet, Pezzatti, Schneider Schüttel, Schwander, Siegenthaler, Sollberger, Vitali, Weibel (25)

3. Commission de gestion (CdG)
*Fiala, von Siebenthal,*Ammann, Birrer-Heimo, Campell, Candinas, de Courten, Eichenberger, Estermann, Feri Yvonne, Glanzmann, Graf Maya, Hardegger, Heer, Hess Erich, Hiltpold, Marra, Nantermod, Piller Carrard, Salzmann, Stamm, Streiff, Töngi, Wermuth, Zanetti Claudio (25)

4. Commission de politique extérieure (CPE)
*Schneider-Schneiter, Naef,*Aebi Andreas, Arslan, Béglé, Büchel Roland, Chiesa, de la Reussille, Estermann, Friedl Claudia, Gugger, Köppel, Markwalder, Molina, Moser, Müller Walter, Nidegger, Nussbaumer, Portmann, Reimann Maximilian, Riklin Kathy, Sommaruga Carlo, Stamm, Tornare, Wehrli (25)

5. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)
*Bulliard, Reynard,*Bigler, Chevalley, Derder, Eymann, Glauser, Gmür-Schönenberger, Gutjahr, Herzog Verena, Kälin, Keller Peter, Kutter, Maire Jacques-André, Munz, Müri, Pardini, Pieren, Quadranti, Riklin Kathy, Rösti, Trede, Tuena, Wasserfallen Christian, Wüthrich (25)

6. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)
*de Courten, Humbel,*Aeschi Thomas, Bertschy, Brand, Carobbio Guscetti, Clottu, Feri Yvonne, Frehner, Giezendanner, Graf Maya, Gysi Barbara, Heim, Herzog Verena, Hess Lorenz, Lohr, Moret Isabelle, Nantermod, Pezzatti, Pfister Gerhard, Roduit, Sauter, Schenker Silvia, Schläpfer, Weibel (25)

7. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)
*Nordmann, Müri,*Bäumle, Bourgeois, Egger Mike, Genecand, Girod, Grunder, Imark, Jans, Knecht, Marchand-Balet, Müller-Altermatt, Nussbaumer, Page, Reynard, Rösti, Ruppen, Schilliger, Semadeni, Thorens Goumaz, Tuena, Vogler, Wasserfallen Christian, Wobmann (25)

8. Commission de la politique de sécurité (CPS)
*Salzmann, Glanzmann,*Amstutz, Arnold, Cattaneo, Clottu, Crottaz, Dobler, Eichenberger, Flach, Frei, Fridez, Glättli, Gmür Alois, Golay, Hurter Thomas, Keller-Inhelder, Mazzone, Müller Walter, Paganini, Quadranti, Seiler Graf, Sommaruga Carlo, von Siebenthal, Zuberbühler (25)

9. Commission des transports et des télécommunications (CTT)
*Graf-Litscher, Bühler,*Aebischer Matthias, Ammann, Amstutz, Borloz, Burkart, Candinas, Egger Thomas, Fluri, Giezendanner, Grossen Jürg, Guhl, Hadorn, Hardegger, Hiltpold, Hurter Thomas, Pieren, Quadri, Regazzi, Rochat Fernandez, Rutz Gregor, Sollberger, Töngi, Wobmann (25)

10. Commission de l'économie et des redevances (CER)
*Rime, Lüscher,*Aeschi Thomas, Amaudruz, Badran Jacqueline, Barazzone, Bertschy, Birrer-Heimo, de Buman, Dettling, Egloff, Feller, Flückiger Sylvia, Gössi, Jans, Landolt, Marra, Martullo, Matter Thomas, Müller Leo, Pardini, Ritter, Rytz Regula, Schneeberger, Walti Beat (25)

11. Commission des institutions politiques (CIP)
*Fluri, Glarner,*Addor, Barrile, Brand, Brunner Hansjörg, Buffat, Burgherr, Campell, Glättli, Humbel, Jauslin, Marti Samira, Masshardt, Moret Isabelle, Moser, Pantani, Pfister Gerhard, Piller Carrard, Reimann Lukas, Romano, Rutz Gregor, Steinemann, Streiff, Wermuth (25)

12. Commission des affaires juridiques (CAJ)
*Schwander, Fehlmann Rielle,*Aebischer Matthias, Arslan, Bauer, Bregy, Egloff, Flach, Geissbühler, Gmür-Schönenberger, Gössi, Guhl, Haab, Markwalder, Marti Min Li, Mazzone, Merlini, Naef, Nidegger, Reimann Lukas, Vogler, Vogt, Walliser, Wasserfallen Flavia, Zanetti Claudio (25)

13. Commission de l'immunité (CdI)
*Meyer Mattea, Büchel Roland,*Bauer, Bregy, de Courten, Eichenberger, Fehlmann Rielle, Flückiger Sylvia, Grin, Heer, Hess Erich, Lüscher, Nicolet, Pfister Gerhard, Reimann Maximilian, Walti Beat, Wüthrich (17)

Conseil des Etats

14. Bureau-CE (Bu)
Fournier (Président), Stöckli (1er vice-président), Kuprecht (2e vice-président)
Scrutateur: Hefti
Suppléant: Häberli-Koller

15. Commission des finances (CdF)
*Germann, Hegglin Peter,*Abate, Comte, Ettlin Erich, Fetz, Fournier, Häberli-Koller, Hefti, Hösli, Levrat, Müller Philipp, Zanetti Roberto (13)

16. Commission de gestion (CdG)
*Seydoux, Müller Damian,*Caroni, Eder, Fässler Daniel, Föhn, Hêche, Janiak, Kuprecht, Luginbühl, Savary, Stöckli, Vonlanthen (13)

17. Commission de politique extérieure (CPE)
*Lombardi, Müller Damian,*Berberat, Bischof, Fournier, Germann, Jositsch, Levrat, Maury Pasquier, Minder, Müller Philipp, Rieder, Seydoux (13)

18. Commission de la science, de l'éducation et de la culture (CSEC)
*Noser, Germann,*Berberat, Eder, Fetz, Français, Häberli-Koller, Luginbühl, Rechsteiner Paul, Savary, Seydoux, Wicki, Würth (13)

19. Commission de la sécurité sociale et de la santé publique (CSSS)
*Eder, Rechsteiner Paul,*Berberat, Bischof, Bruderer Wyss, Dittli, Eberle, Ettlin Erich, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hegglin Peter, Kuprecht, Stöckli (13)

20. Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie (CEATE)
*Eberle, Schmid Martin,*Berberat, Bischof, Bruderer Wyss, Cramer, Hösli, Luginbühl, Müller Damian, Noser, Rieder, Vonlanthen, Zanetti Roberto (13)

21. Commission de la politique de sécurité (CPS)
*Dittli, Jositsch,*Baumann, Eder, Fournier, Français, Hêche, Hegglin Peter, Kuprecht, Lombardi, Minder, Savary, Wicki (13)

22. Commission des transports et des télécommunications (CTT)
*Janiak, Engler,*Baumann, Comte, Dittli, Français, Graber Konrad, Häberli-Koller, Hêche, Hösli, Rechsteiner Paul, Savary, Wicki (13)

23. Commission de l'économie et des redevances (CER)
*Bischof, Levrat,*Baumann, Engler, Ettlin Erich, Fetz, Föhn, Germann, Graber Konrad, Hefti, Noser, Schmid Martin, Zanetti Roberto (13)

24. Commission des institutions politiques (CIP)
*Bruderer Wyss, Lombardi,*Abate, Bischof, Caroni, Comte, Cramer, Engler, Fässler Daniel, Föhn, Minder, Müller Philipp, Stöckli (13)

25. Commission des affaires juridiques (CAJ)
*Cramer, Rieder,*Abate, Caroni, Engler, Hefti, Janiak, Jositsch, Levrat, Minder, Schmid Martin, Seydoux, Vonlanthen (13)

Délégations et commissions communes

26. Délégation administrative (DA)
N Brand, Carobbio Guscetti, Moret Isabelle
E Fournier, Kuprecht, Stöckli

Président:	Fournier
Vice-présidente:	Carobbio Guscetti

27. Délégation des finances (DélFin)
N Kiener Nellen, Schwander, Vitali
E Comte, Ettlin Erich, Fetz

Président:	Vitali
Vice-présidente:	Fetz

28. Délégation des commissions de gestion (DélCdG)
N Graf Maya, Heer, Hiltpold
E Janiak, Kuprecht, Seydoux

Président:	Janiak
Vice-président:	Heer

29. Commission des grâces (CGra)
N Bauer, Büchel Roland, Clottu, Hausammann, Humbel, Markwalder, Müller Thomas, Müller-Altermatt, Munz, Piller Carrard, Quadri, Seiler Graf
E Föhn, Rieder, Schmid Martin, Stöckli, Vonlanthen

Président:	Schmid Martin
Vice-présidente:	Piller Carrard

30. Commission de rédaction (CdR)

Membres		
allemand	**N**	Keller Peter, Lohr
	E	Caroni, Ettlin Erich, Minder, Zanetti Roberto
français	**N**	Amaudruz, Tornare
	E	Comte, Fournier, Levrat, Seydoux
italien	**N**	Quadri
	E	Abate, Lombardi
Suppléants		
allemand	**N**	Gössi, Munz
français	**N**	Bauer, Roduit
italien	**N**	Carobbio Guscetti, Chiesa, Regazzi, Romano

Président: Lohr

31. Délégation auprès de l'Union interparlementaire (UIP)
N Amaudruz, Kiener Nellen, Lohr, Müri, Wehrli
E Caroni, Hêche, Lombardi

Président:	Caroni
Vice-président:	Lohr

32. Délégation auprès du Conseil de l'Europe (DCE)
N Büchel Roland, Fiala, Fridez, Grin, Heer, Müller Thomas, Schneider-Schneiter, Tornare
E Comte, Germann, Lombardi, Maury Pasquier

Président:	Lombardi
Vice-président:	Fridez

33. Délégation AELE / Parlement européen (AELE/UE)

N **Membres:** Aeschi Thomas, Nussbaumer, Portmann, Riklin Kathy
Suppléants: Egloff, Rime

E **Membres:** Comte, Germann
Suppléants: Berberat, Graber Konrad, Müller Damian

Président:	Portmann
Vice-président:	Nussbaumer

34. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF)

N **Membres:** Derder, Grin, Reynard
Suppléants: Bulliard, Clottu, Nicolet

E **Membres:** Levrat, Seydoux
Suppléants: Berberat, Comte

Président:	Grin
Vice-présidente:	Seydoux

35. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE (OSCE)

N **Membres:** Aebi Andreas, Hiltpold, Kiener Nellen
Suppléant: Reimann Maximilian

E **Membres:** Dittli, Kuprecht, Lombardi
Suppléant: Janiak

Présidente:	Kiener Nellen
Vice-président:	Dittli

36. Délégation auprès de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN (OTAN)

N Eichenberger, Fridez, Salzmann
E Baumann, Dittli, Kuprecht

Président:	Baumann

37. Délégation de surveillance des NLFA (DSN)

N Burkart, Candinas, Giezendanner, Hadorn, Hardegger, Müller Thomas
E Baumann, Eder, Föhn, Français, Häberli-Koller, Levrat

Président:	Français
Vice-président:	Müller Thomas

38. Commission judiciaire (CJ)

N Aebischer Matthias, Aeschi Thomas, Arslan, Bertschy, Frehner, Gschwind, Hess Lorenz, Lüscher, Nidegger, Schneider Schüttel, Schwander, Walti Beat
E Berberat, Comte, Eberle, Rieder, Seydoux

Président:	Gschwind
Vice-président:	Comte

39. Délégation pour les relations avec le Bundestag (Del D)

N Amstutz, Hardegger, Köppel, Riklin Kathy, Rösti, Schilliger
E Bischof, Eberle, Eder, Fetz

Président:	Eder
Vice-président:	Hardegger

40. Délégation pour les relations avec le Parlement français (Del F)

N **Membres:** Amaudruz, Derder, Glauser
Suppléants: Barazzone, Nidegger, Tornare

E **Membres:** Maury Pasquier, Seydoux
Suppléants: Français, Minder

Présidente:	Maury Pasquier
Vice-présidente:	Amaudruz

41. Délégation pour les relations avec le Landtag du Liechtenstein (Del FL)

N Ammann, Brand, Büchel Roland, Friedl Claudia, Müller Walter, Zuberbühler
E Bruderer Wyss, Comte, Häberli-Koller, Kuprecht

Président:	Müller Walter
Vice-président:	Kuprecht

42. Délégation pour les relations avec le Parlement italien (Del I)

N **Membres:** Chiesa, Merlini, Pantani
Suppléants: Quadri, Riklin Kathy, Semadeni

E **Membres:** Abate, Janiak, Lombardi
Suppléant: Zanetti Roberto

Président:	Chiesa
Vice-président:	Abate

43. Délégation pour les relations avec le Parlement autrichien (Del A)

N Ammann, Amstutz, Friedl Claudia, Müller Thomas, Müller Walter, Reimann Lukas
E Bruderer Wyss, Häberli-Koller, Kuprecht, Schmid Martin

Président:	Müller Walter
Vice-président:	Kuprecht

Dates des sessions 2019 **Etat: 27.09.2019**

Sessions ordinaires (durée 3 semaines)	
Hiver	02 - 20 décembre
Elections:	
Président du Conseil des Etats	02 décembre
Président du Conseil national	02 décembre
Président de la Confédération et Vice-président du Conseil fédéral	11 décembre
Réceptions dans les cantons:	
Président du Conseil des Etats	04 décembre
Président du Conseil national	04 décembre
Autres	19 décembre
Président de la Confédération	19 décembre
Séances ordinaires des Bureaux des Conseils:	15 novembre
Votations fédérales:	
Elections du Conseil national	20 octobre
	24 novembre
Sessions du Conseil de l'Europe:	30 septembre - 04 octobre

Dates des sessions 2020 **Etat: 27.09.2019**

Sessions ordinaires (durée 3 semaines)	
Printemps	02 -20 mars
Eté	02 - 19 juin
Automne	07 -25 septembre
Hiver	30 novembre - 18 décembre
Elections:	
Président du Conseil des Etats	30 novembre
Président du Conseil national	30 novembre
Président de la Confédération et vice-président du Conseil fédéral	09 décembre
Session spéciale (durée 1 semaine)	04 - 08 mai
Séances ordinaires Bureaux des Conseils	14 février
	08 mai
	20 - 21 août
	13 novembre
Excursion des groupes:	10 juin
Réceptions dans les cantons:	
Président du Conseil national	02 décembre
Autres	17 décembre
Président de la Confédération	17 décembre
Votations fédérales:	09 février
	17 mai
	27 septembre
	29 novembre
Sessions du Conseil de l'Europe:	27 - 31 janvier
	20 - 24 avril
	22 - 26 juin
	12 - 16 octobre